

Bilan d'activités par programmes 2016

Sommaire

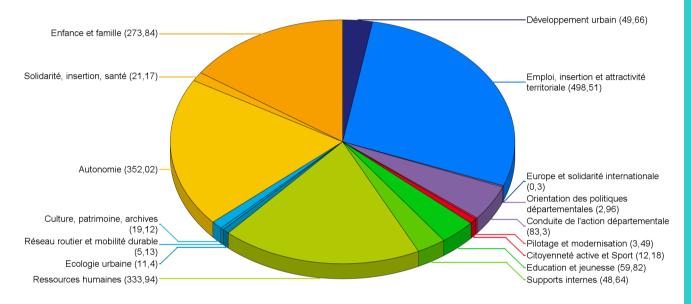
Budget et ressources humaines du Département	3
Dua manura a du Dánastamant	15
Programmes du Département	15
Enfance et famille	16
Accueil de la petite enfance	17
Aide sociale à l'enfance	27
Protection maternelle et infantile, planification familiale	41
Action sociale, prévention, santé	51
Accompagnement social Promotion des droits fondamentaux	52 65
Prévention et promotion de la santé	69
Prévention des conduites à risques	79
Autonomie	85
Personnes âgées	86
Personnes handicapées	96 106
Emploi, insertion et attractivité territoriale Insertion par l'emploi	107
Attractivité territoriale	116
Economie sociale et solidaire	122
Education et jeunesse	128
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	129
Projet éducatif départemental	135
Actions pour la jeunesse Culture, patrimoine, archives	140 142
Culture Culture	143
Patrimoine culturel	150
Archives	153
Citoyenneté active et sports	159
Sport et loisirs	160
Promotion de la vie associative et démocratie participative Réseau routier et mobilité durable	168 170
Réseau routier	171
PDU et infrastructures de transports en commun	175
Circulations douces et cadre de vie	180
Développement urbain	183
Aménagement et mobilités métropolitaines	184
Habitat et politique de la ville Ecologie urbaine	189 195
Biodiversité et nature en ville	196
Assainissement	206
Qualité de l'environnement urbain	213
Pilotage et modernisation	217
Pilotage et stratégie	218
Audit interne	224
Innovation et territoires numériques	225
Systèmes d'information Animation du développement social local	226
Europe et international	233 234
Coopérations, relations internationales et européennes	235
Animation et gestion de projets européens	241
Supports internes	245
Bâtiments départementaux	246
Logistique	250
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	259
Secrétariat général	264
Ressources Humaines Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	266 267
Politique salariale et gestion des carrières	272
Relations sociales et qualité de vie au travail	277
Conduite de l'action départementale	282
Stratégie budgétaire et financière	283
Gestion de la dette	287
Commande publique Information et communication	288 291
Mission Jeux olympiques	295
Orientation des politiques départementales	297
Assemblée départementale	298
Moyens des groupes politiques	298

Budget et ressources humaines du Département

Budget global

Budget du Département (budget principal):		1 972,58	millions d'euros (hors gestion de la dette et de la trésorerie)
Dont: Fonctionnement		1 775,48	millions d'euros
	Investissement	197,11	millions d'euros

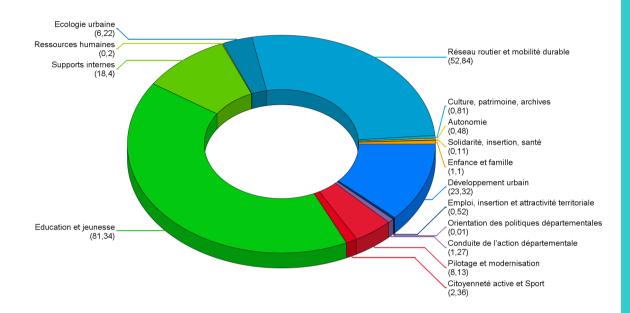
Répartition des dépenses directes de fonctionnement hors opérations d'ordre (hors action "gestion de la dette et de la trésorerie")



En millions d'euros

Mission	Part des dépenses directes de fonctionnement
Emploi, insertion et attractivité territoriale	28,08 %
Autonomie	19,83 %
Ressources humaines	18,81 %
Enfance et famille	15,42 %
Conduite de l'action départementale	4,69 %
Education et jeunesse	3,37 %
Développement urbain	2,80 %
Supports internes	2,74 %
Solidarité, insertion, santé	1,19 %
Culture, patrimoine, archives	1,08 %
Citoyenneté active et Sport	0,69 %
Ecologie urbaine	0,64 %
Réseau routier et mobilité durable	0,29 %
Pilotage et modernisation	0,20 %
Orientation des politiques départementales	0,17 %
Europe et solidarité internationale	0,02 %

En millions d'euros

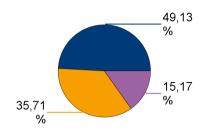


Mission	Part des dépenses directes d'investissement
Education et jeunesse	41,27 %
Réseau routier et mobilité durable	26,81 %
Développement urbain	11,83 %
Supports internes	9,34 %
Pilotage et modernisation	4,13 %
Ecologie urbaine	3,16 %
Citoyenneté active et Sport	1,20 %
Conduite de l'action départementale	0,65 %
Enfance et famille	0,56 %
Culture, patrimoine, archives	0,41 %
Emploi, insertion et attractivité territoriale	0,27 %
Autonomie	0,24 %
Ressources humaines	0,10 %
Solidarité, insertion, santé	0,06 %

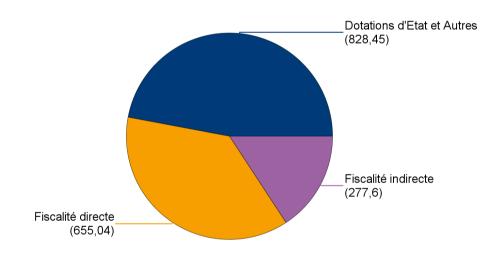
Répartition des recettes de fonctionnement

Depuis l'exercice 2010, la structure des recettes du Département a été modifiée du fait de la réforme de la fiscalité locale. La perte d'autonomie financière de notre collectivité s'est confirmée avec une part beaucoup plus ténue de la fiscalité directe avec pouvoir de taux (taxe sur le foncier bâti) et une part de plus en plus importante de la fiscalité directe sans pouvoir de taux : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Dans le cadre de la contribution des collectivités à la résorption du déficit public, la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat au Département a de nouveau baissé de 22,2 M€ en 2016 (une baisse de 22,2 millions d'euros avait également eu lieu en 2015). Par ailleurs, le Département a contribué à hauteur de 12,7 millions d'euros en 2016 (10,6 millions d'euros en 2015) au titre du fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). 9,8 millions d'euros ont été également prélevés au titre du fonds de solidarité pour les DMTO (9,4 millions d'euros en 2015). Malgré la forte augmentation des prélèvements, les recettes de fonctionnement du Département ont progressé en 2016, sous l'effet de la hausse du taux de la taxe foncière, d'un niveau exceptionnel de DMTO (203 millions, soit le plus haut niveau jamais atteint), et d'un produit de 5,5 millions d'euros issu du fonds exceptionnel destiné aux Départements en difficulté financière.

Rappel 2015 (en M€)



Répartition des recettes générales du Département en 2016 (en M€)



Dotations état	Dotations de l'Etat (M€)	Part dans les dotations d'Etat
Dotation globale de fonctionnement	233,49	28,18 %
TIPP / Compensation RMI-RSA	198,63	23,98 %
TSCA part Etat	112,86	13,62 %
TSCA et TIPP / Compensation des transferts Fonds sociaux	65,43	7,90 %
Compensation de la réforme de la taxe professionnelle	48,05	5,80 %
Fonds de garantie individuelle des ressources	37,27	4,50 %
TIPP / Compensation API	35,03	4,23 %
Fonds d'urgence	33,37	4,03 %
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	22,64	2,73 %
TSCA / Participation aux dépenses de la BSPP	20,44	2,47 %
Compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation	9,44	1,14 %
Dotation générale de décentralisation	6,78	0,82 %
Compensation au titre des exonérations de la taxe foncière	4,96	0,60 %
Compensation au titre de la contribution économique territoriale	0,05	

Finances départementales

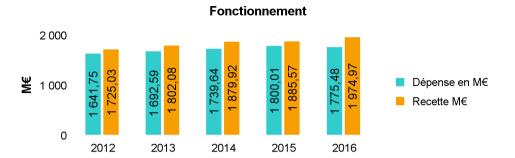
Dépense en M€

Recette M€

Evolution pluriannuelle du budget départemental (Budget principal) - Source: GDA

400

Fonctionnement Dépenses (hors action "gestion de la dette trésorerie") 2012-2016 + 8,15 % 2015-2016 - 1,36 %



Investissement

Dépenses (hors action "gestion de la dette trésorerie")

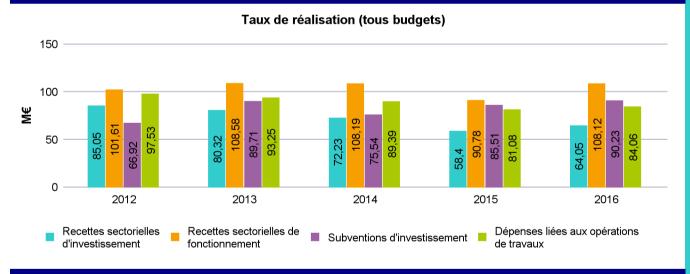
2012-2016 **- 11,16** % 2015-2016 **+ 14,63** %





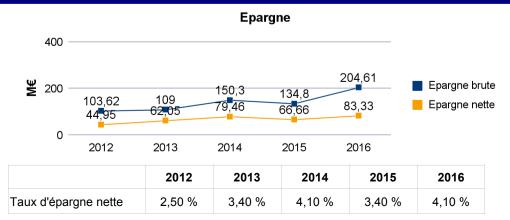
En€	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses d'investissement (hors dette) par habitant	148,3	133,7	166,22	111,98	120,91

Taux de réalisation du budget



Epargne - évolution pluriannuelle

Epargne nette 2012-2016 + 85,40 % 2015-2016 + 25,02 %



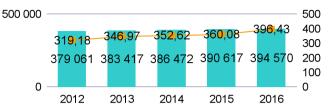
Evolution pluriannuelle des recettes - Fiscalité

Fiscalité directe

2012-2016 **+ 24,20** % 2015-2016 **+ 10,10** %

En M€	2016
CVAE	224,4
IFER	1,28

Taxe sur le foncier bâti



■ Nb de foyers fiscaux ■ Produit de la TFB

Fiscalité indirecte Droits de mutation

2012-2016 - **34,36** % 2015-2016 + **9,55** %

en M€	2012	2013	2014	2015	2016
Montant des droits de mutation perçus (HT)	154,56	139,14	165,54	185,22	202,91
Montant des droits de mutation prévus (HT)	149,7	145	153	180	185,22

La fiscalité directe avec pouvoir de taux est limitée à la seule Taxe sur foncier bâti (TFB). Le produit de cette taxe en 2016 s'est élevé à 396,43 M€, soit une progression de 10,1 % par rapport à 2015. Cette progression repose sur l'augmentation du taux de 1,41 point (à 16,29 %, soit en deça de la moyenne nationale) en 2016, afin de pouvoir mettre en oeuvre les plans d'investissement, et une revalorisation forfaitaire des bases de 1 % votée en Loi de Finances Initiale 2016.

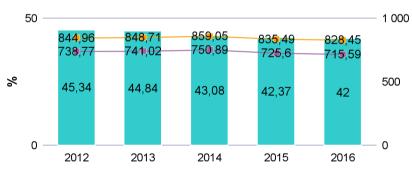
La fiscalité directe sans pouvoir de taux concerne principalement la CVAE. Son produit était de 224,4 M€ en 2016 contre 215 M€ en 2015. Il évolue chaque année de manière erratique, en lien avec les aléas de la conjoncture économique.

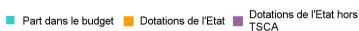
Concernant la fiscalité indirecte, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont augmenté de 17 M€ pour atteindre 203 M€, soit le plus haut niveau jamais atteint.

Evolution des dotations d'Etat

Dotations d'Etat Evol. totale Evol hors TSCA 2012-2016 - 1,95 % - 3,14 % 2015-2016 - 0,84 % - 1,38 %

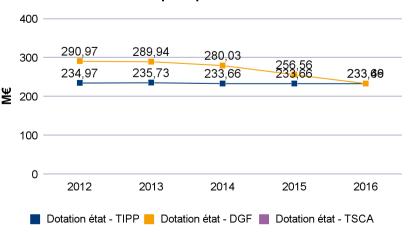
Total des dotations d'Etat





En M€	2016
Dotation état - FNGIR	37,27
Dotation état - DCRTP	48,05

Evolution des principales dotations d'Etat



Les dotations de l'Etat ont représenté 828,45 M€ en 2016, contre 835,49 M€ en 2015.

L'année 2016 est notamment marquée par la baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) de 22,2 M€.

Le Département a perçu en 2016 :

- 233,5 millions d'euros au titre de la DGF ;
- 246,5 millions d'euros au titre de TIPP;
- 185,9 millions d'euros au titre de la taxe sur les conventions d'assurance ;
- 85,3 millions d'euros au titre des FNGIR et DCRTP :
- 27,8 millions d'euros au titre du fonds de solidarité des Départements d'Île de France ;
- 22,6 millions d'euros au titre du FMDI;
- 5,5 millions d'euros au titre du fonds de soutien exceptionnel.

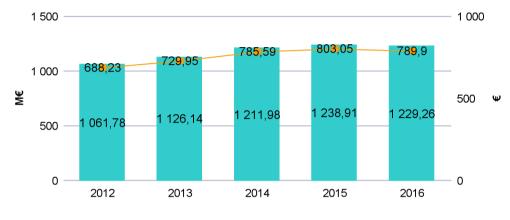
Gestion des emprunts et taux de la dette

- 0,78 %

Gestion des emprunts 2012-2016 + 15,77 %

2015-2016

Dette de la collectivité



Stock de la dette au 1er janvier, budget principal Stock de la dette par habitant

En années	2012	2013	2014	2015	2016
Capacité de désendettement	10,2	10,3	8,1	9,2	7,3

Taux moyen de la dette



2012 2013 2014 2015 2016

En M€	2012	2013	2014	2015	2016
Montant des frais financiers nets	27,95	26,3	25,93	34,93	46,46

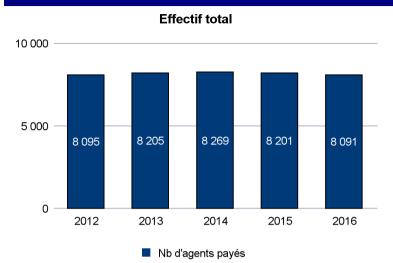
Subventionnement

Nombre total	2012	2013	2014	2015	2016
Subventions supérieures à 20 000 euros	340	333	340	378	373
Subventions supérieures à 75 000 euros	114	128	121	126	126

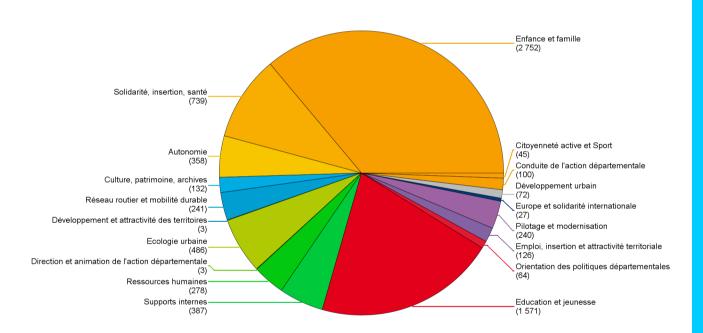
PROGRAMME

Ressources humaines

Effectifs



Nombre de postes par Missions (hors assistants familiaux)



Nombre de postes

2 752

278

Solidarité, insertion, santé	739				
Autonomie	358				
	abla				
Pôle aménagement et développement durable					
Réseau routier et mobilité durable	241				
Développement et attractivité des territoires	3				
Ecologie urbaine	486				
Pôle personnel et relations sociales					

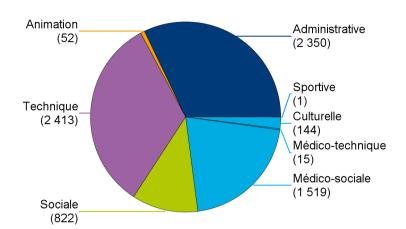
Pôle Solidarité

Enfance et famille

Ressources humaines

Pôle société et citoyenneté	
Culture, patrimoine, archives	132
Education et jeunesse	1 571
Pôle ressources et moyens	
Supports internes	387
Direction générale	
Direction et animation de l'action départementale	3

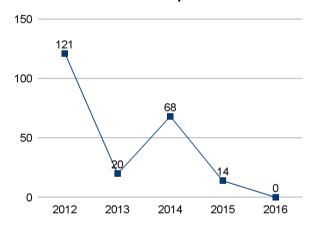
Effectifs par filière



Les trois grandes filières de la Fonction publique territoriale - la filière technique, la filère administrative et la filière sociale et médico-sociale sont représentées de manière équilibrée au sein du personnel du Département (autour d'un tiers des agents chacune).

Créations de postes au tableau des emplois

Créations de postes



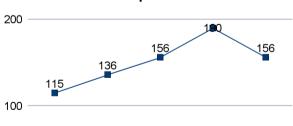
En 2012, les 121 créations de postes correspondaient principalement à la reprise en gestion de centres de PMI et au financement de postes par l'Etat à la MDPH. En 2014, 68 emplois ont été créés dans le cadre de la création de 5 nouveaux collèges :

- 53 emplois d'adjoint technique des établissement d'enseignement,
- 10 emplois d'adjoints techniques territoriaux,
- 1 emploi d'attaché territorial,
- 2 emplois d'ingénieurs territoriaux,
- 2 emplois d'adjoints administratifs.
- En 2016, il n y eu aucune création de poste.

Nombre de postes pourvus (hors mobilité géographique)



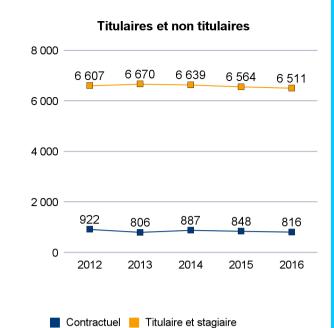
Nombre de départs à la retraite





Statut des agents

Statut	Nb d'agents payés
Apprenti	26
Assistant Familial	558
Boursier	1
Contractuel	816
Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	110
Emploi avenir	37
Service civique	9
Stagiaires rémunéré	23
Titulaire et stagiaire	6 511
Total	8 091

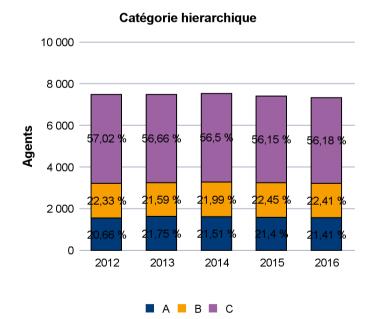


Assistants familiaux



La part des contractuels dans les effectifs permanents est passée de 13,8 % en 2009 à 11,1 % en 2016, du fait notamment de la mise en oeuvre de la politique de résorption de la précarité.

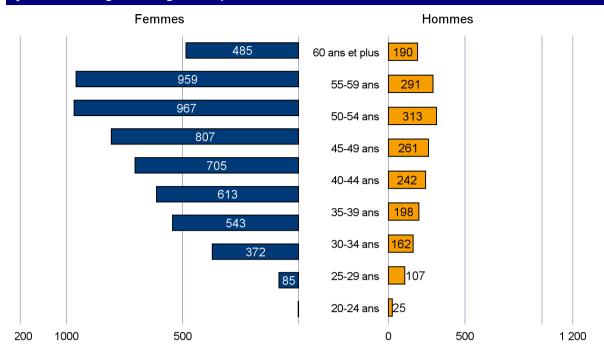
Catégorie d'appartenance (agents permanents)



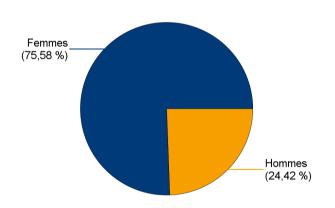
La part des agents de catégorie A parmi les agents payés a augmenté de 0,7 % de 2012 à 2016. Celle des agents de catégorie B a augmenté de 0,1 % tandis que celle des agents de catégorie C a baissé de 0,8 %. La répartition reste globalement stable.

Ne sont pris en compte dans ce graphique que les agents titulaires et contractuels. Sont exclus les assistants familiaux, les vacataires, les boursiers.

Pyramide des âges des agents départementaux en 2016



Répartition des effectifs par sexe



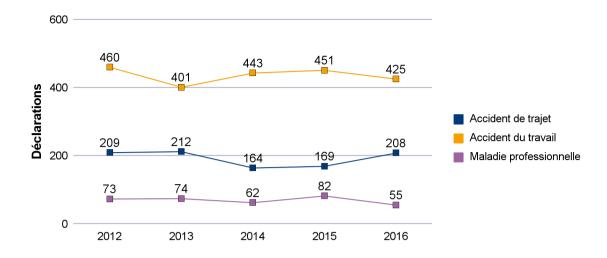
L'âge moyen des agents départementaux était de 46 ans et 6 mois en 2016, contre 46 ans et 2 mois en 2015. L'âge médian était de 47 ans et 9 mois.

Personnes reconnues comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'agents bénéficiant de l'obligation emploi	534	570	1 782	2 536	670
Part d'agents reconnus comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi	7,0%	7,1%	7,4%	7,9%	8,1%

La part d'agents reconnus comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi a atteint les 6 % en 2011. Cette part a depuis continué d'augmenter pour dépasser les 8 % en 2016.

Absences pour raisons de santé



Le nombre de déclarations d'accidents (accidents de travail, accidents de trajets, déclarations de maladie professionnelle) a baissé en 2016 de 2 %. Parmi elles, 425 déclarations concernaient un accident de travail, 208 un accident de trajet et enfin 55 une maladie professionnelle.

Programmes du Département

Mission

Enfance et famille

Programme

Accueil de la petite enfance

Programme

Aide sociale à l'enfance

Programme

Protection maternelle et infantile, planification familiale

PROGRAMME

Accueil de la petite enfance

Ce programme relève de la Mission **Enfance et famille.** Ce programme comporte trois actions :

- Crèches départementales,
- Accueil collectif de la petite enfance,
- Accueil individuel de la petite enfance.

Contexte

La Seine-Saint-Denis est le département de France métropolitaine où le taux de natalité est le plus élevé (18,5 naissances pour 1 000 habitants, soit environ 29 000 naissances par an), avec un nombre d'enfants de moins de 3 ans estimé, d'après les déclarations de naissances, à 87 000.

Le dispositif d'accueil de la petite enfance est structuré en une offre d'accueil collectif, rassemblant à la fin de l'année 2016 près de 15 000 places, et une offre d'accueil individuel constituée de plus de 5 700 assistants maternels agréés, offrant près de 16 000 places d'accueil théoriques.

Il y a donc, tous modes d'accueil confondus, près de 31 000 places d'accueil pour 87 000 enfants de moins de 3 ans, soit un taux de couverture du besoin estimé à 36 %, alors que la moyenne nationale est de 50 %. Cet écart s'explique non pas par le déficit en places d'accueil collectif, pour lesquelles la Seine-Saint-Denis est mieux dotée que la moyenne française (taux de couverture de 17 % contre 15 % au niveau national), mais par le manque de recours à l'accueil individuel (taux de 18 % contre 30 % au niveau national). Le nombre d'assistants maternels diminue depuis la fin 2012. Cette tendance est également observée au plan national. A noter que la baisse structurelle de la scolarisation des enfants de 2 ans en école maternelle augmente également le besoin de modes de garde des familles. Cette politique de scolarisation précoce a été relancée depuis 2012, mais le taux de scolarisation des enfants de 2 ans reste encore très faible en Seine-Saint-Denis.

La politique volontariste du Département pour développer les modes d'accueil de la petite enfance est mise en œuvre dans le cadre de partenariats forts avec la Caisse d'allocations familiales (CAF), les communes et l'ensemble des gestionnaires de crèches publics et privés. Elle s'inscrit dans un contexte de mobilisation nationale en faveur de l'accueil de la petite enfance.

Objectifs du programme

Dans ce contexte toujours marqué par une demande supérieure à l'offre, le Département a adopté une politique volontariste. Le Département de Seine-Saint-Denis est engagé depuis plusieurs années dans un programme de développement des modes d'accueil collectifs et individuels, dans un objectif de meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle, de facilitation de l'accès à l'emploi pour les parents en insertion professionnelle et de soutien à la parentalité.

Le Département a la particularité d'intervenir à plusieurs titres en matière d'accueil de la petite enfance :

- au titre de l'accueil en crèche, le Département assure la gestion de 55 crèches départementales. Ces établissements représentent 20 % de l'offre d'accueil collectif du département, soit environ 3 000 places,
- au titre de la protection maternelle et infantile, le Département donne un avis ou une autorisation de création, d'extension ou de transformation d'établissement et a en charge le contrôle des établissements. Il est également responsable de l'agrément, du suivi et de la formation des assistant(e)s maternel(le)s ;
- il gère, par ailleurs, l'Allocation départementale d'accueil du jeune enfant (ADAJE) versée depuis décembre 2008 aux familles qui confient leur(s) enfant(s) à un assistant maternel agréé,
- il contribue conjointement avec la CAF au développement des modes d'accueil de la petite enfance, via des aides en fonctionnement aux structures associatives et coopératives, des aides en investissement à toutes les structures et des actions de promotion de l'accueil individuel avec l'Agence départementale de développement de l'accueil individuel (cf infra, action 3).

Trois projets particulièrement structurants orientent l'action des services pour plusieurs années :

1/ Le **Plan petite enfance et parentalité 2015-2020** (PPEP), voté par l'Assemblée départementale le 16 octobre 2014. Ce plan d'investissement de 80 millions d'euros prévoit la création de 3 500 places d'accueil sur la période, dont 2 500 en collectif et 1 000 en individuel. 60 millions d'euros seront consacrés à la rénovation des bâtiments départementaux (crèches, centres de PMI, circonscriptions ASE et de service social). Douze crèches départementales feront en particulier l'objet d'une rénovation lourde. 20 millions d'euros de subventions d'investissement seront consacrés au soutien de trois dispositifs: la création de places dans les crèches non départementales publiques ou privées, les maisons d'assistantes maternelles (MAM) et les lieux uniques d'inscription. Ce soutien financier sera ciblé prioritairement sur les territoires les moins bien desservis et les plus pauvres. Ce plan permettra, outre la création de nouvelles places, de rénover les bâtiments existants en améliorant les performances énergétiques et l'accessibilité aux personnes handicapées.

2/ Le **Schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité**, porté en lien avec la CAF et l'Etat, afin de mieux coordonner les interventions des différents acteurs de la petite enfance et de la parentalité et de favoriser un rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil. Adopté le 25 novembre 2014, il s'articule autour de quatre objectifs :

- accroître l'offre de services d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité tout en réduisant les inégalités territoriales d'accès,
- continuer d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant comme vecteur d'éducation et d'intégration sociale,
- améliorer l'information des familles et encourager leur participation dans les actions liées à la petite enfance et à la parentalité,
- permettre une action coordonnée des différents acteurs sur le territoire.

3/ Le nouveau **Projet éducatif des crèches départementales** (PECD), adopté fin 2016 par le Conseil départemental, est le cadre de référence de l'action des professionnel(le)s du service des crèches. Il synthétise la vision départementale de l'accueil de l'enfant et vise à donner du sens et de la cohérence à l'action des équipes. Il se compose de valeurs qu'il s'agit de promouvoir au quotidien (respect et « bientraitance », diversité et égalité, faire et penser ensemble, créativité, plaisir et bien-être) et d'orientations de travail qui doivent se traduire dans les pratiques professionnelles.

D'autres dynamiques transversales ont également été investies :

- le Projet social départemental et sa déclinaison en Projets sociaux de territoire,
- la réorganisation du Pôle solidarité et le déploiement de Maisons départementales de solidarité,
- la signature de conventions petite enfance et parentalité avec les communes volontaires, intégrant notamment l'élaboration de protocoles pour les Commissions d'admission aux modes d'accueil (CAMA),
- les actions culturelles dans les crèches, en lien avec le service de la culture (promotion de la lecture et de l'ouverture culturelle du jeune public).

Mise en œuvre des priorités

Le programme Accueil de la petite enfance comporte trois actions : les crèches départementales, l'accueil collectif (soutien aux crèches non départementales) et l'accueil individuel (assistantes maternelles).

Concernant l'action Crèches départementales, cinq principaux chantiers ont été menés à bien au cours de l'année 2016.

<u>Le nouveau Projet éducatif des crèches départementales</u> (PECD) a été finalisé et décliné en actions éducatives. L'année 2016 a été largement consacrée à la finalisation de son écriture, à sa conception graphique puis à la préparation de la journée de lancement organisée le 9 mars 2017 au Palais des congrès de Montreuil. Le nouveau document a été adopté par l'Assemblée départementale le 2 février 2017.

Parallèlement à la finalisation du PECD, le service des crèches a également poursuivi sa réflexion et ses actions concernant la qualité de l'accueil. Les actions liées aux activités culturelles, artistiques, ludiques, à la promotion de toutes les diversités (égalité filles-garçons, handicap, plurilinguisme, etc.) ont ainsi été renforcées.

Les parcours mis en place avec le service de la culture dans le cadre du dispositif « Hisse et oh! Artistes et petite enfance » ont été, en 2016, à la fois plus nombreux et plus diversifiés. Les partenariats entre le service des crèches et les associations proposant des actions éducatives et culturelles ont été renouvelés. Au total, 12 crèches ont bénéficié en 2016 d'une action d'accompagnement long dans le champs culturel.

Dans la continuité de la démarche d'enrichissement du PECD, plusieurs crèches départementales ont participé à la rédaction d'un ouvrage publié en septembre 2016 : « Avec les familles dans les crèches ! Expériences en Seine-Saint-Denis ».

<u>L'organisation et les modalités d'accueil</u> en crèches ont été modifiées, en vue d'accueillir davantage d'enfants dans les crèches départementales.

Un nouveau règlement de fonctionnement a été adopté, en février 2016, afin de mieux adapter la présence des professionnels aux besoins d'accueil des familles. Il organise dorénavant la fermeture de l'ensemble des crèches les deux premières semaines du mois d'août ainsi que la dernière semaine de l'année civile.

Afin d'améliorer le remplacement des absences dans les crèches départementales, une équipe d'Auxiliaires de Puériculture d'Urgence (APU), dédiée aux remplacements ponctuels, a été mise en place en 2016. Dispositif complémentaire à celui des Auxiliaires de Puériculture de Remplacement (APR) positionnées sur des absences longues, les APU ont vocation à apporter un soutien court permettant de soulager les équipes et d'éviter les ruptures d'accueil.

Les actions relatives au recrutement et à la formation des professionnels ont été poursuivies.

Depuis plusieurs années, le service des crèches est confronté des problématiques importantes en matière de gestion des ressources humaines. En 2016, l'activité de recrutement a été soutenue avec plus de 200 recrutements réalisés. Au 1^{er} novembre 2016, les postes vacants - hors crèches en travaux - étaient donc peu nombreux (17 personnes, dont 11 auxiliaires de puériculture).

En matière de pré-recrutement, le service a poursuivi plusieurs actions : visites d'écoles, accueil de 8 professionnel(le)s en apprentissage, accueil de plus de 100 stagiaires sur l'année (AP, CAP petite enfance, Bac Pro, EJE, infirmière...).

Suite à l'engagement pris en janvier 2016 d'ouvrir une large concertation avec les agents des crèches sur les parcours professionnels, plusieurs pistes d'actions ont été formulées, portant sur l'accompagnement des agents entrant dans la fonction

publique, la mobilité professionnelle (VAE, mobilité, formations diplômantes) et le renforcement de la formation (accès à l'information, renforcement des formations générales de base, formation complétant les formations initiales).

Le Plan petite enfance et parentalité (PPEP) a donné lieux à plusieurs rénovations de crèches.

Sur les douze opérations de rénovations lourdes prévues par le Plan, deux ont été lancées en 2016 : la crèche Floréal à Romainville et la crèche Lamaze à Bobigny. L'opération de relocalisation de la crèche Gagarine à Romainville a débuté en 2016 pour une ouverture fin 2017.

Outre les rénovations totales, d'autres travaux de modernisation et de grosses réparations ont été entrepris : quatre crèches ont ainsi rouvert en 2016, après plusieurs mois de travaux :

- St-Leu à Villetaneuse,
- Quai du Moulin à L'Île-Saint-Denis,
- Léon Blum à Bondy,
- Le Clos Saint Lazare, renommé Angela Davis à Stains.

Trois crèches ont bénéficié de gros travaux en 2016 avec une réouverture au premier trimestre 2017 :

- Orgemont à Epinay (ouverture en janvier 2017),
- Général Leclerc à Rosny-sous-Bois (ouverture en janvier 2017),
- Pierre Sémard à Saint-Denis (ouverture en février 2017).

Deux études ont été lancées pour réaliser les travaux de grosses réparations et de modernisation des crèches Hautes Noëlles à Saint-Denis et Jules Guesde à Montreuil, prévus en 2017. Par ailleurs, des rencontres avec les villes concernées par des projets de relocalisation ont été organisées pour les crèches Pellat à Pantin et Division Leclerc au Bourget. D'autres travaux ont été menés durant l'été 2016 dans plusieurs crèches (plan de sécurisation des sites, réfection de cuisine, travaux de chauffage).

Le service a poursuivi ses contributions à la mise en œuvre de conventions locales avec les villes et la CAF articulées autour des axes du Schéma petite enfance et parentalité, notamment à travers les Commissions d'admission aux modes d'accueil (CAMA) et les actions favorisant la mise en place de réseaux éducatifs locaux.

Pour améliorer et simplifier la <u>participation des familles à la vie de la crèche</u>, de nouvelles modalités de fonctionnement des conseils d'établissement, à la fois plus souples et moins institutionnelles, ont été adoptées par délibération à la fin de l'année 2015. Tout au long de l'année 2016, le service s'est engagé dans une démarche d'information auprès des professionnels, des familles puis de mise en œuvre au sein des crèches. Les premiers conseils se sont tenus au début de l'année 2017. A terme, l'objectif est la mise en place de 10 conseils inter-crèches.

L'action Accueil collectif de la petite enfance vise, outre les compétences de droit commun (contrôle et suivi de toutes les crèches et services d'accueil de la petite enfance sur le territoire départemental), à augmenter le nombre de structures d'accueil et de places offertes.

Au cours de l'année 2016, le nombre de places existant en accueil collectif en Seine-Saint-Denis a continué à augmenter (+ 3,4 %, soit près de 500 places, cf partie graphique).

Sur cette action comme sur d'autres, la stratégie du Département est de privilégier le soutien à l'investissement plutôt qu'au fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement ont diminué entre 2015 et 2016 de 48,6 %, soit 9,4 millions d'euros suite à la suppression des subventions de fonctionnement aux crèches municipales.

Après un gel des aides en investissement en 2014 (hors Foddac), les subventions ont repris en 2015 sur la base des nouveaux dispositifs mis en place dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité (PPEP). Pour rappel, le PPEP (délibération du 16 octobre 2014) a mis en place une nouvelle aide à l'investissement pour les structures d'accueil collectif publiques ou privées. Cette aide est modulée sur la base d'une cartographie prioritaire, en fonction du taux de couverture des besoins en places d'accueil et du revenu moyen des ménages. Conformément à cette nouvelle politique, les dépenses d'investissement ont augmenté en 2016 de 37,4 %, avec la montée en charge du PPEP. 2,126 millions d'euros de crédits subventions ont été ouverts dont 1,776 million d'euros au titre de la création de places dans les crèches non départementales (21 projets représentant 388 places), 300 000 euros au titre de la création d'un lieu unique d'inscription à Aubervilliers et 50 000 euros au titre de la création de trois MAM. Les subventions seront mandatées au fur et à mesure de la réalisation des projets.

S'agissant des compétences du Département en matière de contrôle et de réglementation de l'accueil collectif, deux objectifs doivent se poursuivre :

- améliorer l'accompagnement des gestionnaires publics et privés dans l'aide à la création, l'extension et la transformation de structures (études de plan, rencontres régulières avec les gestionnaires et porteurs de projets afin de rendre des avis et des autorisations d'ouverture),
- renforcer la mission de suivi et de contrôle des établissements d'accueil, en effectuant des visites régulières des structures, au moins une fois tous les 5 ans.

A la fin de l'année 2016, 76 projets de création ou d'extension de structures collectives étaient connus du service de PMI et 50 d'entre eux seront finalisés en 2017. Les projets de création d'établissement sont en majorité portés par les gestionnaires privés (entreprises ou associations) tandis que les extensions-transformations sont principalement le fait des gestionnaires publics. 163 actions de suivi-contrôle et d'accompagnement ont été menées en 2016 (visites réglementaires, études de plans et de projets d'établissement...), contre 104 en 2014 et 146 en 2015.

L'action **Accueil individuel de la petite enfance** comprend le versement de l'ADAJE, l'agrément et la formation des assistants maternels et l'action de l'Agence départementale de développement de l'accueil individuel (ADDAI).

<u>L'ADAJE Seine-Saint-Denis</u> a pour objectif de développer et de rendre plus accessible l'accueil individuel en attribuant l'Allocation départementale de l'accueil jeune enfant (ADAJE) aux familles qui emploient un assistant maternel agréé pour la garde de leur(s) enfant(s) de moins de trois ans. Cette aide financière est versée aux familles depuis le mois de décembre 2008 en complément des aides de la CAF (PAJE). Elle s'échelonne entre 50 et 120 euros par mois selon les revenus. En 2016, près de 10 000 allocataires ont bénéficié de cette aide au cours de l'année, soit environ 6 000 allocataires en simultané. Le nombre d'allocataires diminue légèrement depuis 2014 (cf partie graphique).

En matière d'agrément et de formation des assistants maternels, le Département s'est donné pour objectifs d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants chez les assistants maternels, d'organiser la formation des assistants maternels dans le respect des contraintes réglementaires (contenu et délais) et d'augmenter le nombre d'assistants maternels agréés et le nombre de places d'accueil, y compris par la création de maisons d'assistant(e)s maternel(le)s. Le Département est confronté depuis cinq ans à une baisse structurelle du nombre d'assistants maternels, ce qui diminue d'autant les capacités d'accueil individuel de jeunes enfants. Dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité, le Département a voté en 2016 l'attribution de 50 000 euros de subventions d'investissement à trois projets de création de Maisons d'assistantes maternelles (MAM).

L'Agence départementale de développement de l'accueil individuel (ADDAI), structure créée par le Département et la CAF de Seine-Saint-Denis en décembre 2009, travaille avec des assistants maternels, des communes, des relais d'assistants maternels et des associations souhaitant être soutenus dans le montage de projets, notamment pour la création de maisons d'assistants maternels. L'agence a poursuivi ses réflexions sur la reprise d'activité des assistants maternels au chômage ainsi que sur l'accès à l'accueil individuel des parents ayant des horaires de travail atypiques, des enfants en situation de handicap (dispositif « Trait d'Union ») et des familles en insertion (expérimentation en 2016 du tiers payant pour la PAJE et l'ADAJE sur les villes de La Courneuve, Aubervilliers, Bobigny, Aulnay-sous-Bois, Sevran, Stains, Saint-Denis et Montreuil). Les missions d'accompagnement des porteurs de projets à la création de Maisons d'assistants maternels ont également été poursuivies. Le Département compte désormais 15 MAM, représentant 41 assistants maternels pour 146 places d'accueil.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Crèches départementales	Dépenses	2,023	2,024	1,953	1,746	1,780
	Recettes	24,256	23,056	23,010	23,281	22,163
Accueil collectif de la petite enfance	Dépenses	13,871	13,394	12,782	13,282	4,328
Accueil individuel de la petite enfance	Dépenses	6,063	6,171	6,110	6,077	6,106
	Recettes	-	-	-	-	0,001
Total Programme « Accueil de la petite enfance »	Dépenses	21,958	21,590	20,844	21,105	12,214
	Recettes	24,256	23,056	23,011	23,281	22,164

Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Crèches départementales	Dépenses	0,200	0,200	0,200	0,211	0,278
Accueil collectif de la petite enfance	Dépenses	1,087	0,773	0,286	0,479	0,618
Total Programme « Accueil de la petite enfance »	Dépenses	1,287	0,973	0,486	0,690	0,895

PROGRAMME

Accueil de la petite enfance

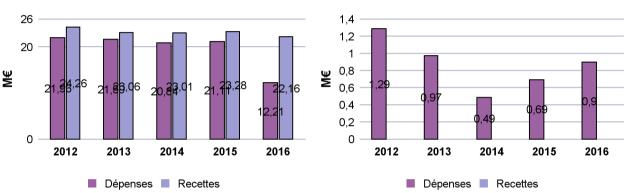
Mise en œuvre : Services des crèches départementales et de la Protection maternelle et infantile de la Direction de l'enfance et de la famille La politique d'accueil de la petite enfance a pour objectif de répondre aux besoins de modes d'accueil des familles. Il s'agit tout particulièrement de développer l'accueil en structures collectives et l'accueil individuel chez les assistantes maternelles, en veillant à l'épanouissement des enfants.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP			de réalisation cettes CA/BP	Taux de réalisation des dépenses CA/BF		
2012	96,73%	2012	106,49%	2012	91,60%	
2013	96,69%	2013	98,90%	2013	97,73%	
2014	97,85%	2014	100,93%	2014	96,37%	
2015	98,08%	2015	98,90%	2015	45,42%	
2016	115,62%	2016	94,93%	2016	64,90%	

Fonctionnement

Investissement



Les dépenses du programme sont constituées :

- du versement de l'Allocation départementale d'accueil du jeune enfant (ADAJE, action "Accueil individuel"),
- des subventions de fonctionnement aux crèches non départementales (action "Accueil collectif de la petite enfance"),
- des frais de fonctionnement des crèches départementales, pour près de deux millions d'euros. A ces frais s'ajoutent des dépenses de personnels estimés à 49 millions d'euros.

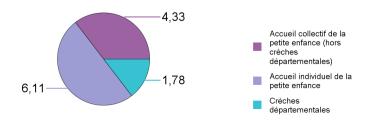
Les recettes de fonctionnement comprennent les participations de la CAF et des familles pour les crèches gérées par le Département.

Les dépenses d'investissement correspondent aux subventions d'équipement versées dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité (PPEP) et à l'acquisition de mobilier pour les crèches départementales. Par ailleurs, 5,6 millions d'euros de travaux de rénovation ont été réalisés en 2016 dans les crèches départementales et sont comptabilisées dans le programme "Bâtiments départementaux".

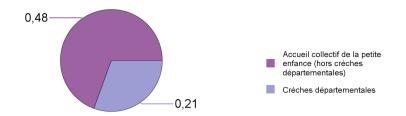
Les dépenses de fonctionnement du programme sont en baisse sensible avec la décision prise lors du Budget 2016 de supprimer les subventions aux crèches municipales.

Les recettes de fonctionnement sont en diminution de 4,8 %, les travaux réalisés dans le cadre du PPEP ayant occasionné des fermetures de crèches départementales .

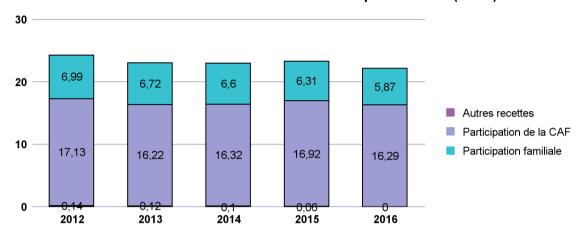
Répartition des dépenses de fonctionnement 2016 (hors personnel, en M€)



Répartition des dépenses d'investissement 2016 (hors personnel, en M€)



Recettes de fonctionnement des crèches départementales (en M€)



Personnel (31 décembre 2016)

catégorie A: 308

135

catégorie B :

catégorie C : 1 046

Nombre total de postes: 1 489

Les postes qui concourent à la mise en oeuvre de ce programme sont rattachés dans leur très grande majorité au service des crèches départementales (près de 1 300 postes), le solde correspondant au service de la PMI. Les dépenses de personnel sont évaluées à 48,6 millions d'euros.

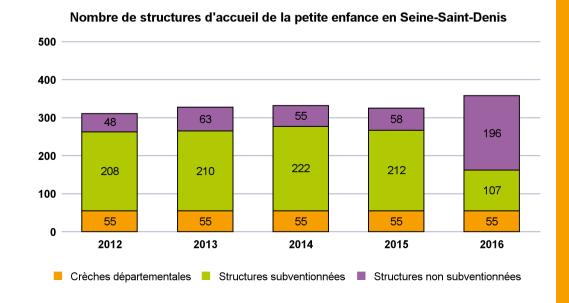
Par ailleurs, plus de 5 700 assistants maternels étaient agréés

au 31 décembre 2016.

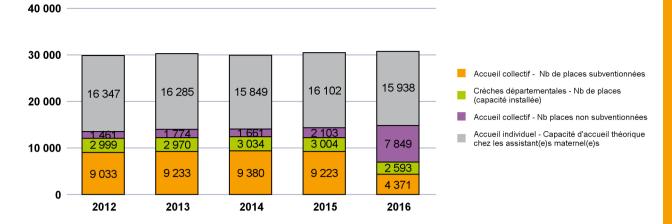
Panorama de l'offre d'accueil de la petite enfance en Seine-Saint-Denis

En Seine-Saint-Denis, le dispositif d'accueil est structuré en :

- une offre d'accueil collectif (crèches et structures d'accueil départementales, municipales, associatives et d'entreprises),
- une offre d'accueil individuel avec les assistants maternels agréés.







Il y a aujourd'hui en Seine-Saint-Denis près de 31 000 places d'accueil, qui se répartissent de manière équilibrée entre accueil collectif et accueil individuel (auprès des assistants maternels agréés), pour une population des 0-3 ans estimée à près de 85 000 jeunes enfants.

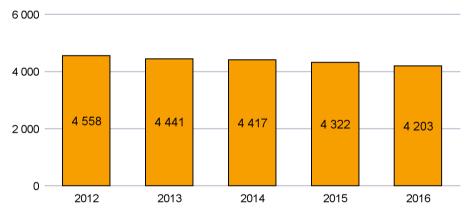
319 places ont été créées en 2016, solde d'une création de 483 places en accueil collectif et d'une diminution de 164 places auprès des assistants maternels.

Pour rappel, le Plan Petite Enfance et Parentalité s'est donné pour objectif la création de 3 500 places sur la période 2015-2020, dont 2 500 en accueil collectif et 1 000 auprès des assistants maternels.

Action

Crèches départementales

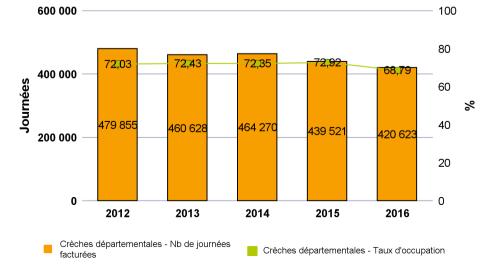
Nombre d'enfants accueillis au cours de l'année civile en crèches départementales



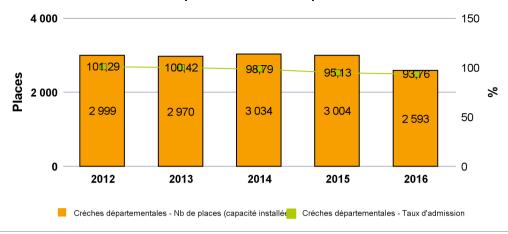
Le taux d'occupation représente le rapport entre les capacités d'accueil effectives (nombre de jours effectifs de présence des enfants) et les capacités théoriques (nombre de jours théoriques de présence des enfants). Depuis le 1er janvier 2010, il ne constitue plus un critère de détermination de la subvention CAF, mais permet d'évaluer une tendance quant à l'occupation des crèches departementales. Le taux d'admission détermine le nombre d'enfants admis par rapport au nombre de

places ouvertes.

Occupation des crèches départementales



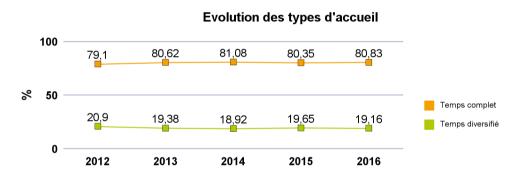
Nombre de places en crèches départementales



L'activité d'accueil des crèches départementales (enfants accueillis, journées facturées) a diminué sensiblement en 2016. Cela s'explique en particulier par les travaux de rénovation réalisés dans le cadre du Plan petite enfance, qui, de manière directe, ont conduit à la fermeture de plusieurs crèches au cours de l'année et de manière indirecte, ont perturbé le calendrier habituel d'accueil des jeunes enfants.

De nouvelles mesures de gestion seront poursuivies et développées afin d'accueillir davantage d'enfants : simplification des procédures de recrutement des auxiliaires, augmentation du nombre d'apprentis et de boursiers, maintenance préventive des bâtiments, développement des remplacements courts pour éviter les ruptures d'accueil, amélioration des conditions de travail, accueil progressif des nouveaux enfants sur une période plus resserrée, fluidification du circuit des admissions, meilleure adaptation des contrats d'accueil aux besoins des parents...

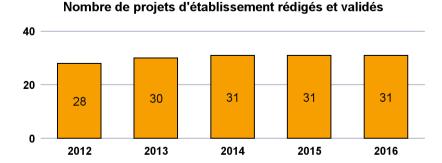
Développement du multi accueil



Le développement puis la généralisation en septembre 2010 du multi-accueil, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de relance des modes d'accueil, a permis d'améliorer la réponse apportée aux besoins des familles. La part des enfants accueillis en temps est aujourd'hui stabilisée aux alentours de 20 % des places. Si le multi-accueil est un acquis dans toutes les crèches départementales, le travail doit être poursuivi pour davantage "combiner" les contrats multi-accueil (par exemple un contrat de 2 jours lundi-mardi avec un contrat 3 jours mercredi-vendredi).

Développement de la démarche participative

La gestion
participative
de ces établissements
se traduit par :
- l'élaboration de
projets
d'établissements ;
- la mise en place de
conseils
d'établissements.



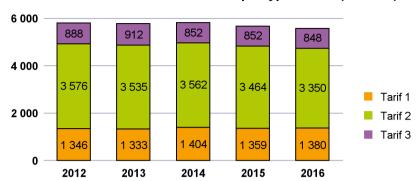
L'élaboration de projets d'établissement a pour but de fédérer les professionnels autour de valeurs et de pratiques partagées avec les familles. Les conseils d'établissement sont composés de représentants des parents, de professionnels de la crèche et du conseiller départemental du canton.

Action

Allocation départementale accueil jeune enfant (ADAJE)

Le Plan départemental de relance des modes d'accueil de la petite enfance, adopté par le Conseil général le 5 juin 2008, prévoyait notamment la mise en œuvre d'une nouvelle prestation d'accueil du jeune enfant. L'Allocation départementale accueil jeune enfant (ADAJE) a pris effet à la rentrée scolaire 2008

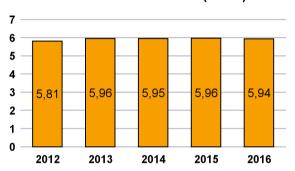
ADAJE - Nombre d'allocataires par type de tarif (au 31/12)



Répartition des allocataires par tarif

Tarif 1 (24,74 %) Tarif 2 Tarif 3 (15,2 %)

ADAJE - Montants versés (en M€)



Le niveau de versement de l'ADAJE est resté stable en 2016, avec près de 6 000 bénéficiaires simultanés.

Il existe trois tarifs d'aides en fonction des ressources des familles, basés sur les revenus de l'année N- 2: le tarif 1 à 120 euros par mois, le tarif 2 à 70 euros et le tarif 3 à 50 euros.

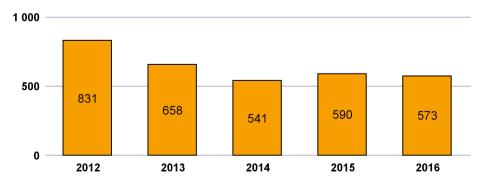
Action

Agrément et formation des assistants maternels

La loi du 27 janvier 2005 réformant le statut des assistant(e)s maternel(e)s a renforcé l'obligation de formation initiale par un doublement des temps de formation.

Un nouveau dispositif de formation a été mis en place à partir du 1er janvier 2007 (formation de 60 h au secourisme avant le début de l'activité professionnelle, puis dans les 2 ans suivant l'accueil du 1er enfant).

Nombre d'assistant(e)s maternel(e)s formé(e)s chaque année

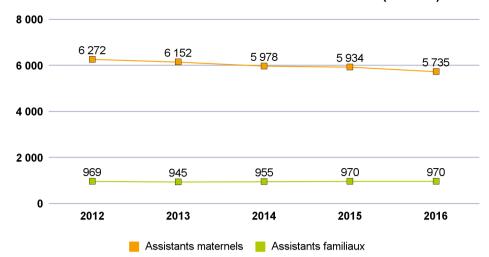


La loi du 27 juin 2005 distingue :

- les assistant(e)s maternel(le)s (enfants confiés par les parents à la journée). - les assistants familiaux. Le suivi de leur activité est présenté dans la partie relative à la Protection

de l'enfance (ASE).

Nombre d'assistants maternels et familiaux en activité (au 31/12)

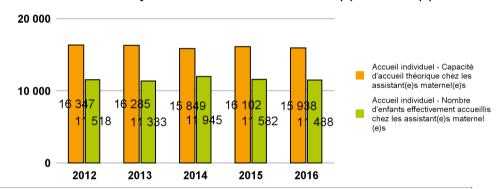


Le nombre d'assistants maternels nouvellement formés, entre 500 et 600 par an, ne suffit plus à compenser les cessations d'activité, d'où une poursuite de la baisse du nombre d'assistants maternels en activité pour la quatrième année consécutive. Le Schéma et le Plan petite enfance comportent un important volet de relance de cette activité, afin d'enrayer la baisse des effectifs.

Le nombre d'assistants familiaux reste relativement stable depuis plusieurs années. Les assistants familiaux sont employés par les services de l'ASE ou les associations de placement familial.

Accueil des jeunes enfants chez les assistant(e)s maternel(e)s

Accueil des jeunes enfants chez les assistant(e)s maternel(e)s



Conséquence de la baisse du nombre d'assistants maternels, la capacité d'accueil théorique et le nombre d'enfants effectivement accueillis diminuent légèrement depuis plusieurs années.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2012	2013 2014		2014 2015	
Nombre de subventions	32	35	39	39	40
Montant versé en euros	1 125 253	1 289 214	1 483 700	1 471 756	1 503 540

Investissement	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de subventions	5	1	0	3	7
Montant versé en euros	375 171	17 471	0	89 200	220 889

Aide sociale à l'enfance Ce programme relève de la Mission Enfance et famille. Ce programme comporte six actions : - Evaluer pour protéger, - Accueil familial, - Accueil en structures collectives, - Adoption, - Accompagnement et soutien à la parentalité, - Prévention spécialisée.

Contexte

Pour la première fois depuis plusieurs années, le nombre de mineurs non accompagnés (ex mineurs isolés étrangers) pris en charge par le Département a augmenté sensiblement en 2016 (+ 95 % hors recueils provisoires d'urgence), ce qui provoque une tension en matière d'accueil. Ce phénomène est dû à l'augmentation au niveau national des flux de jeunes migrants, au non-respect des critères de péréquation nationale par certains départements et à une modification de l'organisation du Tribunal pour enfants qui a conduit à ce que les dossiers de mineurs étrangers ne soient plus confiés à des juges spécialisés.

Le dispositif départemental continue à être fortement sollicité en urgence, ou par défaut de réponse en matière de soin ou de prise en charge du handicap. Par ailleurs, un nombre important de mesures éducatives ordonnées par le juge sont en attente d'exécution.

Sur le plan législatif, les travaux nationaux ont abouti à la promulgation de la loi du 14 mars 2016 de protection de l'enfant et à la feuille de route nationale 2015-2017. Si l'essentiel du texte réaffirme les principes posés par le législateur en 2007, l'approche choisie place l'enfant au centre de l'intervention. Les droits de l'enfant dans le processus décisionnel et dans l'élaboration du projet pour l'enfant sont réaffirmés. Douze décrets d'application sur les quatorze prévus ont été promulgués. Les travaux du troisième Schéma partenarial de protection de l'enfance intégreront ces orientations.

Objectifs du programme

La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif et social ainsi qu'à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits.

L'Aide sociale à l'enfance (ASE) met en œuvre la politique départementale de protection de l'enfance au regard des lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016. Elle s'adresse aux familles, aux mineurs et jeunes majeurs de 18 à 21 ans. L'intervention de l'ASE s'articule autour de trois orientations majeures :

- la prévention des difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives,
- l'accompagnement des familles,
- la prise en charge physiques des enfants lorsque les familles rencontrent des difficultés éducatives susceptibles de mettre l'enfant en danger.

Un des enjeux majeurs est l'élaboration d'alternatives aux placements « classiques » dans l'esprit des lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016. Le travail d'état des lieux et d'évaluation mené au cours des dernières années a montré que les dispositifs actuels présentaient certaines limites (prégnance de l'urgence, cloisonnement entre les réponses préventives et les placements, internats conçus sur un fonctionnement classique avec des exigences en tension avec les besoins du public, manque de places...). Une des orientations phare pour les prochaines années est donc, dans le cadre du Schéma départemental de protection de l'enfance, de renforcer la prévention, en soutenant la fonction parentale et en privilégiant les accompagnements à partir du domicile avec la possibilité d'un hébergement occasionnel. Il s'agit de penser en termes de lien et non pas de lieu, l'accueil physique devant être un outil et non un objectif. Dans cette logique, il s'agira de développer des réponses de proximité, adaptées à des publics spécifiques (accueil de jour, accueil modulable, accueil provisoire, accueil familial d'urgence, prise en charge des adolescents, enfants en très grande difficulté). C'est dans cet esprit que plusieurs décisions ont été prises :

- l'ouverture de nouveaux services d'accueil de jour (SAJ) pour les 0-5 ans (capacité à suivre 70 enfants),
- la création d'un relais parental associatif permettant l'accueil de fratries (capacité à suivre 250 enfants),
- la mise en place d'actions éducatives intensives (capacité à suivre 110 jeunes chaque année),
- l'accueil à domicile avec possibilité d'héberger (dispositif Adophé permettant d'accompagner chaque année 90 jeunes de 11 à 17 ans),
- la création par extension de 3 accueils de jour (capacité d'accueil de 34 places),
- l'accueil de jour des 16 ans et plus chez les familles d'accueil (44 places),
- le renforcement de l'accueil des 16 ans et plus les plus fragiles (17 places),
- l'évolution du plateau technique du Centre départemental enfance et famille (CDEF), afin de permettre de mieux répondre aux enjeux d'évaluation, de crise familiale des adolescents et à des problématiques spécifiques (fratries, jeunes filles en errance, mineurs enceintes, pouponnières),
- l'accueil d'urgence en placement familial pour les moins de 5 ans (20 places).

Le service de l'ASE est également investi dans des actions transversales structurantes :

- le déploiement des Maisons départementales des solidarités et la réorganisation du Pôle solidarité,
- la mise en place des Projets sociaux de territoire,
- la mise en œuvre du Plan petite enfance et parentalité,
- la lutte contre les violences faites aux femmes avec la participation à une étude nationale, en lien avec l'Observatoire départemental dédié,
- la mise en œuvre du Projet éducatif départemental (PED II),
- la mise en œuvre du Plan Défi handicap et du protocole de prise en charge des enfants handicapés entre le Service de l'ASE et la MDPH.

Mise en œuvre des priorités

L'action **Prévention spécialisée** vise à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion des jeunes et de leur famille dans les territoires les plus en difficulté, en lien avec les acteurs concernés, notamment les villes (art.121-2 et L221-1 du Code de l'action sociale et des familles). Les éducateurs interviennent dans les quartiers et s'adressent aux jeunes en difficulté dans leurs espaces de vie, selon les principes de non mandat, d'anonymat, de libre adhésion des jeunes et de non institutionnalisation.

Les orientations départementales de la prévention spécialisée 2013-2017, adoptées le 31 janvier 2013, prévoyaient le renouvellement des conventions et des contrats d'objectifs avec les communes.

A ce jour, parmi les 25 conventions et contrats d'objectifs, 10 ont été renouvelés (villes de Pantin, Aubervilliers, Montreuil, Saint-Denis, Pierrefitte, Rosny-sous-Bois, Noisy-le-sec, Aulnay-sous-Bois, Bagnolet et Bondy). Un diagnostic est en cours à Bondy et Rosny pour étendre l'action de la prévention spécialisée à de nouveaux quartiers (La Sablière et La Boissière).

Depuis janvier 2016, suite à l'impossibilité de parvenir à un accord avec la ville, il n'y a plus d'équipe de prévention spécialisée à Neuilly-sur-Marne.

Le travail engagé avec Clichy-sous-Bois, l'Ile-Saint-Denis, Epinay et Stains devrait aboutir d'îci la fin de l'année 2017. Des discussions seront lancées au cours de l'année 2017 avec les villes de Bobigny et Saint-Ouen. Un diagnostic a également été lancé en février 2017 à Dugny afin d'examiner s'il est nécessaire d'implanter une équipe de prévention spécialisée.

Enfin, le calcul des participations des communes a été simplifié. Il est désormais proposé un montant fixe pour 5 ans, basé sur un taux d'évolution par rapport au budget de l'année précédente.

Conformément à la loi, l'action **Evaluer pour protéger** a pour objectif de garantir le repérage et l'évaluation des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant, dans le respect de la place des parents et de l'intérêt supérieur de l'enfant, à travers la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP), qui centralise la réception de toutes les informations préoccupantes (IP) sur le département. Les informations préoccupantes sont essentiellement signalées par les établissements scolaires, le numéro vert « enfance en danger » (119), les services départementaux et le Parquet suite à des enquêtes de police.

Un travail a été engagé auprès des praticiens hospitaliers afin de les sensibiliser aux enjeux de la protection de l'enfance. A l'initiative du Procureur de la République, la CRIP a été associée, avec les groupements ASE, à la mise en œuvre d'une cellule maltraitance en milieu hospitalier.

Les actions de formation des professionnels, d'information des partenaires et d'amélioration de la lisibilité du traitement des IP ont été poursuivies. Les retours d'évaluation des circonscriptions sollicités par la CRIP doivent encore être améliorés.

Les perspectives concernant l'application des évolutions préconisées par la loi du 14 mars 2016 : intégration des travailleurs sociaux de l'Education nationale dans l'équipe d'évaluateurs, réaffirmation des délais d'évaluation à 3 mois, intégration de l'ensemble des mineurs vivant au domicile dans l'évaluation, visite à domicile rendue obligatoire. Ces évolutions qualitatives doivent être travaillées dans le cadre des travaux sur le Schéma départemental de protection de l'enfance et dans la perspective des évolutions à venir du Pôle solidarité.

L'action **Accompagnement** vise à prévenir le plus en amont possible les difficultés auxquelles les jeunes et les parents peuvent être confrontés, en développant des actions individuelles et collectives et en décloisonnant les réponses apportées. Cette action regroupe un ensemble de dispositifs intermédiaires entre la prévention et la prise en charge directe par l'ASE permettant d'accompagner les familles et les enfants :

- les mesures judiciaires (AEMO Actions éducatives en milieu ouvert) et administratives (AED Actions éducatives à domicile, IEP Interventions éducatives de proximité) d'accompagnement des familles,
- les interventions des Techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF),
- les lieux d'accompagnement des jeunes (PAEJ Points d'accueil écoute jeunes, Etap'Ados) et les mesures de soutien à la parentalité (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux associations de parents).
- les Services d'accueils de jour (SAJ),
- les aides financières (aides financières éducatives, aides aux jeunes majeurs, allocation d'autonomie jeune majeur),
- les maisons et centres maternels.

Concernant cette action, un des principaux enjeux est de développer la prévention et les interventions administratives faites avec l'accord des familles, afin de limiter les mesures judiciaires. Globalement, la demande pour les dispositifs d'accompagnement reste très forte, ce qui occasionne des délais d'attente souvent importants pour répondre aux besoins des demandeurs ou exécuter les décisions de justice.

En 2016, cette action a connu plusieurs évolutions importantes.

En ce qui concerne les <u>AEMO</u> et les <u>AED</u>, le projet d'AEMO intensive avec la possibilité d'un hébergement exceptionnel ou périodique a été mis en œuvre. Ces actions, réservées aux jeunes de 11 à 17 ans, permettent de traiter les difficultés familiales éducatives constituant un danger pour l'enfant sans le séparer de ses parents. Conformément à l'article 375-2 du Code civil, introduit par la loi de mars 2007, ces mesures ordonnées par un juge incluent la possibilité d'accueillir physiquement l'enfant, soit exceptionnellement, soit périodiquement. En outre, chaque éducateur accompagne 11 jeunes au lieu de 25 en AEMO classique et les services mettent en œuvre davantage d'actions collectives. Ce nouveau dispositif, confié à trois associations (ADSEA, AVVEJ et Jean Cotxet), est opérationnel depuis octobre 2016. « Adophé », dispositif d'accueil modulable conjuguant accompagnement à domicile et possibilité d'hébergement pour 90 jeunes de 11 à 17 ans bénéficiant d'une mesure de placement, a été également été confié à une association en 2016. La principale difficulté est la réduction des délais d'exécution, dans un domaine où les mesures en attente sont nombreuses. L'enjeu sera également de fluidifier les passages entre les mesures administratives et judiciaires quand la situation des familles évolue.

Les Techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF) sont mandatées par l'ASE (Art. L222-3 du CASF) pour apporter une aide à domicile aux parents et aux enfants. Leurs interventions sont appréciées par les circonscriptions et les groupements ASE car le « faire avec » les familles apporte un éclairage sur leurs problématiques des familles et un soutien efficace des parents dans leurs relations avec leurs enfants. Il existe des difficultés de recrutement des TISF. Les écoles ne parviennent pas à remplir les promotions alors que de nombreuses TISF partent à la retraite. En outre un nombre croissant de jeunes professionnelles renoncent à poursuivre leur activité pour diverses raisons (salaires faibles, métier difficile et solitaire...). Si on souhaite continuer à faire bénéficier des familles de ces interventions à domicile à la hauteur des besoins, un renforcement du soutien technique à ces professionnelles semble nécessaire. En 2016, le nombre de familles et d'enfants accompagnés a poursuivi son augmentation (cf partie graphique).

Les <u>Services d'accueil de jour (SAJ)</u> constituent un dispositif alternatif au placement et permettent de soutenir la fonction parentale. Une étude menée par l'ASE a montré que 15 % des admissions étaient des accueils de crise dus à des situations d'indisponibilité temporaire des parents, dont un quart concernait l'hospitalisation de mères seules. Dans ce cas, les enfants se retrouvent accueillis dans le dispositif d'accueil d'urgence en l'absence de toute problématique de protection de l'enfance. Deux appels à projet ont été réalisés en 2016. Ils concernaient un relais parental et deux services d'accueil de jour associatifs qui devraient ouvrir au second semestre 2017. L'objectif du Relais parental porté par la Croix Rouge au Blanc-Mesnil est d'accueillir de façon temporaire des enfants âgés de 10 semaines à 17 ans en cas de besoin ponctuel de relais parental sans séparer les fratries (capacité d'accueil de 250 enfants par an). Les deux SAJ seront portés par la Fondation d'Auteuil et SOS insertion, et profiteront à 70 familles, soit 140 enfants à Sevran et Villetaneuse. Il s'agit d'un dispositif de soutien parental, avec une approche globale et pluridisciplinaire autour de la relation parents/enfants.

<u>Etap'Ados</u> est une structure qui peut accueillir des jeunes ainsi que leurs parents pendant moins de 72 h pour travailler sur une situation de crise et tenter de prévenir sa dégradation. Cette structure rayonne principalement sur 7 communes (Pantin, Aubervilliers, Saint-Denis, Bobigny, Le Blanc-Mesnil, Montreuil, Sevran). Le protocole 72 h a été réajusté avec l'autorité judiciaire et élargi aux jeunes fugueurs hors département. La structure poursuit sa dynamique en accueillant de plus en plus de jeunes (cf. partie graphique).

Les <u>aides financières ASE</u> sont essentiellement constituées de dépenses hôtelières délivrées au titre de la protection de l'enfance, ce qui les différencie des aides financières de droit commun attribuées par le service départemental des aides financières (SDAF). La mise en œuvre opérationnelle des solutions alternatives à l'hébergement hôtelier a pu bénéficier aux premières familles. Le dispositif s'étend progressivement au fur et à mesure de la mise à disposition de logements par les bailleurs sociaux partenaires. Les dépenses d'aide sont en forte augmentation (+ 35 %), en particulier les frais hôteliers avec l'arrivée en France de nombreux mineurs non accompagnés. Ces aides permettent généralement de financer un hébergement provisoire dans l'attente d'une prise en charge dans un lieu spécifique (foyer jeune travailleur, établissement spécialisé...). La difficulté pour les jeunes d'accéder à un logement reste prégnante et reste un handicap pour le développement de l'allocation d'autonomie ou de la garantie jeunes, ce qui explique le report des jeunes vers les solutions provisoires d'hébergement hôtelier. L'étude de conventions avec d'autres acteurs privés de l'hébergement, de type « résidence sociale jeunes » est en cours pour faire face à ces difficultés.

En ce qui concerne les <u>centres maternels</u>, la Seine-Saint-Denis dispose d'un dispositif d'accueil préparé des mères-enfants. Les demandes d'admission ont été stables en 2016 et sont mieux ciblées par rapport aux possibilités et missions des centres. Les décisions d'admission et de sortie ont été harmonisées et sont désormais gérées par les inspecteurs de l'ASE. En revanche, le dispositif est peu adapté au besoin d'accueil en urgence des mineures enceintes ou avec des enfants. C'est pour cette raison, qu'en lien avec CDEF, établissement public de protection de l'enfance du Département, il sera proposé aux acteurs concernés de construire un projet de 12 places d'accueil en urgence pour des jeunes filles mineures âgées de 13 à 17 ans enceintes ou avec des enfants. Les réflexions sur la place du père dans les centres maternels ont été poursuivies en vue de la création de centres parentaux, tels que le prévoit le nouveau Schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité.

L'action **Accueil en structures collectives** consiste à prendre en charge les enfants et les jeunes qui le nécessitent dans des établissements (foyers publics du CDEF, foyers associatifs et autres structures d'accueil en et hors Seine-Saint-Denis) et à assurer les visites en présence d'un tiers.

Cette action s'inscrit dans un contexte de forte augmentation des effectifs de prises en charge ASE en 2016. L'ensemble des admissions est en augmentation de 14 %, soit 275 jeunes supplémentaires. Cette augmentation est essentiellement liée aux flux de mineurs non accompagnés (MNA). Les admissions de MNA orientés en Seine-Saint-Denis (hors recueils provisoires d'urgence ou admis pour 48 à 72 heures) ont augmenté de 95 % en 2016 (341 admissions en 2016 contre 175 en 2015). Hors MNA, les admissions ont baissé en 2016 de 4,4 % (1 482 admissions en 2016 contre 1 550 en 2015). Ce flux d'admission se répercute sur les effectifs à prendre en charge. L'année 2016 est marquée par une augmentation de l'effectif des prises en charges ASE et des placements direct justice de 6 %, soit près de 300 jeunes supplémentaires. Cette augmentation fait suite à plusieurs années de baisse des effectifs.

Ce changement de tendance se fait dans un contexte où la part des admissions en urgence ne cesse d'augmenter : de 60 % en 2012, elle a atteint 69 % en 2016. Cette augmentation est liée en partie aux arrivées de mineurs non accompagnés (MNA) : hors MNA, le nombre d'admissions en urgence a en effet baissé de 3,4 % en 2016. Un grand nombre de jeunes admis en urgence reste moins d'un mois dans le dispositif. Cette situation se traduit par une saturation du dispositif. L'objectif de 60 % d'accueil d'urgence n'est pas atteint. Pour faire face à cette situation critique, le Conseil Départemental et le Parquet ont décidé de renforcer le maillage territorial et d'expérimenter sur 3 territoires (Saint-Denis, La Courneuve, Sevran) d'autres manières de travailler, afin de développer l'accueil de moins de 72 h, qui peut être fait sans mesures judiciaires, de favoriser la médiation et le travail sur la crise et de développer des permanences ouvertes aux familles. Cette expérimentation s'étant avérée positive, sa généralisation sur l'ensemble du territoire sera réalisée en 2017. Par ailleurs, le service a renforcé son offre d'accueil d'urgence (12 places supplémentaires en accueil collectif gérées par la Croix-Rouge créées en 2015 et 20 places supplémentaires en 2016 pour les 0-5 ans en placement familial spécialisé).

L'année 2016 a été une année de transition pour les établissements associatifs de Seine-Saint-Denis. Dans le contexte d'une meilleure fluidité entre prévention et placements avec la mise en place de dispositifs alternatifs au placement (Adophé, services d'accueil de jour... cf action « accompagnement »), les établissements ont dû progressivement transformer des places au fur et à mesure des sorties de jeunes et mettre en œuvre de nouvelles réponses avec des équipes dédiées.

Suite à l'appel à projet réalisé en 2015, le Département dispose désormais de 55 places pour l'accueil de jeunes en situation de très grande difficulté.

La réflexion sur la transformation du CDEF s'est poursuivie. En effet, 86 % des admissions au CDEF en 2016 étaient effectuées en urgence. Par ailleurs, 50 % des usagers accueillis en urgence restaient moins de 8 jours et 72 % de ces usagers moins d'un mois. Au vu de ces constats, il s'agira de proposer des réponses visant à réduire les arrivées en urgence (par la création de structures de type Etap' Ados), à mieux évaluer sur le temps de l'urgence (par la création d'une cellule d'intervention en urgence) et à créer des places supplémentaires d'accueil d'urgence.

Le partenariat avec les établissements en dehors de la Seine-Saint-Denis continue pour l'accueil d'enfants handicapés et l'orientation des mineurs non accompagnés vers des structures spécialisées (notamment les établissements de la Fondation d'Auteuil).

L'Accueil familial est réalisé par les assistants familiaux employés par le Département et par les associations de placement familial spécialisé (ADSEA et centre Jean Cotxet). L'objectif stratégique de l'action est de doter le Département d'un dispositif d'accueil familial de qualité et de renforcer le nombre et la professionnalisation des assistants familiaux. L'action en matière d'accueil familial recouvre les activités suivantes : la rémunération et la formation des assistants familiaux, le financement des placements familiaux spécialisés, la prise en charge d'un ensemble de frais liés à l'accueil et l'organisation des accueils par des tiers dignes de confiance.

Pour rappel, la création du Bureau de l'accueil familial avait pour objectifs la centralisation des fonctions de ressources humaines, la création d'une équipe d'accompagnement professionnel avec des assistantes familiales ressources et la centralisation de la recherche de places en famille d'accueil pour toutes les circonscriptions ASE de Seine-Saint-Denis. Un des objectifs prioritaires est d'augmenter le nombre d'assistants familiaux, en faisant plus que compenser les départs à la retraite nombreux dans cette profession. Le Bureau a commencé ses activités en septembre 2015.

Sur les 148 candidatures en cours de traitement en 2016, 92 étaient complètes et répondaient aux critères retenus : avoir un agrément, ne pas être assistant familial pour le compte d'un autre employeur et ne pas être trop éloigné géographiquement. 50 candidatures ont pu être évaluées et 36 assistants ont été recrutés, contre 35 en 2015 et 9 en 2014. Si les recrutements ont augmenté, cela suffit tout juste à stabiliser les effectifs existants et non à les augmenter. D'autres points négatifs sont à souligner : un nombre d'agréments trop faible sur le département (une cinquantaine par an), qui ne suffit pas à répondre aux besoins, un nombre de candidatures reçues qui n'augmente pas et une procédure de recrutement trop longue (plus de quatre mois).

Il apparaît ainsi nécessaire d'agir autant sur la procédure d'agrément, la capacité à rendre ce métier attractif que sur la longueur de la procédure de recrutement du Département. Une rapide consultation auprès de plusieurs Départements a permis de dégager quelques pistes d'amélioration. Les Départements qui ont centralisé leur procédure d'agrément ont vu augmenter le nombre de candidatures et d'agréments car cette centralisation a permis l'harmonisation des procédures et des critères ainsi que l'organisation de réunions d'information qui touchent des publics plus variés (PMI/ASE, écoles de travail social, d'auxiliaires de vie sociale, présence dans les forums emploi...). L'existence d'une seule procédure d'agrément construite conjointement par la PMI et l'ASE permettrait également le raccourcissement de la procédure de recrutement. Le Département de l'Essonne qui s'est réorganisé en ce sens il y a trois ans a vu le nombre d'agréments doubler en un an. C'est pourquoi il est proposé que soit étudiée en lien avec la PMI la création d'une cellule centralisée d'agrément des assistants familiaux.

Conformément à l'objectif fixé, la centralisation des opérations de paie des assistants familiaux a été finalisée au 1^{er} janvier 2017. Néanmoins, un travail doit être fait pour améliorer la transmission d'informations entre les circonscriptions, les groupements et le bureau de l'accueil familial.

Concernant la formation des assistants familiaux, l'existence d'une équipe d'accompagnement professionnel a amené à une refonte complète de la formation d'adaptation à l'emploi et à l'ouverture de la formation permanente à tous les travailleurs sociaux.

L'action **Adoption** vise à accompagner les familles dans leurs projets d'adoption et de parrainage, à apporter un soutien aux femmes accouchant sous le secret, ainsi qu'à garantir de bonnes conditions d'accès à leur dossier et à leurs origines aux personnes ayant été pris en charge par l'ASE.

On assiste d'année en année à un tarissement de l'adoption internationale alors que l'adoption nationale se maintient. Il y a de moins en moins d'adoptions d'enfants étrangers (seulement 19 enfants étrangers adoptés en 2016 en Seine-Saint-Denis). La majeure partie des enfants étrangers adoptés le sont par kafala, principalement pour des enfants d'Algérie et du Maroc, enfants qui ne peuvent être adoptés que par des personnes de confession musulmane. D'une manière générale, on constate un écart entre les profils des enfants nécessitant d'être adoptés et les attentes des parents.

Autre constat, le nombre de pupilles de la nation sans projet d'adoption reste important (105 en 2016) ; seulement 22 pupilles ont été placées en 2016 en vue d'une adoption, ce qui amène le service à rechercher des adoptants en dehors de la Seine Saint Denis pour certains enfants avec besoins spécifiques.

La simplification du processus d'admission des enfants remis à la naissance en vue de leur adoption est effective depuis 2015. Elle centralise sur la Maison de l'adoption l'ensemble du processus d'admission et de suivi.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Prévention spécialisée	Dépenses	13,383	13,666	13,812	13,814	13,819
Evaluer pour protéger	Dépenses	0,056	0,055	0,055	0,053	0,052
Accompagnement et soution à la parentalité	Dépenses	43,866	40,571	43,264	43,501	47,579
Accompagnement et soutien à la parentalité	Recettes	0,318	0,425	1,507	1,018	1,840
	Dépenses	137,325	139,955	132,160	126,264	119,564
Accueil en structures collectives	Recettes	3,942	4,443	4,136	3,328	3,027
Accueil familial	Dépenses	59,854	60,989	61,444	63,670	62,977
/ cedeii furmidi	Recettes	0,167	0,068	0,179	0,032	0,045
Adoption	Dépenses	0,027	0,019	0,017	0,014	0,016
Total Programme « Aide sociale à l'enfance »	Dépenses	254,510	255,256	250,753	247,316	244,007
	Recettes	4,427	4,936	5,821	4,378	4,913

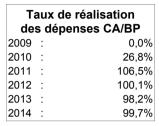
Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Accompagnement et soutien à la parentalité	Dépenses	0,015	0,020	0,009	0,020	0,017
Accueil en structures collectives	Dépenses	-	-	-	-	-
Total Programme « Aide sociale à l'enfance »	Dépenses	0,015	0,020	0,009	0,020	0,017

PROGRAMME

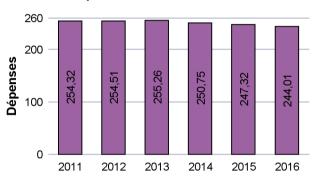
Aide sociale à l'enfance

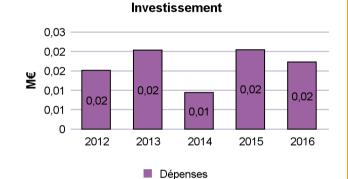
Mise en œuvre : Service de l'aide sociale à l'enfance de la Direction de l'enfance et de la famille La politique d'Aide sociale à l'enfance vise à développer des réponses éducatives pour prévenir les situations difficiles et accompagner les enfants en danger. Il s'agit de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et de prendre en charge, en dehors de leur domicile familial, les mineurs et jeunes majeurs victimes de maltraitance, en situation de danger ou risque de danger.

Moyens financiers



Dépenses de fonctionnement

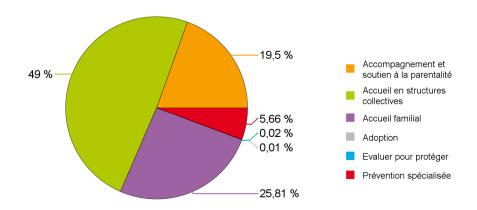




Les dépenses de l'ASE sont essentiellement corrélées au nombre d'enfants et de jeunes à prendre en charge hors du domicile familial, et leur variation s'explique en particulier par l'évolution du nombre de mineurs non accompagnés. Après plusieurs années de baisse suite aux mesures de péréquation nationale, le nombre de mineurs non accompagnés est reparti à la hausse en 2016. Si on neutralise l'effet des décalages de paiement, les dépenses de l'année 2016 reconstituée sont estimées à 259 M€.

En M€	2011	2012	2013	2014	2015
Charge nette en fonctionnement	250,13	250,08	250,32	244,93	242,94

Répartition des dépenses de fonctionnement 2016 du programme par action



Les trois quarts des dépenses de l'ASE concernent les prises en charge en dehors du domicile parental (accueil en structures collectives et accueil familial).

Personnel au 1er janvier 2016

catégorie A: 122 catégorie B: 425

catégorie C: 76

Nombre total de postes : 623

Deux tiers des postes sont affectés dans les

circonscriptions et un tiers au service central. A ces postes permanents s'ajoutent plus de 500 assistants familiaux

rémunérés par le Département.

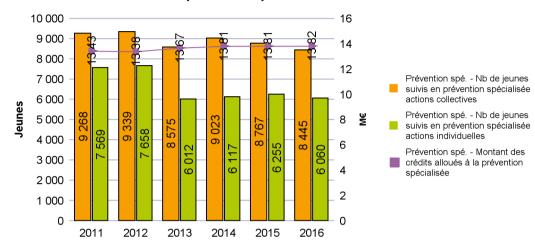
Action

Prévention spécialisée

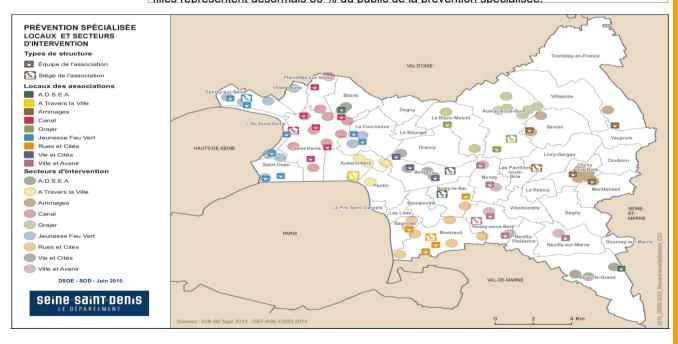
Bénéficiaires de la prévention spécialisée - Montants des subventions

Les actions de prévention spécialisée visent à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion des jeunes.

Elles s'adressent aux jeunes en difficulté dans leurs espaces de vie, selon les principes de non-mandat, d'anonymat, de libre adhésion et de non-institutionnalisation.



Le "profil type" des accompagnements concerne un public de jeunes majeurs, suivis régulièrement pour des problématiques d'insertion professionnelle. Les accompagnements collectifs concernent un public plus jeune sur les thématiques du sport, des loisirs, de la culture et de la scolarité. La baisse d'activité constatée à partir de 2013 s'explique par un nouveau mode de comptabilisation plus précis et plus fiable des jeunes accompagnés, et non plus seulement connus des équipes. Il est à noter que les filles représentent désormais 30 % du public de la prévention spécialisée.



Action

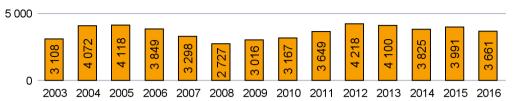
Depuis le 1er mai 2010, la CRIP réceptionne l'ensemble des informations préoccupantes, quel que soit le service ou le professionnel

émetteur.

Evaluer pour protéger

La Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP)

Nombre d'informations préoccupantes (IP) transmises à l'ASE



Les IP recouvrent principalement des situations de risque de danger pour l'enfant (59 %), avec une part croissante de situations où les parents sont atteints de pathologies mentales. Parmi ces situations, celles qui constituent un danger avéré (violences physiques, négligences lourdes...) représentent une part très importante (41 %). Plus d'un tiers des IP (38 %) font l'objet d'un traitement judiciaire. 22 % des évaluations sont traités dans le délai prescrit de 4 mois. Le nombre d'IP a légèrement baissé depuis 2013, avec la parution du décret du 7 novembre 2013 qui a clarifié leur périmètre.

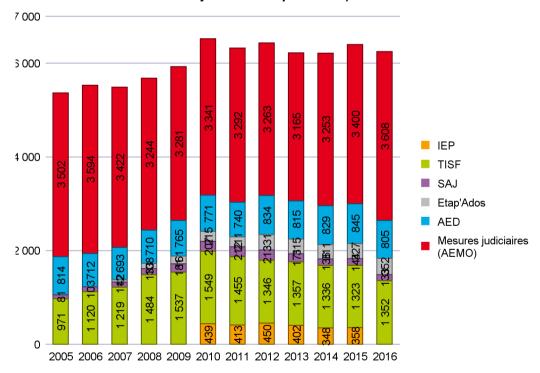
Action

Accompagnement

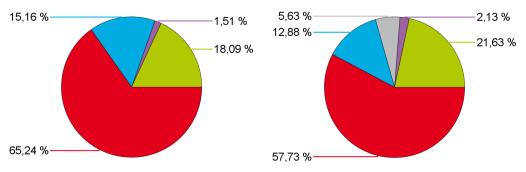
Prévention et mesures judiciaires

Il s'agit à la fois d'articuler l'intervention des techniciens d'intervention sociale et familiale avec le dispositif de prévention et d'accompagnement. ainsi que de faire évoluer les mesures judiciaires (AEMO -Actions éducatives en milieu ouvert). L'objectif est de promouvoir les actions éducatives à domicile (AED), l'intervention des TISF, les interventions éducatives de proximité, sans contrat (IEP), et toute autre forme de soutien acceptée ou demandée par les parents.

Nombre et répartition des mesures d'accompagnement par type (mesures judiciaires et prévention)



2005 2016



La volonté du Département depuis plusieurs années de développer la prévention a permis de progressivement réduire la part des mesures judiciaires (AEMO) au profit des mesures administratives, faites avec l'accord des familles. La part des AEMO a effectivement baissé (de 65 % en 2005 à moins de 58 % en 2016), mais elle reste néanmoins prédominante. A noter que de nombreuses mesures sont en attente d'exécution, en particulier les AEMO, faute de moyens humains ou financiers permettant de les réaliser.

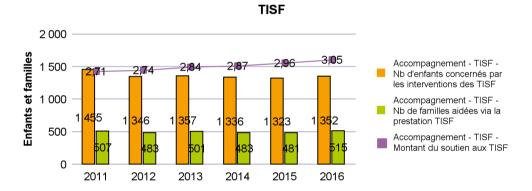
Actions éducatives en milieu ouvert et à domicile (AEMO/AED)

L'AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert) est une mesure iudiciaire civile, ordonnée par le Juge des enfants, au bénéfice des enfants. Elle consiste en l'intervention obligatoire à domicile d'un travailleur social. L'AED (Action Educative à Domicile) est une mesure d'intervention sociale à domicile mise en oeuvre avec l'accord de la famille.

Actions éducatives: AEMO/AED 4 000 Accompagnement - AEMO -Nombre d'interventions AED 10 Accompagnement - AFMO -2 000 Nombre d'interventions 3 80 3 AEMO 3 263 3 5 Accompagnement - AEMO-Montant financiers AEMO+AED 0 2011 2012 2013 2014 2015 2016

Techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF)

Le technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) intervient auprès de personnes qui ont besoin d'aide dans des circonstances particulières : décès d'un parent, hospitalisation... Il épaule la famille en assumant le quotidien, l'éducation des enfants et les tâches administratives. Pour exercer ce métier il faut obtenir le diplôme d'Etat de TISF (Detisf), de niveau bac.

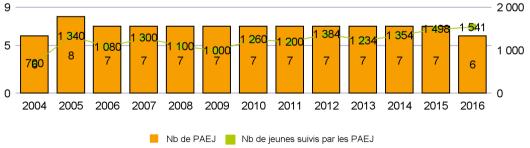


Le nombre d'intervention des TISF est stable depuis plusieurs années. L'augmentation des montants financés est liée à l'évolution du SMIC et des reprises d'excédents. Des délais d'attente sont apparus pour la première fois en 2015 sur ce dispositif du fait de la sollicitation croissante des professionnels pour répondre aux besoin des familles.

Etap'Ados et PAEJ

Les points d'accueil et d'écoute jeunes, structures municipales ou associatives (cofinancement DDASS et Département), développent des fonctions préventives d'accueil, d'écoute et de soutien aux jeunes en difficulté. Deux Maisons des adolescents existent à Bobiany et Saint-Denis. Une troisième est en cours d'installation à Montfermeil

Points d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ)



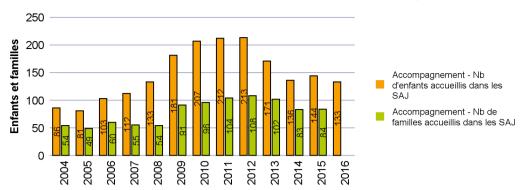
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de jeunes accompagnés par Etap'Ados	215	211	331	315	311	327	352
Nombre de demandes d'ordonnance de placement provisoire (OPP) par Etap'Ados	21	21	58	58	58	50	
Montant de la subvention annuelle à Etap'Ados (M€)	0,09	1,1	1,12	1,13	1,14	1,17	1,23

Services d'accueil de jour

Les Services d'accueil de jour et de soutien à la fonction parentale offrent une alternative au placement et préparent le retour, après placement, des enfants dans leur famille.

Ils interviennent sans mandat ou dans le cadre d'une mesure existante.

Enfants et familles accueillis en service d'accueil de jour

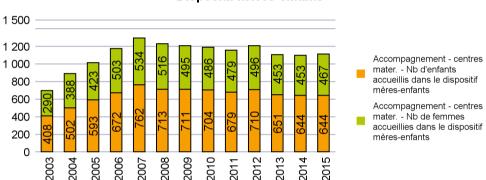


Le Département compte deux Services d'accueil de jour (Bondy et La Courneuve). La baisse d'activité en 2013-2014 s'explique par une vacance de poste du responsable du centre de La Courneuve. A noter que deux SAJ supplémentaires seront créés en 2017.

Accueil des mères isolées enceintes ou avec leurs enfants

La prise en charge du Département concerne les femmes enceintes et les mères isolées avec enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, notamment parce qu'elles sont sans domicile. Le soutien aux mères avec enfants de plus de trois ans est une compétence d'Etat, via les CHRS (Centres d'hébergement et de réinsertion sociale). Les réflexions sont poursuivies autour de la place des pères dans les structures, la réduction des situations d'errance, l'obtention de places en crèches afin de faciliter l'insertion des mères.

Dispositif mères-enfants



Montant du financement de l'accueil en centres maternels



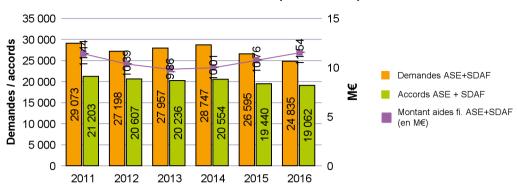
Le nombre de femmes et d'enfants accueillis dans les centres maternels de l'ASE est stable depuis plusieurs années. En effet, les durées de séjours relativement longues (souvent 2 à 3 ans) limitent les nouvelles admissions. Le nombre de demandes d'accueil en centres maternels est ainsi largement supérieur aux places disponibles (moins de cent admissions pour plus de 500 demandes éligibles).

Accueil des mères isolées enceintes ou avec leurs enfants

En matière d'aides financières, il convient de distinguer :

- le fonds d'aide généraliste, qui regroupe les fonds liés à la précarité dans le cadre d'un accompagnement global des familles, géré par le SDAF.
- le fonds d'aides éducatives, spécifique aux situations de protection de l'enfance, géré par l'ASE.

Aides financières (ASE + SDAF)



Après deux années d'augmentation en 2013 et 2014, le nombre de demandes d'aides financières (SDAF et ASE) diminue depuis 2015. Les évolutions sont différenciées selon les types d'aides avec une baisse des demandes d'aides généralistes (SDAF) et une hausse des demandes d'aides éducatives (ASE). Les dépenses de logement - en particulier les frais d'hébergement en hôtel et le paiement des factures d'énergie - représentent la plus grande partie des dépenses.

Les aides financières traitées par l'ASE

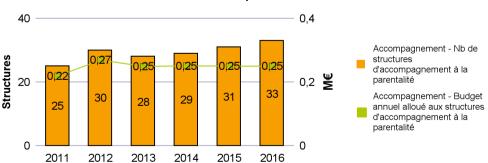
Aides financières (ASE) 8 000 7 Demandes / accords 6 000 6 5 Aides fi. - Demandes ASE 4 000 Aides fi - Accords ASE 3 Aides fi. - Montant ASE 2 000 2 1 0 0 2011 2012 2013 2014 2015 2016

Les dépenses d'aides financières délivrées au titre de la protection de l'enfance sont en forte augmentation en 2015-2016. Cela est lié en particulier aux prises en charge de mineurs non accompagnés, qui du fait de la saturation du dispositif d'évaluation et d'accueil, doivent être hébergés à l'hôtel dans l'attente d'une évaluation ou d'un accueil en établissement.

Soutien à la parentalité

Il s'agit d'apporter un soutien financier aux Maisons de parents municipales et aux associations de parents. Ces structures ont pour but de soutenir les parents dans leur rôle et de faciliter les échanges avec leurs enfants.

Aide à la parentalité



Les actions de soutien à la parentalité ont été poursuivies (Maisons et associations de parents, participation aux Réseaux d'écoute, d'appui et d'aide aux parents - REAAP - et soutien financier aux actions).

Prise en charge en dehors du domicile parental

Les enfants qui doivent, pour leur protection, être pris en charge hors du domicile familial sont : - soit confiés aux services de l'ASE par le Juge des enfants, ces services étant alors responsables de la prise en charge de l'enfant, - soit placés directement par le Juge (PDJ),

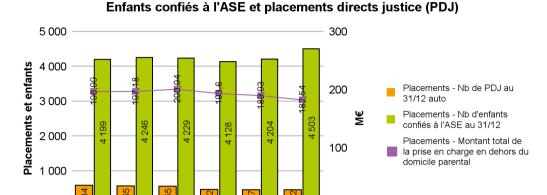
généralement auprès d'un tiers digne de confiance (famille

proche).

0

2011

2012



2015

0

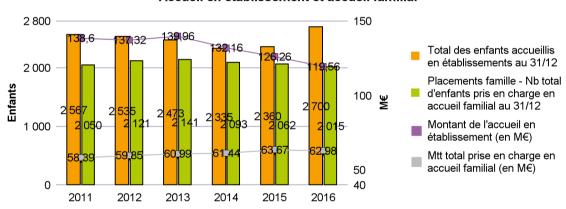
2016

Après une légère baisse entre 2012 et 2014 suite aux mesures de péréquation concernant les mineurs non accompagnés, les effectifs d'enfants confiés à l'ASE sont repartis à la hausse en 2015 et 2016. Cette augmentation est essentiellement liée aux admissions de mineurs non accompagnés (MNA), dont les effectifs ont augmenté de 63 % en 2016, soit 287 jeunes (cf infra). Hors MNA, l'évolution de l'effectif est quasiment stable (augmentation de 0,4 % entre décembre 2015 et décembre 2016 soit 12 jeunes). Le nombre de PDJ (Placements directs justice) diminue depuis plusieurs années.

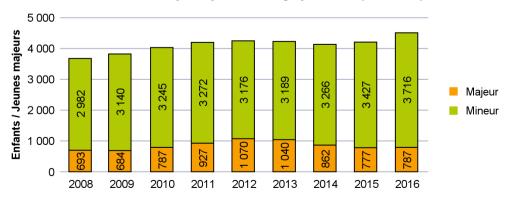
2013

2014

Accueil en établissement et accueil familial



Mineurs et majeurs pris en charge par l'ASE (hors PDJ)



L'augmentation des effectifs, liée aux flux de MNA, se répercute essentiellement sur les prises en charge en établissement. Ces jeunes sont par définition comptabilisés comme mineurs, d'où l'augmentation de l'effectif des mineurs pris en charge, bien qu'il ne soit pas toujours possible de vérifier leur âge réel. Les effectifs de jeunes majeurs diminuent sensiblement depuis 2012 du fait d'une meilleure articulation avec les dispositifs de droit commun (Foyers jeunes travailleurs, aides financières...).

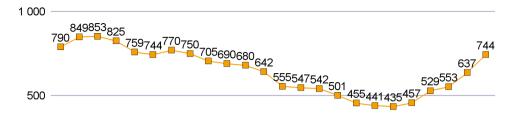
omme inger s de int en ays

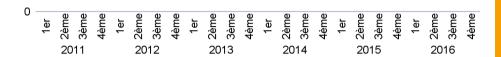
Est considéré comme mineur isolé étranger l'enfant de moins de 18 ans se trouvant en dehors de son pays d'origine sans parent ou tuteur pour le protéger (définition du programme des enfants isolés en

Europe).

Accueil des mineurs non accompagnés

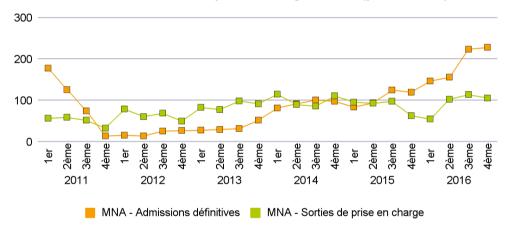
Mineurs non accompagnés pris en charge par l'ASE (par trimestre)





En fin d'année 2016, 744 mineurs et jeunes majeurs non accompagnés étaient présents dans les effectifs de l'ASE contre 457 en décembre 2015 (287 jeunes supplémentaires soit + 63 %). Ce phénomène est dû, outre à l'augmentation au niveau national des flux de jeunes migrants, au non-respect des critères de péréquation nationale par certains départements et à une modification de l'organisation du tribunal pour enfants qui a conduit à ce que les dossiers de mineurs étrangers ne soient plus confiés à des juges spécialisés.

Admissions et sorties de prise en charge de MNA (par trimestre)

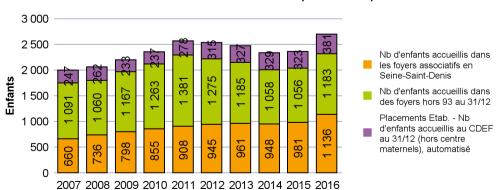


Depuis le second trimestre 2015, les admissions de mineurs non accompagnés sont supérieures aux sorties de prise en charge, d'où une augmentation des effectifs.

Accueil en structures collectives

Accueil en établissements (PEC + PDJ)

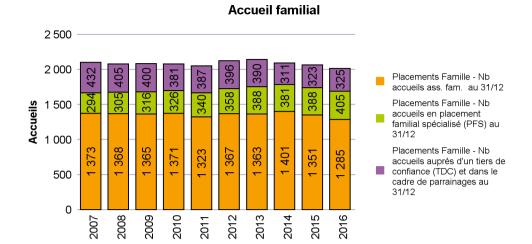
L'accueil des enfants en structures collectives est réalisé dans les foyers du Centre Départemental Enfants et Famille, les foyers associatifs de la Seine-Saint-Denis et dans des structures hors du département.



L'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés accueillis s'est répercutée en premier lieu sur les accueils en établissements situés en dehors du département (Fondation d'Auteuil en particulier).

Accueil familial

L'accueil familial est réalisé par les assistants familiaux employés par le Département et par des associations d'accueil familial spécialisé, en particulier l'Association départementale de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADSEA) et le centre Jean Coxtet.



Les capacités de placements en accueil familial sont en baisse depuis quelques années, du fait d'une baisse des effectifs des assistants familiaux compte tenu de la pyramide des âges (55 ans de moyenne d'âge). La création du Bureau de l'accueil familial, en septembre 2015, a permis de stabiliser les effectifs. Des évolutions sont en cours concernant les procédures d'agrément et de recrutement afin d'attirer, d'agréer et de recruter davantage de candidats.

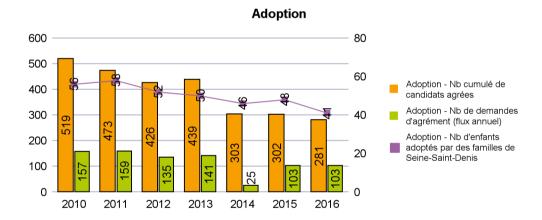
La baisse des accueils auprès des TDC (Tiers dignes de confiance) et des parrainages reflète essentiellement les décisions de placement direct des juges.

Action Adoption

L'adoption vise à répondre au besoin d'un enfant privé de sa famille.

Il s'agit d'établir, par jugement, une filiation entre un enfant et ses parents adoptifs.

Cette action s'inscrit notamment dans le cadre de la loi du 4 juillet 2005 portant réforme de l'adoption.



Le nombre d'adoptions est en baisse régulière depuis de nombreuses années. Cela s'explique à la fois par l'accroissement du nombre de pays qui suspendent ou freinent les adoptions ainsi que par l'inadéquation croissante entre les souhaits des candidats à l'adoption et le profil des enfants (enfants plus âgés, fratries, pathologies médicales).

Subventions aux associations

Fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de subventions	37	33	37	37	33
Montant versé en euros	814 751	1 615 039	4 961 367	4 020 596	3 989 420

Protection maternelle et infantile, planification familiale

Ce programme relève de la Mission **Enfance et famille**. Ce programme comporte deux actions :

- Protection maternelle et infantile,
- Planification familiale.

Contexte

En Seine Saint-Denis, avec 114 centres de Protection maternelle et infantile (PMI) et 121 centres de planification familiale (PF), la PMI occupe une place prépondérante dans le réseau de soins primaires. Cette place est d'autant plus stratégique que le contexte est marqué par :

- une population jeune, avec une part importante d'enfants de moins de 6 ans, de femmes de 15 à 49 ans et un nombre de naissances en augmentation régulière,
- des caractéristiques médico-sociales qui restent préoccupantes, avec un nombre élevé de familles non affiliées à la Sécurité sociale, un nombre important de familles monoparentales et un taux de mortalité infantile élevé (4,8 % contre 3,8 % en France métropolitaine),
- une poursuite de la contraction de l'offre de soins sur le département. La densité médicale reste inférieure à celle de Paris et des départements de petite couronne. Les difficultés de recrutement des professionnels de santé, médecins et puéricultrices en particulier, se combinent à une pyramide des âges des professionnels de PMI qui annonce des départs en retraite massifs dans les cinq prochaines années.

Face à ces constats, le service de PMI présente des atouts : proximité, gratuité, permanence, compétences de ses professionnels. Ouvert à tous, le service est un outil important de prévention de proximité. Il touche 1 habitant sur 5 (soit environ 300 000 personnes). Près des deux tiers des enfants de moins de 2 ans sont suivis en PMI.

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (art. L. 1411-1.) a réaffirmé la place de la PMI dans la stratégie nationale de santé. La politique nationale de santé intègre l'animation nationale des actions conduites dans le cadre de la protection et de la promotion de la santé maternelle et infantile et les services de PMI contribuent à la politique nationale de santé.

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant donne à la PMI une responsabilité supplémentaire en matière de prévention et d'évaluation des conditions de prise en compte du développement de l'enfant.

Objectifs du programme

La politique départementale de protection maternelle et infantile et de planification familiale (PMI/PF) a pour objectifs de favoriser le bon déroulement de la grossesse, le développement du jeune enfant, l'accompagnement de la parentalité ainsi que l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité et la prévention des infections sexuellement transmissibles.

L'objectif stratégique du programme est la poursuite de l'activité de prévention sanitaire, de dépistage et d'accompagnement des familles dans les domaines suivants :

- la prévention sanitaire globale et précoce, notamment grâce aux activités cliniques, aux consultations de suivi de grossesse, aux consultations pour les enfants de 0 à 6 ans, aux visites à domicile, aux accueils en PMI et aux actions d'éducation pour la santé,
- la planification familiale (PF),
- les bilans de santé en école maternelle et le suivi des enfants nécessitant des examens complémentaires,
- le dépistage et l'accompagnement des enfants en situation de handicap (autisme en particulier) en lien étroit avec les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et autres structures de dépistage du département,
- la prise en charge de la santé des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance,
- le développement des réseaux périnatals pré et post-natals (notamment le suivi des enfants à risque de déficience ou de séquelles),
- la lutte contre les violences faites aux femmes avec l'accompagnement des femmes victimes de violence et des enfants qui vivent ces situations,
- le renforcement de l'articulation avec les secteurs de la pédopsychiatrie et de la psychiatrie adulte, malgré leurs moyens en dessous des besoins du département.

Au-delà de la poursuite des actions récurrentes de prévention sanitaire, de dépistage et d'accompagnement des familles, trois principaux projets transversaux ont été menés en 2016.

Le remboursement par la Sécurité sociale des actes médicaux réalisés en centres de PMI est désormais régi par la <u>nouvelle convention de remboursement avec la CPAM</u> signée le 11 juin 2015. La nouvelle convention destinée à régir les relations entre la CPAM 93 et le Département est basée sur la convention nationale type établie par la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAMTS) et ses nouvelles orientations (télétransmission généralisée, tarification nationale unique, réduction du nombre de personnes sans droits ouverts à la Sécurité sociale...). Afin de réduire au maximum la perte de recettes pour le Département,

des négociations ont été engagées depuis 2012 par notre collectivité avec la CPAM et ont permis d'éviter une perte de recettes estimée à 2,9 millions d'euros par an en cas d'application stricte de la convention-type de la CNAMTS. Par ailleurs, un avenant à la convention a été signé le 10 décembre 2015, prévoyant une expérimentation avec le service social départemental pour généraliser l'ouverture des droits à la Sécurité sociale des usagers de la PMI.

En termes de <u>modernisation</u>, le service a poursuivi ses chantiers informatiques et bâtimentaires (rénovation des centres de PMI/PF). Sur la base d'un état des lieux du patrimoine, le diagnostic établi a permis de définir un plan pluriannuel de travaux en lien avec les crèches départementales dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité (PPEP). Une étude sur l'implantation des centres de PMI a été réalisée prenant en compte les données sociodémographiques, les données d'activité, l'offre de soins sur le territoire et les besoins de la population avec la réalisation d'un état des lieux précis.

Le <u>projet de service de PMI</u>, adopté lors du CTP du 4 juillet 2014 se concrétise par la mise en œuvre, jusqu'en 2019, d'un plan d'actions, qui visent à adapter les modalités d'intervention du service. Ces actions s'appuient sur l'expérience et le savoir-faire des différents professionnels. Une priorité est notamment donnée aux consultations pour les enfants de moins de 4 ans, aux bilans en école maternelle assurés par un binôme auxiliaire de puériculture/puéricultrice et au suivi des assistantes maternelles par les éducatrices de jeunes enfants. La plupart des actions proposées sont déjà réalisées ou en cours de réalisation.

Le service de PMI participe également à plusieurs activités structurantes, aux côtés d'autres acteurs :

- les partenariats locaux, pour mieux coordonner les interventions au service d'un parcours de santé sécurisé et accompagner les populations les plus fragiles, à travers des coopérations avec les nombreux centres de santé implantés dans le département, la médecine hospitalière et les médecins libéraux. Le partenariat se renforce avec la contribution apportée aux contrats locaux de santé initiés par l'Agence régionale de santé (ARS) et dont le Département est maintenant signataire aux cotés des villes. Ceux-ci permettent le développement d'actions de santé publique ciblées sur les thématiques prioritaires en matière de réduction des inégalités sociales de santé (dépistage et prévention du saturnisme infantile, prévention et hygiène bucco-dentaire, nutrition et prévention de l'obésité...);
- deux expérimentations en lien avec le service social départemental et la CPAM pour favoriser l'accès aux droits des familles les plus démunies,
- le projet ReMI (Réduction de la mortalité infantile et périnatale) initié en février 2012 par l'ARS d'Ile-de-France.

Mise en œuvre des priorités

Action Protection maternelle et infantile

L'action Protection maternelle et infantile vise à favoriser le bon déroulement de la grossesse, le développement harmonieux du jeune enfant et l'accompagnement de la parentalité.

Cette action recouvre plusieurs grands domaines d'activités.

Le développement et l'animation des <u>réseaux de périnatalité de proximité</u> se sont poursuivis autour des cinq réseaux liés aux maternités publiques (Saint-Denis Ouest, Bondy, Montreuil, Montfermeil et Aulnay-sous-Bois). Les objectifs sont de couvrir l'ensemble du département, afin d'améliorer la prise en charge des femmes enceintes et de leurs nouveau-nés et de prendre en charge les enfants « à risque » de handicap.

Le service assure des <u>consultations de protection maternelle et infantile</u> afin de garantir les meilleures conditions de santé pour les femmes enceintes et les jeunes enfants. Dans un contexte de hausse des consultations dans les centres de PMI hospitaliers et de baisse dans les centres de PMI de quartier, le service doit adapter le nombre des consultations aux besoins de la population, en tenant compte des contextes locaux.

Les <u>consultations</u> de <u>protection maternelle</u> (PM) sont réalisées auprès des femmes enceintes et des mères par des médecins et des sages-femmes dans les centres de PMI hospitaliers et de quartier. Près d'une femme enceinte sur trois domiciliée sur le département est suivie dans un centre de PMI. Le Département souhaite améliorer l'accès aux droits des femmes du département. Il participe à deux groupes de travail en lien avec la CPAM, l'un portant sur l'expérimentation d'un traitement prioritaire des dossiers d'Aide médicale d'Etat (AME) des femmes enceintes, l'autre sur la connaissance du dispositif de réactualisation des droits sociaux. L'objectif de ces groupes est de donner la priorité aux femmes enceintes pour toutes les démarches afférentes à la Sécurité sociale. Une première analyse a montré la complexité à ouvrir des droits à l'AME aux femmes les plus vulnérables et la pertinence de mettre en place un accompagnement spécifique pour ces personnes. 117 professionnels de la PMI ont été formés à cette démarche.

Les <u>consultations de protection infantile</u> (PI) sont réalisées auprès des enfants de 0 à 6 ans par des médecins dans les centres de PMI de quartier. Elles visent à assurer une action de prévention compte tenu de l'augmentation des naissances, de la baisse de la démographie médicale et des sorties précoces des maternités. Ces consultations permettent en particulier de respecter le calendrier des visites médicales obligatoires et vaccinal, de suivre le développement psychomoteur et affectif de l'enfant ainsi que de dépister les éventuels handicaps et anomalies cognitives. Les puéricultrices délivrent également des conseils pour la santé du jeune enfant dans le cadre de rendez-vous ou de permanences. Les consultations de protection infantile touchent une part très importante des jeunes enfants de Seine-Saint-Denis : près de 40 % des moins de 6 ans et près de deux tiers des moins de 2 ans.

Le service de PMI, dans le cadre de ses missions de prévention et de promotion de la santé, établit un <u>bilan de santé en école maternelle</u> pour les enfants de 3 à 4 ans. Ces bilans ont été réalisés, en 2016, dans 19 villes (contre 26 villes en 2014/2015) et ont bénéficié à 7 650 enfants, soit 31 % des enfants scolarisés en moyenne. Le nombre de bilans réalisés a diminué par rapport à 2014/2015. Les bilans ont été suspendus totalement ou partiellement dans certaines villes en raison du manque d'effectifs.

Les enseignements marquants issus des bilans et des actions de santé publique sont les suivants :

- un enfant sur cinq est en surcharge pondérale, et 5 % d'entre eux sont obèses, taux relativement élevés, surtout dans les zones les plus défavorisées du département,
- 14,8 % des enfants présentent au moins une carie, chiffre en constante augmentation. Dans le domaine de la prévention bucco-dentaire, le service de PMI poursuit ses actions (conseils nutritionnels lors des consultations, supports de communication, séances auprès des familles) mais l'offre de soins à destination des moins de 6 ans est limitée sur le département, avec l'absence d'une offre de soins hospitalière pour les cas les plus complexes et le refus de certains praticiens de soigner les dents de lait;
- l'activité de dépistage et de prévention du saturnisme infantile s'est poursuivie en 2016. Les 40 communes du département sont toutes sensibilisées à cette action de santé publique. Les professionnels réalisent des dépistages essentiellement à partir du critère « habitat », lorsqu'ils ont connaissance d'un habitat ancien (avant 1949) et dégradé. En 2016, 450 enfants ont eu une première plombémie, contre 502 en 2015 ;
- en matière de vaccination, les taux de couverture sont toujours très élevés. Le service de PMI réalise 86 % de l'activité vaccinale publique en Seine Saint Denis notamment en direction des enfants de moins de 2 ans. Des difficultés sont néanmoins apparues concernant la vaccination contre la tuberculose (BCG) du fait de contraintes d'approvisionnement et de distribution. La couverture vaccinale contre l'hépatite B s'améliore mais reste insuffisante (91,1 %). Elle devrait être améliorée par la mise à disposition d'un vaccin hexavalent dirigé contre 6 maladies ;
- concernant l'audition, l'acuité visuelle et les troubles du langage, les enfants présentant des difficultés sont orientés vers des spécialistes ; on note que plus d'un quart des enfants vus dans le cadre des bilans de santé en école maternelle présentaient une anomalie de l'acuité visuelle.

<u>L'accompagnement médico-psycho-social</u> réalisé par les professionnels prend deux formes : les entretiens réalisés par les psychologues, ainsi que l'accompagnement du deuil périnatal et de la mort inattendue du nourrisson par l'équipe d'Empathie 93. Plus de 4 300 familles ont ainsi été accompagnées en 2016.

Les <u>visites à domicile</u>, réalisées par les sages-femmes et les puéricultrices, permettent un accompagnement médical, psychosocial et éducatif à domicile, auprès des enfants, des familles et des femmes enceintes qui le nécessitent ou le sollicitent. Les puéricultrices et les éducatrices de jeunes enfants assurent, par ailleurs, les missions légales d'agrément et de suivi des assistants maternels.

Le service de PMI intervient à différents niveaux concernant le <u>dépistage précoce et l'accompagnement des enfants « à risque » ou porteurs d'un handicap</u> (enfants prématurés, grands-prématurés, enfants dont le poids de naissance est inférieur à 1 500g...) qui représentent chaque année près de 3 % des naissances. Outre les pathologies génétiques et les grands prématurés, les professionnels accompagnent également des situations de troubles de la relation, du comportement et du lien parents/enfant. Ces enfants sont accompagnés par les psychomotriciennes des centres de PMI, par l'instance de médiation et de recours (IMR) pour la recherche d'un mode de garde, ainsi que par les Centres d'action médico-sociaux précoce (CAMSP), établissements médico-sociaux spécialisés dans l'intervention auprès de ces enfants jusqu'à 6 ans. L'Instance de Médiation et de Recours est particulièrement vigilante à ce qu'un suivi thérapeutique soit prévu et organisé pour les enfants, sans en faire une condition préalable à l'accueil. On constate malheureusement que les délais d'attente avant un suivi effectif sont longs (de 6 mois à 2 ans). L'IMR est bien identifiée par les professionnels mais moins bien par les assistantes maternelles qui accueillent des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique, c'est pourquoi des actions de sensibilisation sont menées en direction de ce public lors des formations post-accueil.

Avec deux centres d'action médico-sociale précoce polyvalents (220 places / 344 enfants accueillis), le département de la Seine-Saint-Denis possède un taux d'équipement en CAMSP de 2,3 places pour 1 000 habitants, inférieur à la moyenne régionale (3,1 places pour 1 000), elle-même inférieure à la moyenne nationale. Un nouveau CAMSP polyvalent de 100 places a ouvert en 2016 dans l'enceinte de l'hôpital Robert Ballanger à Aulnay-sous-Bois.

Le service de PMI contribue également à la <u>protection de l'enfance</u>, à travers la prévention de dysfonctionnements relationnels parents-enfants, le dépistage des situations à risque, l'aide aux familles pour surmonter des moments de vulnérabilité et la concertation inter-institutionnelle pour la mise en place des mesures d'évaluation et d'aide. L'instance de concertation parents/professionnels est, dans le système départemental de protection de l'enfance, un dispositif au sein duquel parents et professionnels peuvent élaborer ensemble des réponses aux difficultés familiales et éducatives rencontrées. L'instance de concertation est conçue comme un outil technique à disposition de professionnels volontaires, s'articulant aux dispositifs existants de protection de l'enfance.

Les actions de <u>soutien à la parentalité</u> ont été poursuivies, avec notamment la hausse des consultations dans les accueils parents-enfants qui s'adressent à toutes les familles et sont des espaces de rencontres et de jeux, ouverts à tout enfant de moins de 4 ans accompagnés d'un adulte. Les 42 accueils parents-enfants ont bénéficié, en 2016, à plus de 1 068 familles et 1 426 enfants, contre 942 familles et 1 198 enfants en 2015.

Le service de PMI propose une prise en charge des frais d'<u>aide à domicile</u> (techniciennes d'intervention sociale et familiale ou auxiliaires de vie sociale) pour certaines femmes enceintes fragilisées tant sur le plan médical que psychosocial. Ces aides viennent en complément de celles de la CAF.

Enfin, les travaux et études d'<u>épidémiologie</u> ont été poursuivis, avec en particulier la participation au projet ReMI sur la mortalité périnatale et infantile piloté par l'ARS, à l'exploitation des données des premiers certificats de santé (étude à l'échelle régionale publiée en octobre 2016) et la participation à l'enquête nationale périnatale 2016.

Action Planification familiale

L'action Planification familiale vise à favoriser l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité, la prévention des infections sexuellement transmissibles, dont l'infection VIH, ainsi que la prévention des violences au sein du couple et de la famille. Les centres de planification sont intégrés dans les centres de PMI de quartier (centres à statut départemental, municipal, ou privé) ou dans d'autres structures (centres municipaux de santé, centres associatifs, hôpitaux).

La planification familiale se décline autour de quatre grandes activités : les consultations de planification familiale, la prévention des violences, les interruptions volontaires de grossesse et les actions de sensibilisation auprès des jeunes.

Les <u>consultations</u> de <u>planification familiale</u> sont des examens médicaux qui concernent principalement la contraception, la gynécologie, la prévention des cancers du sein et du col de l'utérus, les infections sexuellement transmissibles, l'IVG (examens pré et post-IVG). Ces examens donnent lieu à des prescriptions d'examens complémentaires dans le domaine du dépistage des cancers (frottis, mammographies) et des maladies sexuellement transmissibles. Parallèlement à ces examens médicaux, des entretiens à dominante psycho-sociale sont également assurés par des conseillères conjugales. On constate en 2016 une augmentation des examens relevant du dépistage organisé des cancers féminins (+ 8,5 %).

La <u>prévention des violences</u> vise à renforcer la lutte contre le sexisme, l'excision, la prostitution et prévenir les agressions sexuelles et la maltraitance à l'encontre des enfants. Des entretiens et consultations sont proposés aux femmes ayant subi des violences conjugales ou sexuelles. Concernant la prévention de l'excision, le travail sur la prise en charge des personnes mutilées s'est accentué avec la création de consultations hospitalières (unité de soins des mutilations sexuelles féminines à Saint-Denis, Montreuil et Blanc-Mesnil et prochainement à Jean Verdier). Le travail doit s'orienter sur la sensibilisation des maternités pour que les jeunes femmes mineures mutilées qui accouchent bénéficient d'une aide appropriée.

Concernant les <u>interruptions volontaires de grossesse (IVG)</u>, l'IVG médicamenteuse est pratiquée dans tous les hôpitaux publics, dans deux cliniques privées et dans les centres de planification du Département, comme la loi l'autorise depuis 2007. La pratique de l'IVG n'étant pas sectorisée, elle peut se pratiquer sans condition de résidence, ni de régularité de séjour sur le territoire. L'intervention et l'entretien social demeurent néanmoins obligatoires pour les mineures. Une étude de l'Observatoire régional de santé publiée en décembre 2016 fait apparaître certaines spécificités de la Seine-Saint-Denis concernant le recours à l'IVG. On note en particulier que le département présente à la fois le taux de recours à l'IVG le plus élevé de la région (22,4 % versus 17,1 %), la part d'IVG médicamenteuse la plus faible (54,3 % versus 59,5 %) et l'offre libérale la plus limitée (4,9 praticiens pour 1 000 IVG contre 8,3 en moyenne régionale).

Les missions des centres de planification comprennent également la sensibilisation aux questions de sexualité, de planification et d'infections sexuellement transmissibles, notamment auprès des jeunes. L'activité d'<u>information et de sensibilisation</u> se fait le plus souvent grâce aux conseillères conjugales qui contactent les structures scolaires : directeurs, assistantes sociales scolaires, médecins scolaires, infirmières, enseignants. En 2016, les personnels des centres de planification familiale ont assuré près de 1 500 séances d'animation collectives, essentiellement auprès des collégiens et des lycéens, mais également via des partenaires (missions locales, ateliers socio-linguistiques, jeunes sportifs en lien avec le Comité départemental olympique), touchant ainsi près de 25 000 personnes.

En juillet 2016, la « Maison des Femmes », centre d'orthogénie situé hors de l'hôpital, a été inaugurée à Saint-Denis. Elle propose des actions de prévention (planning familial, dépistages cancer du sein, de l'utérus, actions d'éducation auprès des collèges, lycées et dans des colloques) et soigne les femmes vulnérables en leur proposant un accompagnement global et pluridisciplinaire (soins, coordination de réseaux, IVG). Le Département a soutenu la construction de cet équipement par une subvention d'investissement de 50 000 euros.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Protection maternelle et infantile	Dépenses	14,620	13,806	14,066	13,735	12,813
	Recettes	10,499	10,506	10,483	7,896	8,118
Planification familiale	Dépenses	5,103	5,115	5,090	4,901	4,803
	Recettes	0,774	0,836	0,920	0,853	0,279
Total Programme « PMI, PF »	Dépenses	19,722	18,921	19,156	18,636	17,616
	Recettes	11,272	11,342	11,401	8,749	8,397

Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Protection maternelle et infantile	Dépenses	0,283	0,142	0,129	0,114	0,188
Total Programme« PMI, PF »	Dépenses	0,283	0,142	0,129	0,114	0,188

Protection maternelle et infantile et planification familiale

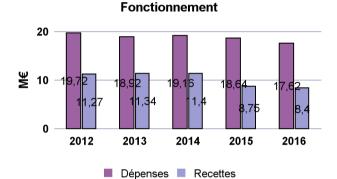
Mise en œuvre : Service de la protection maternelle et infantile de la Direction de l'enfance et de la famille (DEF) La politique de Protection maternelle et infantile, et de planification familiale a pour objectifs de favoriser le bon déroulement de la grossesse, au bénéfice de la mère et de l'enfant, le développement du jeune enfant, l'accompagnement de la parentalité ainsi que de favoriser l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité, la prévention des infections sexuellement transmissibles et la prévention des conflits familiaux.

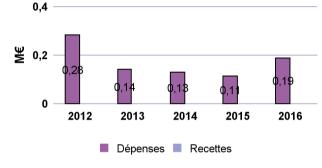
Moyens financiers

Taux de réalisation									
des	s d	lépenses CA/BP							
2012	:	94,9%							
2013	:	96,8%							
2014	:	99,9%							
2015	:	99,8%							
2016	:	102,7%							

laux de realisation									
des recettes CA/BP									
2012	:	112,9%							
2013	:	117,4%							
2014	:	114,9%							
2015	:	101,2%							
2016		91 3%							

Taux de réalisation des dépenses CA/BP 2012 : 89,4% 2013 : 63,5% 2014 : 53,9% 2015 : 34,7% 2016 : 60,2%





Investissement

En M€	2012	2013	2014	2015	2016
Charge nette en fonctionnement	8,45	7,58	7,75	9,89	9,22

Les dépenses de fonctionnement (hors personnel) diminuent de 5,5 % en 2016, avec le transfert de la gestion de la protection maternelle hospitalière aux hôpitaux concernés (transfert de dépenses et de recettes neutre financièrement pour le Département).

Les dépenses d'investissement augmentent de 65 % en 2016, avec le paiement sur l'exercice 2016 de plusieurs projets d'investissement (Maison des femmes à l'hôpital de Saint Denis, relogement d'un centre de PMI à Neuilly-sur-Marne et travaux d'aménagement des centres de PMI gérés par la Croix Rouge Française...).

Les recettes de l'activité de PMI sont en augmentation de 2,8 % du fait de recettes correspondant à l'année 2015 mais titrées en 2016 (recette compensatrice de la CPAM de 0,500 M€, rattrapage des actes hospitaliers pour 0,543 M€). A périmètre constant, les recettes sont stables. Les recettes de planification familiale, sont en diminution de 67 % : la CPAM a suspendu ses versements compte tenu du nombre important d'usagers sans couverture sociale. Un travail conjoint doit être mené afin de régulariser cette situation.

Personnel (31 décembre 2016)

catégorie A: 436 catégorie B: 100 catégorie C: 283

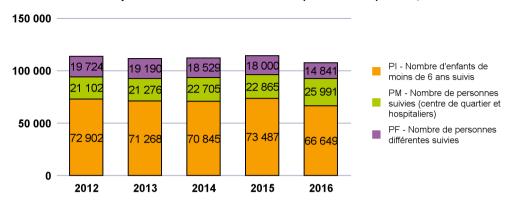
En plus des agents départementaux, près de 500 agents travaillent au sein des centres de PMI à gestion déléguée. Pour mémoire, depuis 2 000, le Département a repris 30 centres de PMI en gestion directe.

Nombre total de postes (à statut départemental) :

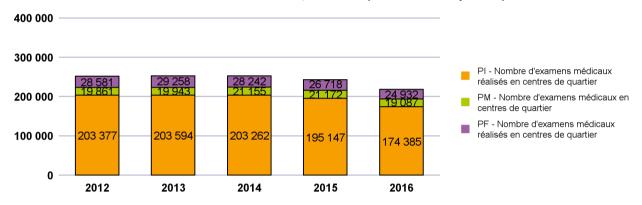
Panorama des principales prestations et couverture de la population

Les prestations de consultations et d'examens en protection maternelle (PM), en protection infantile (PI) et en planification familiale (PF) sont des actions de prévention et de dépistage destinées aux femmes enceintes, aux enfants de 0 à 6 ans, aux femmes et aux jeunes. Elles sont réalisées dans les centres de PMI de quartier.

Nombre de personnes différentes suivies (consultants) en PI, PM et PF



Nombre d'examens en PI, PM et PF (en centres de quartier)



	Recensement 2013 / ARS 2015				
Part des enfants de moins de 2 ans suivis	62%				
Part des enfants de moins de 6 ans suivis	47%				
Part des femmes enceintes suivies	26%				

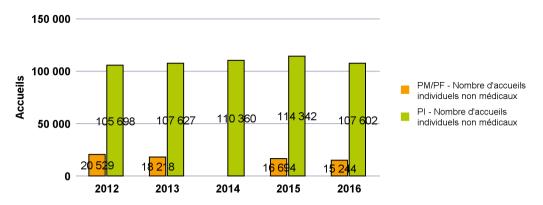
Plusieurs hypothèses peuvent expliquer la baisse d'activité pour 2016 :

- la réorientation du type de consultation (par exemple, pour la PI, consultations ciblées sur les enfants plus jeunes, vaccination BCG),
- le manque d'exhaustivité des recueils statistiques (multiplicité des outils de recueil et recueils manuscrits),
- les vacances de postes de médecins.

Accueils individuels non médicaux

Ces prestations non médicales mises en œuvre par les puéricultrices et auxiliaires de puériculture sont destinées à l'accompagnement des femmes enceintes, des femmes dans le cadre de la planification familiale et des enfants de 0 à 6 ans

Accueils individuels non médicaux



Le nombre d'accueils individuels non médicaux n'est pas disponible pour 2014.

Ces prestations représentent une part importante de l'activité de protection infantile et sont réalisées par les puéricultrices et les auxiliaires de puériculture. Les accueils hors consultations quantifient tous les actes réalisés auprès d'enfants (pesée, conseil, dans le cadre d'une permanence d'une puéricultrice...). Les chiffres publiés pour 2016 doivent être interprétés avec précaution car ils sont non exhaustifs et donc sous-estimés.

Entretien avec les psychologues

Année	Nombre de familles reçues	Nombre d'enfants différents	Nombre d'entretiens
2014	5 296	4 522	15 776
2015	4 278	3 544	15 526
2016	4 318	3 796	13 034

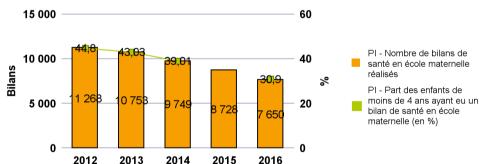
Action

Protection maternelle et infantile

Bilans de santé en école maternelle

Cette prestation vise à assurer une consultation de prévention et de dépistage pour tous les enfants de 3-4 ans en école maternelle.

Bilans de santé en école maternelle



La part des enfants de moins de 4 ans ayant eu un bilan de santé en école maternelle n'est pas disponible pour 2015.

31 % des enfants scolarisés en moyenne section de maternelle ont bénéficié d'un bilan de santé pour l'année scolaire 2015-2016. Les objectifs de ce bilan sont de dépister précocement les difficultés des enfants de 4 ans, de les orienter vers une prise en charge adaptée et de favoriser ainsi l'accès à une scolarité normale. Les bilans permettent également de décrire l'état de santé des enfants de 4 ans scolarisés (audition, vue, santé bucco-dentaire, obésité notamment) et d'adapter les mesures de prévention.

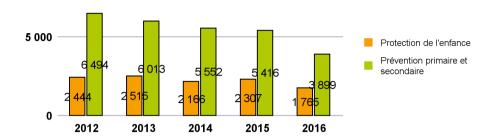
Cette prestation connaît des difficultés de mise en oeuvre (suspension totale ou partielle de la réalisation de ces bilans dans certaines villes), en raison de la pénurie de professionnels de santé (médecins, auxiliaires de puériculture, puéricultrices) et en raison de l'orientation prioritaire des derniers médecins recrutés sur les consultations de protection infantile aux dépends des bilans de santé.

L'organisation de ces bilans de santé a été revue en 2016. La nouvelle organisation est en cours de déploiement afin que davantage d'enfants puissent en bénéficier. Ils seront dorénavant réalisés par un binôme auxiliaires de puériculture et puéricultrices.

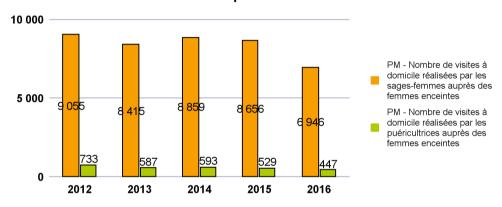
Visites à domicile (VAD)

Nombre de VAD auprès des enfants, par type

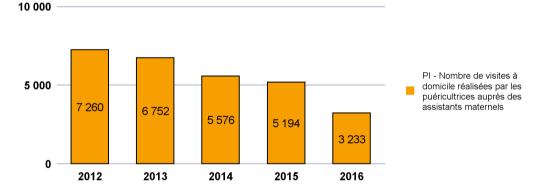




Nombre de VAD auprès des femmes enceintes



Nombre de VAD auprès des assistants maternels



Les visites à domicile (VAD) auprès d'enfants de moins de 6 ans sont réalisées par les puéricultrices dans le cadre des actions de prévention précoce (prise en charge des sorties précoces de la maternité, prématurés ou enfants atteints de pathologie...) ou de la protection de l'enfance.

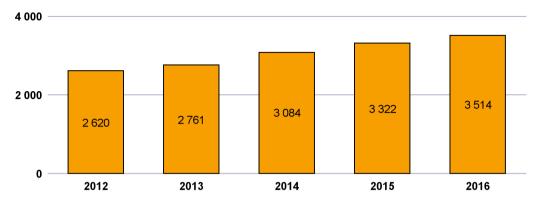
D'autres VAD concernent les femmes enceintes lorsque la grossesse le nécessite et sont réalisées par les sages-femmes et occasionnellement par les puéricultrices.

Les VAD auprès des assistantes maternelles, au titre des missions réglementaires de la PMI, sont réalisées par les puéricultrices mais également par les éducatrices de jeunes enfants.

Les chiffres présentés pour 2016 sont calculés sur la base des recueils reçus et ne reflètent pas fidèlement l'activité des puéricultrices (sous-estimation).

Protection maternelle (PM)

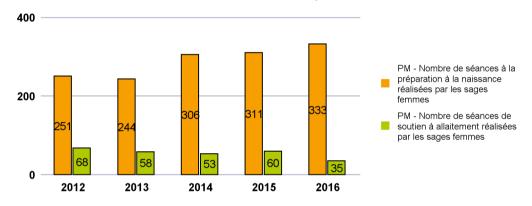
Nombre de premiers entretiens prénatals



Les entretiens prénatals, réalisés par les sages femmes en consultation ou en visite à domicile constituent une action importante de soutien à la parentalité et de prévention.

Leur nombre a progressé de 5,8 % en 2016, confirmant la dynamique de moyen terme.

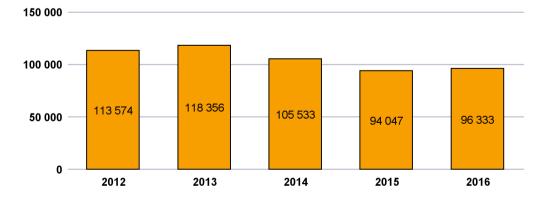
Nombre de séances collectives de protection maternelle



Action

Planification familiale (PF)

Nombre d'examens réalisés en planification familiale (PF)



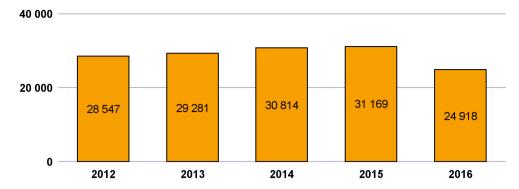
Examens en PF réalisés dans l'ensemble des centres de planification (PMI - CMS - Hôpitaux)

En 2016, le nombre d'examens a légèrement augmenté. Cette hausse est sous-estimée par le manque d'exhaustivité des recueils statistiques (en centres de PMI comme en centres municipaux de santé).

Actions collectives

Personnes concernées par les actions de sensibilisation en PF

La prestation de sensibilisation en planification familiale vise principalement à favoriser l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité et la prévention des IST.



Les actions de sensibilisation réalisées par les personnels des centres de planification familiale ont touché environ 25 000 personnes en 2016, le plus souvent des collègien(ne)s et lycéen(ne)s.

Accès à l'IVG médicamenteuse

Nombre d'IVG médicamenteuses réalisées

Cette prestation permet l'accès à l'interruption volontaire de grossesse médicamenteuse aux femmes qui le souhaitent.



L'IVG médicamenteuse peut-être pratiquée dans les hôpitaux publics comme dans les centres de planification du département, comme la loi l'autorise depuis 2007. La pratique de l'IVG n'étant pas sectorisée, elle peut se pratiquer sans condition de résidence, ni de régularité de séjour sur le territoire. L'entretien social préalable à l'intervention demeure obligatoire pour les mineures.

En 2016, au moins 2 700 IVG médicamenteuses ont été réalisées (recueil non exhaustif). Les IVG médicamenteuses ne représentent qu'une partie des IVG pratiquées dans le département.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de subventions	1	2	2	1	0
Montant versé en euros	3 400	8 400	8 400	3 400	0

Investissement	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de subventions	1	3	0	0	1
Montant versé en euros	1 786	2 349	0	0	10 000

Mission

Action sociale, prévention, santé

Programme

Accompagnement social

Programme

Promotion des droits fondamentaux

Programme

Prévention et promotion de la santé

Programme

Prévention des conduites à risques

Accompagnement social

Ce programme relève de la Mission

Action sociale, prévention, santé.

Ce programme comporte trois actions :

- Accueil, prévention et accompagnement social,
- Droit au logement,
- Aides financières aux personnes.

Contexte

Le Département de la Seine-Saint-Denis se caractérise par la structure démographique de sa population et par la précarité socioéconomique d'une part importante de ses habitants. Différents indicateurs sociodémographiques tels que le taux de pauvreté (près 27 % de la population séquano-dionysienne vit en deçà du seuil de pauvreté contre 12,5 % en Île-de-France), le taux de chômage (13 % contre 8,8 % en Île-de-France), le taux de bénéficiaires de la CMU-C (12,7 % contre 6,3 % en Île-de-France) en témoignent.

Les problématiques liées à la précarité résidentielle des ménages et au mal logement sont prégnantes sur le territoire. On peut citer notamment :

- un taux d'effort logement (rapport loyer/revenu) supérieur à 30 % pour un quart des allocataires de la CAF au titre du logement (aide personnalisée au logement, allocation logement),
- de nombreuses situations de sur-occupation (près d'un ménage sur dix),
- des phénomènes d'hébergement chez un tiers et de divisions des logements, notamment dans le tissu pavillonnaire,
- un recours au parc locatif privé dégradé pour ceux qui ne peuvent accéder ni à la propriété ni au parc social,
- des difficultés majeures dans des copropriétés dégradées pour des primo-accédants qui se retrouvent confrontés, quelques années après leur achat, à la double impossibilité de maintien ou de vente.

Le Service social départemental, du fait de son caractère de polyvalence et de relais auprès des usagers, est le médiateur et le prescripteur de nombreux prestations et services délivrés par le Département.

L'année 2016 a été marquée par différents évènements parmi lesquels la signature d'un nouveau Projet social de territoire (PST) entre le Conseil départemental et la ville de La Courneuve, la signature d'une convention entre le Conseil départemental et le Centre Communal d'action sociale de Bagnolet relative à la circonscription de service social polyvalent, qui préfigure le renouvellement conventionnel avec l'ensemble des villes dotées d'une circonscription municipale, l'étude sociologique menée sur le métier et les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux des circonscriptions de service social du Département et la création d'une circonscription de service social à Aulnay-sous-Bois.

Objectifs du programme

Le Service social départemental assure la mission d'accueil et d'accompagnement social généraliste des habitants. Service de proximité, accessible et ouvert à tous, il est organisé en circonscriptions. Il vise à permettre à chacun d'accéder aux droits sociaux fondamentaux, d'acquérir et d'exercer son autonomie. Il joue un rôle transversal dans la mise en œuvre des politiques sociales départementales et dans la mobilisation et la sollicitation des organismes partenaires dans leur champ.

26 Circonscriptions de Service social départementales (CSS), dont une Circonscription Sociale spécialisée d'accueil des publics en errance (CSSAPE), et 7 circonscriptions de service social municipales conventionnées, couvrent l'ensemble du territoire.

Le Service social poursuit les objectifs suivants :

- assurer un accueil social généraliste, polyvalent, et de proximité des séquano-dyonisiens dans les circonscriptions de service social,
- accompagner les ménages dans leur démarche d'insertion, le développement de leur autonomie et leur accès aux droits,
- conduire des démarches de prévention,
- assurer la gestion des dispositifs sociaux spécifiques (ICEPEL, IEPEL, et MASP).

Les missions du Service départemental des aides financières s'inscrivent dans une logique de prévention à trois niveaux :

- l'intervention ponctuelle en soutien aux familles devant faire face à des « accidents de la vie », dans l'objectif d'éviter la dégradation de leur situation,
- la participation à un accompagnement dans un parcours d'insertion et d'autonomie,
- l'intervention auprès des publics les plus précaires et les plus éloignés de l'accès aux droits.

Leur mise en œuvre s'appuie sur deux documents-cadres : le Règlement départemental des aides financières et le Règlement départemental du fonds de solidarité pour le logement.

Mise en œuvre des priorités

Durant l'année 2016, les actions visant au déploiement du dispositif d'accompagnement global du demandeur d'emploi et à sa montée en charge se sont poursuivies. Différentes instances inter-partenariales pour piloter, suivre et animer le dispositif se sont tenues. Ainsi, six comités de pilotage ont permis d'apporter des ajustements à certains processus partagés entre Pôle Emploi et le Département (fiche de liaison, outil d'enregistrement des CSS et tableaux de bord).

Depuis décembre 2016, de nouveaux publics peuvent intégrer le dispositif d'accompagnement global. Il s'agit des bénéficiaires du RSA sans référence depuis 2009 et inscrits à Pôle emploi, ainsi que les bénéficiaires de l'accompagnement global d'un autre département emménageant en Seine-Saint-Denis.

Les assistants sociaux des circonscriptions ont, en 2016, poursuivi le travail de prévention des expulsions, en prévention « primaire » avant l'apparition de l'impayé, en prévention secondaire au moment de l'assignation en réalisant le diagnostic social et financier à destination du juge pour les ménages assignés au tribunal pour dette locative.

On observe un léger fléchissement des indicateurs puisque, par rapport à 2015, le nombre de réquisitions et d'octroi de la Force publique a baissé de 6 % (3 861 contre 4 128) et le nombre d'expulsions réalisées avec le Concours de la Force Publique a quant à lui diminué de 9 % (2 459 contre 2 707).

L'année 2016 a vu la mise en œuvre de la charte départementale de prévention des expulsions, signée le 16 décembre 2015. Le service social, déjà très impliqué dans les travaux d'élaboration de la charte, est resté mobilisé dans sa mise en œuvre. En copilotage avec le bureau de prévention des expulsions locatives de l'Union départementale de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (UD DRIHL 93), des groupes de travail ont permis la réalisation d'un annuaire départemental de la prévention, d'un guide pratique d'aide à la création et au pilotage des Commissions locales d'impayés de loyer ainsi qu'une réflexion sur l'évolution des pratiques professionnelles.

La Circonscription sociale spécialisée d'accueil des publics en errance (CSSAPE) est une circonscription sociale spécifique ouverte depuis mai 2008. Elle assure un accompagnement social global et intensif pour des personnes ou familles en errance et sans attache territoriale suffisante pour permettre le suivi par une circonscription de polyvalence identifiée. Ces ménages sont orientés à une très forte proportion par la Commission technique de régulation (CTR) ou, pour quelques unités par an, directement par les circonscriptions du département. Les orientations vers la CSSAPE représentaient prés de 47 % des décisions rendues par la CTR en 2016. Aux personnes visées originellement par l'activité de la CTR et de la CSSAPE (les personnes présentant une problématique d'errance tout en ayant un ancrage territorial sur le département de la Seine-Saint-Denis) s'ajoutent de plus en plus souvent des situations de personnes présentant une problématique d'errance sur le territoire départemental mais qui n'ont pas d'ancrage territorial sur le département de la Seine-Saint-Denis ou dont l'ancrage avec le département est constitué seulement par une domiciliation administrative d'une association située en Seine-Saint-Denis (Secours Catholique, Dom'asile...), une hospitalisation dans un hôpital ou une maternité du département, la fréquentation d'un accueil de jour du département.

En 2016, la CSSAPE a accompagné 206 ménages dont 84 nouveaux. Par ailleurs, l'année 2016 a été caractérisée à la fois par une liste d'attente et un délai de prise en charge très importants et par une hausse des sorties positives. Ainsi, durant l'année 2016, 33 ménages (contre 25 en 2015) sont sortis « positivement » de la file active. Ce sont des ménages qui ont pu intégrer les dispositifs d'Etat, en centre d'hébergement (13 ménages), en logement intermédiaire (7 ménages en SOLIBAIL), en dispositif alternatif à l'hébergement hôtelier (3 ménages en ALTHO), ou accéder à un logement privé (2 ménages) ou social (4 ménages). En complémentarité de l'accompagnement individuel, des actions collectives sont développées en direction des ménages les plus en difficultés.

Action accueil, prévention et accompagnement social

L'année 2016 a été marquée par l'élaboration par le Service social départemental d'un nouveau « format » de bilan d'activités pour la période 2014-2015. Ce bilan d'activités résulte des travaux de groupes composés de 70 professionnels autour de sept grandes thématiques du travail social.

En termes de données d'activité, l'année 2016 a été consacrée au recueil – par échantillonnage – des informations nécessaires à « l'étude population » portant sur les caractéristiques socio-démographiques des ménages rencontrés, les problématiques identifiées et les interventions réalisées par les travailleurs sociaux.

Pour la première fois depuis presque 10 ans, et après des hausses importantes, le nombre de passages comptabilisés à l'accueil (près de 315 000) et le nombre d'appels téléphoniques (plus de 352 000) ont diminué en 2016. La comparaison des données « brutes» 2016 par rapport à 2015, présentent une baisse de 7 % du nombre de passages à l'accueil et de 17 % du nombre d'appels téléphoniques. A périmètre comparable entre 2015 et 2016 (soit 28 circonscriptions), la baisse du nombre de passages à l'accueil est ramenée à 5 % et celle du nombre d'appels téléphoniques à 8 %.

Concernant les actes professionnels des secrétaires à l'accueil, les données confirment à la fois l'importance et la diversité de leurs activités. Outre l'accueil physique et téléphonique des usagers et la prise de rendez-vous, l'orientation et information des usagers constitue l'essentiel de leur activité, ce qui suppose une formation et des outils adaptés. La pré-évaluation de la demande des usagers (entre 11 et 12 % des actes) est une fonction variable selon les organisations des circonscriptions, mais le recueil montre la place non négligeable de cette mission spécifique.

En 2016, le nombre total de ménages ayant rencontré au moins une fois dans l'année un travailleur social est de 57 232, soit une hausse de 3,8 % par rapport à l'année 2015, après une baisse de 10 % par rapport à 2014 en données brutes.

Ainsi, si l'on observe les données par circonscriptions, par rapport à 2015, et sans compter les 3 circonscriptions pour lesquelles les chiffres n'étaient pas disponibles l'année dernière, 14 circonscriptions connaissent une hausse du nombre de ménages qui varie de 1 % à 13,5 % et 17 une baisse qui varie de 1 % à 22 %.

Action gestion des dispositifs sociaux

Le Service social assure le pilotage et la gestion des dispositifs suivants.

la mise en œuvre de la Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP).

Après deux années de hausse, la demande avait baissé de 10 % en 2015. En 2016, avec 80 nouvelles demandes, on constate que la demande se stabilise

Tout au long de l'année 2016, le travail d'amélioration de connaissance et de mise en cohérence des différentes mesures a été poursuivi auprès des équipes des circonscriptions mais également des partenaires.

En 2016 L'augmentation de 10 % du budget du dispositif a permis de prolonger certaines mesures pour les situations les plus difficiles. En ce début d'année 2017 le travail d'élaboration d'un outil de gestion informatique du dispositif démarre.

• L'instance de coordination et d'enquêtes pour la prévention des expulsions locatives (ICEPEL)

En 2016, l'Instance de coordination et d'enquêtes pour la prévention des expulsions locatives (ICEPEL) a traité 6 566 assignations soit une hausse de 2 % par rapport à l'année précédente, 31 % de ces ménages étaient connus des circonscriptions de service social. Pour les ménages non connus des circonscriptions, après traitement de l'ICEPEL, les assignations sont traitées par « La Sauvegarde de Seine-Saint-Denis » qui a fait parvenir, au Tribunal d'Instance 684 diagnostics sociaux et financiers.

A ce jour, les taux annuels de réalisation du diagnostic social et financier par les CSS et par l'opérateur ne sont pas encore connus, les dates d'audience des « assignés 2016 » s'échelonnant jusqu'à mi 2017.

Le Service des aides financières

Action Aides généralistes

Les aides financières généralistes constituent un soutien financier temporaire et exceptionnel destinées aux personnes résidant en Seine-Saint-Denis dont les conditions de ressources ne leur permettent pas de faire face aux besoins de première nécessité et charges de la vie courante. Elles se situent dans le cadre global des actions de prévention et de protection de l'enfance menées par le Département, et s'inscrivent dans une démarche d'autonomisation et d'aide à l'accès aux droits.

Le Fonds d'Aide Généraliste intervient à deux niveaux :

- les aides légales au titre de l'aide sociale à l'enfance en direction des mineurs, des mineurs émancipés et majeurs âgés de moins de vingt et un ans et de leur famille, dans un cadre de prévention et de protection de l'enfance ;
- les aides extra-légales concernant les personnes de plus de 21 ans ou les ménages sans enfants ou avec des enfants de plus de 21 ans, confrontés à une situation matérielle et sociale précaire, dans le cadre d'un accompagnement social global visant à stabiliser durablement leur situation.

Le service intervient majoritairement à travers l'attribution d'aides alimentaires (30 % des aides versées), la prise en charge les de dépenses liées au logement (30% des aides versées), à des factures d'énergie (20 % des aides versées), aux frais périscolaires, et l'octroi d'un soutien financier dans l'attente de la mise en place de prestations (RSA, AAH, indemnités journalières CPAM, ...).

La démarche qualitative déployée en 2015, s'appuyant notamment sur les missions d'audit et d'accompagnement réalisées par la Direction de l'audit interne, du contrôle interne et de la gestion des risques (DACIGR), a permis de sécuriser les procédures internes, de faire évoluer les modalités de collaboration partenariale, mais aussi le processus d'instruction et de décision au sein des équipes. Cette évolution des procédures trouvera également une traduction dans la révision en 2016 du règlement départemental des aides financières.

Le Service départemental des aides financières a préparé l'intégration, au 1^{er} janvier 2017, du Fonds d'aide aux jeunes, avec un traitement opérationnel intégré aux secteurs du Fonds d'aide généraliste.

La démarche de développement du versement par virements bancaires, initiée en collaboration avec le Service social départemental en 2013, a continué à porter ses fruits, avec une augmentation significative de la part des aides versées sous forme de virements (59 % en 2016, 54 % en 2015, contre 47,6 % en 2014 et 37,7 % en 2013).

Action droit au logement

Le **Fonds de solidarité pour le Logement** (FSL) est un des outils du PDALPD (Plan Départemental d'Action en faveur du Logement des Personnes Défavorisées) adopté en février 2014 par l'assemblée délibérante. Le Département copilote avec l'Etat ce plan stratégique sur lequel s'adosse la charte de prévention des expulsions locatives signée en décembre 2015.

Le FSL a pour objectif de faciliter l'accès et le maintien dans un logement adapté à des ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'accès à un logement. Pour ce faire, il propose des aides financières en prêt et en subvention, des mesures d'accompagnement social lié au logement, une labellisation pour l'accès dans les résidences sociales, des aides destinées aux factures d'eau et d'énergie, ainsi que des postes pour la réalisation d'enquêtes dans le cadre de la prévention des expulsions locatives.

En 2016, un travail d'optimisation a été entrepris sur le dispositif FSL à travers :

- l'harmonisation des pratiques des commissions FSL à travers la poursuite du soutien technique et le développement d'un réseau d'échanges de pratiques ;
- la maîtrise des dépenses des commissions locales FSL et FSE ;
- la mise en place d'un suivi d'activité plus étroit des opérateurs d'ASLL généraliste par l'aménagement de la sectorisation d'intervention et son évaluation permanente.

L'année a été marquée par la réorganisation du Service de l'insertion et de la solidarité et le projet de fusion avec la Direction de l'économie, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'innovation (DEEFI). Ainsi, il a fallu organiser le transfert du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) au Service départemental des aides financières et accompagner les agents concernés dans ce changement d'ampleur. Un état des lieux a été réalisé concernant les effectifs, missions, compétences du bureau, en vue du transfert des activités précitées au SDAF. Un suivi particulier a été effectué auprès des collègues concernés par le transfert, avec une période d'immersion dans le nouveau service afin de mieux appréhender les impacts de ce changement d'affectation.

En 2016, 1174 aides ont été attribuées dans le cadre du FDAJ, soit une hausse de 6,4 % par rapport à l'année 2015. Parmi ces aides, 480 ont concerné l'aide à l'insertion et 684 ont quant à elle concernées les aides d'urgence.

Dans le cadre de la sécurisation des aides financières instruites dans le logiciel IODAS, la DACIGR a commandé un audit du FDAJ qui s'est déroulé de la fin de l'année 2015 à la fin du 1^{er} trimestre 2016 en mobilisant les agents concernés par cette mission. Les principales préconisations de l'audit se rapprochent des préconisations relatives aux aides financières du SDAF (en effet la base de données et les procédures de travail sont comparables voire parfois similaires), et ont donné lieu également à une actualisation du règlement du FDAJ, en lien avec son harmonisation avec le règlement départemental des aides financières, dans la perspective du transfert de l'activité. Enfin, une communication concernant ces changements a été réalisée en direction des partenaires externes.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Accueil, prévention et accompagnement social	Dépenses	6,691	6,899	7,254	7,024	6,218
	Recettes					0,160
D. W. Janes J.	Dépenses	10,788	10,448	9,319	10,404	9,928
Droit au logement	Recettes	2,764	2,535	2,395	2,332	2,376
Aides financières aux personnes	Dépenses	0,988	1,100	1,007	1,100	0,959
Total Programme « Accompagnement social »	Dépenses	18,467	18,447	17,580	18,528	17,105
	Recettes	2,764	2,535	2,395	2,332	2,536

Accompagnement social

Mise en œuvre : Direction de la prévention et de l'action sociale

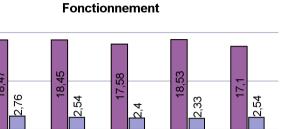
La politique d'Accompagnement social vise à favoriser l'accès de tous aux droits fondamentaux, et à soutenir l'autonomie des personnes. Il s'agit d'assurer un accueil social généraliste, polyvalent et de proximité dans les circonscriptions de Service social, d'accompagner les ménages dans leurs demarches d'insertion et d'accès aux droits, de conduire des démarches de prévention.

Moyens financiers

20

₩ 10

n



2015

2016

Dépenses Recettes

2014

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2012 : 98,6 % 2013 : 98,7 % 2014 : 95,8 % 2015 : 100,5 % 2016 : 95,6 %

Personnel (31 décembre 2016)

2012

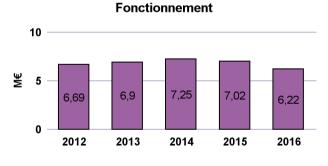
catégorie A : 64 catégorie B : 457 catégorie C : 75

2013

Nombre total de postes: 596

Service social

Moyens financiers du Service social



Dépenses du Service social

Taux de réalisation des dépenses CA/BP 2012 : 97,0 %

2012 : 97,0 % 2013 : 96,1 % 2014 : 102,1 % 2015 : 98,7 % 2016 : 93,3 %

Personnel (31 décembre 2016) [Postes du Service social]

catégorie A : 54 catégorie B : 450 catégorie C : 49

Nombre total de postes: 553

Action

Accueil, prévention, accompagnement social

La politique départementale d'action sociale s'articule autour des trois grandes missions du Service social : l'accueil de tous les publics, l'accompagnement des personnes et la mise en œuvre d'actions de prévention. Il existe sur le territoire 25 circonscriptions de Service social départemental et 8 circonscriptions conventionnées avec les villes.

Accueil, information, orientation et accompagnement individuel

A périmètre comparable (*)	2014	2015	2016
Nombre de ménages rencontrés au moins une fois par l'assistante sociale du Département	56 160	55 114	57 232
- Dont nombre de nouveaux ménages	25 587	24 310	26 421
(soit en % des ménages rencontrés)	45,6 %	44,1 %	46,2 %
Nombre d'entretiens réalisés	137 185	131 959	139 467
Nombre moyen d'entretiens réalisés par ménage	2,4	2,4	2,4
Nombre d'entretiens réalisés en urgence	11 453	11 383	12 181
(soit en % du nombre total d'entretiens réalisés)	8,3 %	8,6 %	8,7 %

A périmètre comparable (**)	2014	2015	2016	Evolution
Nombre de passages à l'accueil	307 287	316 363	314 836	- 0,5 %
Nombre d'appels téléphoniques reçus	407 044	405 311	368 066	- 9,2 %

^{**27} circonscriptions sur 33

Pour la première fois depuis presque 10 ans, le nombre de passages comptabilisés à l'accueil et les appels téléphoniques reçus diminuent, tant en données brutes qu'à périmètre comparable. Entre 2015 et 2016, sur 28 CSS pour lesquelles la comparaison est possible, la baisse concerne 17 circonscriptions pour les passages et 21 pour les appels. En 2016, 139 467 entretiens ont été réalisés ce qui correspond à une augmentation de 5,7 % par rapport à l'année 2015.

Cette hausse est liée à l'augmentation de 3,8 % du nombre de ménages rencontrés au moins une fois. Aussi, le nombre moyen d'entretiens réalisés par ménage reste inchangé depuis 3 ans, il s'établit à 2,4.

Accueil des populations en errance

Cette commission créée en 2008 analyse toutes les situations complexes de publics en errance, assure un arbitrage et une régulation entre les différents acteurs sociaux, mène une réfléxion élargie quand à la nature d'un accompagnement ou d'une orientation et assure enfin un rôle d'observatoire de la question de l'errance dans le Département.

En nombre	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de situations examinées par la Commission technique de régulation du Service social (CTR)	216	327	330	247	223

En 2016, 223 situations ont été examinées par la CTR, soit une baisse de 10,8 % par rapport à 2015.

Les saisines par les circonscriptions de Service social du Département qui ont toujours été majoritaires atteignent pour la première fois plus des trois quarts des demandes. Les autres services demandeurs sont principalement les accueils de jour.

Deux hypothèses peuvent être évoquées pour expliquer la baisse du nombre de situations examinées:

- la repercussion de l'activté de l'opérateur régional 115 qui suit un certain nombre de familles en Seine-Saint-Denis,
- le délai d'attente très important pour une prise en charge par la Circonscription de service social accueil de personnes en errance (CSSAPE).

La circonscription erance (CSSAPE), ouverte en mai 2008, accompagne des familles et des personnes en errance.

En nombre	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de ménages orientés vers la circonscription errance	ND	121	114	115	118
Dont nombre de ménages nouvellement reçus par l'assistante sociale de la circonscription errance	67	60	68	ND	74
Nombre de rendez-vous honorés par la circonscription errance	1 081	1 309	1 446	1 055	1 274

En 2016 le nombre de ménage orientés vers la circonscription errance est resté assez stable par rapport à l'année 2015. Toutefois, le nombre de ménages nouvellement reçus est en augmentation de 8,8 % par rapport à l'année 2014 (données 2015 non disposnibles). L'année 2016 a été marquée par une liste d'attente et un délai de prise en charge importants et une hausse des sorties positives.

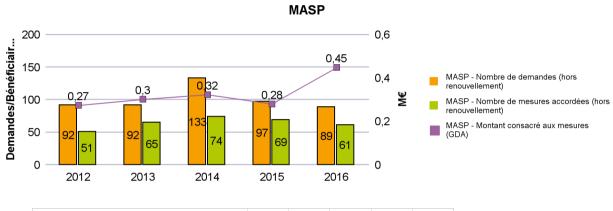
Le Service social anime les réunions pluri-professionnelles de l'enfance sur le territoire. Cette instance réunit les 3 responsables de circonscriptions départementales (ASE, Service social, PMI), le Service social en faveur des élèves et la médecine scolaire. Son activité participe à la mise en réseau des partenaires dans les domaines de la prévention et de la protection de l'enfance. Les situations sont présentées par des acteurs médico-sociaux de terrain, et font l'objet d'échanges entre les participants. Il existe 33 instances de ce type sur le département.

	2012	2013	2014	2015	2016	
Nombre de situations examinées en réunion pluri-professionnelle	1 645	1 665	1 562	1 547	1 467	

Action

Gestion des dispositifs sociaux

Mesures d'accompagnement social personnalisés (MASP)



En mois	2012	2013	2014	2015	2016
Durée moyenne des mesures	5,6	15,5	16,4	14,2	14,3

159 ménages ont bénéficié du dispositif MASP durant l'année 2016. 55 mesures se sont terminées au cours de l'année. Ces mesures ont duré en moyenne 14,3 mois, ce qui correspond à une stabilisation de la durée des mesures par rapport à 2015. La durée de ces mesures étant très majoritairement comprise entre 13 et 24 mois. Persistent, toutefois, des situations nécessitant un accompagnement supérieur à 24 mois.

Prévention des expulsions locatives

Le Service social participe de manière directe et significative à la mise en œuvre du droit au logement à travers son activité liée à la prévention des expulsions locatives. Le Département et les partenaires du dispositif du Fonds solidarité logement (FSL) ont choisi de faire appel à un prestataire extérieur, l'ADSEA, afin de rencontrer les familles assignées au tribunal pour dettes de loyer et non connues par les services sociaux polyvalents de secteur.

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre total de ménages assignés	6 465	6 588	7 317	6 403	6 566
Dont connus et traités par : Circonscription de service social	1 626	2 236	2 545	2 069	1 983

En 2016, l'Instance de Coordination et d'Enquêtes pour la Prévention des Expulsions Locatives (ICEPEL) a traité 6 566 assignations soit une hausse de 2 % par rapport à l'année précédente, 30 % des ménages concernés étaient connus des circonscriptions de service social. A ce jour, les taux annuels de réalisation du diagnostic social et financier par les circonscriptions de Service social et par l'opérateur ne sont pas encore connus.

Action

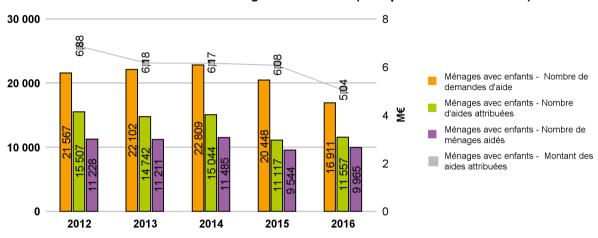
Aide généraliste

Le Fonds d'aide généraliste est un dispositif propre à la Seine-Saint-Denis, qui regroupe des aides destinées à des ménages en difficulté, sur le plan social et financier. Il comporte :

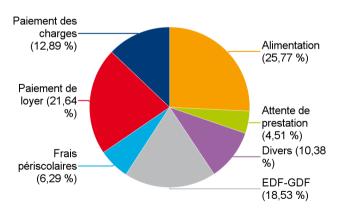
- des aides aux ménages avec enfants (hors protection de l'enfance),
- des aides aux ménages sans enfants, appelées "secours exceptionnels".

Aides financières aux familles avec enfants

Aides financières aux ménages avec enfants (hors protection de l'enfance)



En %	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de refus des demandes	0,28	0,33	0,33	0,35	ND



	2012	2013	2014	2015	2016	
Part des aides d'hebergement dans le total des aides accordées	46 %	40 %	38 %	44 %	39 %	

En€	2012	2013	2014	2015	2016
Montant moyen des aides versées	616	545	544	637	506

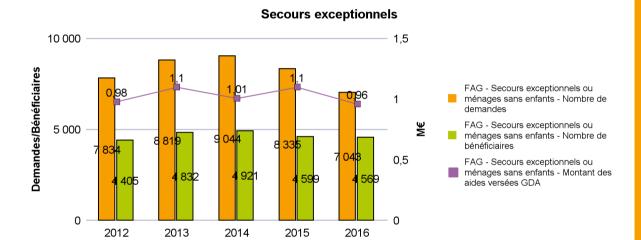
On constate, en 2016, une baisse de la demande d'aides financières (- 17,3 % par rapport à 2015). Cela s'explique notamment par les difficultés rencontrées dans les circonscriptions de Service social en 2016, qui ont conduit à des restrictions d'accueil du public. Par ailleurs, la restitution de la circonscription municipale d'Aulnay-sous-Bois au Département et ses conséquences a aussi contribué à cette baisse.

Néanmoins, le Service a tenu compte de ce contexte, en essayant de rendre la même qualité de service aux usagers, ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre de bénéficiaires (+ 4,4 % par rapport à 2015), le montant des aides accordées a quant à lui diminué de 17 %. Cette baisse est expliquée par la diminution de 20,6 % du montant moyen des aides versés sous l'effet de la baisse de la part des aides d'hébergement parmi les aides attribuées.

Contrairement à l'année 2015, la part des dépenses d'hébergement dans le budget total des aides aux familles a connu une baisse de 5 points.

Au total, ce sont 348 familles qui ont bénéficié d'une prise en charge de leurs frais d'hébergement, pour un montant total de 1,98 M€, soit une diminution de la dépense hôtelière de 25 % par rapport à 2015, pour une diminution du nombre de familles concernées de 13 % sur la même période, ce qui traduit des durées d'hébergement moyennes plus courtes.

Secours exceptionnels (ménages sans enfant) accordés par le SDAF



L'année 2016 a été marquée par une diminution significative des demandes (- 15 % par rapport à 2015). Le nombre de bénéficiaires est resté stable par rapport à 2015. Enfin, la dépense a connu une diminution de 12,7 % rapport à 2015.

Action Droit au logement

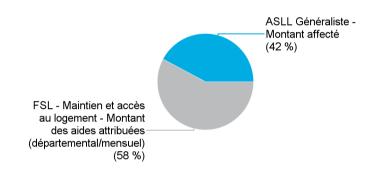
Le dispositif FSL doit faciliter l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation des ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'accès dans le logement. Il comprend :

- le financement de structures d'accueil et la prise en charge de mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) réalisées par des structures spécialisées dans cette activité, associations ou services sociaux,
- des aides individuelles pour les dépenses d'eau et d'énergie,
- des aides individuelles sous forme de prêts ou de subvention,
- des mécanismes de priorisation pour l'accès au parc social et dans les résidences sociales.

Dépenses de fonctionnement de l'action Droit au logement



Répartition des dépenses liées au logement en 2015 par dispositifs



Fonds de solidarité logement

Prêts et subventions pour l'accès et le maintien dans le logement

Cette prestation vise à accorder des subventions ou des prêts pour favoriser le maintien ou à l'accès au logement.

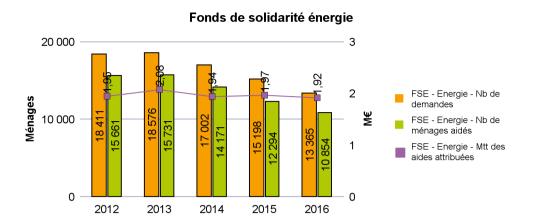


	2012	2013	2014	2015	2016
Part des aides consacrées à l'accès au logement	44 %	44 %	49 %	48 %	51 %
Part des aides consacrées au maintien dans le logement	56 %	56 %	51 %	52 %	50 %

L'année 2016 a été marquée par une baisse de 1,9 % du nombre de ménages ayant eu au moins un accord concernant le FSL. Par ailleurs, la tendance à la baisse du montant total des aides accordées s'est poursuivies, elle s'est même accélérée avec une diminution du montant des dépenses de 5,6 % par rapport à l'année 2015. Le montant des recettes a quant à lui augmenté de 9,4 % par rapport à 2015.

Fonds de solidarité énergie

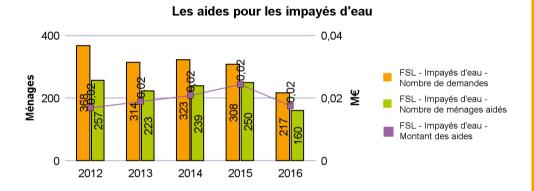
Le Fonds vise à aider les habitants qui ne peuvent assurer le paiement des factures liées à leur consommation d'énergie (EDF - GDF, bois, fuel, gaz).



Concernant le Fonds Solidarité Energie, on observe une diminution significative de la demande (- 12 %) pour la troisième année consécutive, tout comme du nombre de bénéficiaires (- 11,7 %). Le montant des aides attribuées a quant à lui connu une diminution moins importante (- 2,5 %). Cette dernière s'explique par l'augmentation de 12 % du montant moyen des aides attribuées, ce qui reflète l'élévation de la facture énergétique pour les ménages en difficulté.

Aides pour les impayés d'eau

Cette prestation vise à financer les impayés d'eau.

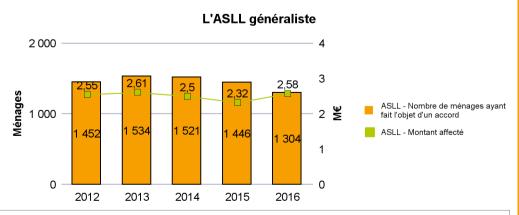


La mobilisation du Fonds solidarité eau a diminué notablement en 2016 (- 30 % pour les demandes et - 36 % pour les ménages aidés).

Accompagnement social lié au logement (ASLL)

L'accompagnement social lié au logement (ASLL) est une mesure contractualisée de suivi social global et intensif à partir d'un problème de logement sur une période courte de 6 mois renouvelable jusque 18 mois. Il comprend l'ASLL généraliste et l'ASLL

en résidence sociale.

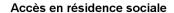


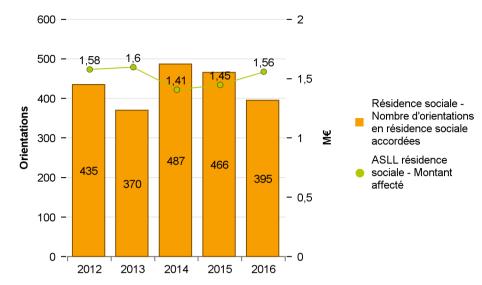
En 2016, on constate à la fois une baisse du nombre de ménages ayant eu au moins et une hausse du montant de dépenses, et donc une hausse du montant moyen des aides accordées.

Accès en résidence sociale et accord préalable

L'orientation en résidence sociale permet d'orienter certains ménages vers une étape intermédiaire de logement.

Les aides du FDAJ sont accordées par le Département depuis 2004, en rapport avec un caractère d'urgence sociale (en majorité) ou en soutien aux jeunes inscrits dans un parcours d'insertion.





Concernant l'ASLL en résidences sociales, le désengagement d'un opérateur ainsi que la réorientation du projet de résidence sociale de la ville de Drancy ont induit une diminution de logements conventionnés. Ainsi, on note un recul du nombre d'orientations en résidence sociale accordées (- 15,2 % par rapport à 2015). De nouveaux projets doivent venir compléter les conventions existantes, avec un déploiement du principe de réservation de contingents de logements dans les résidences sociales conventionnées pour orienter des familles bénéficiant de prises en charge hôtelière par le Département.

Le Fonds d'aides aux jeunes

Fonds d'aides aux jeunes - Aides individuelles



En 2016, le nombre de demandes a augmenté (+ 2,3 %) alors que le nombre d'aides attribuées et le montant des aides versées sont restées stable.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de subventions	36	31	24	32	30
Montant versé en euros	473 145	347 545	267 700	522 645	746 740

Promotion des droits fondamentaux

Ce programme relève de la Mission Action sociale, prévention, santé. Ce programme comporte trois actions :

- Coordination de l'action sociale,
- Observatoire des violences faites aux femmes.
- Lutte contre les discriminations.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont de lutter contre les violences faites aux femmes, de lutter contre les discriminations et de promouvoir l'aide juridique auprès des professionnels et des populations.

Mise en œuvre des priorités

En 2016, onze associations œuvrant dans le champ de la **lutte contre toutes les formes de discriminations** (racisme, homophobie, égalité des chances, intégration sociale et professionnelle, actions mémorielles, prise en compte de la diversité culturelle) ont été soutenues par le Département, pour un montant de 85 500 euros.

Le Département a, par ailleurs, soutenu financièrement le Conseil départemental de l'accès aux droits (CDAD), qui a pour objectif de **promouvoir l'aide juridique** auprès des professionnels et des habitants, à travers la mise en place de consultations et d'actions de sensibilisation.

L'Observatoire départemental des violences envers les femmes est un espace d'échanges et de réflexion, un outil de recensement et d'analyse, un vecteur de communication et d'information et un laboratoire d'innovation.

L'Observatoire met en place des dispositifs innovants pour lutter contre les violences envers les femmes. Il est ainsi reconnu au plan national comme un laboratoire d'expérimentations.

Concernant la mise en œuvre d'expérimentations de dispositifs innovants pour l'amélioration de l'aide aux victimes et leur protection, plusieurs dispositifs sont mis en œuvre :

- <u>le téléphone grave danger</u>. Ce dispositif de protection consiste à remettre un téléphone portable d'alerte aux femmes en très grand danger pour leur permettre d'alerter et de faire intervenir les forces de police en cas de menaces ou de violences. Depuis novembre 2009, 225 femmes ont bénéficié du dispositif et 346 enfants mineurs ont été concernés par la mise en protection de leur mère. L'association SOS Victimes 93 est chargée de l'évaluation des situations et du suivi des femmes admises dans le dispositif;
- l'ordonnance de protection. Cette ordonnance permet au juge aux affaires familiales de décider en urgence certaines mesures de protection pour les femmes victimes de violence. De janvier à septembre 2016, 129 ordonnances de protection ont été accordées par les juges aux affaires familiales du Tribunal de grande instance de Bobigny;
- <u>la mesure d'accompagnement protégé (MAP) dans le cadre de l'exercice du droit de visite dans un contexte de violences conjugales</u>. Ce dispositif prévoit l'accompagnement des enfants par une personne morale qualifiée, lors des déplacements entre le domicile de la mère et le lieu d'exercice du droit de visite du père auteur de violences. Depuis 2012, 56 mesures ont été prononcées par les Juges aux affaires familiales pour accompagner 82 enfants mineurs.
- <u>le dispositif Un toit pour elle</u>. Il a pour objectif de fluidifier l'hébergement spécialisé des femmes victimes de violences et de sécuriser de façon pérenne les femmes en danger repérées par la Justice. En 2016, le travail avec les 23 villes et les 3 institutions (OPHLM93, CAF, Préfecture) ayant signé la convention a été poursuivi. Depuis janvier 2010, 193 relogements ont été effectués grâce à ce dispositif et 337 enfants ont également été protégés. Le dispositif a été étendu aux femmes en très grand danger disposant d'un téléphone portable d'alerte, ainsi qu'aux femmes bénéficiant ou ayant bénéficié d'une ordonnance de protection;
- <u>les consultations de victimologie</u>. Fin 2016, la Seine-Saint-Denis disposait de 20 consultations de psycho-traumatologie. Au cours de l'année 2016, 585 personnes (417 femmes, 139 enfants et 29 hommes) ont bénéficié d'une prise en charge dans ce cadre :
- <u>le dispositif Bons taxis</u> consistant à faciliter les déplacements des femmes victimes de violences conjugales en grande difficulté du commissariat où elles ont déposé une plainte, vers les Unités médico-judiciaires (UMJ). Six commissariats participent à cette expérimentation ;
- <u>la lutte contre les mariages forcés</u>. En 2016, la convention de partenariat a été renouvelée avec l'association FIT Une femme, un toit, pour offrir des solutions d'hébergement et de mise en protection aux jeunes femmes majeures de 18-25 ans

en danger de mariage forcé qui ne sont plus scolarisées, jusqu'à ce qu'elles puissent s'insérer ou se réinsérer professionnellement. Cette convention vient compléter et renforcer le dispositif de lutte contre les mariages forcés mis en place par l'Observatoire;

le protocole féminicide. Ce dispositif expérimental a été mise- en place pour la prise en charge des enfants mineurs orphelins lorsqu'un des parents tue l'autre parent au sein du couple. L'observatoire suit la mise en place de cette prise en charge spécifique dans le cadre du travail partenarial, évalue avec l'ensemble des partenaires la mise en application du protocole et se charge de la formation des professionnel-le-s. En 2016, ce protocole n'a pas été mis en œuvre.

En sus de ces dispositifs expérimentaux, l'Observatoire a mis en place et coordonne des groupes de travail pluri-professionnels sur l'accompagnement des femmes victimes de violences sexuelles, la prise en charge et la responsabilisation des auteurs de violences conjugales et l'utilisation et l'appropriation des guides créés par l'Observatoire « les mots pour le dire – les enfants souffrent ».

Il anime par ailleurs un groupe de travail avec les référents chargés de l'animation du réseau local contre les violences envers les femmes dans chacune des villes partenaires et contribue ainsi à structurer le réseau.

En matière d'observation, sept études ont été menées en 2016 :

- deux études ont été réalisées par une démographe, en partenariat avec le tribunal de grande instance de Bobigny. Dans la première étude, l'analyse a porté sur les viols et les agressions sexuelles, jugés en 2013 et 2014, en cour d'Assise, au tribunal correctionnel et au tribunal pour enfant. Dans la seconde étude, l'analyse a porté sur cent requêtes d'ordonnances de protection pour les femmes victimes de violences;
- l'évaluation de la mise en œuvre de la mesure d'accompagnement protégé des enfants, réalisée à partir des comptes-rendus effectués par les accompagnants lors des trajets et entretiens avec les parents, mais aussi à partir des documents de justice (jugements, notes d'incidents, etc.). Cette évaluation a porté sur les 40 mesures qui ont été mises en œuvre. Elle a permis de montrer que la Mesure d'accompagnement protégé constitue un véritable outil de protection ;
- l'évaluation du dispositif de protection des femmes en très grave danger (portable d'alerte), après 7 années de fonctionnement ;
- une étude sur la notion de « grave danger » à travers une analyse qualitative et quantitative de 100 dossiers d'évaluations de femmes admises au dispositif « Très grand danger » (TGD) en Seine-Saint-Denis entre 2010 et 2013 ;
- une étude sur l'organisation et la sécurisation de la décohabitation dans un contexte de violences conjugales;
- une étude sur l'expérimentation d'une prise en charge spécifique des femmes migrantes en errance victimes de violences.

Les activités de formation et de sensibilisation des professionnel-le-s mises en œuvre par l'Observatoire ont donné lieu, comme chaque année, à quatre initiatives :

- la Rencontre départementale de l'Observatoire, dont la 14^{ème} édition a rassemblé à la Bourse départementale du travail de Bobigny 511 professionnel-le-s en mars 2016 sur le thème « Observer pour agir et prévenir » ;
- les 12^{èmes} Rencontres internationales *Femmes du monde en Seine-Saint-Denis* étaient placées sous le thème de la protection des femmes victimes de violences et leurs enfants. La journée d'ouverture, organisée le 22 novembre 2016, a rassemblée 569 professionnel-le-s à la Bourse du travail de Bobigny, avec 37 villes du Département et de nombreux départements représentés ;
- l'initiative annuelle contre les mutilations sexuelles féminines, conférence de sensibilisation qui a rassemblé le 5 février 2016 91 professionnel-le-s;
- dans le cadre de l'initiative Jeunes contre le sexisme, 175 professionnel-le-s des équipes éducatives ont été sensibilisés aux enjeux du sexisme.

Des actions de formation ont également été menées par l'Observatoire en 2016 concernant l'impact de la violence dans le couple et l'accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants.

Au total, ce sont ainsi 5 434 professionnel-le-s qui ont été sensibilisé-e-s ou formé-e-s, en 2016, par l'Observatoire (formations organisées par l'Observatoire ou autres organismes).

Cette année, un travail a été amorcé avec la DPAPH et la MDPH : plusieurs formations ont eu lieu et près de 400 professionnels ont été sensibilisés au repérage des femmes handicapées et âgées victimes de violences.

En matière de sensibilisation de la population, les 12èmes Rencontres internationales Femmes du Monde en Seine-Saint-Denis ont été organisées du 22 novembre au 3 décembre 2016. Elles avaient pour thème Le droit d'être protégée. Organisées sous forme de demi-journées destinées au public, dans les 26 villes partenaires, ces Rencontres avaient pour but de rassembler un maximum de personnes issues de milieux divers. 2 078 personnes ont assisté aux débats et aux événements culturels, avec cette année une grande implication du public jeune (498 jeunes participants). Par ailleurs, un certain nombre de professionnelle-s ont participé cette année aux rencontres décentralisées (551 personnes).

En matière de prévention des comportements sexistes auprès des jeunes, l'objectif est de proposer aux jeunes la possibilité de réfléchir sur le sexisme avec le soutien d'adultes compétents. 1 316 collégiens de la Seine-Saint-Denis ont été sensibilisés par l'Observatoire contre les comportements sexistes et violents en 2016, sur la base d'un travail en profondeur avec des collégienne-s se déroulant sur une année scolaire.

Par ailleurs, 1 332 jeunes de la Seine-Saint-Denis ont participé au 1^{er} festival des films Jeunes contre le sexisme qui s'est déroulé du 6 au 14 octobre 2016.

En matière de communication et d'outils de connaissance, plusieurs documents ont été produits à partir des initiatives annuelles de l'Observatoire. La création d'outils de prévention et de sensibilisation a été poursuivie (guide des outils de prévention), un nouvel outil de prévention et d'accompagnement (8 nouvelles affiches créées par les jeunes en 2016). Une sélection de 10 affiches réalisées sur les 9 dernières années constitue désormais une exposition qui circule sous forme de prêt.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Coordination de l'action sociale	Dépenses	0,028	0,028	0,031	0,031	0,025
Observatoire des violences faites aux femmes	Dépenses	0,131	0,127	0,135	0,123	0,126
Lutte contre les discriminations	Dépenses	0,083	0,090	0,087	0,064	0,085
Total Programme « Promotion des droits fondamentaux »	Dépenses	0,242	0,245	0,253	0,218	0,236

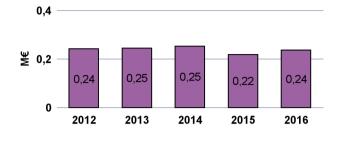
Promotion des droits fondamentaux

Mise en œuvre : Direction de la prévention et de l'action sociale

Cette politique vise à favoriser l'accès de tous aux droits fondamentaux. Il s'agit de promouvoir l'aide juridique aux professionnels et aux populations, de lutter contre les violences envers les femmes et de lutter contre les discriminations.

Moyens financiers

Fonctionnement



Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2012 : 82,53%
2013 : 79,36%
2014 : 87,41%
2015 : 81,16%
2016 : 87,97%

Personnel (31 décembre 2016) [Postes de direction de la DPAS]

Dépenses

catégorie A : 20 catégorie B : 10

catégorie C : 5

Ces postes sont également dédiés au pilotage de la Mission

solidarité, insertion, santé.

Nombre total de postes : 35

Action

Observatoire des violences envers les femmes

La lutte pour l'égalité des femmes et des hommes est une action transversale qui concerne de nombreuses politiques et de nombreux services départementaux en même temps qu'elle mobilise de nombreux acteurs en Seine-Saint-Denis. L'Observatoire des violences envers les femmes est un espace d'échange et de réflexion, un outil d'analyse et de recensement, et un vecteur d'information et de communication. Ses actions sont construites autour de 6 objectifs majeurs :

- rendre visibles les violences faites aux femmes et aux jeunes filles,
- former les professionnel(le)s,
- sensibiliser la population,
- prévenir les comportements sexistes auprès des jeunes,
- mettre en place des actions de communication et des outils de connaissance,
- faire des propositions, créer des outils pour l'amélioration de l'aide aux victimes.

Nb de participants aux journées organisées par l'Observatoire	2012	2013	2014	2015	2016
Habitants de Seine-St-Denis	908	692	747	689	1 089
Jeunes	1 353	843	1 230	2 129	1 694
Professionnels	3 001	2 577	2 564	2 471	2 443
Total	5 262	4 112	4 541	5 289	5 226

Subventions aux associations

Fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de subventions	13	13	15	14	19
Montant versé en euros	130 500	150 500	140 200	117 700	146 700

Prévention et promotion de la santé

Ce programme relève de la Mission

Action sociale, prévention, santé.

Ce programme comporte trois actions :

- Actions de santé publique transversales,
- Lutte contre les maladies infectieuses,
- Santé bucco-dentaire.

Contexte

Les fortes incertitudes pesant sur le service en 2015 notamment sur la pérennité des financements des actions de prévention et de promotion de la santé ont été levées en 2016 grâce à la signature d'une convention cadre avec l'Agence régionale de santé permettant un financement pluriannuel, sur la période 2016-2018, des actions de santé recentralisées.

L'année 2016 a également été marquée par la poursuite de la mise en place du projet de service défini en 2014. Des difficultés ont été rencontrées pour déployer le deuxième Centre départemental de prévention et de santé (CDPS) sur le site de Saint-Denis.

Les CeGIDD (Centre gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic) ont été créés par la loi de financement de la sécurité sociale de 2015 en fusionnant les Centres d'information et de dépistage anonyme et gratuit (CCIDAG) et les Centre d'information, de dépistage et de diagnostique des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST). Dans ce cadre, le CeGIDD du Département a été habilité, pour 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, pour le site principal (Européen 2 à Bobigny) et ses antennes (Saint-Denis, Montreuil, Aulnay et Montfermeil).

2016 a vu le lancement d'une mission confiée par le Président du Conseil départemental à l'épidémiologiste France Lert, avec pour objectif d'aboutir début 2017 à l'élaboration d'un plan d'actions « objectif Seine-Saint-Denis sans SIDA ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de nouvelles dispositions législatives et conventionnelles, un soutien accru de l'Assurance maladie pour l'achat de vaccins a été rendu possible à travers un meilleur remboursement des vaccins achetés par le Conseil Départemental et mis à disposition en PMI et séances publiques. Ces nouveaux financements ont permis à la politique départementale d'évoluer avec la mise à disposition de nouveaux vaccins (hexavalent, HPV). Dans le même temps, les tensions d'approvisionnement (BCG, pentavalents) ou situation de pénurie (tetravalents, hépatite A adultes, hépatite B) pour plusieurs vaccins, impactant la stratégie vaccinale du Département, ont perduré.

L'année 2016 a également été marquée par la mise en place, au niveau de la direction de la Direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS), d'un appel à projets en direction des associations œuvrant dans le champ de la santé jusque là financées par 3 services (Service de l'insertion et de la solidarité, Service de la prévention et des actions sanitaires et Service social départemental). Cet appel à projets s'est accompagné d'une nouvelle stratégie plus transversale dans la conduite du partenariat avec les associations soutenues et a vocation à être porté par le Service de la prévention et des actions sanitaires (SPAS). Les crédits ont quant à eux été intégrés au SPAS dès 2016 faisant apparaître une augmentation importante des dépenses.

L'année 2016 a vu la concrétisation du renouvellement du programme bucco-dentaire avec le lancement d'un appel à projets à l'automne 2016, accompagné du développement de partenariats avec de nouveaux services visant à l'élargissement, à court terme, du programme à de nouveaux publics (personnes âgées, personnes handicapées).

En 2016, 7 Contrats locaux de santé (CLS) de deuxième génération avec l'Agence régionale de santé (ARS) et les villes ont été signés, portant le nombre total de CLS à 17 au 31 décembre 2016.

Concernant le cancer, la présidence tournante du Comité départemental des cancers, assurée par le Département, a pris fin au 1^{er} juillet 2016 après 1 an et demi, conformément aux statuts.

En termes d'organisation, le comité technique du 8 décembre a acté une réorganisation de la DPAS impactant le SPAS avec la création d'un service des affaires générales au niveau de la direction générant le départ de la quasi-totalité du bureau des ressources et l'arrivée dans le service d'une personne en charge de la veille en santé, ainsi que d'un poste de cadre A. Des ajustements organisationnels au sein du SPAS en central ont été adoptés, avec également la création d'un nouveau bureau des actions de santé publique transversales et la mise en place d'un pôle appui au pilotage.

Objectifs du programme

La finalité du programme est de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Les Actions de Santé Recentralisées (ASR) sont mises en œuvre dans le cadre d'une délégation de compétence avec l'Agence Régionale de Santé (tuberculose, vaccination et cancer) et de l'habilitation obtenue pour le CeGIDD (VIH et IST).

Les objectifs stratégiques du programme s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du projet de service du SPAS et sont les suivants :

- développer une démarche intégrée de lutte contre les maladies infectieuses et une polyvalence d'intervention auprès du public.
- renforcer et adapter la stratégie du « aller vers » en fonction des territoires et des publics, et les inscrire dans un parcours de

- santé, notamment ceux les plus éloignés de la prévention et les plus vulnérables,
- renforcer les partenariats institutionnels et opérationnels localement, notamment à destination des publics et des territoires les plus vulnérables,
- définir une nouvelle stratégie du programme bucco-dentaire et ajuster celles des thématiques maladies infectieuses,
- concernant la lutte contre le cancer, soutenir le CDC93 afin d'améliorer le taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal et le GISCOP pour son projet d'enquête permanente sur les expositions aux cancérogènes dans l'activité de travail et sur la reconnaissance de ces cancers en maladies professionnelles
- contribuer à renforcer la coordination des services impliqués dans les politiques de santé au sein du Département.

Mise en œuvre des priorités

L'année 2016 a constitué la première année de la mise en œuvre du CeGIDD. Le périmètre d'habilitation obtenu a permis de structurer le CeGIDD autour d'un site principal à Bobigny et de quatre antennes (Montreuil, Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois et Montfermeil). Il permet d'offrir une prise en charge polyvalente et globale des personnes venant se faire dépister, un accompagnement psychologique et social ainsi qu'un accès à la vaccination.

Le déploiement du projet de service du SPAS s'est poursuivi à travers :

- la mise en place de la nouvelle organisation du service au dernier trimestre 2016,
- les ajustements de l'organisation du site central adoptés par le Comité Technique Paritaire du 9 décembre en vue de la mise en place en 2017 d'un bureau actions de santé publique transversales et d'un pôle appui au pilotage regroupant le système d'information, les statistiques et l'analyse de gestion,
- la décision prise de déployer un système d'information commun avec la PMI.

Action Promotion de la santé, veille et analyse de santé publique

En matière de veille et d'analyse partagée, le travail collaboratif a porté essentiellement sur l'enjeu des contrats locaux de santé de deuxième génération, Ainsi, la nouvelle organisation initiée en fin d'année et la création d'un bureau actions de santé publique transversales, doivent permettre de mieux prendre en compte les problématiques de santé publique.

Concernant la promotion et le renforcement des partenariats stratégiques, 7 contrats locaux de santé deuxième génération (CLS-2) concernant les villes Bagnolet, Clichy-sous-Bois, Dugny, Epinay-sur-Seine, Montfermeil, Pierrefitte-sur-Seine, Tremblay-en-France ont été signés par le Président du Conseil départemental. Le Département a également contribué à l'élaboration du CLS de Drancy (qui devrait être signé au 1^{er} semestre 2017) et assuré le suivi des 10 CLS en cours de mise en œuvre. 17 villes étaient signataires d'un CLS fin 2016.

Le Département a participé à 2 commissions de coordination des politiques publiques de l'ARS au côté de la Délégation territoriale de l'ARS et de la Caisse primaire d'Assurance maladie. En 2016, le contrat de territoire de préfiguration entre l'ARS et le Département est demeuré limité à 3 thématiques prioritaires (santé, bucco-dentaire, périnatalité et lutte contre le saturnisme).

En collaboration avec la Direction de l'eau et de l'assainissement, la Direction de la prévention et de l'action sociale s'est impliquée dans l'élaboration du 3^{ème} Plan régional de santé-environnement qui sera signé par le Préfet en juin 2017.

Action Lutte contre les maladies infectieuses

Concernant les maladies infectieuses, l'activité en 2016 a porté sur :

- la structuration et le développement des actions hors les murs (en dehors des actions de dépistage ciblé),
- l'adaptation des stratégies, protocoles et outils du programme maladies infectieuses, notamment l'utilisation des tests rapides (TROD), la mise en place d'outils de référence tuberculose, la promotion des consultations infirmières en amont des consultations médicales et la mise en place d'un outil de recueil d'information sur les Infections sexuellement transmissibles (IST),
- le renforcement des partenariats notamment avec les hôpitaux du territoire (participant au dispositif d'alerte sur la tuberculose), les associations dans le cadre de l'appel à projets santé et à l'occasion des actions de dépistage ciblé de la tuberculose.

Le nombre de consultations a été globalement en hausse en 2016. L'augmentation a concerné principalement les consultations liées à la tuberculose (29 %), ce qui rompt avec la diminution des consultations constatée les années précédentes. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de l'engagement du service dans le dépistage actif et par la hausse des consultations dans le cadre de dépistages autour de cas, en particulier hors-les-murs avec une présence plus systématique d'un médecin. Une hausse des consultations concernant les IST a été observée au fil des trimestres de 2016 s'expliquant par la mise en place du CeGIDD au 1^{er} janvier 2016 qui a entraîné une montée en charge progressive. Enfin, une augmentation des consultations vaccination a été constatée. Celle-ci coïncide avec la mise en place des consultations polyvalentes.

25 associations ont été subventionnées en 2016 dans le cadre de l'appel à projets santé. D'autres font l'objet de conventions sans subvention, notamment Médecins du monde (convention en cours de renouvellement). Des partenariats techniques ont également été mis en place avec des conventionnements tels que la convention avec le laboratoire L3 d'Avicenne couvrant l'activité bactériologique sur la tuberculose ou avec l'APHP sur un projet d'amélioration du parcours des patients dépistés avec une hépatite C.

L'accréditation pour une première famille d'analyses a été obtenue par le laboratoire départemental en février 2016 et la première visite de suivi a eu lieu en octobre 2016. La deuxième phase d'accréditation sur les autres familles d'analyses a eu lieu en décembre 2016 et devrait permettre au laboratoire d'obtenir 60 % de ses analyses accréditées d'ici à septembre 2017.

Concernant le dépistage des IST et du VIH, le Conseil départemental est habilité pour un site principal sur Bobigny et 4 antennes. L'objectif était d'organiser 59 heures hebdomadaires de consultations médicales pour prendre en charge 11 500 consultations ainsi que 18 actions hors les murs. L'ensemble des moyens (locaux, personnels) se sont mis en place progressivement sur l'année 2016 et sont désormais en place, l'activité en progression de 1 % doit encore se développer tant sur les consultations (8 421 consultations en 2016) que sur les actions hors les murs (14 en 2016).

En termes de vaccination, les priorités en 2016 ont été de gérer la pénurie de vaccins. En effet, depuis mars 2015, des difficultés durables d'approvisionnement des vaccins combinés contenant la valence coqueluche au niveau mondial ont eu un retentissement sur la disponibilité de certains vaccins. Le nouveau vaccin BCG est disponible depuis avril 2016. S'agissant d'un vaccin multidose et restant en tension d'approvisionnement, il a été contingenté sur les centres de PMI, les centres de lutte antituberculeuse (CLAT) et les centres de vaccination. La pénurie de vaccin hépatite A adulte n'a pas permis d'assurer des vaccinations auprès des publics cibles du CeGIDD et une pénurie sur le vaccin hépatite B a débuté en 2017. Ces pénuries ont engendré des surcoûts liés notamment à l'achat de vaccins hors marché.

Action Santé bucco-dentaire

En collaboration avec les autres services concernés (PA, PH, PMI, crèche), la réflexion sur l'évolution du programme buccodentaire, débutée fin 2015, s'est concrétisée en 2016. Un appel à projet porté par le Département a été lancé fin novembre 2016. Pour rappel, l'objectif poursuivi a consisté en l'élargissement des publics cibles du programme, notamment en direction des plus vulnérables, sans le limiter aux enfants et en privilégiant des approches de santé plus globales (lien nutrition-buccodentaire notamment).

En 2016, 6 villes ont mené des actions d'éducation à la santé dans les Instituts Médico-Educatifs (IME) qui ont concerné 255 enfants. Plusieurs actions visant l'implication des parents dans les projets, ainsi que des actions en éducation à la santé bucco-dentaire des enfants ont été développées par les équipes locales en 2016, ce qui témoigne de la faisabilité et de l'intérêt de ces actions.

Action Prévention des cancers

Les campagnes de dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal sont mises en œuvre par le Groupement d'intérêt public « Comité départemental des cancers 93 », dont la présidence tournante a été assurée en 2015 – et ce jusqu'au 1^{er} juillet 2016 – par le Conseil départemental.

Le Comité départemental des cancers 93 a poursuivi les démarches partenariales afin de sensibiliser les professionnels aux dépistages organisés et accompagner la mise en place des nouveaux tests immunologiques pour le dépistage organisé du cancer colorectal.

En ce qui concerne le dépistage organisé du cancer colorectal, le nombre de personnes dépistées est de 76 658 pour la campagne 2015-2016, période marquée par le recours à un nouveau test immunologique plus performant mais dont l'entrée en vigueur a raccourci la campagne de dépistage à 17 mois au lieu de 24. Le taux de participation s'établit à 23,7%, soit dans la moyenne régionale (23,4%) mais inférieure à la moyenne nationale (29,8%).

Concernant le dépistage du cancer du sein, le nombre de personnes dépistées est stable (+1%) et le taux de participation à la campagne sur deux ans diminue à 39,8%, niveau proche de la moyenne régionale (39,6 %) mais inférieure à la moyenne nationale (50,9%).

Le financement d'associations autour de cette thématique s'est poursuivi en parallèle dans le cadre de l'appel à projet santé, tant sur les aspects de prévention primaire que de promotion du dépistage et d'accompagnement des personnes malades.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros	2012	2013	2014	2015	2016	
Actions de santé publique transversales (cancer et santé publique générale)		0,607	0,635	0,556	0,568	0,503
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépenses	2,354	2,380	2,200	2,280	2,757
Lutte Contre les malaules infectieuses	Recettes	3,133	2,473	2,646	1,939	3,297
Santé bucco-dentaire	Dépenses	0,297	0,283	0,304	0,157	0,159
Sante bucco-dentaire	Recettes	0,229	0,102	0,118	0,062	0,108
Total Programme « Prévention et	Dépenses	3,050	3,115	3,061	3,006	3,420
promotion de la santé »	Recettes	3,133	2,473	2,764	2,001	3,405

Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépenses	0,009	0,009	0,014	0,006	0,112
Total Programme « Prévention et promotion de la santé »	Dépenses	0,009	0,009	0,014	0,006	0,112

Prévention et promotion de la santé

Mise en œuvre : Service de la prévention et des actions sanitaires de la Direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS)

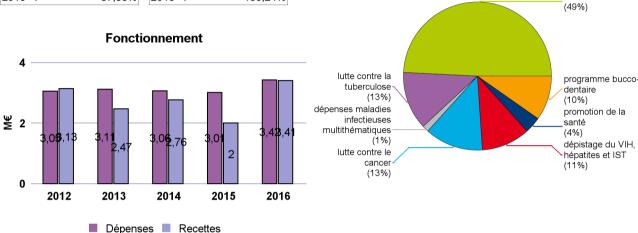
La politique de Prévention et de promotion de la santé vise à élever le niveau de santé de toute la population et à réduire les inégalités en la matière. Il s'agit à la fois d'une démarche de prévention, de préservation et d'amélioration de la santé dans le champ de la lutte contre les maladies infectieuses, de la lutte contre les cancers et du bucco-dentaire.

Moyens financiers

_	ux de réali dépenses				de réalisation ecettes CA/BP
2012	:	78,95%	2012	:	84,74%
2013	:	89,00%	2013	:	75,88%
2014	:	88,11%	2014	:	86,30%
2015	:	87,02%	2015	:	63,77%
2016	:	87,83%	2016	:	100,24%

Répartition des dépenses directes par programme de santé publique (en millions d'euros)

vaccination



En M€	2012	2013	2014	2015	2016	En M€	2012	2013	2014	2015	2016
Charge nette	-0,08	0,64	0,3	1,01	0,01	Dép. d'investissement	0,01	0,01	0,01	0,01	0,11

Depuis la loi du 13 août 2004, le Département met en œuvre des programmes de santé publique (tuberculose, Infections Sexuellement Transmissibles, vaccination, cancers) dits Actions de Santé Recentralisées (ASR) dans le cadre de conventions avec l'Etat. Il bénéficie du versement d'une Dotation Générale de Décentralisation (DGD) équivalente à 4,310 millions d'euros en 2016 correspondant au champ des ASR hormis le dépistage du VIH et des IST qui relève d'un financement spécifique sur appels à projets (CeGIDD).

En fin d'année 2015, un accord a été trouvé avec l'Agence Régionale de Santé définissant un nouveau cadre de financement pérenne de l'ensemble des ASR sur la période 2016-2019 qui permet de garantir le financement des actions de lutte contre la tuberculose (pour 0,600 M€) et d'augmenter les fonds dédiés au dépistage du VIH et des IST à travers le CeGIDD (financement obtenu de 1,217 M€). Par ailleurs, la mise en œuvre de nouvelles conventions avec l'Assurance Maladie ont permis d'augmenter notablement le niveau des remboursements des vaccins mis à disposition par le Département en centre de PMI ou en séances publiques. Ceci explique pour partie le niveau très important des recettes perçues en 2016 (3,405 M€ soit + 70 %). Ce dernier est également à mettre en relation avec la mobilisation du service pour répondre aux appels à projets de l'ARS (bucco-dentaire, CeGIDD, dépistage ciblé de la tuberculose).

Les dépenses directes de fonctionnement ont augmenté de 9 %. Elles sont consacrées pour l'essentiel à l'action maladies infectieuses (80 % des dépenses dont 53 % pour la vaccination), au programme cancer (13 %) et au programme bucco-dentaire (5 %). En conséquence, la charge nette s'est considérablement améliorée avec un niveau proche de 0 en 2016.

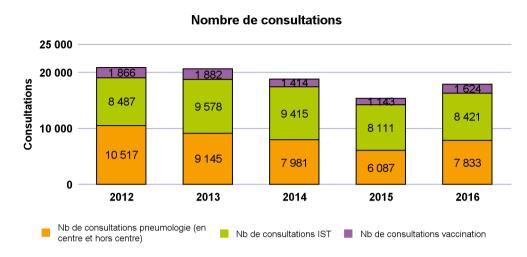
Personnel (31 décembre 2016)

catégorie A: 45
catégorie B: 33
catégorie C: 15

Nombre total de postes : 93

Consultations

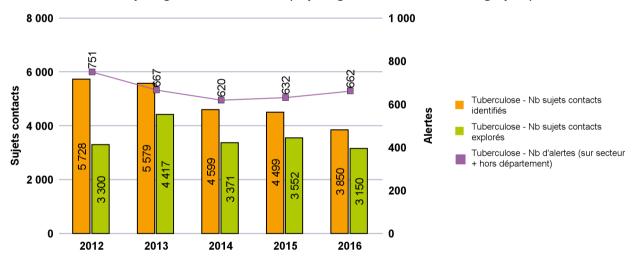
Les consultations sont des prestations de prévention et de dépistage destinées à l'ensemble de la population réalisées dans les deux Centres Départementaux de Prévention Santé (CDPS), le Centre gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) et leurs antennes.



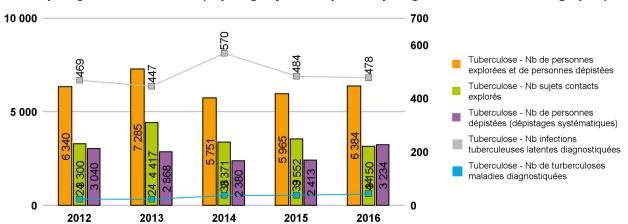
Le nombre global de consultations médicales en centre et hors centre des CDPS et du CeGIDD (17 878) est en augmentation après un point bas en 2015, année de réorganisation du service. Cette hausse d'activité concerne principalement l'activité tuberculose (notamment à Montreuil, Saint-Denis ou au CASO) et vaccination (particulièrement à Montreuil et au CeGIDD), sous l'effet du développement de la polyvalence.

Les plages de consultations polyvalentes se sont en effet fortement développées depuis leur lancement en 2015 (3 585 contre 1 691 avec un développement très fort à Montreuil). Sur l'ensemble des plages de consultations en centre, 38 % sont ainsi polyvalentes, 37 % concernaient uniquement la tuberculose, 20 % les IST et 5 % la vaccination.

Dépistage de la tuberculose (dépistage autour de cas index - graph 1)



Dépistage de la tuberculose (dépistage systématique et dépistage autour de cas index - graph 2)



Les données de 2016 sont des données provisoires (arrêtées à la mi-mai) mais permettent de dégager de grandes tendances.

Pour les dépistages autour de cas, on observe une hausse du nombre de cas de tuberculose ou d'ITL signalés ou notifiés par rapport à 2015 avec 662 cas (+ 5 %). Les alertes liés au nombre de cas index tuberculose maladie résidant en Seine-Saint-Denis sont stable depuis 2014 (409 cas en 2016 comme en 2015) et le nombre de cas index hors département comptant au moins un sujet contact est en recul par rapport à 2015 (186 à 162 cas, - 13 %).

Pour les dépistages autour d'un cas index de tuberculose maladie, le nombre de sujets contacts identifiés comme le nombre de sujets contacts dépistés diminuent de plus de 10 % soit à des niveaux inférieurs à ceux de 2014 et 2015. 29 tuberculoses maladies ont été diagnostiquées avec un taux de découverte en diminution. Le nombre d'infections tuberculeuses latentes se situait en revanche à 471 cas début mai soit un niveau équivalent à 2015.

En ce qui concerne les "résultats détaillés par milieu", on retrouve l'importance des dépistages pour des sujets contacts vivant sous le même toit et de type personnel (familial, amical) avec 47 % des sujets contacts identifiés suivis par les enquêtes en milieu scolaire (25 %) et professionnel (21 %).

S'agissant du dépistage ciblé de la tuberculose, l'activité a fortement progressé (+ 34 %) avec une prise en charge de cette activité par les CDPS sur une année pleine. Outre le renforcement très important des interventions à la consultation d'accès aux soins et d'orientation (CASO) de Médecins du Monde à Saint-Denis qui concentre l'essentiel des cas de tuberculose diagnostiqués, le dépistage ciblé s'est élargi à d'autres publics notamment les personnes réfugiées qui constituait un nouvel objectif en 2016 (259 personnes dépistées). Le nombre de personnes dépistées dans ce cadre dépasse d'ailleurs le nombre de personnes dépistées dans le cadre de dépistages autour de cas.

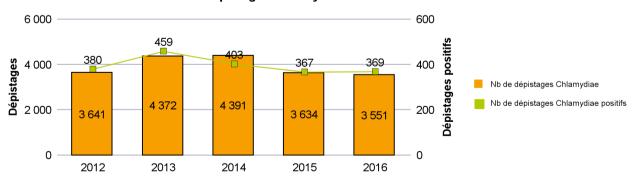
Nombre de dépistages VIH réalisés dans les CDDPS



Nombre de dépistages Hépatite B réalisés dans les CDDPS



Nombre de dépistages Chlamydiae réalisés dans les CDDPS



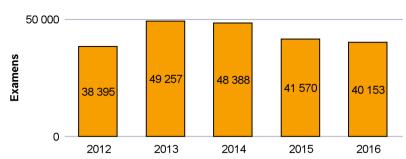
L'année 2016 a constitué la première année de mise en œuvre du nouveau dispositif CeGIDD (centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic - du VIH et des IST), le projet départemental ayant été habilité par l'Agence Régionale de Santé fin 2015. Celui-ci est structuré sur le territoire départemental autour d'un site principal à Bobigny et de quatre antennes (Montreuil, Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois et Montfermeil). Ce dispositif est pleinement opérationnel depuis l'ouverture de la dernière antenne en août 2016 à Montfermeil. Il permet de proposer une prise en charge polyvalente et globale des personnes venant se faire dépister. La planification/contraception en lien avec les risques sexuels, un accompagnement psychologique et social ainsi que la vaccination sont proposés.

En 2016, le nombre d'examens reste globalement stable (+ 1 %) avec une progression de l'ensemble des analyses (plus marquée pour l'hépatite C + 7 %), hormis pour les chlamydiae-gonocoques (baisse de 2 %). La hausse d'activité est particulièrement importante sur le site de Bobigny mais aussi au CASO et à l'antenne d'Aulnay-sous-Bois (où intervient l'équipe du CeGIDD). Les pourcentages des diagnostics positifs progressent dans leur ensemble (sauf pour la syphilis) et continuent de se situer à des niveaux supérieurs au niveau francilien pour le VIH et l'HB et à un niveau équivalent pour les hépatites C (Enquête Labo Hépatites 2013).

Examens

Les examens effectués par le laboratoire départemental sont des analyses médicales destinées aux patients des CDDPS, du CIDAG, de la PMI et de la médecine préventive du Département.

Nombre d'examens du laboratoire



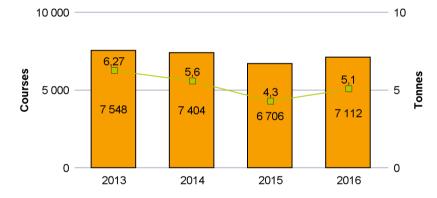
L'année a été marquée par la poursuite de l'accréditation du laboratoire départemental avec l'objectif de faire accréditer 50 % des analyses en 2017 et 100 % à l'horizon 2020.

En nombre d'examens, l'activité du laboratoire a diminué de 3 %, principalement du fait de la diminution des analyses dans le secteur de la tuberculose (- 3 % pour les tests IGRA après un doublement de l'activité en 2015, - 13 % pour les autres analyses pratiquées dans le cadre du suivi des patients sous traitement) ainsi que pour les analyses plus générales. Les analyses réalisées dans le cadre du VIH et des IST se situent quasiment au même niveau que 2015.

Activité de l'équipe d'agents techniques polyvalents

L'équipe des agents techniques polyvalents est chargée d'assurer les collectes de prélèvements pour le laboratoire dans les CDPS, PMI CMS et à la Médective, le retour des résultats, la livraison de certains vaccins, l'approvisionnement en matériel des CDPS.

Nombre de courses effectuées par l'équipe d'agents techniques polyvalents et de tonnage de DASRI collecté



Les activités principales de l'équipe d'agents techniques polyvalents assure le ramassage et le transport des prélèvements de consultations médicales réalisées en PMI, médecine professionnelle ou CDPS, la gestion et la distribution de matériel de prélèvement ou de prévention et des résultats des analyses médicales. Depuis janvier 2014, l'équipe assure également le ramassage des tests IGRA qui nécessitent un transport rapide au laboratoire. Le nombre de courses est de 7 112 en 2016 (+ 6 %), cette augmentation s'expliquant principalement par une amélioration des modalités de recueil. Le développement des antennes du CeGIDD et la demande de passage plus fréquent sur

certaines structures ont néanmoins conduit à effectuer davantage de courses.

En termes de structures desservies, près de 50 % de l'activité concerne les CDPS et le laboratoire départemental, 30 % les CSS, 12 % les PMI et CPEF, 9 % des structures autres (CMS, médecine professionnelle).

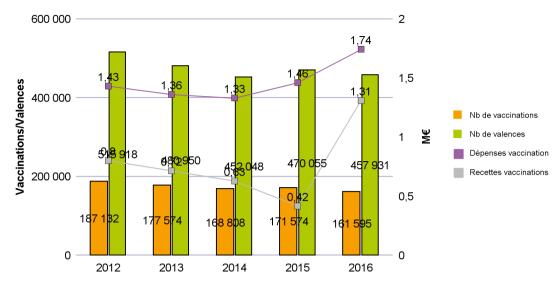
Le tonnage des déchets médicaux, qui est depuis 2013 assurée par une société extérieure, est en augmentation (5,1 tonnes, + 19 %).

Mise à disposition de vaccins

Cette prestation vise à mettre à disposition de la population l'ensemble des vaccins inscrits au

calendrier vaccinal.

Nombre de vaccinations et valences

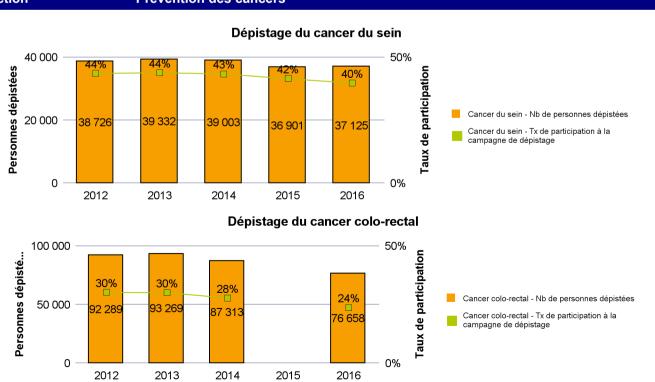


En 2016, si le nombre de vaccins réalisés a continué de diminuer (- 6 %), le nombre de valences administrées a moins reculé (- 3 %). Cela traduit l'utilisation de plus en plus importante des vaccins comprenant plusieurs valences (notamment l'hexavalent qui est depuis 2016 fourni aux PMI). La baisse du nombre de vaccins s'explique par les difficultés d'approvisionnement dues aux ruptures de production (tetravalent) ou des contingentements (BCG, pentavalent, hépatite A adultes).

La grande partie des vaccinations réalisées reste essentiellement le fait de la PMI (86 % des vaccinations) même si l'activité tend à diminuer (- 7 %) alors qu'elle reste globalement stable dans les autres lieux de vaccination (en séances publiques comme dans les CDPS). 29 villes participent au programme départemental de vaccination fin 2016.

Concernant le type de vaccins réalisés et parmi les principaux vaccins administrés, les résultats sont contrastés : l'hexavalent qui avait déjà fortement augmenté en 2015 poursuit sa progression (+ 9 %), le ROR est stable (0,6 %), le vaccin contre les infections invasives à pneumocoque diminue (- 3 %) comme le nombre de tetravalent (- 14 %) ou de BCG administrés (- 13 %) ce qui peut s'expliquer par les difficultés d'approvisionnement et les contraintes liées à la réalisation du vaccin fourni par les laboratoires pour ce dernier. On peut relever également la progression des vaccinations contre l'hépatite B chez les adultes (+ 37 %) et contre le papillomavirus (174 doses contre 92 doses en 2015).

Action Prévention des cancers



Les campagnes de dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal sont mises en oeuvre par le Groupement d'Intérêt public "Comité des Cancers 93".

S'agissant du dépistage organisé du cancer du sein, outre l'amélioration continue du matériel de dépistage (avec l'essor du dépistage numérique plein champ), le nombre de personnes dépistées est stable (+ 1 %) et le taux de participation à la campagne sur deux ans (InVS) diminue à 39,8 %. Pour la campagne 2015-2016, le département se situe au sixième rang francilien (taux francilien de 39,6 % sur la période 2015-2016, inférieur au taux national de 50,9 %). Sur 2013-2014, le nombre de cancers détectés était de 471 dont 7 % à l'issue de la deuxième lecture que propose le dépistage organisé du cancer du sein.

En ce qui concerne le dépistage organisé du cancer colorectal (données sur 2 ans), le nombre de personnes dépistées est de 76 658 pour 2015-2016. La période 2015-2016 a été marquée par le recours à un nouveau test immunologique (Oc-Sensor) qui présente l'avantage d'être plus facile d'emploi et plus sensible à la détection des lésions pré-cancéreuses du cancer. Ces changements de modalité ont entraîné un arrêt des lectures fin janvier 2015 et une reprise des invitations à compter d'août 2015 ce qui a réduit la campagne de dépistage à 17 mois au lieu de 24 mois. Le taux de participation se situe pour la campagne 2015/2016 à 23,7 %, soit à la cinquième place régionale, au niveau de la moyenne régionale (23,4 %) mais inférieure à la moyenne nationale (29,8 %). Pour 2014/2015, 36 cancers et 139 polypes à risques avaient été détectés.

Action

Santé bucco dentaire

Les actions de prévention bucco-dentaire inscrites dans le programme départemental de prévention bucco-dentaire sont menées par les équipes techniques locales (ETL) des 31 villes conventionnées avec le Département.



L'année 2016 a été une année de transition pour le programme départemental de prévention bucco-dentaire. La refonte du programme bucco-dentaire entreprise cette année a conduit à élargir le programme à de nouveaux publics (personnes âgées, personnes handicapées) en partenariat avec les directions départementales concernées et en s'appuyant sur le réseau des villes impliquées dans la prévention bucco-dentaire.

L'ensemble des villes conventionnées se sont vues proposées de nouvelles modalités de participation avec le lancement d'un appel à projet en fin d'année ouvert également à d'autres acteurs et avec des moyens budgétaires renforcés. 31 porteurs de projet y ont répondu (30 villes et une mutuelle, la mutualité française).

Sur les 31 villes conventionnées, 28 villes ont mené des actions de prévention bucco-dentaire au titre de 2015-2016, trois villes n'ayant pu mener l'action par défaut de personnel opérationnel (Le Bourget, Neuilly-sur-Marne et Villetaneuse). Le nombre d'enfants bénéficiaires est en diminution de 3 % avec 27 181 enfants de 5 et 6 ans concernés par les actions d'apprentissage au brossage.

Subventions et participations

Les subventions et participations accordées aux associations ont pour objet de soutenir les associations ou GIP engagées dans des actions de santé entrant dans les compétences déléguées et les orientations départementales ainsi que de contribuer à une meilleure prise en charge des besoins. Depuis 2012, le Département soutient une préparation publique au concours de la première année commune des études de santé (PACES) organisée par l'Université Paris XIII.

En M€	2014	2015	2016
Nombre d'associations soutenues financièrement (hors participation)	20	19	25
Montant des participations (lutte contre le cancer)	0,41	0,45	0,43
Montant du soutien aux associations et aux hôpitaux	0,23	0,25	0,27
Montant du soutien à la PACES et MSP (1)	0,06	0,06	0,16
Total	0,68	0,75	0,75

2016 a été marquée par la mise en place d'un appel à projet unique pour le financement de l'ensemble des associations en santé au sein de la DPAS dans une démarche renforçant la transversalité de l'accompagnement et du suivi des porteurs de projet par les trois services concernés (SSD, SIS et SPAS). Le montant accordé à ces associations s'élève à 601 405 € pour 25 associations soit un montant moyen de 24 856 €. L'ensemble des crédits destinés à ces associations est d'ailleurs transféré en 2017 sur le budget du SPAS qui devrait assurer le pilotage de l'appel à projet. Les montants présentés plus haut intègrent les transferts déjà effectués pour 2016 à hauteur de 150 225€ (0,378 M€ restant comptablement rattachés à d'autres services).

Outre ce soutien à des structures associatives, le service a poursuivi son concours aux partenariats initiés en 2014 à la consultation spécialisée pour la prise en charge de la tuberculose pédiatrique à l'hôpital Jean Verdier de Bondy et au CIDDIST porté par le service de maladies infectieuses du Centre Hospitalier Delafontaine de Saint-Denis, financement qui a pris fin cette année du fait de la mise en œuvre sur le territoire départemental du CeGIDD.

Depuis 2006, le Département concourt également sous forme de participations au Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Comité Départemental des Cancers 93 pour la mise en œuvre des dépistages organisés du cancer du sein et du cancer colorectal ainsi qu'au Groupement d'Intérêt Scientifique sur les cancers professionnels (GISCOP 93). La PACES organisée par l'Université Paris XIII a continué d'être soutenue. Il est à noter qu'une subvention exceptionnelle d'investissement de 100 000€ a été accordée à la ville d'Aubervilliers au titre de la rénovation et de l'équipement de son centre de santé.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de subventions	18	18	19	20	12
Montant versé en euros	151 460	151 500	152 000	180 500	80 208

PROGRAMME

Prévention des conduites à risques

Ce programme relève de la Mission

Action sociale, prévention, santé.

Ce programme comporte deux actions :

- Connaître, évaluer, former,
- Espace de prévention « Tête à tête ».

Contexte

L'étude des parcours et des situations, les réflexions et les travaux menés par l'équipe de la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques (MMPCR), montrent que plus les personnes sont en situation de précarité et de vulnérabilité, plus leurs conduites à risques sont aggravées, avec les effets de mise en danger d'eux mêmes ou de leur entourage que celles ci peuvent engendrer.

Dans ce contexte, les professionnels de tous domaines - action sociale, éducation, santé, insertion, justice... - expriment régulièrement leurs difficultés à accompagner les publics et à trouver des réponses adaptées.

La MMPCR se positionne comme une structure ressource en recherche-développement, à l'articulation de ces différents champs, avec le projet de contribuer à accompagner, sensibiliser et mobiliser les différentes catégories d'acteurs en relation avec les publics engagés dans des conduites à risques, dans la mise en œuvre d'actions de prévention.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, le Département de Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris ont regroupé les Missions existantes au sein de chaque collectivité, dans le but de mutualiser leurs projets, leurs savoirs-faires et leurs moyens. Cela se traduit par la mutualisation progressive des actions menées, la mise en synergie des équipes et une gouvernance partagée entre les deux collectivités. L'année 2016 a été la troisième année pleine de mise en œuvre de ce partenariat.

Outre les actions auprès des professionnels, la MMPCR, pour le Conseil départemental de Seine Saint Denis, anime l'espace Tête à Tête, situé dans le centre commercial de Rosny II. Ce lieu accueille les jeunes individuellement ou en groupe, pour les sensibiliser, les informer et répondre à leurs préoccupations sur les problématiques liées à la sexualité, à l'usage de produits psycho-actifs, à l'utilisation des écrans et des réseaux sociaux numériques, au mal-être, aux violences. Il travaille aussi en direction des professionnels qui accompagnent les jeunes autour de ces mêmes problématiques.

Objectifs du programme

Ce programme a pour objectifs stratégiques :

- **le soutien aux acteurs de prévention professionnels** (services départementaux, collectivités, associations) avec le Centre de ressources pour la prévention des conduites à risques, par la contribution à la connaissance, à l'évaluation et à la formation en prévention des conduites à risques. Il s'agit de sensibiliser, accompagner et mobiliser les acteurs dans leurs démarches de prévention.
- **l'accueil et l'information en direction des jeunes de 13 à 25 ans du département** avec le Tête à Tête, espace d'écoute, de dialogue et d'information positionné pour échanger et répondre à leurs questions. Les actions du Tête à Tête sont développées à travers trois axes : accueil individuel, animation de groupes, animation autour d'un support thématique.

Mise en œuvre des priorités

L'action du Centre de ressources

En 2016, 3 233 professionnels ont bénéficié de l'action du Centre de ressources.

Afin d'éclairer les processus d'entrée et à l'œuvre dans les conduites à risques :

- la Mission a soutenu en 2016, la réalisation de deux enquêtes (ESCAPAD et HBSC) visant à améliorer l'état des connaissances concernant le phénomène des consommations de drogue, mais aussi la vie affective des jeunes en Seine-Saint-Denis et à Paris,
- par ailleurs, des déjeuners ou petits-déjeuners débats, ainsi que des journées thématiques ont été organisés, en 2016, sur les thèmes suivants : « Ecrans et jeux vidéos à l'adolescence : mieux comprendre les risques pour mieux prévenir», « Les usages de drogues des adolescents parisiens et sequano-dionysiens en 2014 : quelles évolutions, quelles spécificités ? » », « Les comportements de santé des 11-15 ans à Paris et en Seine-Saint-Denis », « Le renforcement des compétences psychosociales : un levier pour la prévention ? Pourquoi et comment intégrer cette démarche dans sa pratique professionnelle ? » et « Conduites addictives chez les jeunes. Aller vers, travailler et agir ensemble », « Usages et usagers de drogues à Paris et en Seine-Saint-Denis : une journée pour comprendre les défis actuels et construire ensemble de nouvelles pistes d'intervention », « Journée d'information et d'échanges autour de la prévention de la radicalisation ».

Afin d'accompagner les compétences des acteurs, plusieurs actions de formation ont été menées.

La 5^{ème} promotion (2015-2016) du Diplôme Universitaire en Prévention des Conduites à Risques (DESU) a concerné 14 stagiaires. La Mission a finalisé l'évaluation sollicitée par la MILDECA (Mission de Lutte contres les drogues et les conduites addictives) sur les démarches de formations sur la prévention des conduites risques sur les sites suivants : La Courneuve, Paris 18^{ème}, Nantes et Marseille, et évaluer les conditions de leur transférabilité sur différents territoires.

Par ailleurs, ces formations ont été poursuivies, afin de contribuer à la création d'une culture commune, à la qualification des professionnels et de favoriser leur mise en réseau sur certains territoires :

- suite au succès de la première formation sur site programmée à La Courneuve en 2014, pour répondre au diagnostic local réalisé avec l'Agence régionale de santé et dans le cadre du Contrat local de santé, une deuxième session a été organisée au cours de l'année 2016 ;
- la ville de Pierrefitte-sur-Seine a bénéficié d'une formation sur site à destination de différents professionnels de la ville (18 participants).

En lien avec le Pôle personnel et relations sociales, une formation sur la prévention de la violence verbale entre les professionnels et les usagers, élaborée par la Mission et intitulée « Lexique de la violence », a été proposée à l'équipe de la Circonscription de service social de La Courneuve et a concerné 24 professionnels.

Cinq demi-journées de formation-action concernant la problématique du « Michetonnage chez les ados : comprendre le phénomène pour repérer et agir » ont été organisées à destination de 37 professionnels de Paris et de la Seine-Saint-Denis.

Des groupes de travail se sont, par ailleurs, réunis concernant notamment la prévention de l'entrée des jeunes dans les trafics et la prévention de la radicalisation.

Des démarches de prévention ont été accompagnées, valorisées, évaluées.

Cet axe est développé tout au long de l'année avec l'espace accueil outil qui permet de proposer un accompagnement, des ressources et méthodes pour les projets de prévention portés par les acteurs.

Les projets suivants ont été expérimentés et/ou accompagnés :

- des ateliers interprofessionnels sur la thématique des « vulnérabilités sociales » : la MMPCR met en place des ateliers pratiques combinant deux supports de la psychologie dynamique, à savoir un photo-langage et un support vidéo afin de faire émerger une réflexion sur les pratiques professionnelles et la manière de prendre en compte la vulnérabilité des publics, trouver le positionnement professionnel le plus aidant
- la « mission Papillagou » : expérimentation proposée par l'association APCIS à Stains, Saint-Ouen et Epinay, accompagnée méthodologiquement par la Mission et soutenue financièrement par la DEJ qui vise à agir sur l'amélioration du climat scolaire et la prévention de la violence. En 2016, cette action s'est développée et a concerné 6 établissements scolaires, 28 classes, et plus de 800 élèves sur les trois communes.

Un accompagnement sur site a été réalisé auprès du Comité de prévention de la maltraitance à La Courneuve, qui a fait appel à la MMPCR concernant l'implantation d'un programme de prévention des violences scolaires « Contes sur moi » dans une école primaire de la ville.

La MMPCR 93 soutient financièrement depuis 2007 les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) dont les missions sont : l'accueil, l'information et l'accompagnement des usagers, l'intervention de proximité. Ils assurent également un accompagnement social des publics précarisés et vulnérabilisés, très éloignés des dispositifs d'action sociale et d'insertion. Trois CAARUD interviennent en Seine-Saint-Denis.

Enfin, la Mission a participé à des réseaux inter-institutionnels et professionnels en apportant sa contribution à plusieurs comités de pilotage et groupes de travail sur les thèmes suivants : prévention des consommations et addictions, soutien à la parentalité, estime de soi. Elle a par ailleurs contribué à plusieurs journées organisées par les services départementaux (projet social de territoire de Montfermeil), les journées du schéma de la protection de l'enfance ainsi que par des partenaires extérieurs comme l'initiative Jeux des collèges, etc.

L'action de l'espace de prévention Tête à Tête :

L'année 2016 a été marquée par l'anniversaire des 10 ans d'actions de prévention auprès des 13-25 ans du Tête à Tête.

Cette étape a été l'occasion d'amorcer un travail de réflexion et d'engager la mise en œuvre concrète du projet de service. Différentes étapes de la démarche se sont déroulées sur l'année 2016 :

- Un état des lieux a été réalisé en interne, sur les trois activités majeures du Tête à Tête : ce travail a été réalisé en interne. Au premier trimestre 2016, une démarche descriptive s'est organisée autour de trois groupes de travail (accueil sans condition, animation de groupe et événements). La réflexion a porté sur trois questions : que fait-on ?, comment le fait-on ? pourquoi le fait-on ? Après une réflexion menée au sein de chaque groupe, des échanges ont eu lieu en équipe pour entériner voire compléter le recueil de données ;
- une recherche-action évaluative a été menée par un prestataire externe. Ce dernier avait pour mission de s'intéresser aux regards portés par les partenaires institutionnels ou acteurs de terrain et par les publics accueillis sur les services proposés par le Tête à Tête. Le recueil de leurs points de vue, leurs intérêts et leurs attentes, a constitué l'axe fort de ce processus d'évaluation et a été pensé comme outil de développement et de réajustement du dispositif.

L'année 2016 s'est caractérisée par une relative stabilité de la fréquentation du Tête à Tête (16 151 visiteurs ont été rencontrés contre 16 485 en 2015).

L'accueil spontané au Tête à Tête demeure le mode de fréquentation le plus important de l'espace (69 %). Les visiteurs y passent en moyenne 15 à 30 minutes. Ils sont principalement âgés de 16 à 20 ans (41 %) et de sexe masculin (58 %). Ils se rendent dans le centre le plus souvent entre amis.

L'analyse des échanges avec les jeunes indique que les problématiques de drogues et d'addictions représentent 44 % des sollicitations, suivie par les thématiques de la vie affective et sexuelle (32 %), de mal-être (10 %), de l'usage des écrans (5 %), de discriminations (5 %) ainsi que de violences (4 %).

En parallèle de l'écoute, l'équipe du Tête à Tête diffuse également du matériel de prévention et des brochures d'information.

A l'heure des tablettes, des Smartphones et de l'hyperconnection, le renouvellement des outils multimédias a été un projet important de l'année 2016. Une nouvelle version de ce support d'information a été réalisée en collaboration avec la Direction de la communication, la Direction des bâtiments et de la logistique et la Direction des systèmes d'informations. De nouveaux ordinateurs à écrans tactiles ont été achetés, l'aménagement des cabines pour accueillir le nouveau matériel a été mise en place. Une première version de l'outil multimédia rénové a été inaugurée lors de l'anniversaire des 10 ans du Tête à Tête. Un travail de mise à jour des contenus a, par ailleurs, été mené afin de rendre les articles, les vidéos ou animations plus actuelles. Deux rubriques ont fait leur apparition en lien avec les nouvelles thématiques développées ces dernières années : bien-être & mal-être et violences.

Au second semestre, la nouvelle version des bornes multimédia a été mise à disposition du public. Conçue comme un site internet, la borne est beaucoup plus attractive et intuitive et le public s'est facilement emparé de l'outil. En 2017, il sera possible de dresser un premier bilan de son utilisation.

L'accueil de groupes (établissements scolaires et structures jeunesse) a représenté 33 % du public accueilli en 2016, avec 4 996 jeunes concernés par les séances collectives de prévention. 359 animations de groupes ont été réalisées. Les structures jeunesse hors établissements scolaires sont de plus en plus nombreuses à solliciter ce type d'accueil, ce qui permet de toucher un plus large public. 65 % des jeunes reçus ont entre 13 et 15 ans. 78 % d'entre eux ne connaissaient pas le Tête à Tête. 81 % des visiteurs ont trouvé le contenu des séances sensiblement intéressant et 49 % d'entre eux reviendraient sûrement.

En 2016, un atelier vidéo sur les conduites à risques liées aux consommations de drogues a été réalisé avec des jeunes d'un foyer de l'Aide sociale à l'enfance. Chaque participant a reçu une copie du court métrage intitulé « En mode soirée » lors de la présentation du film pour les 10 ans du Tête à Tête.

Enfin, l'espace Tête à Tête a accueilli en 2016 plusieurs évènements thématiques.

- L'exposition «Drogues, parlons-en » aux usages organisée en mars 2016.

Pour mieux comprendre les risques liés. L'exposition avait pour objectif de diffuser de la connaissance sur les différents produits et leurs effets, de susciter une réflexion sur l'usage des drogues dans la société, ainsi que de sensibiliser les jeunes aux risques associés aux consommations.

Le concours photo « Les 1001 raisons de consommer ou pas... » lancé dans le cadre de l'exposition avait pour ambition de développer une approche de prévention par les pairs. À travers cette initiative, il s'agissait de permettre aux adolescents et jeunes adultes de faire le point sur leurs connaissances sur les drogues, mais aussi de débattre et de s'exprimer sur les raisons qui peuvent conduire des jeunes de leur âge à en consommer ou non.

En 2016, 59 visites guidées de l'exposition ans ont été réalisées. En parallèle, trois rencontres destinées aux professionnels autour de la thématique de l'usage de drogues chez les jeunes ont réuni près de 150 participants.

- La Journée mondiale de lutte contre le sida

Enfin comme chaque année, l'espace Tête à Tête organise un stand d'information dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le sida. Il s'agit d'informer le public de passage dans le Centre commercial de Rosny 2 sur les risques liés à la contamination au VIH-SIDA, de diffuser des rubans rouges symbole de solidarité, de la documentation sur le VIH-SIDA et des préservatifs masculins et féminins. En partenariat avec le CeGIDD (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par le virus de l'immunodéficience humaine, les hépatites virales et les infections sexuellement transmissibles), 33 TROD ont été réalisés et 823 visiteurs sont passés sur le stand.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Connaître, évaluer, former	Dépenses	0,427	0,312	0,346	0,348	0,255
Connaine, evaluer, former	Recettes	0,094	0,121	0,185	0,260	0,219
Espace de prévention « Tête à tête »	Dépenses	0,142	0,172	0,159	0,160	0,157
Espace de prevention « Tete a tete »	Recettes	0,397	0,372	0,289	0,210	0,233
Total Programme « Prévention des	Dépenses	0,570	0,485	0,505	0,508	0,411
conduite à risques »	Recettes	0,491	0,493	0,474	0,470	0,452

PROGRAMME

Prévention des conduites à risques

Mise en œuvre : Mission de prévention des conduites à risques (MPCR)

La politique départementale de prévention des conduites à risques à pour objectifs de réduire les conduites à risques et d'en prévenir l'exacerbation, en s'appuyant sur la compréhension des processus à l'oeuvre dans leur production et en aidant à l'identification des leviers susceptibles de faire prévention.

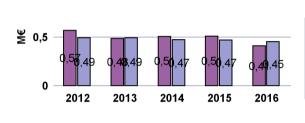
Moyens financiers

Taux de réalisation CA/BP

2012 : 99,3% 2013 : 88,0% 2014 : 87,1% 2015 : 93,3% 2016 : 79,5%

En M€	2012	2013	2014	2015	2016
Charge nette	0,08	-0,01	0,03	0,04	-0,04

Fonctionnement



Dépenses Recettes

Dépenses par action (en M€)	2012	2013	2014	2015	2016
Connaître, évaluer, former	0,43	0,31	0,35	0,35	0,25
Espace de prévention "Tête à tête"	0,14	0,17	0,16	0,16	0,16

Les recettes du programme proviennent de la Ville de Paris, de l'Agence régionale de santé (ARS), de la Mission interministérielle de lutte contre les droques et les conduites addictives (MILDECA) et de la Région Île-de-France.

Personnel (31 décembre 2016)

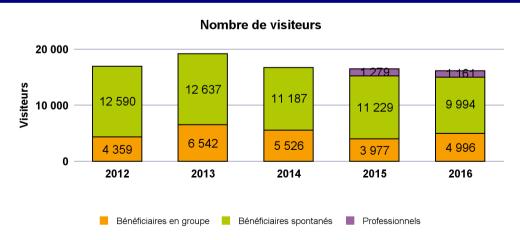
catégorie A: 8
catégorie B: 3
catégorie C: 1

Nombre total de postes : 12

Action

Espace de prévention "Tête à tête"

L'espace "Tête à tête" est un espace d'écoute, de dialogue et d'information autour des questions liées à la sexualité, l'usage des substances psychoactives, les violences et le mal-être, en direction des jeunes.



Pour les années 2015 et 2016 le nombre de visiteurs professionnels a été ajouté. Le nombre de visiteurs total est resté stable entre 2015 et 2016, toutefois, on note qu'en 2016, le nombre de bénéficiaires spontanés a diminué et que le nombre de bénéficiaires en groupe a augmenté par rapport à l'année 2015.

Fréquentation par sexe en 2015



Nombre de structures accueillies au Tête à tête	2012	2013	2014	2015	2016
Autres structures	143	149	343	193	198
Collèges	143	139	130	87	83
Lycées	56	69	82	58	78
Total	342	357	555	338	359

Avec 16 151 visiteurs, l'année 2016 s'est caractérisée par une relative stabilité de la fréquentation du Tête à tête. La moyenne mensuelle était en 2016 de 1 346 visisteurs.

En 2016, l'accueil spontané a représenté les deux tiers des visiteurs du Tête à tête. Les garçons ont été plus nombreux que les filles. La catégorie des 16 à 20 ans a représenté la majorité des accueils. La part des plus de 25 ans a légèrement augmentée par rapport à l'année 2015. Ce public est composé de jeunes adultes, de professionnels ou encore de parents venus chercher des informations et des conseils.

L'accueil en groupe a représenté un tiers du public accueilli dans l'espace. L'équipe du Tête à tête a réalisé 359 animations de groupe en direction de jeunes venus avec une structure scolaire ou hors scolaire. En moyenne, 30 séances collectives ont été réalisées chaque mois. Les structures jeunesse, hors établissements scolaires, sont de plus en plus nombreuses à solliciter ce type d'accueil.

Action

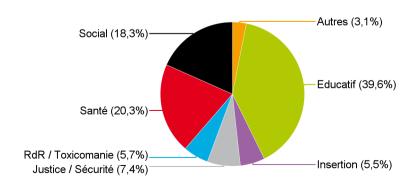
Connaître, évaluer, former

Les prestations d'information et de communication du Centre de ressources sont destinées aux acteurs de la prévention : borne d'accueil documentaire, déjeuners-débats, colloques, formations... Elles sont dédiées au renforcement de leurs compétences pour leur actions de prévention.

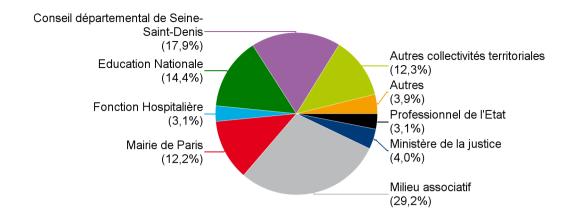
	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de professionnels bénéficiaires des prestations du Centre de Ressources	6 981	4 866	5 427	3 982	3 161

^{*}changement de mode comptage à compter de 2015

Fréquentation par secteur d'origine en 2016



Fréquentation par institution d'origine en 2016



En 2016, 3 161 professionnels ont bénéficié des actions du centre de ressources (3 982 en 2015), dont 60 % de professionnels de Seine-Saint-Denis et 40 % de professionnels de Paris. La baisse du nombre global de bénéficiaires s'explique essentiellement par le report en 2017 des Rencontres de la MMPCR. Les différents évènements (déjeuners ou petits déjeuners débats de la MMPCR, journées thématiques) ont concerné 1 477 professionnels en 2016, contre 1 857 en 2015. Les effectifs restreints de la MMPCR en 2016, ont également conduit à diminuer le nombre de formations et groupes de travail proposés. Malgré les problématiques d'effectifs, 127 jours ont été proposés en 2016, (154,5 jours en 2015) pour 427 professionnels concernés (808 en 2015). A noter également que le nombre de bénéficiaires de l'espace accueil outil a augmenté (998 en 2016, pour 953 en 2015).

Sept déjeuners ou petits-déjeuners débats ont été organisés, en 2016, sur les thèmes suivants : « Ecrans et jeux vidéos à l'adolescence : mieux comprendre les risques pour mieux prévenir», « Les usages de drogue des adolescents parisiens et sequano-dionysiens en 2014 : quelles évolutions, quelles spécificités ? » », « Les comportements de santé des 11-15 ans à Paris et en Seine-Saint-Denis », « Le renforcement des compétences psychosociales : un levier pour la prévention ? Pourquoi et comment intégrer cette démarche dans sa pratique professionnelle ? » et « Conduites addictives chez les jeunes. Aller vers, travailler et agir ensemble », « Usages et usagers de drogues à Paris et en Seine-Saint-Denis : une journée pour comprendre les défis actuels et construire ensemble de nouvelles pistes d'intervention », « Journée d'information et d'échanges autour de la prévention de la radicalisation ».

Subventions aux associations

Fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de subventions	4	4	3	3	3
Montant versé en euros	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000

Mission

Autonomie

Programme

Personnes âgées

Programme

Personnes handicapées

PROGRAMME Ce programme relève de la Mission Autonomie. Ce programme comporte trois actions: - Coordination gérontologique - Accompagnement des personnes âgées à domicile, - Accueil des personnes âgées en établissement,

Contexte

Avec 28,7 % de personnes de moins de 20 ans, la Seine-Saint-Denis est un Département qui se caractérise par la jeunesse de sa population. Les personnes de 60 ans et plus représentent 15,9 % de la population du Département, contre 19,9 % en Île-de-France. Si le taux des personnes âgées en Seine-Saint-Denis est le plus faible d'Île-de-France, l'accroissement des effectifs y est plus rapide que la moyenne nationale. L'effectif de personnes âgées du Département a globalement progressé de 18 % entre 2000 et 2015 pour les personnes âgées entre 60 et 74 ans et de 27 % pour les personnes âgées de 75 ans et plus.

Selon les prévisions de l'Observatoire régional de la santé d'Île-de-France (juin 2016), la Seine-Saint-Denis serait le Département de la petite couronne qui connaîtra la plus forte évolution du nombre de personnes dépendantes de 75 ans ou plus, entre 2020 et 2030, avec une croissance de 20,4 %.

Le Département présente une fragilité socio-économique supérieure à l'ensemble des autres Départements de la Région. Cette fragilité, particulièrement présente à l'Ouest du Département, augmente avec l'avancée en âge. Les dernières données du recensement produites par l'INSEE indiquent que 11 % des personnes âgées de 65 ans et plus de Seine-Saint-Denis vivent sous le seuil de pauvreté, contre 6,3 % en Île-de-France et 9,7 % au niveau national.

Le Département a le plus fort taux de pénétration de l'Allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA) au niveau régional, avec 24 % des personnes âgées de 75 ans et plus bénéficiaires, loin devant Paris (18 %) et au dessus de la moyenne en France métropolitaine (21 %). L'évolution du nombre de bénéficiaires de l'ADPA en établissement depuis 2011 est également plus importante en Seine-Saint-Denis (+ 4,7 % par an) qu'au niveau national (+ 1,5 %).

L'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre de la Loi d'adaptation de la société au vieillissement, votée le 28 décembre 2015. Cette loi conforte les orientations du Schéma gérontologique départemental et a un impact fort sur l'action du Département, principalement en matière de maintien et d'accompagnement à domicile des personnes. Elle réaffirme le rôle de chef de file du Département en matière d'action sociale en faveur des personnes âgées mais aussi en faveur de leurs proches aidants.

La loi met l'accent sur la prévention, avec pour objectif de prévenir la perte d'autonomie, de façon individuelle et collective en apportant notamment des moyens financiers pour mieux solvabiliser l'accès aux aides techniques et aux actions collectives de prévention. Elle précise que des efforts particuliers sont à mener en matière d'adaptation des logements. Elle prévoit un relèvement des plafonds d'aide mensuelle de l'Allocation personnalisé d'autonomie (APA) et une diminution du reste à charge pour les personnes âgées et leurs familles. Elle propose d'améliorer les dispositifs locaux et nationaux d'information et d'orientation sur les droits et reconnait le rôle des aidants en créant une aide au « répit ». Enfin, la loi prévoit des mesures de professionnalisation des services d'aide à domicile et introduit l'obligation pour les Départements de transformer les conventions tri-partites conclues avec les établissements et services en contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont ceux définis dans le 3^{ème} schéma en faveur des personnes âgées, qui couvre la période 2013 – 2017. L'orientation générale du Schéma est de favoriser l'exercice des choix de vie et de la citoyenneté, et d'accompagner les parcours de vie et de santé des personnes âgées, en diffusant une culture de la prévention et en développant une offre de qualité coordonnée et accessible.

Le Schéma s'organise autour de trois axes principaux :

- permettre les choix de vie et la citoyenneté en favorisant la vie sociale des personnes (initiatives de proximité, relations intergénérationnelles, activités culturelles et déplacements), en garantissant l'accès aux droits et le respect des choix de vie (information claire et accessible et association des personnes aux prises de décisions qui les concernent), en assurant une protection des personnes vulnérables (mobilisation contre l'isolement avec la signature de la charte Monalisa et démarche de prévention de la maltraitance);
- accompagner les parcours de vie en adaptant les logements au vieillissement de la population permettant ainsi de prolonger le maintien à domicile et de prévenir la perte d'autonomie, et en poursuivant le soutien aux aidants familiaux en reconnaissant leur rôle (l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie est assuré à plus de 80 % par des aidants non professionnels), en apportant des réponses adaptées à la pluralité de leurs besoins (notamment des solutions de répit);

favoriser une offre de services diversifiée et de qualité en soutenant le choix du domicile, en garantissant la mise en cohérence des dispositifs de coordination et leur couverture du territoire, en favorisant la constitution d'une offre coordonnée et équitablement répartie et en développant les synergies permettant une prise en charge globale de la personne âgée. Le Schéma entend favoriser la mise en cohérence des dispositifs de coordination et vise une couverture territoriale optimale. Sur ce plan, l'ARS a achevé le maillage du territoire par des dispositifs de coordination de type Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA). Une troisième MAIA a ainsi été labellisée en juin 2015 sur le sud-ouest du territoire.

Mise en œuvre des priorités

L'année 2016 a été marquée par les adaptations induites par la Loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV).

Dès avril 2016, les plafonds d'aides correspondant à chaque GIR ouvrant droit à l'ADPA ont été rehaussés. Ces plafonds seront, par ailleurs, revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la majoration tierce personne (MTP).

La loi ASV a introduit de nouvelles modalités de calcul du taux de participation de l'usager. Afin de mettre en œuvre cette disposition, il a été nécessaire d'attendre une montée de version du logiciel métier permettant l'instruction des dossiers de demande. Ce changement légalement prévu dès le 1^{er} mars 2016 a été mis en œuvre début octobre. Cependant, les usagers n'ont pas été lésés par ce retard de mise en œuvre. Le Département a versé courant décembre à l'ensemble des usagers dont le taux avait diminué un correctif correspondant au différentiel entre les deux participations.

La loi ASV charge les équipes médico-sociales des Département de mener une évaluation multidimensionnelle de la situation et des besoins des personnes âgées demandeuses et de leurs proches aidants. Pour cela, les équipes doivent s'appuyer sur un référentiel d'évaluation. Ainsi, les outils d'évaluation, différents d'un département à l'autre, ont connu une harmonisation dans le cadre de groupes de travail et de phases de tests animés par la CNSA, auxquels a participé le Département. Ces groupes ont abouti à la parution d'un guide de l'évaluation multidimensionnelle, d'un référentiel et d'un dossier de recueil regroupant le dossier d'évaluation et le plan d'aide, définis par arrêté le 5 décembre 2016. Cet arrêté prévoit la mise en œuvre de l'évaluation multidimensionnelle au plus tard le 1^{er} avril 2017.

L'évaluation multidimensionnelle permet en outre d'évaluer la situation et les besoins des proches aidants. Leurs besoins sont en effet évalués à part entière, avec pour objectif de les sensibiliser sur l'importance de prendre soin de leur santé et de prévenir les risques d'épuisement. Enfin, l'évaluation multidimensionnelle ne se limite pas au champ de l'ADPA. L'évaluateur doit indiquer l'ensemble des aides et préconisations concourant au maintien à domicile de la personne, quels que soient les modes de financements.

Conformément à la loi, le réexamen de 3 553 plans d'aide a été planifié avec une date butoir au 30 juin 2017. Au 31 décembre 2016, au moins 45,9 % des situations ont été réexaminées, tous GIR confondus. Cette donnée est légèrement sous-estimée, quelques secteurs n'ayant pas fourni les données nécessaires au calcul.

La mise en œuvre des aides au répit de l'aidant ou en cas d'hospitalisation de l'aidant a été préparée, afin qu'elle soit effective au premier semestre 2017

Concernant la tarification des établissements et services plusieurs évolutions réglementaires ont été prises en compte au cours de l'année 2016.

Le forfait autonomie, géré par le Département, destiné à financer des dépenses non médicales permettant de préserver l'autonomie des personnes âgées accueillies en établissement a été étendu, dans le cadre de la loi ASV, à l'ensemble des « résidences autonomie ». Ainsi, un état des lieux complets des actions de prévention et prestations existantes dans les 36 résidences autonomie a été réalisé. Il a permis de verser l'ensemble des forfaits autonomie financés par la CNSA pour un montant de plus de 600 000 euros afin de promouvoir des actions de prévention en 2016 et 2017.

Le passage à un financement forfaitaire ne concerne plus seulement les soins mais également la dépendance à travers la mise en œuvre d'un forfait global relatif à la dépendance dans le cadre du décret publié le 21 décembre 2016. Cette évolution été préparée dans le cadre de groupes de travail internes et externes à la DGCS et dans le cadre de réunions interdépartementales. Ce forfait devrait diminuer le nombre de factures d'APA à traiter concernant les établissements de Seine-Saint-Denis et garantir aux EHPAD des paiements réguliers.

La loi supprime le droit d'option des services d'aide à domicile et instaure un régime unique d'autorisation par le Département. Fin 2016, 188 services d'aide à domicile était autorisés (contre 5 avant l'entrée en vigueur de la loi). Une procédure de candidature spécifique à l'autorisation des services d'aide à domicile a été mise en place en 2016. Au cours de l'année 2016, cinq porteurs de projets ont déposé une demande d'autorisation selon le modèle de dossier dédié. A ce jour, trois dossiers sont déclarés complets.

Dans le cadre de la loi ASV, les conventions tripartites sont remplacées par des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Ces derniers constituent un outil de contractualisation avec les services répondant aux critères qualité fixés par le Département, susceptible de favoriser la pérennisation de ces structures et de leurs emplois. L'objectif pour fin 2016 était de clore toutes les conventions tripartites en cours ou en instance dans la perspective de la négociation des CPOM dès 2017. Un calendrier de conclusion des CPOM a été arrêté, conjointement avec l'Agence régionale de santé, pour 5 ans, en décembre 2016.

La loi ASV accroît la responsabilité du Département et ses marges de manœuvre pour structurer l'offre d'accompagnement à domicile et améliorer réponse aux besoins des usagers. Le Département s'appuiera sur la plateforme de service Evolia mettre

en œuvre cette structuration.

Le Département est resté fortement mobilisé en 2016 dans la lutte contre l'isolement et la prévention de la maltraitance. Le maintien du lien social étant essentiel à la prévention, le Département souhaite encourager les initiatives de proximité favorisant le lien social, les relations intergénérationnelles et la participation des personnes âgées aux activités culturelles. Un projet culturel dans chaque bassin gérontologique a été proposé en 2016.

Le Département poursuit, par ailleurs, sa mobilisation contre l'isolement des personnes en menant des actions de sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés. Il a ainsi signé la charte Monalisa (MObilisation NAtionale contre L'ISolement des Agés). Il est par ailleurs inscrit depuis plusieurs années dans une démarche de prévention de la maltraitance. Ce dispositif a été consolidé en 2016 avec la formalisation de nouvelles orientations stratégiques, d'un Plan d'action opérationnel et l'identification d'un processus bientraitance, en lien avec la démarche qualité de la DPAPH. De plus, une cellule dédiée au traitement, conjoint avec l'ARS, des signalements en établissement a été créée.

Concernant l'amélioration et la sécurisation de la gestion, la séparation des fonctions d'instruction et des fonctions comptables a été réalisée.

Enfin, le déploiement total du paiement différentiel de l'aide sociale hors établissement de l'APHP a été achevé en 2016.

Accueil des personnes âgées en établissement

Au 31 décembre 2016, on comptait 6 288 bénéficiaires de l'APA en établissement (+ 2,8 % par rapport à 2015) et 2 354 Personnes âgées bénéficiaires de l'ASH (+ 7,3 % par rapport à 2015).

La gestion des prestations en établissement a été réorganisée, en mai 2016, en deux pôles: un pôle comptable et un pôle instruction des dossiers. Cette réorganisation a permis de traiter les demandes dans de meilleures conditions, mais n'a pas suffi à résorber le retard important pris dans le traitement des factures en 2015. En moyenne, le traitement des factures s'est effectué en 2016 dans un délai supérieur à 4 mois. Ainsi, à la fin de l'année 2006, 8 000 factures d'APA et d'ASH étaient en attente de traitement. Un Plan de résorption a été mis en place avec une priorisation des établissements de Seine-Saint-Denis.

Le développement de l'offre d'équipements pour personnes âgées a été poursuivi, avec l'ouverture de trois Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) privés lucratifs en 2016 : Les Opalines à Noisy-le-Grand (76 places), La Chantereine à Coubron (96 places) et Les Terrasses des Lilas aux Lilas (103 places).

Trois Pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) ont été ouverts en 2016 : les PASA des EHPAD Jean Violet à la Courneuve, Camille Saint-Saëns à Aulnay-sous-Bois, La Seigneurie à Pantin. L'année a également été marquée par la réalisation de travaux d'humanisation et d'extension de l'EHPAD Saint Joseph à Noisy-le-Grand (+ 15 places) et l'ouverture d'un accueil de jour à l'EHPAD Le Clos des Peupliers à Bobigny (10 places).

Ainsi, la capacité d'accueil en EHPAD du département a été portée en 2016 à 6 005 places répartis dans 65 établissements.

Concernant le contrôle des établissements, une visite d'inspection conjointe avec les services de la Délégation territoriale de l'Agence Régionale de santé (DT ARS) de la Seine-Saint-Denis a été réalisée, donnant lieu à un rapport.

Accompagnement des personnes âgées à domicile

Au 31 décembre 2016, on comptait 16 696 bénéficiaires de l'APA à domicile (+ 2,1 % par rapport à 2015).

Concernant la répartition des modes d'intervention, le recours à un prestataire reste largement majoritaire par rapport aux autres modes d'intervention (gré à gré et mandataire) et continue de progresser.

A la fin de l'année 2016, le nombre de bénéficiaires de Chèques ADPA était de 12 530, soit une hausse de 10,6 % par rapport à 2015.

En 2016, les équipes médico-sociales ont réalisé 9 231 visites à domicile contre 9 183 en 2015, soit une légère augmentation (+ 0,5 %). Cette augmentation globale correspond à un accroissement plus marqué des visites réalisées par l'équipe départementale (+ 1,2 %) alors que celles réalisées par les équipes conventionnées sont relativement stables (+ 0,16 %). Sur l'ensemble des visites, 65,75 % ont été réalisées par les villes conventionnées et 34,25 % par l'équipe départementale. Cette répartition est stable.

Le nombre de demandes de visites émanant des bénéficiaires (initiales et réévaluations) a fortement augmenté en 2016 (+ 18,9 %). Pourtant, si en 2015, 780 demandes n'avaient pas donné lieu à une visite, cette année le nombre de visites réalisées est supérieur au nombre de demandes. Toutefois, cela cache des disparités. Si les demandes de réévaluation sont quasi systématiquement suivies d'une visite, c'est beaucoup moins le cas pour les demandes initiales : environ 30 % des demandes n'ont pas fait l'objet d'une évaluation (un peu plus de 15 % en 2015).

En 2016, une réflexion a été engagée quant à la pertinence du maintien de l'Aide départementale à l'accueil de jour autonome au regard des dispositions introduites par la loi ASV et a conduit à l'abrogation de cette prestation à compter du 1^{er} juillet 2016.

Le même type de réflexion a concerné l'Aide départementale à l'hébergement temporaire (ADHT). La Commission Permanente du 9 juin 2016 a décidé d'abroger l'ADHT à compter du 1^{er} juillet 2016, afin que le financement de l'hébergement temporaire se fasse uniquement dans le cadre de l'ADPA. Les 6 établissements proposant cette prestation ont été prévenus afin que les

usagers puissent contacter le Département pour le calcul de la nouvelle prise en charge financière du Département.

Le dispositif d'accueil familial, qui vise à proposer une réponse alternative aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap ne désirant ou ne pouvant plus vivre à leur domicile, a été fortement impacté par la Loi d'adaptation de la société au vieillissement. En effet, le décret du 19 décembre 2016 fixe une nouvelle procédure d'agrément des accueillants familiaux. Le dispositif d'accueil familial a consolidé sa structuration avec la rédaction d'un cadre d'intervention pour les évaluateurs médico-sociaux qui délivrent les agréments et suivent les accueillants. En 2016, le nombre de familles agréées a augmenté, passant de 12 à 15.

Dans le cadre de la convention CNSA 2014-2016, les actions de soutien individuel et collectif ont été poursuivies. Le financement des actions en faveur des aidants a été renforcé à hauteur de 80 %. Un travail avec les partenaires a démarré en 2016 et se poursuit pour une meilleure connaissance des besoins des aidants pour mieux cibler l'offre d'accompagnement et de soutien. La mise en œuvre des groupes d'échanges professionnels sur la relation d'aide, animés par les psychologues du Département a été poursuivie. 72 séances de groupe de deux heures ont été animées en 2016.

L'année 2016 a vu la signature de la nouvelle convention relative à la modernisation et professionnalisation des Services d'aide et d'accompagnement à domicile, avec la CNSA, pour la période 2016-2018. Celle-ci prévoit notamment la mise en place de la conférence des financeurs, le soutien au projet de Pôle sport handicap et la consolidation du dispositif de prévention de la maltraitance.

Au 31 décembre 2016, on comptait 6 960 bénéficiaires de la Téléassistance. Il s'agit d'un système qui permet de mettre en relation 24 heures sur 24 une personne isolée avec une centrale de veille capable de déclencher l'intervention du réseau d'aide à la personne. Le délégataire « VITARIS » comptait un total de 6 960 abonnés, soit une hausse de 6,5 % par rapport à 2015. En 2016, 51 280 appels vers le délégataire ont été comptabilisés, soit une moyenne mensuelle de 4 273 (en baisse de 7 %). 91 % des appels ont donné lieu uniquement à un dialogue avec le chargé d'écoute de la plateforme car ces appels ne nécessitaient aucune intervention à domicile. A l'origine à visée sécuritaire, la téléassistance répond de plus en plus au besoin de lien social des personnes. Cependant, 6 % des appels ont été déclenchés dans le cadre de chutes, malaises, autres problèmes de santé et 3 % en raison d'un besoin d'aide à la vie quotidienne.

La Délégation de service publique (DSP) concernant la Téléassistance arrivant à échéance le 28 février 2017, la procédure de renouvellement de la DSP a débuté en novembre 2015 et s'est poursuivie en 2016. Un avenant de 6 mois signé avec l'actuel délégataire a permis de reporter la fin du marché à la fin août 2017.

Deux prestations sont mises en œuvre pour favoriser la mobilité des personnes âgées et des personnes handicapées : l'allocation chèque taxi et le Forfait Amethyste.

On comptait fin 2016, 156 personnes âgées bénéficiaires de l'allocation chèque taxi. Comme en 2015, 79 % des bénéficiaires de l'allocation chèque Taxi sont des personnes âgées (76,2 % sont âgées de 65 ans et plus et 2,8 % sont âgées de 60 à 64 ans). Malgré les campagnes d'information réalisées concernant cette prestation, le nombre de bénéficiaires était en diminution jusqu'en 2015 (diminution de 27,2 % entre 2012 et 2015). Cependant l'année 2016 a été marquée par une légère hausse du nombre de bénéficiaires.

Concernant le forfait Améthyste, l'année 2016 a vu le nombre de bénéficiaires diminuer de 7,3 %, passant ainsi de 53 451 en 2015 à 49 544 bénéficiaires en 2016. Cette baisse s'explique principalement par la mise en place, pour les droits ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, de nouvelles conditions d'attribution. En effet, face à l'évolution du nombre de bénéficiaires et à l'augmentation des dépenses engendrées, le Département a fait le choix de recentrer cette aide extra légale sur le public des personnes ayant les revenus les plus bas. Ainsi, l'attribution du forfait Améthyste est depuis le 1^{er} janvier 2016 soumise à des critères de non-imposition et conditionnée à un niveau de revenu fiscal de référence (moins de 13 900 euros pour une part et 3 711 euros par demi-part supplémentaire).

Concernant le soutien aux associations concourant aux orientations du Département, les aides apportées aux associations se sont concentrées sur les partenaires historiques (Office national des anciens combattants et victime de guerre, Les petits frères des pauvres).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Accueil des personnes âgées	Dépenses	104,164	99,206	98,375	84,714	73,168
en établissement	Recettes	33,430	32,656	33,000	19,887	10,317
Accompagnement des personnes âgées	Dépenses	95,311	95,489	98,524	104,811	111,580
à domicile	Recettes	27,587	33,015	34,974	37,215	48,024
Coordination gérontologique	Dépenses	0,527	0,527	0,533	0,530	0,501
Total Programme	Dépenses	200,002	195,222	197,433	190,055	185,249
« Personnes âgées »	Recettes	61,017	65,671	67,974	57,102	58,341

Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Accueil des personnes âgées en établissement	Dépenses	0,630	0,240	0,279	0,409	0,409
Accompagnement des personnes âgées à domicile	Dépenses	0,174	0,002	-	0,006	0,000
Total Programme « Personnes âgées »	Dépenses	0,804	0,242	0,279	0,415	0,409

PROGRAMME

Personnes âgées

Mise en oeuvre : Service de la population agée de la Direction de la population agée et des personnes handicapées (DPAPH) La politique Personnes âgées s'attache à favoriser l'exercice des choix de vie et de la citoyenneté, mais également à accompagner les parcours de vie et de santé des personnes âgées, en diffusant une culture de la prévention et en développant une offre de qualité coordonnée et accessible.

Moyens financiers

Taux de réalisation dépenses CA/BP					
2012	:	104,56%			
2013	:	97,28%			
2014	:	98,37%			
2015	:	99,36%			
2016	:	104,47%			

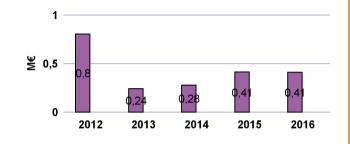
Taux de réalisation recettes CA/BP						
2012	:	104,03%				
2013	:	101,88%				
2014	:	102,98%				
2015	:	99,38%				
2016	:	122,52%				

	Taux de réalisation dépenses CA/BP							
2012	:	91,59%						
2013	:	139,42%						
2014	:	98,45%						
2015	:	91,53%						
2016	:	91,08%						

250 200 195,22 197,43 190,06 185,25 61,02 65,67 67,97 57,1 58,34 2012 2012 2013 2014 2015 2016

Dépenses Recettes

Fonctionnement



Dépenses Recettes

Investissement

En M€	2012	2013	2014	2015	2016
Charge nette en fonctionnement	138,98	129,55	129,46	132,95	126,91

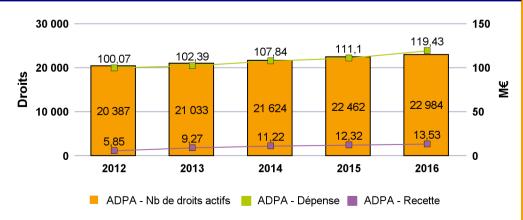
Les dépenses de fonctionnement du programme ont diminué de 2,5 % en 2016 malgré une augmentation des dépenses d'allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA) à domicile (+ 7,5 %) et en établissement (+ 7,5 %). Cette baisse s'explique par une diminution des dépenses d'Aide sociale à l'hébergement (- 25,7 %) suite au déploiement du paiement différentiel et par une baisse des dépenses liées au forfait Amethyste (- 5,9 %). Par ailleurs, en 2016, les recettes ont augmenté de 2,2 % par rapport à l'année 2015 et ce, malgré une diminution de 48 % des recettes de l'Aide sociale à l'hebergement. L'augmentation de 2,2 % des recettes correspond à la hausse des recettes d'ADPA à domicile (gérée pour partie sous forme de chèques CESU préfinancés).

Personnel (31 décembre 2016)

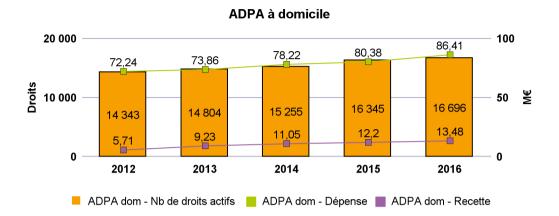
catégorie A : 35
catégorie B : 28
catégorie C : 73
ombre total de postes : 136

Allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA)

L'ADPA a pour objectif de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de bénéficier des aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante.



Allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA)



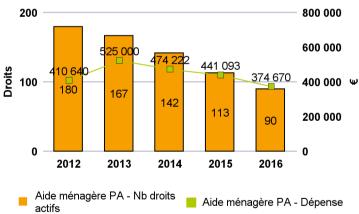
En 2016, on comptait 16 696 bénéficiaires de l'ADPA à domicile. Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 2,2 % par rapport à 2015, contre 7,1 % entre 2014 et 2015. En 2016, 73 % des bénéficiaires étaient des femmes, la moyenne d'âge des bénéficiaires était de 82 ans avec une majorité de personnes en GIR 4 (catégorie des personnes les moins dépendantes). Le taux de participation des bénéficiaires a diminué du fait de l'application des dispositions relatives à la loi de la société au vieillissement. En effet, la loi prévoit un relèvement des plafonds d'aide mensuels de l'APA et une diminution du reste à charge qui pèse aujourd'hui sur les personnes âgés et leurs familles. Cette diminution du reste à charge couplée à une augmentation des plafonds ont engendré une augmentation des dépenses de l'ADPA à domicile de plus de 6 millions d'euros.

Le mode d'intervention via un prestataire surpasse de loin les deux autres modes d'intervention de l'ADPA (mandataire et gré à gré). La mise en place du chèque ADPA en mai 2011 ne semble pas avoir freiné le choix des bénéficiaires pour ce type d'intervention. Le nombre de bénéficiaires et le nombre d'heures en mandataire continuent de diminuer tandis que le nombre d'heures en gré à gré reste stable.

Aide ménagère

L'aide ménagère a pour objectif de permettre aux personnes âgées peu dépendantes disposant de faibles revenus de bénéficier d'une aide de services ménagers.

Aide ménagère et Allocation représentation d'aide ménagère (ARAM)



Au 31 décembre 2016, on recensait 90 bénéficiaires (dont 1 bénéficiaire de l'ARAM) contre 113 en 2015. Le nombre de bénéficiaires est en constante diminution depuis plusieurs années. La moyenne d'âge était en 2016 de 77 ans. 71 % des bénéficiaires étaient des femmes.

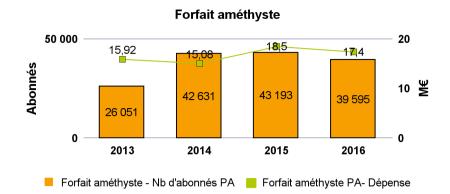
Prestations alternatives à l'institutionnalisation

Deux prestations destinées à promouvoir les alternatives à l'institutionnalisation sont mises en oeuvre par le Département :

- l'Aide départementale à l'hébergement temporaire (ADHT): Suite aux réflexions menées sur cette prestation extra légale et compte tenu de la mise en œuvre de la loi ASV, la Commission Permanente du 9 juin 2016 a décidé d'abroger l'ADHT à compter du1er juillet 2016. Le financement de l'hébergement temporaire sera intégré à l'ADPA;
- l'Aide départementale d'accueil de jour autonome (ADAJA): les 88 personnes ayant fréquenté les trois centres d'accueil de jour autonome en 2016 ont été prises en charge financièrement au titre de l'ADAJA. Le taux d'occupation moyen des centres était de 83 % (comme en 2015).

Forfait améthyste (personnes âgées uniquement)

La forfait Améthyste a pour objectif de faciliter l'accès aux transports en commun des personnes âgées, et ainsi favoriser leurs déplacements.

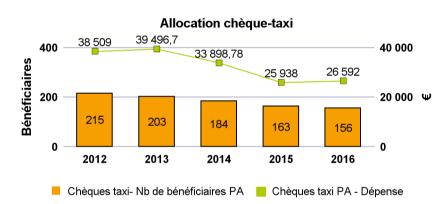


En 2016, on comptait 39 595 personnes âgées ayant un droit attibué au forfait Amethyste, soit 80 % du nombre total des droits actifs (49 547 droits forfaits Améthyste attribués aux personnes âgées et aux personnes handicapées). Le nombre de droits attribués concernant les personnes âgées a diminué de 8,3 % par rapport à 2015. Cette baisse s'explique par la modification des conditions d'attribution du forfait Améthyste. Ainsi, depuis le 1er janvier 2016, l'attribution du forfait est soumis à des critères de non-imposition et de revenu fiscal de référence.

Les dépenses liées au forfait Amethyste (personnes âgées et personnes handicapées) ont diminué de 5,4 % en 2016 (passant de 22,9 M€ à 21,7 M€).

Allocation chèque-taxi (personnes âgées uniquement)

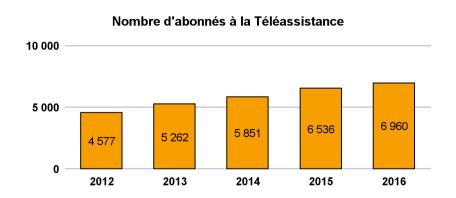
L'Allocation chèquetaxi est destinée aux personnes âgées ne pouvant utiliser les transports en commun.



Le nombre de bénéficiaires de l'allocation chèque-taxi semble se stabiliser en 2016.

Téléassistance

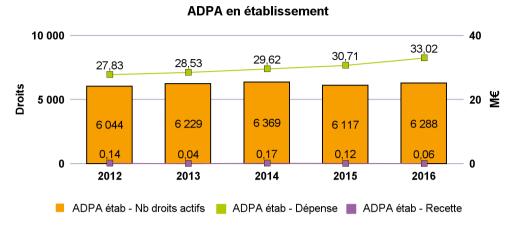
La téléassistance permet de mettre en relation 24h sur 24 une personne isolée avec une centrale de veille capable de déclencher l'intervention du réseau d'aide à la personne.



Au 31 décembre 2016, on comptait 6 960 abonnés soit une hausse de 6 % par rapport à 2015. En 2016, 51 280 appels ont été reçus par le délégataire, soit une moyenne mensuelle de 4 273 contre 4 596 en 2015 (baisse mensuelle de 7 %). Bien que le nombre d'abonnés soit supérieur en 2016, le nombre d'appels a donc été moindre.

91 % des appels des abonnés ont donné lieu uniquement à un dialogue avec le chargé d'écoute de la plateforme car ces appels ne nécessitaient aucune intervention à domicile (97,4 % en 2015 et 90,5 % en 2014). 45 % d'entre eux sont des appels dits involontaires. En revanche, parmi les 9 % d'appels restants, 6 % ont été déclenchés dans le cadre de chutes, malaises, autres problèmes de santé et 3 % en raison d'un besoin d'aide à la vie quotidienne.

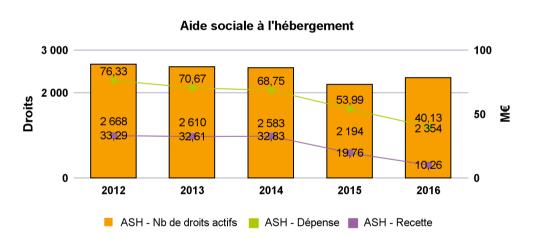
Allocation départementale personnalisée d'autonomie en établissement (ADPA)



Le nombre de bénéficiaires de l'ADPA en établissement a augmenté de 2,8 % en 2016, après une baisse de 3,9 % en 2015. Cette dernière est à relativiser au vu du retard pris en 2015 dans l'instruction des dossiers ainsi qu'au vu de la tendance à la hausse du nombre de bénéficiaires depuis 5 ans. La part du nombre de bénéficiaire très dépendants (GIR1-2) représente 61 % du nombre total de bénéficiaires pour l'année 2016 (contre 62,6 % en 2015). Parmi ces derniers, les personnes évaluées GIR 2 sont majoritaires. En ce qui concerne les personnes peu dépendantes (GIR 3-4) soit 39 % du nombre total de bénéficiaires pour l'année 2016 (contre 37,39 % en 2015), ce sont les personnes évaluées GIR 4 qui sont majoritaires. En 2016, 55 % des bénéficiaires de l'ADPA en établissement étaient accueillis dans des établissements de Seine-Saint-Denis. Les 45 % restant sont répartis entre les départements d'Ile de France (24%) et ceux de provinces (21 %). Cette répartition est équivalente à celle de 2015.

Aide sociale à l'hébergement (ASH)

L'ASH vise à permettre aux personnes âgées d'intégrer dans les meilleures conditions possibles des structures adaptées à leurs besoins.



Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement a augmenté de 7,3 % entre 2015 et 2016, passant de 2 194 à 2 354 bénéficiaires. En 2016, 70 % des bénéficiaires étaient hébergés en Seine-Saint-Denis, 20 % en Ilede-France et 10 % en province. Cette progression sensible et constante de la part des personnes âgées bénéficiaires de l'ASH hébergées dans les établissements de la Seine-Saint-Denis résulte principalement des ouvertures d'établissements. La hausse du nombre de bénéficiaires de l'ASH en 2016 correspond à la résorption du retard pris dans le traitement des dossiers en 2015.

En 2016, on constate une forte baisse des dépenses et des recettes d'ASH. Ceci est lié à la généralisation du paiement différentiel de l'aide sociale au 1er janvier 2016 sur l'ensemble des établissements. Ceci a conduit à une diminution substantielle des dépenses (- 25,7 % par rapport à 2015) et des recettes (- 48,1 % par rapport à 2015).

Développement de l'accueil en établissement

Le Département soutient le développement de la capacité d'accueil des établissements et l'amélioration des conditions d'accueil.

Nb de places installées par type	2012	2013	2014	2015	2016
EHPAD	5 457	5 251	5 652	5 746	6 005
Foyers logement	2 347	2 394	2 394	2 394	2 394
Unités de soins de longue durée	491	491	491	491	491
Total	8 295	8 136	8 537	8 631	8 890

En termes de développement de l'offre d'accueil en établissements on notera l'ouverture du PASA* de l'EHPAD Jean Violet à la Courneuve, l'ouverture du PASA de l'EHPAD Camille Saint-Saëns à Aulnay-sous-Bois, l'ouverture du PASA de l'EHPAD La Seigneurie à Pantin, la réalisation de l'humanisation avec extension de l'EHPAD Saint Joseph à Noisy-le-Grand, l'ouverture de l'accueil de jour à l'EHPAD Le Clos des Peupliers à Bobigny.

Ainsi la capacité d'accueil en EHPAD du Départment a été portée à 6 005 places, réparties dans 65 établissements.

*Pôle d'activités et de soins adaptés : il s'agit d'un pôle proposant des activités thérapeutiques destinés aux résidents de l'EHPAD atteints de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de subventions	29	18	19	13	17
Montant versé en euros	285 543	221 234	264 123	315 059	483 460

PROGRAMME

Personnes handicapées

Ce programme relève de la Mission **Autonomie**. Ce programme comporte quatre actions :

- Démarches transversales et qualité,
- Maison départementale des personnes handicapées,
- Accompagnement des personnes handicapées à domicile,
- Accueil des personnes handicapées en établissement.

Contexte

La jeunesse de la population du département se retrouve dans le profil des usagers handicapés, avec un niveau des demandes et des prestations concernant des enfants handicapés particulièrement élevé. Comme pour la population âgée, des profils socio-économiques moins favorables qu'ailleurs dans la région Ile-de-France ont été mis en évidence.

La Seine-Saint-Denis est caractérisée par un sous-équipement important en structures d'accueil pour adultes handicapés hérité de la première décentralisation, dont l'acuité se traduit notamment par le fait que la moitié environ des bénéficiaires admis dans ces structures est accueillie en dehors du département, dont 12 % en Belgique.

Ce sous-équipement concerne notamment les structures d'accueil pour travailleurs handicapés ainsi que celles destinées aux personnes inaptes au travail.

L'écart important entre les possibilités d'accueil ou de prise en charge par les établissements et services médico-sociaux (ESMS) et le nombre de décisions d'orientation vers des établissements et services médico-sociaux (ESMS) prises par la commission des droits et de l'autonomie (CDAPH) constitue un élément de contexte majeur.

L'année 2016 a été marquée par l'élaboration d'un Plan de transformation de l'offre de services et d'hébergement pour les personnes handicapées, intitulé « Défi handicap 2017-2021, une réponse pour chacun », adopté par l'Assemblée départementale le 20 octobre 2016. Ce plan vise à structurer l'offre à partir des besoins et des projets de vie des personnes et s'articule autour de 3 axes principaux :

- renforcer la connaissance des besoins des personnes handicapées à travers un diagnostic des besoins des personnes handicapées ainsi que de l'offre de service et des pratiques des professionnels ;
- innover pour améliorer et diversifier la réponse aux besoins et renforcer la coordination des acteurs du territoire en favorisant le décloisonnement des dispositifs et en proposant des solutions modulaires permettant d'articuler plusieurs interventions professionnelles (médico-social, psychiatrie, soins, éducatif...);
- accroître l'offre d'accueil et de service. Ainsi, il est prévu notamment de créer un Foyer d'accueil médicalisé pour adultes de 35 places, deux Foyers de vie de 55 places (dont un pour le handicap psychique) et un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) de 100 places. Dans une logique d'innovation, l'un des objectifs du plan vise à proposer des réponses différentes ou nouvelles dans le cadre des créations de places.
- Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, il s'agit de favoriser l'habitat inclusif des personnes handicapées en menant cette démarche avec la Direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS) et la Direction du développement des mobilités et de l'habitat (DDMH).

Il s'agit également de développer l'accueil familial à hauteur de 50 places mais aussi d'optimiser les capacités d'accueil existantes des établissements et services par des extensions, notamment dans les Foyers d'accueil médicalisé (FAM), les accueils de jour, les Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), dans les foyers de vie ou encore les CAMSP.

L'engagement du Département sera accompagné de créations de places dans les établissements de la compétence de l'ARS. Cet engagement se traduira par la création d'un Institut médico éducatif (IME) pour polyhandicapés et d'un second Pôle de compétences et de prestations externalisées, l'extension d'un Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) dans le cadre du projet de Pôle sport et handicap, et la création d'une maison d'accueil spécialisée autisme (MAS).

La MDPH et le Département de la Seine-Saint-Denis se sont engagés dans l'expérimentation de la démarche de « Réponse accompagnée pour tous » (RAPT), Cette démarche est destinée à mettre en œuvre des solutions d'accompagnement d'un enfant ou d'un adulte handicapé, afin d'éviter toute rupture dans son parcours. Il s'agit d' « engager les travaux et les démarches nécessaires pour que nos concitoyens en situation de handicap et leurs proches puissent, quelle que soit la complexité ou la gravité de leur situation, bénéficier d'une réponse globale, adaptée et accompagnée dans le temps » dans le cadre d'un important travail partenarial avec l'Agence régionale de santé (ARS), l'éducation nationale, la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et tous les acteurs du territoire.

La mise en place d'un système d'information harmonisé des MDPH est prévue pour le second semestre 2018 ou le début de l'année 2019. L'objectif de ce projet est d'avoir une connaissance en temps réel de l'état de l'offre dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS) du département et de faciliter la recherche de place. La MDPH a participé, en 2016, aux travaux sur la mise en place de ce système d'information, en lien avec la Caisse national de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et les fournisseurs de logiciels métier.

La MDPH a participé, en 2016, au travail d'évolution du formulaire de demande et du certificat médical qui l'accompagne.

L'entrée en vigueur du nouveau formulaire cerfa est prévue fin 2017 ou début 2018. Les changements de pratiques d'instruction et d'évaluation induits seront travaillées avec les équipes une fois la forme finale de l'outil arrêtée.

Le remplacement des cartes invalidité/priorité et stationnement par la carte mobilité-inclusion (CMI) est prévue en juillet 2017 et a donné lieu à une participation importante des cadres de la MDPH aux différents groupes de travail organisés par la CNSA, la DGCS et l'Imprimerie nationale depuis août 2016. Un travail a, par ailleurs, été mené avec la DPAPH pour préparer l'attribution des futures cartes mobilité-inclusion aux bénéficiaires de l'ADPA (GIR 1 et 2).

Enfin, dans le cadre de l'application de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, la MDPH a participé aux travaux de la CNSA sur la labellisation des Maison départementales de l'autonomie (MDA) qui constituent un rapprochement des dispositifs d'information, d'accueil et d'évaluation de la situation des personnes âgées et des personnes handicapées.

Objectifs du programme

L'action du Département s'inscrit dans le cadre du 3^{ème} Schéma départemental en faveur des personnes handicapées, qui s'articule autour de quatre objectifs :

- agir pour les droits, le bien être et la qualité de vie des personnes handicapées, notamment en assurant un niveau d'information de qualité à destination des usagers, des familles et des professionnels ;
- favoriser le développement et la visibilité des actions institutionnelles et associatives en faveur des personnes handicapées, notamment en structurant la coordination territoriale et départementale des acteurs au service des personnes handicapées ;
- promouvoir un cadre de vie respectueux des personnes handicapées et favoriser leur participation à la vie sociale, notamment en accompagnant mieux les parcours de vie;
- accompagner les services et les établissements dans les démarches qualité, tout en développant une offre de services diversifiée et complémentaire.

L'action de la Maison départementale des personnes handicapées, qui contribue aussi à la mise en œuvre du Schéma départemental, est structurée autour des objectifs suivants :

- assurer une qualité d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des personnes handicapées,
- développer les partenariats et le dispositif conventionnel pour l'évaluation des besoins compensatoires au handicap, l'accompagnement vers l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées,
- assurer l'ouverture des droits des personnes handicapées et de leurs familles ainsi que le suivi de la mise en œuvre des décisions.

Mise en œuvre des priorités

L'année 2016 a été marquée par l'évolution des outils informatiques communs à la DPAPH et la MDPH.

L'accueil, l'orientation et l'ouverture des droits des personnes handicapées à la MDPH

L'année 2016 a été une année de relative stabilisation pour la MDPH après l'activité exceptionnelle de 2015 liée au Plan de résorption du retard de traitement des dossiers adultes. L'objectif de résorption du stock de dossiers en attente était quasiment atteint en fin d'année 2016, avec 5 000 dossiers adultes de plus de 4 mois en attente de traitement au 31 décembre 2016, contre plus de 18 000 dossiers en juillet 2014. Ce chiffre de 5 000 correspond approximativement au seuil frictionnel au dessous duquel il est difficile de descendre du fait du flux constant de dossiers entrants (plus de 2 500 par mois en moyenne).

37 988 dossiers enfants et adultes ont été déposés, en 2016, à la MDPH (37 988) soit une augmentation de 1,2 % par rapport à 2015, à comparer aux augmentations des années précédentes comprises entre 4 à 6 %. Ces dossiers contenaient 118 374 demandes, soit une augmentation du nombre de demandes de 6,7 % par rapport à 2015. En moyenne, un dossier contient un peu plus de trois demandes. L'augmentation du nombre de demandes a davantage concerné les demandes enfants (+12 % par rapporta à 2015) que les demandes adultes (+6 %). 113 077 décisions ont été prises en 2016, soit une baisse de l'activité décisionnelle de 16 % en 2016 par rapport à 2015 (-16 %). Ceci s'explique à la fois par l'arrêt des mesures exceptionnelles liées à la résorption du stock de dossiers de dossiers en retard de traitement et à la forte mobilisation des équipes dans les chantiers informatiques.

La fréquentation de l'accueil de la MDPH a connu, elle aussi, un léger recul par rapport à 2015 (- 2 %), même si elle est restée élevée avec 44 489 passages en 2016, soit une moyenne de 200 passages par jour.

Concernant l'amélioration de la qualité des réponses apportées aux usagers de la MDPH, le centre de contact départemental prend en charge les appels entrants de la MDPH et est en mesure d'apporter une réponse de premier niveau à une majorité d'appels. Aussi, le passage de relais à la plateforme téléphonique MDPH pour les réponses de second niveau s'effectue de façon fluide. Toutefois, le pourcentage d'appels que le centre de contact parvient à prendre en charge demeure très limité en raison du volume très important d'appels. Ainsi, le centre de contact a pris en compte en 2016 entre 15 à 25 % des appels, ce qui a occasionné du mécontentement chez les usagers.

La plate-forme de télé services a ouvert le 12 août 2016. Il s'agit d'une plateforme informatique qui permet aux usagers de suivre l'instruction de leurs demandes de compensation du handicap déposées à la MDPH. Pour le moment, il n'est pas possible que de formuler des demandes directement en ligne.

Accompagnement des personnes handicapées en établissement,

Concernant le **développement de l'offre d'équipement**, après la publication d'un appel à projets pour la création d'un Foyer d'accueil médicalisé (FAM) pour adultes, en octobre 2016, 5 dossiers de candidature ont été retenus. La décision conjointe du Département et de l'ARS sera rendue en juillet 2017.

L'année 2016 a été marquée par l'ouverture d'un foyer de jour à Aulnay-sous-Bois géré par l'association de Gestion des établissements Toulouse Lautrec. Un foyer d'accueil médicalisé (FAM) a également ouvert ses portes, en octobre 2016, à Aubervilliers. Il est géré par l'association Envoludia et se substitue au foyer de jour que gérait l'association à Noisy-le-Grand. La structure accueille 28 adultes infirmes moteurs cérébraux très dépendants.

Concernant les extensions de capacités d'accueil, la section d'adaptation spécialisée portée par l'AFDEIM devait connaître une relocalisation et un redéploiement correspondant à une augmentation de 9 places. Toutefois, fin 2016, la construction des nouveaux locaux n'avait pas démarré. La capacité de places de la structure portée par l'association Vivre Autrement doit augmenter de 19 places afin d'adapter l'offre d'accueil en journée en direction des personnes handicapées vieillissantes et d'augmenter la capacité d'accueil d'un service d'hébergement en appartement. Enfin, l'établissement porté par l'AFASER doit connaître une extension de 9 places par la transformation de places d'accueil de jour en places d'internat.

Concernant les restructurations de l'offre médico-sociale sur le territoire et le travail mené concernant les « associations fragiles », plusieurs rapprochements ou fusions sont à l'étude ou en projet :

- la fusion au 1er janvier 2018 de l'association LEHELA avec l'association de Villepinte,
- la réflexion concernant un rapprochement entre l'association LEILA et une association plus structurée et disposant d'un siège sociale,
- la réflexion autour de la fusion en un unique Comité départemental des 5 comités locaux de l'APAJH,
- les demandes de création de siège social faite par l'ARPEI, l'AGECET et l'AGESTL en cours d'instruction par l'ARS et le Département,
- le rapprochement de l'association Arc-en-ciel auprès d'une association de plus grande envergure disposant d'un siège social agréé selon les conseils du Département et de l'ARS,

En matière **d'amélioration de la qualité de l'offre** et de contrôle des établissements, sur les quatre inspections inopinées prévues en 2016, trois ont été réalisées. Elles ont concerné un foyer de vie (Les Bruyères géré par l'association Arc-en-ciel), un centre d'accueil de jour (association familiale d'aide aux enfants et adultes inadaptés à Dugny) et une section d'adaptation spécialisée (association de gestion des établissements spécialisés Toulouse Lautrec).

Les préconisations de l'audit réalisé par la Direction de l'audit interne, du contrôle interne et de la gestion des risques (DACIGR) sur les établissements d'accueil des personnes handicapées sont effectives dans leur grande majorité. Une nouvelle organisation de l'ensemble de la procédure de tarification a ainsi été mise en place. Un audit de suivi de la mise en œuvre des préconisations a été effectué par la DACIGR au 1^{er} trimestre 2016. Il conclut au caractère satisfaisant des nouvelles procédures mises en place en matière de tarification.

Conformément aux objectifs du Schéma départemental en faveur des personnes handicapées 2012-2016, quatre Services de suite, gérés par les associations COALLIA, AGECET, LEILA et Vivre Autrement, ont été requalifiés en Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS). Quatre autres services restent à requalifier.

Concernant le secteur de **l'aide sociale à l'hébergement**, à l'exception de quelques associations, tous les établissements sont passés au paiement différentiel en début ou en cours d'année 2016.

Accompagnement des personnes handicapées à domicile

Le renouvellement de la convention avec la CNSA relative à la modernisation et professionnalisation des Services d'aide et accompagnement à domicile a été travaillé en 2016. La Loi d'adaptation de la société au vieillissement confère des responsabilités accrues au Département concernant le secteur de l'aide à domicile (cf : partie Personnes âgées). En lien avec les différents acteurs, un guide à destination des personnes âgées et des adultes en situation de handicap intitulé « Vivre chez soi » a été élaboré.

Différentes prestations dont la **Prestation de compensation du handicap** (PCH) contribuent au maintien à domicile des personnes handicapées. Au 31 décembre 2016, on compte 5 477 bénéficiaires de la PCH à domicile, soit une diminution de 2,6 % par rapport à 2015.

L'un des objectifs de l'année 2017 a consisté à fiabiliser et sécuriser l'instruction des droits et les paiements de la PCH. Pour ce faire, trois étapes ont été nécessaires : vérifier la conformité de la décision de paiement avec la décision d'attribution du droit de la CDAPH, puis formaliser et développer le contrôle d'effectivité des aides et enfin harmoniser les pratiques d'instruction. Un bilan de la refonte de la procédure réalisé en fin d'année 2016 indique que des améliorations importantes restent à mettre en ceuvre

Un second objectif a porté sur la réduction des délais de versement des prestations au vu de la situation financière des usagers et des services prestataires, mais n'a pu être réalisé.

83 % des aides humaines versées dans le cadre de la PCH, concernent l'intervention d'un aidant familial. Ainsi, dans nombre de situations, cette aide devient une aide financière qui permet à la famille de faire face aux dépenses liées à la prise en charge de la personne handicapée. Concernant les aides techniques, le paiement s'effectue sur la base des factures acquittées par l'usager.

Les personnes handicapées font donc l'avance des frais. De ce fait, il est important que le remboursement intervienne le plus rapidement possible.

Enfin, le département compte un très grand nombre de petits services d'aide à domicile dont les conditions de trésorerie sont extrêmement tendues. Les attentes en termes de régularité de paiement sont là aussi très importantes.

Concernant le soutien à la mobilité des personnes handicapées, le Département met en œuvre deux prestations : le Forfait améthyste et le transport spécialisé.

Concernant le Forfait améthyste, dont les conditions d'attribution ont évoluées en 2016 (cf : partie Personnes âgées), on comptait 9 952 personnes handicapées bénéficiaires au 31 décembre 2016, soit une diminution de 3,9 % par rapport à l'année 2015.

Concernant le transport spécialisé, on comptait 408 Séquano-dionysiens abonnés à ce service qui a réalisé, en 2016, un total de 54.070 courses. PAM 93 est géré depuis le 1^{er} août 2014 sous forme de marché public, et non plus de délégation de service public. Après deux ans de fonctionnement, les outils de contrôle de l'exécution du marché sont opérationnels. En revanche il apparaît indispensable de renforcer le pilotage du nombre de courses afin de garantir un nombre de courses régulières et occasionnelles conforme à la qualité de service attendue.

Dans le cadre du Schéma départemental en faveur des personnes handicapées, le Service des personnes handicapées contribue à développer **l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs** pour les personnes handicapées au travers de projets. Ainsi, en 2016, 10 associations et clubs sportifs ont reçu une subvention. Les projets soutenus ont une vision inclusive du sport et visent à proposer des activités adaptées aux personnes en situation de handicap tout en envisageant leur inclusion dans des groupes de personnes valides. Deux clubs ont reçu une subvention permettant l'acquisition de matériel adapté afin de soutenir la pratique de personnes en situation de handicap moteur.

L'année 2016 a également vu la poursuite de la constitution d'un Pôle Sport Handicap en Seine-Saint-Denis. Ainsi, en janvier 2016, un panel international a donné l'occasion à des structures du secteur médico-social d'apporter leur éclairage sur les pratiques et les besoins de personnes en situation de handicap dans la pratique d'un sport.

Le Département a poursuivi son soutien aux associations intervenant dans le domaine de la vie quotidienne des personnes handicapées. Le dispositif de subventionnement des associations d'aide aux personnes handicapées a été diversifié afin d'offrir un soutien financier à un plus grand nombre d'associations. De plus, un travail sur l'attribution des subventions a été réalisé en lien avec la DCPSL. Enfin, le renforcement du suivi de l'utilisation des subventions versées s'est poursuivi en 2016.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Accueil des personnes handicapées	Dépense s	112,895	103,845	102,424	100,141	97,597
en établissement	Recettes	9,190	9,154	8,632	5,414	2,834
Accompagnement des personnes handicapées à domicile	Dépense s	56,142	58,874	60,913	64,075	64,959
	Recettes	17,545	15,097	16,183	15,439	15,131
Démarches transversales et qualité	Dépense s	0,058	0,058	0,038	0,221	0,022
Maison départementale	Dépense s	3,149	3,538	3,498	3,545	4,191
des personnes handicapées	Recettes	0,575	0,512	0,460	0,468	0,469
Total Programme	Dépense s	172,244	166,315	166,873	167,981	166,768
« Personnes handicapées »	Recettes	27,311	24,762	25,274	21,321	18,434

Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Accueil des personnes handicapées en établissement	Dépense s	0,193	0,473	0,053	0,053	0,053
Démarches transversales et qualité	Dépense s	-	-	0,002	-	-
Maison départementale des personnes handicapées	Dépense s	0,136	0,111	0,049	0,046	0,022
Total Programme « Personnes handicapées »	Dépens es	0,329	0,583	0,104	0,099	0,74

PROGRAMME

Personnes handicapées

Mise en oeuvre : Service des personnes handicapées de la DPAPH et Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH). La politique Personnes handicapées a pour objectif d'agir pour les droits, le bien être et la qualité de vie des personnes handicapées, en mettant à leur disposition une évaluation individualisée de leurs besoins, des prestations, et en favorisant une offre adaptée et de qualité.

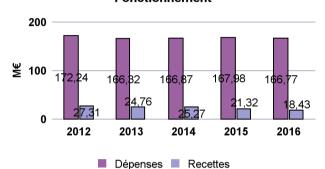
Moyens financiers

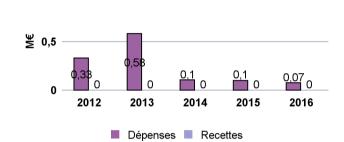
Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement CA/BP

2012 : 105,18% 2013 : 99,93% 2014 : 97,10% 2015 : 97,64% 2016 : 98,28%

Taux de réalisation des recettes de							
fonctionnement CA/BP							
2012	:	107,78%					
2013	:	101,29%					
2014	:	103,78%					
2015	:	93,45%					
2016	:	114,65%					

Fonctionnement





Investissement

En M€	2012	2013	2014	2015	2016
Charge nette en fonctionnement	143,54	142,64	140,29	147,05	148,64

La diminution des dépenses du programme en 2016 (- 0,7 %), malgré une légère augmentation des dépenses liées à la Prestation de compensation du handicap (+ 1,2 %) s'explique par la diminution des dépenses liées au forfait Améthyste (- 3,1 %) et à la baisse des dépenses induite par la déploiement du paiement différentiel de l'Aide social à l'hebergement (- 2,5 %). Cette généralisation du paiement différentiel étendue à l'ensemble des établissements se traduit par une diminution concomitante des recettes.

Personnel (31 décembre 2016)

catégorie A : 55 catégorie B : 64 catégorie C : 100

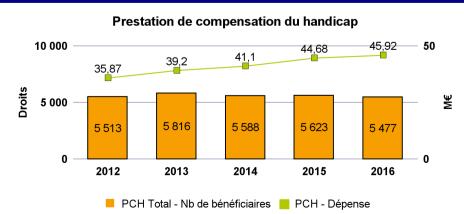
Nombre total de postes : 219

Action

Accompagnement des personnes handicapées à domicile

La PCH est destinée aux personnes dont le handicap génère des difficultés pour réaliser les activités essentielles. Elle a pour objectif de répondre à leurs besoins et à leur volonté d'intégration dans la vie sociale.

Prestation de compensation du handicap (PCH)



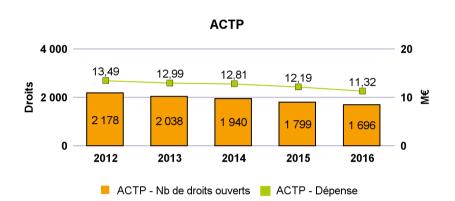
Les données concernant le nombre de bénéficiaires de la PCH en 2016 sont en cours de consolidation.

L'augmentation des dépenses de 2,7 % est consécutive à la résorption du stock de dossiers en attente de traitement à la MDPH. Le montant moyen mensuel du versement s'établissait en 2016 à 870,26 € en Seine-Saint-Denis.

Sur la période 2012-2016, la dépense de PCH a augmenté en moyenne de 9,6 % par an.

Allocation compensatrice tierce personne (ACTP)

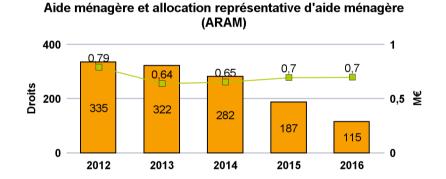
L'ACTP contribue au maintien à domicile des personnes handicapées et finance les frais supplémentaires occasionnés par l'exercice d'une activité professionnelle.



Entre 2015 et 2016, le nombre d'ayants droit a baissé de 22,1 %. Les dépenses ont diminué de 16,1 % sur la même période. Le montant moyen pour l'année 2016 est de 564,15 €.

Aide ménagère (AM)

L'aide ménagère contribue au maintien à domicile des personnes handicapées en prenant en charge tout ou partie des frais occasionnés par l'intervention d'une aide ménagère à domicile.

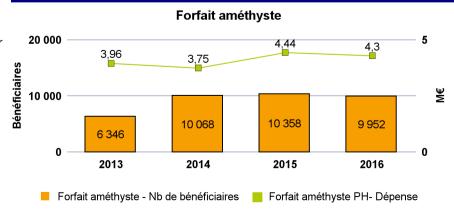


AM et ARAM PH - Nb de droits actifs 📙 Aide ménagère PH - Dépense

Les chiffres présentés concernant le nombre de droits actifs de l'Aide ménagère et l'ARAM sont en cours de consolidation. Concernant les dépenses de l'Aide ménagère, celles-ci restent stables.

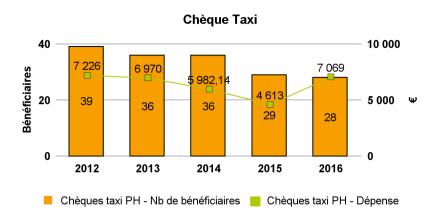
Forfait améthyste (personnes handicapées uniquement)

Le Forfait améthyste a pour objectif de faciliter l'accès aux transports en commun des personnes handicapées, et ainsi favoriser leurs déplacements.



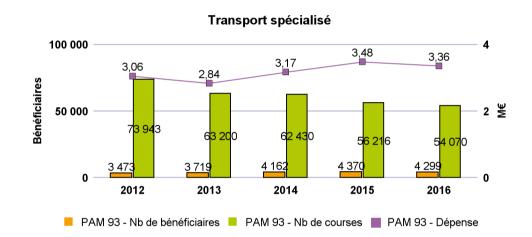
Allocation chèque-taxi (personnes handicapées uniquement)

L'Allocation chèquetaxi est destinée aux personnes handicapées ne pouvant utiliser les transports en commun.



Transport spécialisé pour personnes handicapées PAM 93

Le service de transport spécialisé PAM 93 est un service public de transport collectif aux personnes à mobilité réduite, à la demande, de porte à porte.



La prestation est depuis début 2015 gérée non plus dans le cadre d'une délégation de service public mais dans le cadre d'un marché à bons de commande. Il apparait que le prestataire n'est pas parvenu à atteindre le nombre de courses commandé par le Département.

En 2016, si le nombre de bénéficiaires du transport spécialisé est resté relativement stable, le nombre de courses réalisées a diminué de 3,8 % (après une baisse de 10 % en 2015).

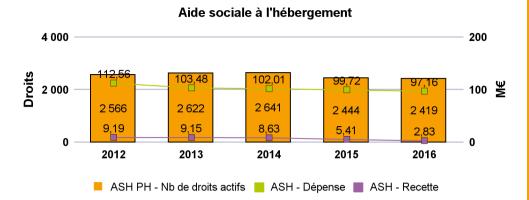
Services de soutien à domicile SAMSAH et SAVS

Le Département soutient la création de services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), et de services d'accompagnement médicosociaux pour adultes handicapés (SAMSAH).

	2012	2013	2014	2015	2016
Nb total de places ouvertes (en cumulé)	377	353	353	362	583

Aide sociale à l'hébergement (ASH)

L'ASH vise à permettre aux personnes handicapées d'intégrer dans les meilleures conditions possibles des structures d'accueil adaptées à leurs besoins.



Les chiffres présentés concernant les bénéficiaires sont en cours de consolidation

L'estimation de l'augmentation du nombre de personnes handicapées qui bénéficient du régime de l'aide sociale à l'hébergement en 2016 est de + 0,8

% par rapport à 2015. Ce pourcentage correspond à l'augmentation moyenne annuelle constatée entre 2010 et 2015

Le déploiement du paiement différentiel a conduit a une baisse des dépenses (- 2,5 %) et des recettes (- 47,7 %) en 2016.

Développement de l'accueil en établissement

Le Département soutient le développement de la capacité d'accueil en établissement.

	2012	2013	2014	2015	2016
Nb total de places installées	1 317	1 317	1 339	1 389	1 270

Action

Maison départementale des personnes handicapées

Moyens financiers

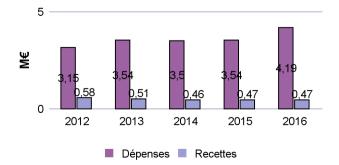
Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement CA/BP

2012 : 80,83% 2013 : 106,76% 2014 : 86,46% 2015 : 93,45% 2016 : 124,69%

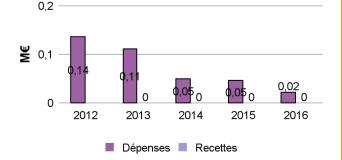
Taux de réalisation des recettes de fonctionnement CA/BP

2012 : 92,70% 2013 : 95,34% 2014 : 96,54% 2015 : 86,45% 2016 : 131,32%

Fonctionnement



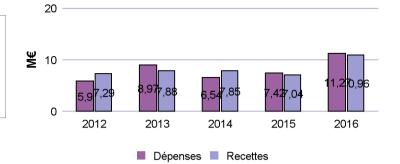
Investissement



Budget GIP

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2012 : 74,56% 2013 : 109,17% 2014 : 80,63% 2015 : 90,61% 2016 : 137,29%



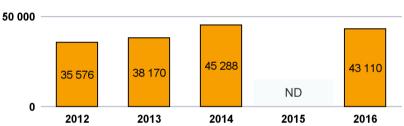
Personnel (1er janvier 2016)

Nombre total de postes : 147
DDCS 9
Département 127
DIRECCTE 2
Inspection Académique 9

Accueil des personnes

Cette prestation vise à informer, conseiller et orienter les personnes handicapées et leur famille.

Nombre de personnes reçues à la MDPH



Un problème technique a empêché le recueil de données sur l'accueil physique à la MDPH entre juillet et décembre 2015. On estime le nombre de passages à l'accueil de la MDPH, en 2015, à 45 396.

En 2016, le nombre de personnes reçues s'est établit à 43 110 personnes, soit une baisse de 4,8 % par rapport à l'année 2014.

Instruction des demandes

100 000 50 000 77 993 85 292 89 623 96 092 96 227 15 588 2012 2013 2014 2015 2016

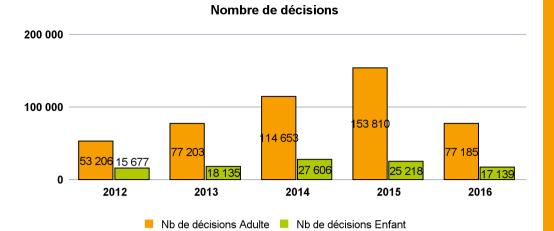
■ MDPH - Demandes adultes ■ MDPH - Demandes enfants

Nombre de demandes enregistrées

En 2016, le nombre de demandes adultes déposées auprès de la MDPH est resté stable, alors que le nombre de demandes enfants a diminué de 21,4 % en 2016.

Décisions

La Commission des droits et de l'autonomie statue sur les demandes des personnes handicapées et prend les décisions d'ouverture des droits.



Le nombre de décisions prises par la CDAPH en 2016 a fortement diminué de 47,3 %. Les évolutions sont différenciées selon le public avec une baisse du nombre de décisions adultes de 49,8 % et une baisse du nombre de décisions enfants de 32 %. Cela s'explique par l'arrêt des mesures exceptionnelles liées à la résorption de dosseirs en attentes.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de subventions	1	1	1	1	1
Montant versé en euros	34 015	83 700	103 200	96 200	87 450

Investissement	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de subventions	1	2	1	1	1
Montant versé en euros	52 500	472 500	52 500	52 500	52 500

Mission

Emploi, insertion et attractivité territoriale

Programme

Insertion par l'emploi

Programme

Attractivité territoriale

Programme

Economie sociale et solidaire

PROGRAMME

Insertion par l'emploi

Ce programme relève de la Mission

Emploi, insertion et attractivité territoriale

Ce programme comporte quatre actions :

- Accès au Revenu de solidarité active
- Préparation et mobilisation des publics vers l'emploi
- Accès à la formation et à l'emploi
- Veille et innovation

Contexte

Au 31 décembre 2016, on dénombrait, en Seine-Saint-Denis, 81 295 foyers bénéficiaires du RSA socle (public relevant de la compétence du Département). Ce nombre regroupe les foyers bénéficiaires du RSA socle seul (72 775) et ceux bénéficiaires du RSA socle avec prime d'activité (8 520). Après avoir connu une croissance ralentie depuis décembre 2014, le nombre foyers bénéficiaires du RSA socle décroit pour la première fois depuis la création du RSA: -1,7% entre décembre 2015 et décembre 2016.

Au 1^{er} janvier 2016, le RSA activité seul a été remplacé par la prime d'activité (payée par l'Etat). Depuis mars 2016, la CAF publie les données des foyers bénéficiant de la prime d'activité. Fin 2016, on comptait en Seine-Saint-Denis, 67 040 foyers bénéficiaires de la prime d'activité.

Depuis décembre 2010, la part des demandeurs d'emploi ayant des droits payables au RSA n'a cessé d'augmenter excepté au mois de décembre 2016 où cette part est en baisse : 20,6 % en décembre 2015 contre 16,3 % en décembre 2016.

Au mois de septembre 2016, la Seine-Saint-Denis comptait 25 % des foyers bénéficiaires du RSA d'Île-de-France. Le Département est au 1er rang régional au regard du nombre de foyers bénéficiaires du RSA, et au second rang concernant le nombre de demandeurs d'emploi en fin du mois (165 900 DEFM en septembre 2016), le premier rang revenant à Paris (201 900 DEFM en septembre 2016). Le Département a également la part des demandeurs d'emplois (DEFM) ayant un droit au RSA la plus importante au niveau régional : 16,3 %.

A l'échelle nationale, la Seine-Saint-Denis occupe toujours le deuxième rang au regard du nombre de foyers bénéficiaires du RSA après le département du Nord. Avec le Val-d'Oise, la Seine-Saint-Denis a connu entre fin 2015 et fin 2016, la baisse du nombre de foyers bénéficiaires du RSA la moins significative d'Île-de-France, respectivement -1,7 % et -1,6 %. A effectifs comparables, la baisse a été 3,5 fois plus importante dans les Bouches-du-Rhône qu'en Seine-Saint-Denis.

Les évolutions institutionnelles induites par la réforme territoriale, mais aussi les enjeux forts du Département en matière d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et plus largement des habitants de Seine-Saint-Denis, ont conduit à repenser la politique d'insertion et d'accompagnement des publics en situation de fragilité en donnant la priorité à l'emploi et au rapprochement avec les acteurs économiques du territoire. Ainsi, la politique d'insertion du Département se tourne davantage vers l'emploi et la formation des habitants en lien avec les besoins des publics, des entreprises et des territoires.

Cette orientation politique c'est traduite par une évolution de l'organisation des services départementaux en charge de cette politique avec la création, en janvier 2017, de la Direction de l'Emploi de l'Insertion et de l'Attractivité Territoriale (DEIAT) issue d'une fusion du Service Insertion et Solidarité (SIS) avec la direction Développement Economique, Emploi, Formation professionnelle et Innovation (DEEFI).

Objectifs du programme

Les objectifs du programme pour l'année 2016 étaient les suivants :

- Animer la mise en œuvre du Pacte Territorial d'Insertion (PTI) et d'une gouvernance intégrée des politiques d'insertion,
- Prolonger le Programme départemental d'insertion jusqu'en 2017,
- Accompagner le déploiement de la Réforme de la prime d'activité en Seine-Saint-Denis,
- Poursuivre la démarche d'animation des Conférences territoriales d'Insertion (CTI) et mettre en œuvre le plan d'action élaboré lors des CTI 2015,
- Rénover le partenariat avec les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) défini dans le cadre d'accord stratégique,
- Redéfinir le schéma d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires,
- Poursuivre l'achèvement de l'informatisation du service (via WebRSA et d'autres solutions logicielles),
- Continuer de rénover l'offre d'Insertion sociale et professionnelle en rapprochant les modalités de sélection et de suivi des offres (généralisation des appels à projet) et améliorer sa communication au travers de la diffusion d'un outil unique,
- Continuer à structurer le travail d'accompagnement auprès des associations financées,
- Renforcer la communication du Département vers le public et les partenaires ; installer la concertation avec les allocataires autour des supports de communication sur le RSA et les parcours d'insertion,
- Proposer des parcours d'insertion coordonnés aux familles bénéficiant d'une mesure d'accompagnement social lié au logement ou d'une aide à l'hébergement (hôtel, projets alternatifs) mise en œuvre par le Département.

Ces objectifs ont été retravaillés dans le cadre de la réorientation de la politique d'insertion et de la création de la Direction de l'Emploi de l'Insertion et de l'Attractivité Territoriale (DEIAT).

Mise en œuvre des priorités

Le travail de veille et d'expertise économique s'est traduit, en 2016, par plusieurs productions, notamment :

- le bulletin trimestriel de conjoncture économique et sociale,
- l'enquête sur les établissements de plus de 200 salariés en Seine-Saint-Denis réalisée tous les 3 ans auprès de la totalité des établissements de grande taille du département, soit environ 310 établissements en 2016,
- la réalisation et la présentation de diagnostics sur le numérique et l'économie verte en Seine-Saint-Denis dans le cadre des Conférences Territoriales d'Insertion CTI.

L'année 2016 a vu, par ailleurs, le démarrage du projet de création d'une base de données à vocation départementale.

Accès au Revenu de solidarité active

L'instruction du droit au RSA est assurée principalement par la CAF et les CCAS, et plus minoritairement par les structures agréées par le Département.

Les données disponibles arrêtées à août 2016 (données extraites du logiciel WebRSA) indiquent que la CAF a instruit 76 % des demandes de RSA et les CCAS 24 %. La tendance à la hausse de la proportion d'instructions réalisées par la CAF, constatée depuis plusieurs années, se confirme.

Le Conseil départemental a organisé en 2016, en lien avec la CAF, trois sessions de formation au logiciel WebRSA à destination des agents instructeurs.

Dès fin 2016, le Département et la CAF ont engagé un travail d'information des partenaires instructeurs concernant les mesures de simplification des démarches relatives aux demandes de RSA. Des réunions d'information complémentaires aux services instructeurs et services référents se dérouleront début 2017. Les enjeux relatifs à la dématérialisation des demandes de RSA et à l'inclusion numérique seront intégrés dans la nouvelle convention d'orientation conclue avec la CAF.

Un travail a été mené avec la ville de Villepinte autour de la préfiguration d'une plateforme d'instruction et d'orientation. Cette plateforme avait vocation à proposer aux demandeurs de RSA un guichet/lieu unique pour traiter la dimension administrative de leur demande, poser un premier diagnostic sur leur situation, leur désigner un référent et leur délivrer les premières informations concernant le parcours d'accompagnement et l'offre de service à leur disposition. La mise en œuvre opérationnelle de cette plateforme a été mise en attente, compte-tenu notamment de l'annonce des mesures de simplification relatives aux minima sociaux. En effet la possibilité offerte aux usagers de réaliser leur demande de RSA de manière dématérialisée devra être intégrée dans ce projet. Un nouveau projet sera travaillé en 2017 visant à coupler accompagnement des usagers à la dématérialisation et mise en place de diagnostics d'orientation.

En 2016, 33 147 orientations ont été réalisées contre 35 673 en 2015. On note pour l'année 2016 une diminution de la proportion

d'orientations vers Pôle emploi et une augmentation de celles vers les Projets de Ville.

Durant l'été 2016, une étude relative au public non orienté (environ 21 000 personnes avec une date de demande de RSA antérieure au 1^{er} janvier 2012) a été menée afin de mieux connaître les caractéristiques de ce public.

En décembre 2016 une démarche a été initiée avec le service social départemental et Pôle emploi, visant à orienter une partie de ce public vers le service social départemental au titre de l'accompagnement global (il s'agit du public non orienté avec une inscription à Pôle emploi). Ce travail se poursuit en 2017.

Les contrats d'engagement réciproque conclus sont aujourd'hui reçus et examinés dans leur majorité sous format dématérialisé (contrats conclus avec les Projets de Ville et l'ADEPT - Association Départementale pour la Promotion des Tsiganes et voyageurs). Sont encore reçus sous format papier les contrats conclus par le service social et les autres associations.

En 2016, 24 410 contrats ont été validés contre 29 665 contrats en 2015. Cette différence peut s'expliquer en partie par un report d'une partie des validations en 2017 et un nombre moins important de personnes orientées.

Une réflexion relative au suivi des parcours et à la contractualisation a été initiée début 2016 dans le cadre d'un groupe ressource « référentiel de parcours » avec la participation des différents services référents. Ce groupe de travail visait à préparer l'élaboration d'un référentiel de parcours, outil à destination des professionnels visant à les soutenir dans l'accompagnement et la contractualisation avec les bénéficiaires. Ce travail se poursuit en 2017.

La convention de gestion en vigueur a été conclue avec la CAF en juin 2015. Une réunion de bilan de gestion a été organisée avec la CAF en juillet 2016. Le renouvellement de la convention de gestion avec la CAF a été travaillé au cours de l'année 2016.

Concernant les indus et les actions contentieuses menées au nom du Département en cas de fraude, 1 075 recours administratifs ont été formulés pour avis à la commission de recours amiable (contre 869 en 2015). S'agissant des indus transférés par la CAF, 1 306 titres ont été émis en 2016 (contre 906 en 2015).

L'équipe pluridisciplinaire donne un avis quant aux sanctions envisagées à l'encontre des allocataires qui ne remplissent pas leurs obligations en matière d'insertion. Elle valide également les propositions de réorientation des allocataires vers un nouveau service référent. Une équipe pluridisciplinaire « centrale » s'est réunit une fois par mois, en 2016, pour examiner les situations individuelles avec les services référents.

Préparation et mobilisation des publics vers l'emploi

La programmation 2016 de l'offre d'insertion sociale du Plan départementale d'insertion (PDI) a été marquée par la simplification des démarches administratives pour les associations, et l'amélioration de la communication via le catalogue du PDI et le forum notamment. En 2016, un appel à projets unique a été mis en place pour l'ensemble de l'offre d'insertion pour les allocataires du RSA, ce qui a permis d'harmoniser les procédures d'instruction pour l'ensemble des actions du Programme Départemental d'Insertion.

Le Département a contribué au développement et à l'animation du partenariat dans le champ de l'insertion sociale, en organisant en 2016 plusieurs temps de rencontre entre professionnels favorisant l'interconnaissance ou les coopérations.

Une réflexion a été engagée avec les missions locales sur une révision de leurs modalités de financement, devant aboutir à une refonte des critères de financement, une réévaluation des montants attribués et l'élaboration d'une grille d'évaluation des actions construite en concertation avec les missions locales. Toutefois, ces travaux ont été reportés en 2017 dans l'attente de la nouvelle maquette financière de l'Etat et compte tenues des évolutions d'organisation des missions locales dans la perspective de la mise en place de la métropole du Grand Paris.

Le suivi de l'expérimentation Garantie Jeunes (GJ) a également favorisé la mise en réseau et le développement du partenariat sur les thématiques liées à l'accès à l'autonomie des jeunes. Le Département a rencontré les deux missions locales ayant mis en place la GJ en 2016 afin d'échanger avec les structures sur le montage de leur projet. En 2016, 1 120 jeunes du Département sont entrés dans cet accompagnement expérimental.

Le Département a positionné les Espaces dynamiques insertion, sur les financements européens attribués aux dispositifs jeunes dans le cadre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), pour mettre en œuvre un accompagnement renforcé des jeunes « NEETs » (ni en emploi, ni en éducation, ni en formation). Le montant global de cette action est de 384 000 € pour les années 2016 et 2017. Ce programme IEJ devrait se poursuivre dans le cadre de la programmation 2018-2020. En lien avec la Direction des affaires européennes, internationales et de la culture de la paix, un accompagnement a été réalisé auprès des structures dans la mise en conformité de leurs procédures vis-à-vis des attentes relatives aux fonds européens.

Accès à la formation et à l'emploi

L'appel à projets du PDI permet depuis 2016 la programmation de l'ensemble des actions financées par le Département dans le cadre de la construction des parcours d'insertion. Une communication importante sur la programmation a été réalisée : réalisation d'un catalogue diffusé aux prescripteurs, organisation du forum PDI en actions.

Plusieurs priorités relatives à l'insertion professionnelle ont été poursuivies en 2016.

- l'amélioration de la connaissance des métiers pour les publics dans le cadre de l'élaboration de leurs projets professionnels à travers des actions de découvertes métiers et de visites d'entreprises.
- l'inscription des financements du Département dans des dynamiques locales, en développant des axes de territorialisation : Des appels à projets territorialisés ont été mis en place. Ils s'appuient sur une meilleure connaissance des dispositifs à l'échelle des territoires, et sur de nouvelles modalités en matière de remontées de besoins. 20 actions ont été mise en œuvre au premier semestre 2016, correspondant à 368 places.
- la poursuite des partenariats engagés en 2015 avec les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) pour diversifier l'offre de formation : En 2016, 3 actions ont été cofinancées avec Opcalia, sur les métiers du pressing et de la petite enfance. Un partenariat avec Agefos s'est poursuivi sur les métiers de la dépendance.
- le développement d'une communication coordonnée avec les acteurs du PTI: Dans le cadre du plan gouvernemental 500 000 formations, la rencontre des professionnels de la formation et de l'orientation a été organisée le 3 octobre 2016, avec pour objectif de permettre aux professionnels de l'orientation de mieux appréhender l'offre dans son ensemble (offre régionale, offre de Pôle Emploi et du Programme Départemental d'Insertion). Au total 138 professionnels ont participé à cette rencontre.
- l'évolution du règlement d'attribution des aides financières à la formation, avec l'objectif de renforcer les relations avec les partenaires institutionnels : refonte du règlement d'intervention sur les aides financières à la formation (mise en œuvre à partir du 1^{er} juillet 2016), articulation avec les aides de Pôle Emploi, projet de dossier unique pour les demandes d'aide au projet des familles APF (aide de la CAF) et d'aide financière versées par le Département. 435 aides ont été attribuées dans le cadre de l'Aide Financière à la Formation en 2016.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

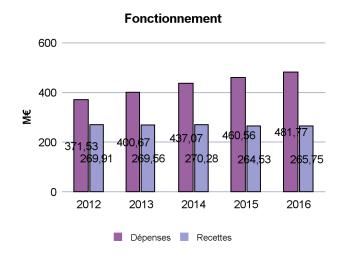
Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Accès au Revenu de solidarité active	Dépenses	359,149	388,761	424,783	450,410	472,362
Acces an Neverin de solidable active	Recettes	4,063	4,004	5,243	2,709	3,934
Préparation et mobilisation des publics vers l'emploi	Dépenses	5,682	5,738	6,304	4,128	3,606
	Recettes	1,916	1,936	2,138	0,167	0,081
Accès à la formation et à l'emploi	Dépenses	5,819	5,691	5,529	5,617	5,462
Acces a la formation et a l'emploi	Recettes	0,041	-	-	0,097	0,054
Veille et innovation	Dépenses	0,879	0,482	0,458	0,401	0,341
venie et innovation	Recettes	6,098	3,978	5,825	4,958	5,381
Total Programme Insertion par l'emploi »	Dépenses	371,528	400,672	437,074	460,556	481,771
Total Frogramme msertion par rempior //	Recettes	12,118	9,919	13,206	7,932	9,450

Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Accès à la formation et à l'emploi	Dépenses	0,025	0,027	0,025	-	-
Veille et innovation	Dépenses	0,676	1,062	0,538	0,322	0,398
veille et il illovation	Recettes	-	0,003	0,390	0,038	-
Total Broggommo Incortion nor l'omplei »	Dépenses	0,701	1,089	0,563	0,322	0,398
Total Programme Insertion par l'emploi »	Recettes	-	0,003	0,390	0,038	-

Insertion par l'emploi

Mise en œuvre : Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale La politique d'Insertion par l'emploi a pour objectifs de favoriser l'accès aux droits, de sécuriser les parcours insertion, de favoriser la mobilisation des actions par les publics en démarche d'insertion, de développer une offre de service permettant le retour à l'emploi et de créer les conditions pour faciliter l'accès à l'emploi en lien avec les grands projets structurants du territoire.

Moyens financiers



Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2012 : 102,1 % 2013 : 101,1 % 2014 : 96,3 % 2015 : 100,4 % 2016 : 105,5 %

Les recettes incluent principalement :

- le Fonds social européen,
- les indus du RMI et du RSA,
- l'Aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE),
- ainsi que la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) et le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI), représentés ici bien que ces recettes soient rattachées au programmme "Stratégie budgétaire, financière et commande publique".

Personnel (31 décembre 2016)

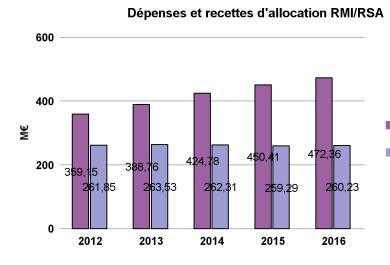
catégorie A: 18 catégorie B: 26 catégorie C: 27

Nombre total de postes: 71

Action

Accès au revenu de solidarité active

Moyens financiers



Les recettes incluent :

- la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)
- le Fonds de mobilisation départementale sur l'insertion
 les indus du RMI et du RSA

dépenses allocation

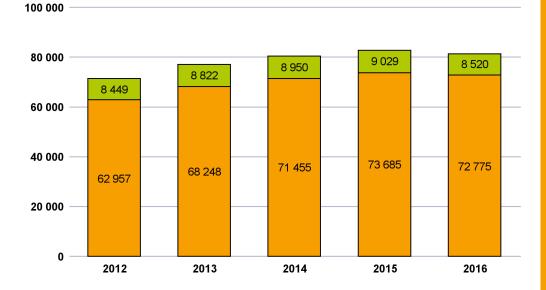
RSA - Montant total
recettes allocation

RSA - Montant total

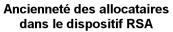
	2012	2013	2014	2015	2016
Montant de l'allocation non compensé par la TIPP (M€)	124,18	153,03	191,12	216,75	238,7
Taux de couverture de la dépense d'allocation par la TIPP	65,4 %	60,6 %	55,0 %	51,9 %	49,5 %

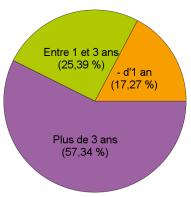
L'allocation de Revenu de solidarité active a pour objectifs de garantir un minimum de ressources et de donner accès à un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle. Les foyers bénéficiaires du RSA socle, public relevant des compétences du Département, regroupe nt les fovers bénéficiaires du RSA socle seul (non majoré) et ceux bénéficiaires du RSA socle avec prime d'activité (majoré). Au 1er janvier 2016, le RSA activité seul a été remplacé par la prime d'activité (payée par l'Etat)

Nombre de foyers bénéficiaires du RSA socle (public relevant de la compétence du Département) RSA socle total non majoré - Nb de foyers bénéficiaire RSA socle total majoré - Nb de foyers bénéficiaires

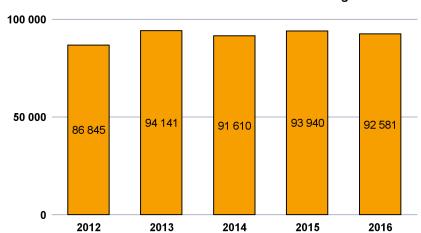


En 2016





Nombre de bénéficiaires relevant des droits et obligations



Après avoir connu une croissance ralentie depuis décembre 2014, le nombre de foyers bénéficiaires du RSA socle décroit pour la première fois depuis la création du RSA. Au 31 décembre 2016, on comptait 81 295 foyers bénéficiaires du RSA socle contre 82 758 en décembre 2015 soit une baisse de 1,7 % sur la période qui se décompose en une baisse de 1,2 % du nombre de foyers bénéficiaires du RSA socle non majoré et une baisse de 5,6 % du nombre de foyers bénéficaires du RSA socle majoré.

Le nombre de bénéficiaires relevant des droits et obligations, public cible du Département en matière d'insertion, a lui aussi diminué en 2016 pour atteindre 92 581 personnes.

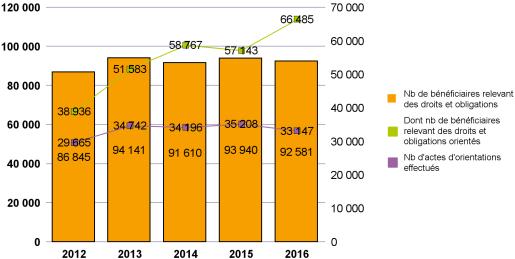
Orientation et contractualisation

Le dispositif
d'orientation et
d'accompagnement
des bénéficiaires du
RSA s'organise autour
de trois parcours
(emploi, insertion
socio-professionnelle
et social) et de quatre
services référents
(Pôle Emploi, les
Projets de ville RSA, le
Service social
départemental et les

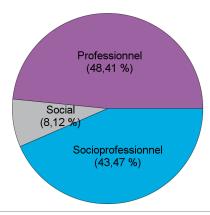
Le contrat d'insertion a évolué depuis novembre 2010 vers un contrat d'engagement réciproque (CER), outil de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires dans leur parcours d'insertion.

associations conventionnées).

Orientation des bénéficiaires du RSA 70 000



Orientation par type de référent en 2016



Parmi les 92 581 personnes soumises aux droits et devoirs, 66 485 d'entre elles étaient orientées au 31 décembre 2016, soit un taux d'orientation de 72 % contre 61 % au 31 décembre 2015.

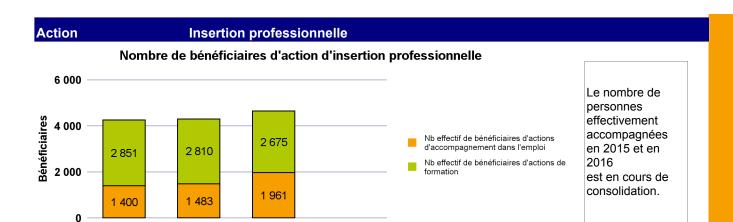
En 2016, 33 147 personnes ont été orientées, contre 35 208 en 2015. On note pour l'année 2016 une baisse de la proportion des orientations vers Pôle emploi et une hausse de celle vers les Projets de Ville.

Le taux de contractualisation était de 26,4 % en 2016 (contre 31,6 % en 2015). 24 415 contrats d'engagement réciproque ont été validés par le Département en 2016.

Equipes pluridisciplinaires

Les équipes pluridisciplinaires (EP) donnent un avis quant aux sanctions envisagées à l'encontre des allocataires qui ne remplissent pas leurs obligations (ex : absence de Contrat d'engagement réciproque en cours de validité).

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de dossiers examinés en EP	768	1 099	1 815	1 226	1 384
Nombre de dossiers examinés pour sanction (1er + 2nd passage) en EP	390	609	1 158	639	635
Nombre de dossiers examinés pour réorientations en EP	334	460	613	587	749
Nombre de contrats complexes examinés en EP	44	30	44	0	0
Taux de sanction (1er passage)	67,3 %	75,0 %	75,0 %	65,0 %	73,0 %
Taux de sanction (2nd passage)	72,5 %	91,0 %	93,0 %	81,0 %	88,0 %



Formations collectives et individuelles

2015

2014

Formations collectives et individuelles

Le Département finance des actions de formations collectives et individuelles.

2012

2013

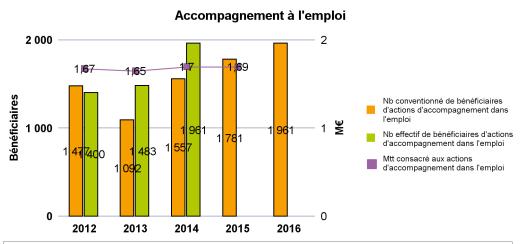


Les données 2015 et 2016 concernant le nombre de bénéficiaires effectifs sont en cours de consolidation.

Le dispositif concerne les formations collectives et individuelles (Fonds départemental individuel de formation - FDIF), ainsi que les diagnostics linguistiques. Le nombre de places conventionnées en 2016 diminue fortement. Ceci est la conséquence d'une très forte baisse des places financées au titre des pôles de diagnostic. Cette offre n'existera plus en 2017.

Emploi

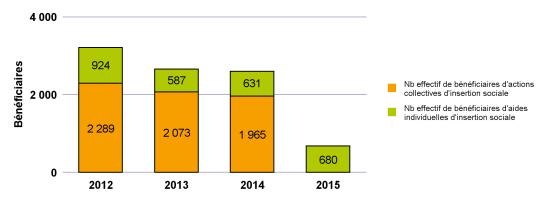
Le Département finance des actions d'accompagnement dans l'emploi (création d'entreprise et microcrédit, insertion par l'activité économique...)



Les données 2015 et 2016 concernant le nombre de bénéficiaires effectifs sont en cours de consolidation. L'accompagnement dans l'emploi concerne l'accompagnement par les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), le Microcrédit, le soutien à la création d'entreprise, ainsi que les contrats aidés.

Insertion sociale et accompagnement des parcours

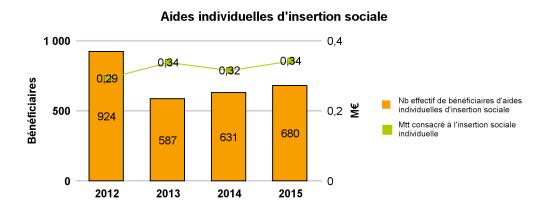
Nombre de bénéficiaires d'action d'insertion sociale



Le nombre de suivis effectivement réalisés en 2015 et 2016 est en cours de consolidation.

Aide individuelle d'insertion sociale

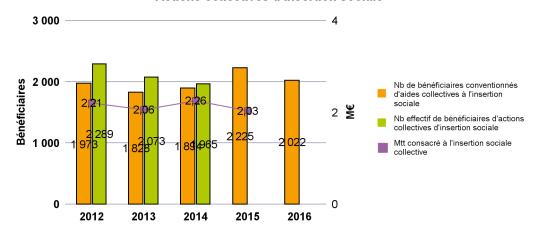
Le Département finance des aides d'individuelles d'insertion sociale : bourses de l'Ecole de la deuxième chance (E2C), permis jeunes et frais de garde d'enfants.



Action collective à l'insertion sociale

Actions collectives d'insertion sociale

Le Département finance des associations intervenant auprès de publics dits "spécifiques", ainsi que des actions et initiatives dans le domaine social au sens large (avec une attention particulière dans le domaine de la santé et de la culture).



Les données 2016 concernant le nombre de bénéficiaires effectifs sont en cours de consolidation.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de subventions	148	145	127	163	155
Montant versé en euros	6 451 824	5 827 335	5 359 700	6 353 191	7 368 844

Attractivité territoriale

Ce programme relève de la Mission

Emploi, insertion et attractivité territoriale

Ce programme comporte quatre actions :

- Entreprenariat, nouveaux services,
- Accompagnement territorialisé,
- Développement territorial,
- Grands projets

Contexte

L'adoption de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce le rôle des Régions en matière de développement économique. A compter du 1^{er} janvier 2017, la Région est responsable de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Il n'est plus possible pour le Département de verser des aides directes aux entreprises. Les Départements sont positionnés dans le champ de la solidarité (action sociale, insertion) et du développement territorial.

L'action du département en matière de création et d'accompagnement d'entreprises s'oriente donc vers les structures qui accompagnent les créateurs d'entreprises issus des publics en insertion, les structures d'insertion par l'activité économique ou encore les structures de l'Economie sociale et solidaire.

En matière de promotion du territoire, la loi NOTRe reconnaît aux Départements une compétence en matière de développement territorial. Si la déclinaison opérationnelle de cette compétence reste encore à préciser, il s'agira d'orienter l'action du Département dans une optique de cohésion territoriale tout en maintenant une politique forte en matière de promotion et d'attractivité du territoire.

Au cours de l'année 2016, le Département a lancé la marque territoriale « In Seine-Saint-Denis ». L'objectif est de valoriser les actions emblématiques du territoire, de bousculer les représentations et de combattre des stéréotypes encore trop souvent relayés. Au 1^{er} janvier 2017, 397 ambassadeurs ont adhéré à la marque. Cette adhésion repose sur le principe du volontariat et du bénévolat.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- créer les conditions d'un écosystème favorisant le rapprochement des acteurs économiques, de l'emploi et de l'insertion à travers une animation territoriale renouvelée (étudier les modalités de mise en place de plates-formes territoriales) et une territorialisation des dispositifs,
- faire évoluer les projets de ville pour favoriser l'accès à l'emploi des publics accompagnés et accroître la visibilité de l'action départementale en matière d'insertion,
- favoriser l'attractivité du territoire et accueillir des projets créateurs d'emplois,
- porter la marque IN Seine-Saint-Denis et promouvoir le nouveau visage de la Seine-Saint-Denis,
- identifier et promouvoir les viviers d'emplois, les rapprocher des publics ciblés,
- faciliter le parcours de création/ reprise d'entreprise et promouvoir les réussites locales.

Mise en œuvre des priorités

Concernant l'action **Entreprenariat, nouveaux services,** l'année 2016 a été l'occasion de revoir le cadre d'intervention du Département. Tous les partenaires soutenus par le Département au titre de l'aide à la création d'entreprise ont été rencontrés afin d'interroger la poursuite ou non du soutien départemental et d'engager la refonte du cadre partenarial.

Dans le cadre du soutien à la croissance des entreprises implantées en Seine-Saint-Denis, un dispositif d'Intelligence économique ciblant les TPE-PME en phase de croissance a été mis en place au cours de l'année 2016 (36 missions réalisées). Le Département a participé à l'animation des filières prioritaires tel que l'aérien, le numérique et l'image ou les éco activités. Il a également réuni des PME lors d'événements et/ou salons comme Future en Seine, Screen 4 All, Push start up afin de valoriser leur savoir-faire. Le Département a soutenu le déploiement du réseau d'entreprises Eco'durable lancé fin 2015, qui est passé de 15 à 45 entreprises accompagnées. Enfin, le soutien du Département à la Chambre des Métiers s'est poursuivi dans le cadre de plusieurs actions d'appui à la transmission et à la reprise d'entreprises artisanales ou d'animation de deux clubs d'entreprises artisanales.

En matière de soutien aux projets économiques des territoires, le Département a participé à l'élaboration des Pactes territoriaux d'insertion et des Contrats de développement territorial qui permettent de porter les orientations départementales, d'identifier des projets économiques locaux et de valoriser les initiatives locales susceptibles de contribuer au rayonnement du territoire. Le Département a aussi été associé aux premières étapes de lancement d'un futur Pacte territorial du Grand Roissy, porté par la Région, dans le cadre de sa participation à l'alliance Hubstart Paris Région.

Concernant les territoires à fort enjeu en termes de développement économique et d'emplois, le Département est adhérent de l'Association des Collectivités du Grand Roissy (ACGR) et de l'alliance de « L'Ourcq en mouvement » qui rassemble 21 collectivités et institutions attachées à la valorisation du faisceau Canal – exRN3. Au cours de l'année 2016, le Département a soutenu l'émergence des nouvelles zones d'activité économique sur le secteur Est Ensemble - Plaine de l'Ourcq et a engagé l'élaboration d'un projet de réhabilitation du secteur Cité 2 - Parc de la Bergère intégrant un volet économique.

Concernant l'action **Accompagnement territorialisé**, la consolidation des données quantitatives 2015 des Projets de villes RSA (PDV) indique que 11 290 personnes ont été orientées vers les PDV soit 36 % des orientations (- 5 % par rapport à 2014). Parmi les 20 545 bénéficiaires du RSA accompagnés, on comptait 60 % de femmes, 61 % de personnes âgées de 25 à 44 ans, 49 % de personnes dans le dispositif RSA depuis moins de 3 ans, 65 % de personne ayant un diplôme de niveau V ou de niveau inférieur, 48 % de personnes inscrites à Pole emploi. 44 285 entretiens ont réalisés soit une réalisation globale de 117 % de l'objectif lié à la contractualisation. Enfin 185 actions collectives organisées avec un taux de participation de 67 %.

Concernant l'impact de l'accompagnement sur l'accès à l'emploi et les sorties déclarées fin 2015 : 79,5% de personnes ont poursuivi leur accompagnement et 6,3 % ont évolué vers l'emploi ou la formation.

Parmi les 1 243 participants sortis de l'accompagnement vers l'emploi, 52 % ont accédé à un contrat de + de 6 mois, 29 % à un contrat de moins de 6 mois, 11,5 % à un contrat aidé et 7,5 % ont créé une entreprise.

Les travaux d'évaluation de la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation (DSOE) et l'audit mené par la Direction de l'audit, du contrôle interne et de la gestion des risques (DACIGR) ont marqué l'année 2016 en permettant une objectivation et une analyse de l'activité des PDV et en dégageant des axes d'évolution à court terme (2017) et à moyen terme (2018-2020).

L'année 2016 a vu la poursuite des actions d'appui aux PDV et de mise en réseaux des professionnels, à travers sept réunions à destination des responsables des PDV, trois réunions territoriales d'échanges et d'information destinées aux 150 conseillers insertion des PDV, les journées d'accueil des nouveaux arrivants destinées à accompagner la prise de fonction (21 nouveaux professionnels en 2016). L'année 2016 a vu également la généralisation des Rencontres Locales des Acteurs de l'Insertion, coordonnées par le responsable de PDV sous l'impulsion du Département.

Concernant la professionnalisation des équipes et le développement des compétences, plusieurs actions ont été menées. Un cycle de 10 journées de sensibilisation sur le diagnostic des compétences numériques destiné aux PDV a été animé par Emmaüs Connect. Ces journées de sensibilisation ont touché 130 professionnels. La journée professionnelle co-organisée avec la DCPSL au Musée National de l'Histoire de l'Immigration en présence de 70 professionnels, outre la découverte de l'offre de médiation de l'établissement, a été rythmée par deux conférences : l'une a traité du croisement entre compétences langagières, plurilinguisme et employabilité et l'autre de la relation trajectoires et origines.

La mobilisation des PDV sur les événements autour du plan 500 000 formations ont donné l'occasion de sensibiliser les professionnels à l'utilisation des portails défi métier et Webrsa pour le repérage et le positionnement du public. Des marges de progression existent sur ces points et justifient les nouvelles priorités données par la convention PDV 2017.

La structuration de la participation des usagers à l'évaluation du dispositif est une obligation légale présente dans la convention conclue avec les PDV mais dont les contours restent encore à préciser. En 2016, la participation des usagers s'est traduite par :

- la mobilisation du groupe ressource constitué uniquement de bénéficiaires du RSA sur le « Forum PDI en action »,
- la réalisation d'entretiens individuels semi-directifs avec 27 personnes suivies par les PDV dans le cadre de l'évaluation de trajectoire menée par la DSOE aboutissant à la production d'un rapport sur l'évaluation de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA,
- la réalisation d'un sondage téléphonique auprès d'une cinquantaine de bénéficiaires du RSA par la Société d'études de marché CSA (Consumer Science et Analytics) afin de repenser les outils de communication notamment la plaquette d'information
- la diffusion à l'occasion des Conférences Territoriales d'Insertion 2016 sur la transition numérique, d'un questionnaire, à 138 bénéficiaires du RSA, en formation ou en action collective, portant sur leurs usages et leurs compétences numériques.
- Après les phases d'expérimentation (2010/2011), d'installation (2012/2013), de généralisation (2014/2015), la période 2016/2017 est consacrée à l'harmonisation du fonctionnement des instances locales de concertation. 96 concertations locales se sont tenues en 2016. La concertation locale est présente sur tous les territoires mais à des degrés variables de mise en œuvre.
- Concernant les financements des PDV via des Fonds sociaux européens, les conventions 2014-2016 et 2017 permettent de maintenir un cofinancement maximal à hauteur de 50 %. Le renforcement des procédures et des outils de suivi et de contrôle de ces financements s'est poursuivi tout au long de l'année 2016. L'application informatique « Ma démarche FSE » a été mise en place en 2016. Elle permet de fiabiliser la saisie et de réduire les délais de transmission des données administratives, financières et d'activités des PDV. Elle permet, par ailleurs, la saisie des demandes de subvention 2017 par les PDV

Dans le cadre de la préparation du renouvellement de la convention 2017, plusieurs rencontres ont eu lieu. A ce stade, seuls 4 territoires ont souhaité un échange bilatéral sur les conditions financières de ce renouvellement. Sur le fond, la convention 2017 a vocation à inciter :

- l'enrichissement du rôle de diagnostic en continu favorisant la valorisation des potentiels et des compétences dans le cadre d'un parcours vers l'insertion et l'emploi,
- l'amélioration de la mobilisation de l'offre et de la qualité de la prescription,
- l'émergence de nouvelles formes de sourcing et de mobilisation des publics par les PDV,
- le renforcement du rôle des PDV sur l'accompagnement vers l'emploi
- l'accès aux opportunités d'emploi.

En matière de **développement territorial**, le Département a exposé sur 4 salons : Salon des Entrepreneurs, Futur en Seine, Screen 4 All, le Salon de l'Immobilier d'Entreprises (SIMI). Ce sont près de 15 entreprises qui ont été accueillies sur les espaces départementaux afin de valoriser leur savoir-faire et leurs métiers. Par ailleurs, un business Tours pour la découverte des lieux d'accueil en Seine-Saint-Denis a été mis en place afin de valoriser auprès de différents prescripteurs ou auprès d'investisseurs les atouts du Département.

Le développement des outils de communication s'est matérialisé par la réalisation de fiches thématiques, d'une pochette de présentation des projets immobiliers des partenaires présents au Salon de l'Immobilier d'Entreprises et l'enrichissement de la cartographie des lieux d'accueil des entreprises en Seine-Saint-Denis.

Le Département a mis en place une offre de services pour les entreprises désireuses de s'implanter en Seine-Saint-Denis. En 2016, environ 20 nouveaux projets d'implantation ont été pris en charge. Cinq entreprises se sont implantées ou réimplantées avec un accompagnement du Département, ce qui équivaut à 55 emplois maintenus ou créés.

Dans le domaine du tourisme, le Département a maintenu son soutien au comité départemental du tourisme (CDT 93). Ce dernier a poursuivi la dynamique du Contrat de destination intitulé « Destination Paris : la ville augmentée », visant à renforcer l'offre touristique à l'échelle du Grand Paris.

En 2016, l'initiative majeure organisée par le CDT avec ses partenaires, intitulée Tendances MICE, s'est déroulée le 29 juin. Elle a réuni 286 agences spécialisées et responsables évènementiels entreprises qui ont participé à 11 éductours suivis d'ateliers. L'objectif est de faire découvrir les lieux de tourisme d'affaires de Seine-Saint-Denis.

Enfin, l'offre de services du CDT s'est diversifiée et étoffée. Avec plus de 33 000 participants, les services commercialisés par le CDT ont augmenté de 10 % par rapport à 2015. Par exemple, l'édition 2016 de L'Eté du canal a enregistré une fréquentation de 34 000 passagers pour les navettes. Les croisières musicales ont accueillis 7 000 personnes et environ 70 000 personnes ont participé aux activités de plage.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Entreprenariat, nouveaux services	Dépenses	0,646	0,568	0,567	0,517	0,537
A	Dépenses	10,101	10,946	10,618	6,664	12,466
Accompagnement territorialisé	Recettes	-	0,056	0,056	-	-
Développement territorial	Dépenses	4,425	2,733	2,219	2,289	1,870
Total Programme « Attractivité territoriale »	Dépenses	15,173	14,247	13,404	9,469	14,872
	Recettes	-	0,056	0,056	-	-

Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Entreprenariat, nouveaux services	Dépenses	0,085	0,157	0,080	0,070	0,030
Développement territorial	Dépenses	0,036	0,024	0,020	-	-
Total Programme « Attractivité territoriale »	Dépenses	0,121	0,181	0,100	0,070	0,030

Attractivité territoriale

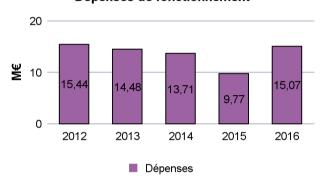
Mise en œuvre : Direction de l'emploi de l'insertion et de l'attractivité territoriale (DEIAT) La politique Attractivité territoriale a pour objectif de créer conditions d'un écosystème favorisant le rapprochement des acteurs économiques, de l'emploi et de l'insertion, de porter la marque In Seine-Saint-Denis et promouvoir le nouveau visage du territoire et de faciliter le parcours des créateurs d'activités.

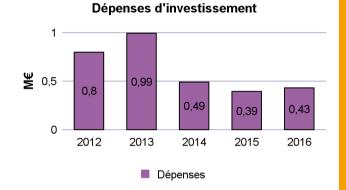
Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP 2012 : 99,25% 2013 : 98,66% 2014 : 97,97% 2015 : 71,82% 2016 : 113,90%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP 2012 : 62,97% 2013 : 97,49% 2014 : 50,51% 2015 : 32,92% 2016 : 39,83%

Dépenses de fonctionnement





Personnel (31 décembre 2016)

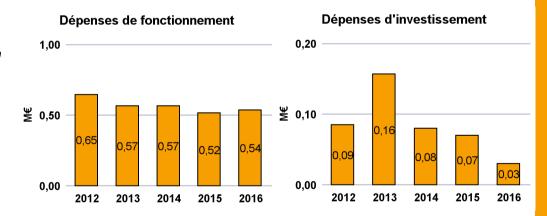
catégorie A : 27 catégorie B : 12 catégorie C : 1

Nombre total de postes: 40

Action

Entreprenariat, nouveaux services

La politique départementale s'articule autour de 5 axes : création et reprise d'entreprises, développement des entreprises, développement du tourisme, promotion et valorisation du territoire et innovation et recherche.



Aide à la création et à la reprise d'entreprises

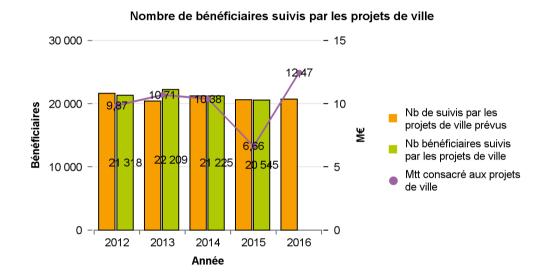
	2012	2013	2014	2015	2016
Nb de prets d'honneur et garanties accordées	221	209	180	190	ND
Montant des prets et garanties accordées (en €)	3 812 453	2 805 010	2 539 000	2 596 026	ND
Nb d'emplois crées ou consolidés	475	685	637	636	ND
Nb de créateurs d'entreprises issues des structures soutenues	29	34	78	31	ND
Nb d'entreprises issues des structures soutenues	0	0	6	3	ND

Les données d'activités pour l'année 2016 sont en cours de consolidation.

Action

Accompagnement territorialisé

Les projets de villes couvrent aujourd'hui 35 villes. En tant que services référents, ils sont en charge de l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA.



La baisse des dépenses en 2015 ne correspond pas à une baisse d'activité des projets de ville mais à un besoin de financement concernant l'allocation RSA qui a donné lieu à un virement de crédit.

Le nombre de suivis effectifs concernant l'année 2016 n'est pas encore disponible. La consolidation des données quantitatives 2015 indique :

- 11 290 personnes orientées vers les Projets de ville soit 36 % des orientations,
- 20 545 bénéficiaires du RSA accompagnés: 60 % de femmes, 61 % âgés de 25 à 44 ans, 49 % depuis moins de 3 ans dans le RSA, 65 % de niveau V ou infra V, 48 % inscrits à Pole emploi,
- 44 285 entretiens réalisés soit une réalisation à 117 % de l'objectif lié à la contractualisation,
- 185 actions collectives organisées avec un taux de participation de 67 %.

Action

Promotion du territoire

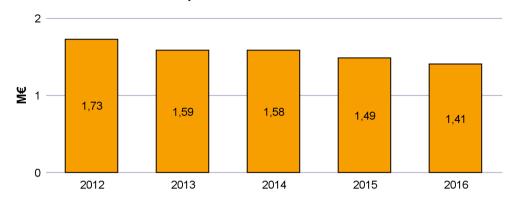
Au cours de l'année 2016, le Département a exposé sur 4 salons : Salon des Entrepreneurs, Futur en Seine, Screen 4 All (anciennement Dimension 3), le Salon de l'Immobilier d'Entreprises (SIMI). Par ailleurs, 1 business tour a été réalisé auprès d'investisseurs pour la découverte des lieux d'accueil en Seine-Saint-Denis.

A l'occasion de salons, près de 15 entreprises ont été accueillies sur les espaces départementaux afin de valoriser leur savoir-faire et leurs métiers.

Développement touristique

Le Département apporte son soutien aux partenaires du tourisme francilien : Comité départemental du tourisme (CDT 93) et Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiatives (UDOTSI).

Dépenses de fonctionnement



Soutien financier aux pôles touristiques régionaux



Action

Recherche et pôles de compétitivité

Le Département soutient les structures de gouvernance des pôles de compétitivité en Seine-Saint-Denis et apporte des subventions d'investissement aux projets collaboratifs présentés dans les pôles.

Le Département a renouvelé en 2016 son soutien au fonctionnement des structures de gouvernance des cinq pôles dans lesquels nous sommes engagés : Advancity, ASTech Paris-Région, Cap Digital Paris-Region, Medicen Paris-Region et Systematic Paris-Region. Le Département est signataire des Nouveaux contrats de performance, 2014-2018, de ces cinq pôles.

Montant en M€	2012	2013	2014	2015	2016
Subventions de fonctionnement aux structures de gouvernance (en M€)	0,27	0,23	0,30	0,30	0,20
Subventions d'investissement aux projets collaboratifs (en M€)	0,676	0,812	0,579	0,322	0,401

Le Département a poursuivi son soutien aux projets de R&D collaborative des pôles de compétitivité, en continuant d'honorer les engagements déjà pris. Toutefois, en 2016, aucun nouveau projet n'a été soutenu. Ce sont actuellement 46 projets impliquant 60 partenaires, industriels et équipes de recherche académique, de notre territoire qui sont (ou ont été) soutenus par le Département.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de subventions	16	15	17	17	17
Montant versé en euros	4 524 800	2 570 000	2 200 958	2 347 016	2 159 061

Investissement	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de subventions	1	3	0	1	1
Montant versé en euros	20 000	48 520	0	60 000	30 000

Economie sociale et solidaire

Ce programme relève de la Mission

Emploi, insertion et attractivité territoriale

Ce programme comporte trois actions:

- Développement et structuration de l'économie sociale et solidaire,
- Insertion par l'activité économique,
- Développement des clauses sociales.

Contexte

L'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre), l'élaboration par la Région Ile-de-France de sa Stratégie Régionale de Développement économique d'Emploi, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui va réorganiser les modalités des interventions en matière de développement économique, d'emploi et par la concertation autour du contrat de plan régional de développement de formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP), stratégie régionale de la formation professionnelle.

Dans une période marquée par une faible croissance et une faible amélioration du taux de chômage, l'Etat a lancé également un plan 500 000 formations pour l'emploi qui visait à doubler l'offre de formation pour les demandeurs d'emploi. Des projets innovants importants ont également été lancés dans le cadre du développement de l'emploi dans les métiers du numérique. Conformément à la loi sur l'économie sociale et solidaire de juillet 2014, le Département s'engage à élaborer un schéma des achats responsables qui définira les orientations du Département, notamment en termes d'achats socialement responsables. Parallèlement, le Département anime la coordination départementale des clauses sociales avec l'Etat, dans le cadre de la mission d'appui aux clauses sociales animée par le GIP Maximilien.

Suite à l'évaluation de l'appel à projets Economie sociale et solidaire et à la création de la nouvelle Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale, le règlement de l'appel à projets ESS a été redéfinit

La convention entre l'Etat et le Département concernant le Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) doit permettre de dégager des moyens supplémentaires pour l'Insertion par l'activité économique.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- favoriser le développement d'une économie sociale et solidaire créatrice d'emplois accessibles aux séquano-dionysiens,
- favoriser le recours à la commande publique responsable en développant les marchés d'insertion pour répondre aux besoins du Département et en poursuivant notre politique d'inscription des clauses sociales dans les marchés,
- mobiliser les entreprises, notamment celles qui s'implantent en Seine Saint-Denis et favoriser la création de réseaux d'entreprises au service du développement de l'emploi,
- structurer et proposer aux acteurs économiques une offre de services en matière d'insertion et d'emploi,

Mise en œuvre des priorités

Dans le cadre du **développement et de la structuration de l'économie sociale et solidaire**, le Département a soutenu les coopérations économiques et partenariales sur le territoire par le biais d'une subvention aux deux pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) existants sur le territoire : le pôle d'Hospitalité aux Activités à Rayonnement Ecologique et Solidaire (PHARES) et le PTCE Resto Passerelle.

Le Département a poursuivi son implication dans les réseaux régionaux (L'Atelier : centre de ressources de l'ESS) et sectoriels (RTES : Réseau des Collectivités Territoriale pour une Economie Solidaire). En interne, il a poursuivi l'animation de la coordination départementale du mois de l'ESS ayant pour but d'élargir les thématiques communes aux acteurs (rôle de l'employeur de l'ESS, féminisation des métiers du bâtiment, financement de l'ESS, etc).

Afin de développer des emplois locaux non délocalisables, le Département a soutenu les associations, les coopératives et les établissements sociaux souhaitant recruter des emplois d'avenir dans 6 secteurs (social, éducatif, insertion et ESS, environnement, sport et culture). En 2016, 89 postes étaient cofinancés dont 43 nouveaux postes, portant à 133 le nombre de postes ayant été cofinancés depuis 2012.

Pour appuyer les initiatives locales, le Département a soutenu les dispositifs d'accompagnement à la création et au développement d'activité ESS tels que le dispositif local d'accompagnement (DLA) qui vise à pérenniser l'activité des structures de l'ESS et Garances qui constitue un fonds territorial permettant la mobilisation d'outils de financement et de garanties bancaires à l'attention notamment des structures de l'ESS.

L'appel à projet ESS a été reconduit pour une 5ème édition, avec des ajustements mis en œuvre suite aux préconisations d'une évaluation réalisée en 2015. Les deux sessions de 2016 ont permis de soutenir 25 projets, soit le soutien direct à 67 emplois dont 61 créations nettes et 6 pérennisations de CDD en CDI. Depuis sa mise en œuvre en 2012, 126 projets ont été réalisés par 92 structures, avec un impact direct pour environ 400 emplois.

Dans le cadre du mois de l'ESS en novembre 2016, le Département a sensibilisé le public à cette thématique en proposant une journée-débat à propos des structures d'insertion par l'activité économique (100 participants). Les jeunes ont également été

sensibilisés, et en particulier les collégiens via la collaboration avec la DEJ (Direction de l'Education et de la Jeunesse).

Concernant **l'insertion par l'activité économique**, le Département a renforcé sa participation aux différentes instances de gouvernance mise en place par l'Etat (dialogues de gestion, conférence des financeurs, comité technique d'animation de Pôle Emploi). Il a également soutenu les SIAE avec la mise en œuvre en 2016 d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens. Au total, 50 organismes ont été conventionnés, ce qui a permis de cofinancer 82 contrats à durée déterminée d'insertion au sein des ateliers et chantiers d'insertion.

Afin de développer les coopérations entre les acteurs de l'ESS et l'économie marchande, des démarches innovantes visant le développement des marchés d'insertion ont été reconduites ou développées. En 2016, dans le cadre de la rénovation des collèges, un travail particulier a été mené en faveur des jeunes sans emploi et sans formation pour favoriser leur accès à l'emploi. Ce sont 35 jeunes recrutés par les SIAE qui ont participé à cette opération en 2016.

Le Département a soutenu les projets d'agriculture urbaine de l'association « Minga, faire ensemble » à Saint-Denis, de l'association « le Paysan urbain » à Romainville et souhaite développer un projet de légumerie en lien avec la Direction enfance jeunesse dans le cadre du plan de transition écologique. Il a également apporté son soutien à Inser'eco, réseau des SIAE qui promeut leurs activités, les accompagne dans leurs relations aux entreprises, aux collectivités, leur apporte une aide à l'ingénierie de projets collectifs, en lien avec les partenaires du territoire et les grandes entreprises.

Concernant le **développement des clauses sociales**, le Département a passé de nouveaux marchés incluant des clauses d'insertion et a développé le recours au marché d'insertion permettant de diversifier les activités et les publics, notamment le public féminin. Le Département, dans le cadre du plan « Ambition collège » et du « Plan petite enfance et parentalité », développe les clauses sociales dans la commande publique.

En 2016, le Département a marqué sa volonté d'œuvrer pour l'insertion des jeunes ni étudiants, ni en emploi, ni en formation (NEETs), en leur réservant un lot dans le cadre du marché d'insertion pour l'embellissement dans les collèges. Suite à un travail partenarial entre les SIAE et les associations de prévention, plus de 30 jeunes NEETs ont pu entamer un parcours d'insertion à travers une expérience professionnelle dans les collèges du Département.

Le Département a par ailleurs, signé en 2015 deux nouveaux marchés d'insertion pour une durée de 4 ans s'appuyant sur des activités nouvelles tels que le remplacement des adjoints techniques territoriaux dans les collèges et le routage facilitant ainsi l'accès des publics féminins à l'insertion par l'activité économique.

Le Département a animé le Comité départemental des clauses sociales et les groupes de travail tel que le réseau des facilitateurs clauses sociales. Depuis 2016, cette action s'inscrit dans un cadre plus global, à l'échelle de la Région avec une coordination par le Groupement d'intérêt public « Maximilien ».

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

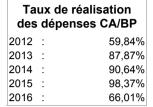
Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Développement et structuration de l'économie sociale et solidaire	Dépenses	0,681	0,533	0,518	0,477	0,458
	Recettes	0,001	0,001	=	=	-
w	Dépenses	1,517	2,154	1,793	2,309	1,216
Insertion par l'activité économique	Recettes	0,447	-	-	0,315	-
Développement des clauses sociales	Dépenses	-	0,173	0,183	0,184	0,191
Total Programme « Economie sociale et	Dépenses	2,198	2,860	2,494	2,970	1,865
solidaire »	Recettes	0,448	0,001	0,000	0,315	0,000

Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Développement et structuration de l'économie sociale et solidaire	Dépenses	0,093	0,139	0,122	0,122	0,096
Total Programme « Economie sociale et solidaire »	Dépenses	0,093	0,139	0,122	0,122	0,096

Economie Sociale et Solidaire

Mise en œuvre : Direction de l'emploi, de l'attractivité, de l'insertion et de l'attractivité territoriale (DEAIT) La politique Economie sociale et solidaire a pour objectif de créer des emplois répondant aux besoins des habitants de la Seine-Saint-Denis, de créer des liens économiques entres ces derniers et les entreprises du territoire, et enfin de développer et d'augmenter le nombre de postes dans les SIAE pour une meilleure répartition territoriale et sectorielle.

Moyens financiers



Taux de réalisation des dépenses CA/BP 2012 : 92,50%

 2012 :
 92,50%

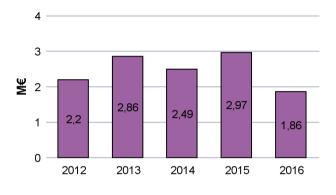
 2013 :
 92,67%

 2014 :
 81,47%

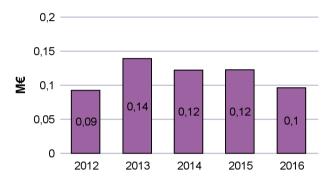
 2015 :
 81,53%

 2016 :
 64,03%

Dépenses de fonctionnement



Dépenses d'investissement



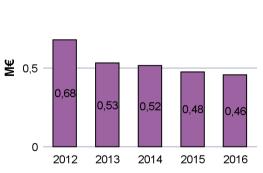
Personnel (31 décembre 2016)

catégorie A : 10 catégorie B : 5

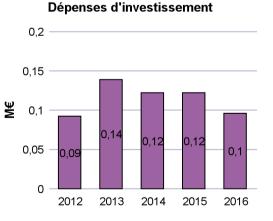
Nombre total de postes: 15



Action



Dépenses de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement de l'action étaient essentiellement consacrées en 2016 au soutien des associations favorisant le retour à l'emploi (0,240 M€), à l'inclusion des clauses sociales dans la commande publique (0,184 M€), aux emplois tremplins et d'avenir (0,214 M€) et au soutien aux projets ESS (0,270 M€).

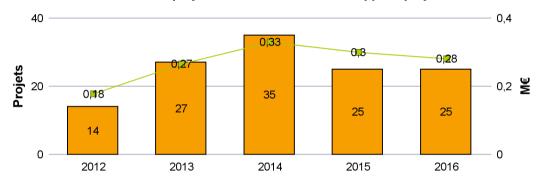
Développement et structuration de l'économie sociale et solidaire

Soutien aux emplois tremplins et d'avenir



Le Département a cofinancé 89 emplois d'avenir dont 43 nouveaux, portant à 133 le nombre de postes ayant été cofinancés depuis 2012 (dont certains sont arrivés à terme). Le dispositif emploitremplin prend fin, un dernier emploitremplin a été financé en 2016 pour un montant de 750 €.

Soutien aux projets ESS dans le cadre de l'appel à projets



L'appel à projet ESS a été reconduit pour une 5ème édition, avec des ajustements suite à une évaluation réalisée en 2015 : organisation de plusieurs sessions dans l'année, ouverture du plafond du montant au-delà de 15000€ notamment.

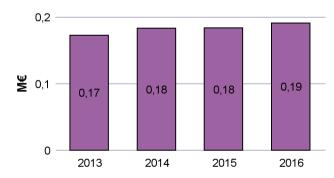
Ainsi, les 2 sessions de 2016 ont permis de soutenir 25 projets, soit un soutien direct à 67 emplois dont 61 créations nettes et 6 pérennisations de CDD en CDI. Depuis sa mise en œuvre en 2012, 126 projets portés par 92 structures ont été soutenus, aussi bien en phase d'ingénierie, de création que de consolidation avec un impact direct pour environ 400 emplois.

Action

Développement des clauses sociales

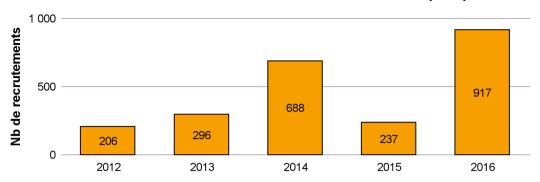
L'objectif est d'accompagner les directions départementales pour inscrire des clauses sociales dans leurs marchés.

Dépenses de fonctionnement

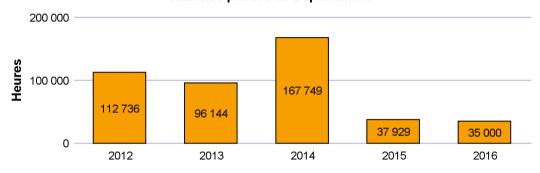


Le Département a soutenu la commande publique socialement responsable en cofinançant des postes de chargés de mission clauses sociales déployés sur le territoire.

Soutien à l'inclusion des clauses sociales dans la commande publique



Nombre d'heures d'insertion réalisées dans le cadre des clauses sociales des marchés publics du Département



Tous les ans, le Département passe de nouveaux marchés incluant des clauses d'insertion et développe le recours au marché d'insertion permettant ainsi de diversifier les activités et les publics concernés. L'intégration des clauses sociales est développée dans le cadre des Plans d'investissement portés par le Département.

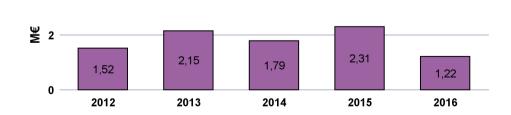
En 2016, le Département a affirmé sa volonté d'œuvrer pour l'insertion des jeunes NEET, en réservant un lot dans le cadre du marché d'insertion pour l'embellissement dans les collèges, à ce public. Suite à un travail partenarial entre les SIAE et les associations de prévention, plus de 30 jeunes ont pu entamer un parcours d'insertion à travers une expérience professionnelle dans les collèges du département.

Action

Insertion par l'activité économique

L'objectif est d'encourager le développement du réseau des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et de mettre en place des formations pour les salariés de ce secteur.

Dépenses de fonctionnement



Les dépenses de l'action en 2016 ont été essentiellement consacrées au soutien au dialogue social territorial (0,488 M \in), au soutien aux dispositifs de formation (0,380 M \in) et aux actions pour l'emploi et la lutte contre les discriminations (0,220 M \in).

Le Département a soutenu la commande publique socialement responsable par :

- la mise en place d'actions qui permettent aux SIAE de développer leur activité,
- la mise en place de réseaux d'acteurs qui peuvent concourir à la mise en œuvre de parcours d'insertion qualifiant. Depuis 2016, le Département anime le comité départemental des clauses sociales dans le cadre d'une mission régionale piloté par la Direccte Ile-de-France.

Ce dispositif s'adresse aux publics en situation d'exclusion socio-professionnelle qui s'explique bien souvent par des situations de discrimination et propose des réponses aux problématiques des personnes, issus des quartiers défavorisés, les plus éloignées de l'emploi, tels que les allocataires du RSA, les jeunes de moins de 26 ans et/ou les demandeurs d'emploi longue durée, etc.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de subventions	129	109	105	80	121
Montant versé en euros	2 245 122	1 961 410	1 860 575	1 522 053	1 093 929

Investissement	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de subventions	9	14	14	8	10
Montant versé en euros	152 500	187 000	140 200	67 300	76 050

Mission

Education et jeunesse

Programme

Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Programme

Projet éducatif départemental

Programme

Actions pour la jeunesse

Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Ce programme relève

de la Mission Education et jeunesse

Ce programme comporte quatre actions :

- Constructions neuves, rénovations, extensions,
- Maintenance des collèges,
- Moyens de fonctionnement des collèges,
- Collège numérique du IIIe millénaire.

Contexte

Le département se caractérise par son dynamisme démographique, avec un taux de natalité élevé et une population très jeune. Il connaît également une densification urbaine, avec de nombreux projets de construction de logements neufs. En conséquence, comme cela se constate déjà sur le premier degré, la population scolaire du second degré devrait continuer d'augmenter : à l'horizon 2020, la Seine-Saint-Denis devrait accueillir entre 74 000 et 76 000 collégiens, contre 72 030 à la rentrée scolaire 2015/2016 (soit + 2 % par rapport à la rentrée 2014) et 72 871 à la rentrée scolaire 2016/2017 (+1,2 % par rapport à 2015).

Pour rappel, 40 % des collèges de Seine-Saint-Denis ont été construits entre 1960 et 1989, dans une période de construction de masse avec des processus industrialisés, sans réflexion sur la performance énergétique. Depuis, certains collèges ont fait l'objet d'une rénovation lourde dans le cadre du PEI 2010-2015, mais une majorité d'entre eux souffre de dysfonctionnements dus à un bâti vétuste qui ne répond plus aux réglementations en vigueur.

L'article 21 de la loi de refondation sur l'école du 8 juillet 2013 a attribué aux Département une nouvelle compétence de maintenance et d'acquisition des équipements informatiques et encouragé le déploiement d'espaces numériques de travail, ce qui a conduit au renouvellement de la stratégie numérique du Département en direction des collèges.

Objectifs du programme

Le programme « Accueil des collégiens » correspond pour l'essentiel aux compétences obligatoires dévolues aux Départements au titre des actes I et II des lois de décentralisation à savoir :

- la construction, reconstruction, rénovation des collèges, la maintenance, l'entretien des bâtiments, ainsi que la mise à disposition des moyens de fonctionnement aux collèges,
- l'accueil et l'entretien technique et ménager des collèges, qui s'est traduit par le transfert des personnels ATTEE, ainsi que la compétence de sectorisation,
- la maintenance informatique, depuis 2013.

Les principaux objectifs du Département dans ce domaine sont les suivants :

- mettre à disposition des collégiens et des communautés éducatives des équipements et ressources répondant aux besoins des usagers,
- répondre de manière optimisée à l'augmentation des effectifs collégiens grâce aux analyses de démographie scolaire,
- moderniser le cadre de travail des communautés éducatives et des collégiens et l'adapter aux nouveaux enjeux éducatifs,
- optimiser l'usage des ressources allouées aux établissements (moyens de fonctionnement, moyens financiers et humains permettant l'entretien et la maintenance des collèges),
- optimiser la répartition de ces ressources et veiller à l'équité territoriale,
- améliorer la connaissance du patrimoine, des capacités d'accueil, de la gestion et des finances des établissements,
- préparer et lancer le programme d'investissement 2015/2020, ayant pour objectif l'adaptation et la mise à niveau de l'ensemble du patrimoine scolaire existant. Les opérations de modernisation et de rénovation seront privilégiées, sans exclure la création de nouveaux établissements quand l'évolution démographique les rend nécessaires.

Mise en œuvre des priorités

L'action « Constructions neuves, rénovations, extensions » a pour objectifs de :

- déterminer les priorités quant au patrimoine départemental restant à rénover,
- programmer les collèges qu'il conviendra de construire dans les 10 prochaines années pour faire face aux évolutions de la démographie scolaire,
- enrichir et adapter les espaces scolaires aux besoins pédagogiques, sociaux et environnementaux, pour répondre aux nouvelles technologies, respecter les normes environnementales et assurer aux utilisateurs un fonctionnement de qualité sur le long terme.

Ces objectifs stratégiques s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du « Plan ambition collèges 2015-2020 » (PAC), voté le 27 novembre 2014, modifié le 4 juin 2015 et le 24 mars 2016, prévoyant sur la période 8 constructions neuves (créations d'établissements), 7 reconstructions/rénovations lourdes, 80 opérations de rénovation ainsi que la création d'une nouvelle cuisine centrale, de trois internats et de nouveaux équipements sportifs.

L'année 2016 a donné lieu aux réalisations suivantes :

- la livraison du pôle sportif du collège Dora Maar à Saint-Denis/Saint-Ouen en mars 2016, avec une reprise en gestion par la ville de Saint-Denis en janvier 2017,
- la finalisation des travaux de rénovation du collège Jean Jaurès à Saint-Ouen en septembre 2016,
- la consultation et la notification du marché de travaux du 6^{ème} collège d'Aubervilliers, avec un ordre de service de commencement des travaux en décembre 2016, pour une mise en service maintenue à la rentrée 2018,
- l'installation du collège provisoire du collège Courbet à Pierrefitte en novembre 2016, suivie de la notification des marchés de travaux en décembre, du commencement des travaux en 2017, pour une mise en service décalée à la rentrée 2018,
- la poursuite des études préalables pour le collège Jean Lolive à Pantin. La mise en service du nouveau collège est maintenue en septembre 2019 mais le lancement des travaux est conditionné par la mise en disposition du terrain et la réalisation de travaux préparatoires (injections, dépollution, dévoiement de réseaux) pour lesquels aucun calendrier n'est encore arrêté :
- la finalisation des études de conception pour la création du gymnase de Stains ;
- l'achèvement du dialogue compétitif et des études de conception pour le contrat de partenariat n°4 (construction du collège Intercommunal de Livry-Gargan/Vaujours/Coubron, du collège Intercommunal de Montreuil/Bagnolet et reconstruction sur site du collège De Pisan à Aulnay-sous-Bois). Les débuts de chantier commenceront au printemps 2017 pour des mises en services prévues à la rentrée 2018 (décembre 2018 pour le collège Christine de Pisan à Aulnay-sous-Bois);
- la poursuite du dialogue compétitif engagé en 2015 pour le contrat de partenariat n°5 (construction du collège Intercommunal de Saint-Denis/Aubervilliers, du collège Intercommunal de Drancy/La Courneuve et d'un collège à Noisy-le-Sec). La signature du contrat de partenariat est prévue en juillet 2017 avec une tranche ferme pour les deux premiers collèges pour une mise en service à la rentrée 2019 et une tranche conditionnelle pour le collège de Noisy-le-Sec;
- le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un internat d'excellence à Bondy,
- l'achèvement de la programmation de trois opérations de rénovation globale (Romain Rolland au Tremblay, Sisley à L'Ile-Saint-Denis, Georges Brassens à Sevran),
- la poursuite des études de faisabilité concernant les autres opérations (constructions neuves dont le foncier n'était pas encore déterminé en 2015, rénovations globales pour lesquelles des arbitrages budgétaires rendaient nécessaire une révision des objectifs initiaux et certaines rénovations énergétiques).

Concernant l'action « Maintenance des collèges », les objectifs pluriannuels sont :

- de conduire le Plan ambition collèges (PAC) 2015-2020 de rénovation de 80 collèges,
- de poursuivre une politique de maintenance intégrée et cohérente,
- d'améliorer la qualité du service rendu et de tendre vers une équité de traitement des collèges,
- de rationaliser les dépenses,
- d'améliorer la connaissance du patrimoine bâti pour optimiser les choix d'allocation des ressources et de gestion des priorités de travaux.

Pour rappel, le PAC prévoit de consacrer 235 millions d'euros à la rénovation de 80 collèges. L'objectif de cette remise à niveau est de garantir l'atteinte d'une base commune aux établissements déclinée sur six axes : sécurité et accessibilité, cadre de vie, accueil des parents, restauration, conditions de travail des ATTEE et performance énergétique. Les rénovations se feront selon trois niveaux d'intervention gradués :

- 55 collèges bénéficieront d'une réhabilitation permettant leur mise à niveau pour un budget de 83 millions d'euros. Il s'agira de remédier aux dysfonctionnements techniques les plus importants (toitures, espaces extérieurs, cuisines, sanitaires, locaux pour le personnel ATTEE):
- 16 collèges datant des années 1990 et présentant une consommation importante d'énergie feront l'objet d'une rénovation fonctionnelle et énergétique pour un budget de 76 millions d'euros, ce qui devrait leur permettre de faire baisser leurs coûts énergétiques de 40 %,
- les 9 collèges les plus vétustes feront l'objet d'une rénovation globale pour un budget de 76 millions d'euros.

L'année 2016 a été marquée par plusieurs éléments :

- la montée en puissance des travaux de modernisation et de grosses réparations (TMGR) : 32,273 millions d'euros en 2016 contre 22,5 millions d'euros en 2015 et 16,4 millions d'euros en 2014, soit une progression de 43 % par rapport à 2015 et un doublement par rapport à 2014,
- la poursuite des études et des procédures de marchés nécessaires à la mise en œuvre du PAC,
- la participation à l'établissement et au suivi des nouveaux contrats de partenariat (n°4 et 5), au regard des bilans des trois premiers contrats,
- la préparation des contrats globaux de performance énergétique, pour un lancement en publicité du premier contrat en février 2017 (pour 5 collèges) et d'un second au second semestre 2017 (pour 4 collèges),
- la poursuite de la mise en œuvre du plan de renforcement de la fonction technique, suite aux conclusions de l'audit sur la politique de maintenance et les marchés à bons de commande,
- le lancement d'un nouveau marché pour la réalisation de travaux d'embellissement avec des structures d'insertion par l'activité économique travaillant avec des jeunes éloignés de l'emploi dans le cadre du recours à l'IEJ (fonds européen pour l'emploi et l'insertion des jeunes),
- la consolidation des nouvelles équipes mobiles de maintenance dans le cadre du projet de mutualisation des agents de maintenance, avec la poursuite de l'augmentation des interventions (1 144 interventions en 2016, soit + 30 %) et la réalisation de formations par corps d'état fin 2016.

L'action « Moyens de fonctionnement des collèges » regroupe les différentes dotations et aides attribuées par le Département aux établissements, en plus des moyens en personnel (ATTEE). Ces moyens comprennent pour l'essentiel les dotations de fonctionnement et de renouvellement du mobilier prévues par la loi, ainsi qu'une aide aux transports destinée à favoriser la pratique sportive des collégiens. Les objectifs dans ce domaine sont de maîtriser et d'optimiser les moyens de fonctionnement alloués aux établissements, d'améliorer la connaissance et l'accompagnement financier et budgétaire des établissements, d'optimiser la répartition des ressources, de veiller à l'équité territoriale et de consolider le chantier du « service public des agents techniques des établissements d'enseignement » (ATTEE).

Concernant cette action, l'année 2016 a permis plusieurs évolutions :

- la mise en oeuvre d'une campagne très importante de dotation en mobilier (818 000 euros contre 370 000 en 2015),
- la réalisation de deux années de la campagne pluriannuelle de dotation des collèges en véhicules neufs (216 000 euros),
- une année de bilan en matière d'équipement en auto-laveuses et mono-brosses (renouvellement du marché en cours), l'acquisition de tracteurs pour 6 collèges pour le transport des conteneurs de déchets et l'expérimentation dans deux collèges de la méthode de nettoyage par pré-imprégnation,
- un travail de parangonnage avec d'autres collectivités territoriales, d'optimisation et de simplification du calcul de la dotation de fonctionnement 2017. Ce travail a conduit à l'établissement d'une dotation 2017 en baisse importante par rapport à la dotation de fonctionnement 2016 du fait de la prise en charge directe des abonnements et consommations téléphoniques des collèges par le Département au 1^{er} janvier 2017 (- 700 000 euros sur la dotation et 300 000 euros en charge nette pour la collectivité), de la poursuite de la mutualisation des achats (produits d'entretien et locations des photocopieurs pour une économie de 400 000 euros) et de l'application d'un montant important de réfaction (-700 000 euros) au regard du niveau de fonds de roulement des établissements,
- l'engagement d'une démarche d'amélioration de la gestion des agents techniques des collèges : clarification et évolution des procédures de travail, réalisation d'un état des lieux et de groupes de travail structurés en quatre thèmes (recrutement et gestion des effectifs, suivi individuel des agents, suivi et gestion des situations de crise, démarche de prévention des risques). En termes de dialogue social, l'année 2016 a été marquée par le passage en Comité d'hygiène et de sécurité d'un état des lieux de la prévention des risques physiques et psycho-sociaux et par la présentation aux organisations syndicales d'un bilan des effectifs cible et de la mutualisation des agents de maintenance.

L'action « **Collège numérique du troisième millénaire** » correspond à la mise en œuvre du plan numérique du PEI voté en 2010 et de la loi du 8 Juillet 2013, qui transfère la compétence de maintenance informatique des collèges aux Départements. L'action se décline en quatre objectifs stratégiques :

- l'équipement des collèges et la maintenance des infrastructures (matériels, outils, câblage, accès réseau),
- le développement des usages, en diffusant les pratiques numériques innovantes,
- l'accompagnement des services de l'Education nationale,
- l'évaluation des usages pour garantir la pertinence des actions menées.

Concernant les <u>infrastructures</u> numériques, le bilan à la fin de l'année 2016 est le suivant :

- le taux d'équipement en ordinateur (ou équivalent) a atteint un ordinateur pour 4 élèves (hors nouveaux collèges du PEI et du PAC) : l'objectif fixé en 2010 a donc été atteint,
- la deuxième phase du collège Jean Jaurès à Saint-Ouen a été réalisée avec une dotation informatique conséquente, telle qu'adoptée dans le volet numérique du PAC,
- dans le cadre du premier appel à projets du Plan numérique de l'Education nationale, les élèves de cinquième et leurs enseignants ont reçu des tablettes dans les 9 collèges préfigurateurs,
- le Département a également répondu au second appel à projets (16 collèges), qui prévoit le déploiement du wifi dans tout l'établissement, et au troisième appel à projets (9 collèges), centré sur les chariots mobiles et les tablettes wifi. Concernant les 77 collèges restant ne faisant pas encore partie des appels à projets, et n'étant pas dans les collèges « tous numériques » livrés en 2014, l'objectif est de les doter de deux chariots mobiles par collège, ainsi d'attribuer une dotation de 5 100 euros pour le matériel numérique ;
- 96 % des collèges sont désormais entièrement câblés, soit 120 établissements sur 125, (hors 5 collèges des cités mixtes câblés selon le programme défini par la Région),
- 14 collèges supplémentaires ont été raccordés au réseau départemental à très haut débit (THD-Seine-Saint-Denis), soit 89 établissements au total sur 125,
- chaque collège public dispose désormais d'au moins 8 tableaux numériques interactifs (1 000 au total),
- la maintenance informatique de 113 collèges (centre de services, maintenance préventive et maintenance curative) est opérationnelle depuis la rentrée 2015. En parallèle, la maintenance informatique des 12 collèges en contrat de partenariat a été reconduite. Tous les collèges publics disposent donc aujourd'hui d'une maintenance informatique financée par le Département, conformément à la loi.

Concernant les <u>usages</u> numériques, l'environnement numérique de travail Webcollège est désormais déployé sur la quasi-totalité des collèges (123 établissements sur 125). Le projet Fablab 3D au collège Louise Michel à Clichy-sous-Bois s'est poursuivi. Un conventionnement a été conclu avec l'entreprise d'économie sociale et solidaire Simplon.co pour la promotion d'actions éducatives autour du numérique (ateliers codage, découverte des métiers du numérique, accueil de stagiaires de 3^{ème}).

En matière d'<u>accompagnement</u> numérique, les actions ont été poursuivies (soutien au numérique éducatif DATICE, formations relatives à la stratégie départementale auprès des référents numériques et des commissions numériques d'établissement).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Constructions neuves, rénovations, extensions	Dépenses	0,128	0,135	5,308	12,224	12,901
Constructions neaves, renovations, extensions	Recettes	-	-	П	0,013	1
Maintenance des collèges	Dépenses	4,021	3,809	3,694	3,736	5,156
Maintenance des colleges	Recettes	0,088	0,041	0,256	0,081	0,177
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépenses	28,260	24,103	24,741	25,709	22,829
Collège numérique du IIIe millénaire	Dépenses	0,070	0,071	0,108	0,350	1,490
Total Programme « Accueil des	Dépenses	32,480	28,117	33,850	42,018	42,376
collégiens et de la communauté éducative »	Recettes	0,088	0,044	0,256	0,094	0,177

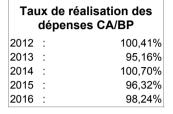
Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Constructions neuves, rénovations, extensions	Dépenses	49,871	38,504	123,222	46,052	41,214
constructions neaves, renovations, extensions	Recettes	2,897	0,999	2,172	-	3,963
Maintenance des collèges	Dépenses	14,602	16,121	16,559	22,685	32,346
	Recettes	8,043	8,174	8,030	8,030	8,030
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépenses	0,725	0,977	1,010	0,871	1,110
Moyens de fonctionnement des collèges	Recettes	-	-	ı	-	0,001
Collège numérique du IIIe millénaire	Dépenses	4,366	5,706	5,554	6,439	6,590
College Humenque du 111e millenaire	Recettes	1,300	1,264	-	1,647	1,111
Total Programme « Accueil des collégiens	Dépenses	69,564	61,307	146,346	76,046	81,260
et de la communauté éducative »	Recettes	12,241	10,437	10,202	9,677	13,105

Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Mise en œuvre : Direction de l'Education et de la Jeunesse

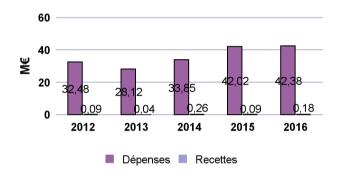
La politique d'Accueil des collégiens et de la communauté éducative a pour objectif de favoriser la réussite des jeunes en Seine-Saint-Denis. Il s'agit d'assurer la construction, la reconstruction ou la rénovation des collèges, d'en assurer la maintenance et l'entretien des bâtiments, ainsi que de mettre à disposition des moyens de fonctionnement aux collèges. Il s'agit aussi d'assurer l'accueil et l'entretien technique et ménager dans les collèges.

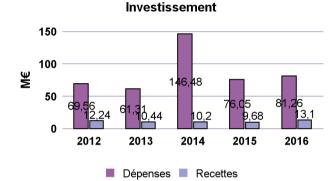
Moyens financiers



Taux de des dépe	Та		x de réalisation des recettes CA/BP	
2012 :	101,53%	2012	:	80,09%
2013 :	92,00%	2013	:	85,31%
2014 :	93,13%	2014	:	75,48%
2015 :	96,05%	2015	:	99,66%
2016 :	90,73%	2016	:	92,63%

Fonctionnement





La hausse des dépenses de fonctionnement à partir de 2015 s'explique par le paiement en année pleine des loyers des collèges construits en contrat de partenariat (environ 12 M€ par an).

L'année 2014 a constitué un pic d'investissement, avec la livraison des 12 collèges neufs ou rénovés. Ont ensuite été livrés le collège Daurat au Bourget (2015) ainsi que le pôle sportif de Pleyel (Saint-Denis/Saint-Ouen) et le collège Jean Jaurès à Saint-Ouen (2016).

Personnel (31 décembre 2016)

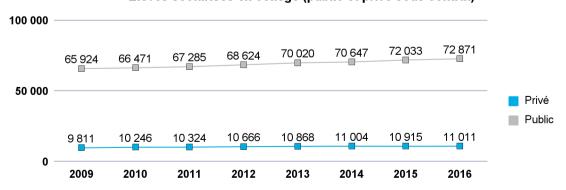
catégorie A : 69 catégorie B : 56 catégorie C : 1 349

ombre total de postes: 1 474

Ces chiffres incluent plus de 1 300 postes de personnel ATTEE participant à l'exercice des missions transférées dans le cadre de la deuxième phase de décentralisation (loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales).

Action Collèges - Effectifs

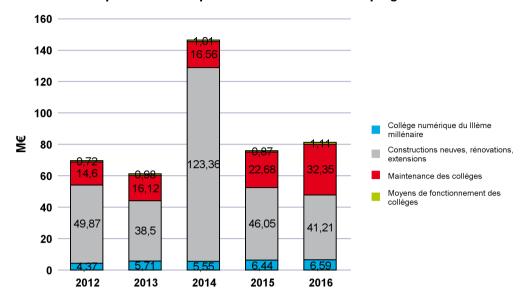
Elèves scolarisés en collège (public et privé sous contrat)



Depuis la rentrée 2014, la Seine-Saint-Denis compte 125 collèges publics (ouverture de 5 nouveaux établissements). Le Département prend également en charge les dépenses de fonctionnement des 26 collèges privés sous contrat d'association (deux nouveaux établissements créés en 2014 et 2016). Depuis 2009, les effectifs sont en forte augmentation : + 10,5 dans le public (6 947 élèves supplémentaires) et + 12,2 % dans le privé (1 200 élèves supplémentaires).

Répartition des dépenses d'investissement du programme

En investissement, les travaux de maintenance correspondent aux Travaux de modernisation et de grosses réparations (TMGR)



Un pic d'investissement a été constaté en 2014 avec le paiement des avances relatives à la livraison des 12 collèges en PPP. En 2016, les principales dépenses ont concerné les participations et loyers des contrats de partenariat (23,6 M€), les opérations livrées en 2015-2016 (collèges Daurat au Bourget, Jaurès à Saint-Ouen, pôle sportif de Saint-Denis/Saint-Ouen) ainsi que la rénovation-extension du collège Courbet à Pierrefitte. Les dépenses de travaux de modernisation et de grosses réparations (TMGR) ont doublé en 2016 par rapport aux années 2012-2014.

Action

Moyens de fonctionnement des collèges

Les dotations de fonctionnement visent à permettre aux collèges un fonctionnement au quotidien dans des conditions satisfaisantes.

Elles sont ajustées chaque année en fonction des besoins pédagogiques, éducatifs, financiers et matériels des établissements, des contraintes extérieures (évolutions du coût de l'énergie...) et des contrats d'entretien et de maintenance.

Dotations de fonctionnement aux collèges publics et privés



La baisse des dotations aux collèges publics en 2013 s'explique par un effet de périmètre (transfert de la restauration scolaire sur le programme "Projet éducatif départemental"). L'année 2015 comprend le versement en année pleine des dotations aux 5 nouveaux collèges. La baisse des dotations en 2016 s'explique en particulier par la prise en charge directe par le Département des dépenses de téléphonie des collèges.

Projet éducatif départemental

Ce programme relève

De la Mission **Education et jeunesse**

Ce programme comporte quatre actions :

- Citoyenneté des collégiens,
- Orientation des collégiens,
- Climat scolaire,
- Restauration scolaire.

Contexte

Le département compte environ 80 000 collégiens scolarisés dans les collèges publics et privés sous contrat.

En Seine-Saint-Denis, les difficultés scolaires sont plus accentuées que dans les autres départements :

- un jeune sur quatre sort du système scolaire sans diplôme. L'Education nationale a recensé sur le département 10 000 « décrocheurs »,
- à l'entrée en 6ème, près d'un enfant sur deux a des acquis fragiles ou insuffisants en français et mathématiques,
- les taux de réussite au brevet et au baccalauréat sont en moyenne inférieurs de 4 à 7 points par rapport à la moyenne nationale.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013 et la réforme du collège encouragent certains modes d'intervention déjà mis en place par le Département : les Projets éducatifs territoriaux (PET), la lutte contre le décrochage scolaire, les parcours d'orientation, les parcours d'éducation artistique et culturelle et la scolarité des enfants handicapés. La refondation de l'éducation prioritaire a vu la proportion des collèges classés en réseau éducation prioritaire (REP) passer de 52 % à 62,4 % dès la rentrée 2015, soit 74 collèges dont 27 en REP +.

Objectifs du programme

En novembre 2012, le Département a voté son premier Projet éducatif départemental (PED). Il s'articulait autour de 3 axes : se construire, s'engager et se former. En 2015, l'évaluation du PED a montré à la fois la pertinence, la qualité et la richesse des actions et des dispositifs éducatifs du Département. Mais il est apparu que les parcours proposés par le Département n'étaient pas toujours suffisamment inscrits dans les projets d'établissement, que l'offre du premier PED manquait de lisibilité auprès des acteurs éducatifs et que le Département n'était pas toujours identifié comme étant à l'origine des dispositifs.

Tirant les enseignements du premier PED, un deuxième Projet éducatif départemental 2016-2020 (PED II) a été élaboré et voté par l'Assemblée départementale le 20 octobre 2016. Il réaffirme plus que jamais la nécessite de placer l'éducation et la culture au cœur des priorités politiques. Ses finalités et ses valeurs sont, outre la réussite éducative, l'autonomie et l'émancipation individuelle, la mixité, la citoyenneté, la cohésion et le respect. Le PED II est également guidé par plusieurs principes transversaux : la coopération avec les parents, la participation des adolescents, la maîtrise de l'écrit et du rapport à l'image, l'utilisation des nouveaux outils numériques et la territorialisation des actions éducatives.

La démarche de concertation engagée par le Département a abouti à décliner les objectifs du PED II selon trois axes prioritaires :

- éveiller l'esprit critique des adolescents, développer l'autonomie et favoriser l'émancipation individuelle,
- explorer les métiers, connaître ses envies et choisir son parcours pour être acteur de son avenir,
- soutenir un climat scolaire serein, pour des conditions optimales d'apprentissage et le bien être des adolescents.

Mise en œuvre des priorités

Le premier axe du nouveau PED s'intitule « **Eveiller l'esprit critique des adolescents**, développer l'autonomie et favoriser l'émancipation individuelle ».

Il se décline sur cinq thématiques. La première thématique porte sur l'éducation à la citoyenneté, avec la poursuite d'actions existantes : l'appel à projets pédagogiques, le dispositif « Cartooning for Peace », l'amplification de l'initiative « Nous sommes la République », le soutien aux foyers socio-éducatifs, la formation des délégués de classe, les parcours « archives, histoire, citoyenneté » avec les Archives départementales, le soutien aux associations d'éducation populaire, le Conseil Départemental des collégiens, le dispositif « Odyssée jeunes », les partenariats avec Via le Monde. Un certain nombre de nouvelles actions sont mises en œuvre : des espaces de débats au sein des collèges, des actions citoyennes durant la pause méridienne, la mobilisation autour des valeurs de l'olympisme.

La seconde thématique concerne l'éducation aux medias et à l'information, où il s'agit d'expérimenter les échanges avec les journalistes, la découverte de la presse écrite, la création par les collégiens de médias d'expression libre, la mise en place d'espace en ligne pour les 11-16 ans et la formation des professionnels et des parents aux usages numériques.

La troisième thématique traite des politiques éducatives sur l'histoire du territoire et de l'« éducation à la ville » avec la poursuite d'actions existantes tels que les ateliers d'histoires, les partenariats avec le Musée national de l'histoire et de l'immigration et le Mémorial de la Shoah, les actions de médiation archéologique, les parcours de découverte urbaines et le développement d'actions nouvelles en matière d'archéologie et d'éducation à la ville (fouilles, archéosite, journées du Patrimoine, journées européennes de l'archéologie...).

La quatrième thématique concerne les enseignements artistiques et culturels et se traduit par la poursuite de certaines actions notamment les parcours Culture et Art au Collège, les résidences d'artistes In situ dans les collèges, le dispositif « Collège au cinéma », le dispositif « 1 % artistique » dans tous les collèges neufs, les expositions de la collection d'art contemporain, les projets spécifiques d'éducation à l'image. De nouveaux dispositifs sont mis en œuvre tels que les parcours d'éducation artistique et culturelle, les passerelles avec les pratiques en amateur, l'éducation à l'image, les actions autour de l'écrit et le partenariat avec le projet Tour Médicis de Clichy-Montfermeil.

La cinquième et dernière thématique porte sur l'éducation au développement durable à travers le maintien d'un certain nombre de dispositifs : les actions d'éducation à l'écologie urbaine, les dispositifs « Écouter pour voir les oiseaux », « BiodiverCités », « Laurus Nobilis », « mares partagées », « Agir au collège pour la biodiversité », la médiation scientifique, les parcours urbains de découverte sur le territoire de l'Ourcq, le dispositif « e-graine », les ruches pédagogiques. De nouvelles actions sont par ailleurs développées dans le cadre du Plan « A nos parcs », du projet européen Life+ de lutte contre le gaspillage alimentaire et des activités de la base de loisirs de Champs-sur-Marne-sur-Marne.

La mise en œuvre des priorités et des principaux objectifs s'est traduite en 2016 par :

- le soutien à de nombreux projets ayant trait au développement durable (création de « coins nature », déploiement du programme éco-collège, jardins dans les nouveaux collèges livrés en 2014, projet de séjour entre éco-délégués de sept collèges ayant un reçu un financement de l'école Nicolas Hulot, nouveaux collèges inscrits au parcours éducatif « des ruches dans mon collège »...),
- le renforcement de l'implication des collégiens dans le Conseil Départemental des Collégiens,
- le soutien à quatorze projets dans le cadre du dispositif « Plus citoyens ados », mis en œuvre en lien avec la Caisse d'allocations familiales (cf programme « Actions pour la jeunesse »),
- la poursuite du soutien aux foyers socio-éducatifs, qui regroupent désormais près de 9 000 collégiens membres actifs et 450 enseignants,
- le renforcement de la participation des parents, en particulier avec un nouvel avenant à la convention avec la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE),
- le développement des ateliers socio-linguistiques, destinés aux parents maîtrisant mal le français.

Le deuxième axe du nouveau PED s'intitule « **Explorer les métiers**, connaître ses envies et choisir son parcours pour être acteur de son avenir ». Il s'agit d'impliquer les jeunes dans une démarche d'exploration professionnelle via la découverte de soi, les rencontres, l'expérience et ainsi de contribuer à une orientation réussie.

Il reprend plusieurs actions existantes du précédent PED: la plateforme pour les stages de troisième (monstagede3e.seine-saint-denis.fr), le partenariat avec les associations permettant aux élèves de découvrir les filières porteuses (aérien, numérique, métiers scientifiques), la prévention des déterminismes professionnels liés au genre (parcours métiers de l'aérien, numérique et scientifique, partenariat avec Face 93 pour l'opération wi-filles), la participation des parents à travers les forums de métiers et les ateliers sociolinguistiques, l'accompagnement des élèves à la transition après la troisième et le projet européen @ppor- Erasmus +, visant à améliorer les filières d'apprentissage.

La nouvelle version du PED développe également de nouvelles actions dans les domaines de la connaissance de soi en lien avec la construction d'un projet professionnel, la lutte contre les discriminations, la découverte des filières professionnelles (métiers manuels, filières techniques et métiers du sport en lien les jeux olympiques), l'orientation (implication des parents dans l'orientation de leurs enfants, stages en entreprise en quatrième et troisième et utilisation des outils informatiques dédiés à l'orientation). Ces actions seront mises en œuvre en lien avec la Région Ile-de-France.

L'année 2016 a vu plusieurs projets se concrétiser :

- sur le volet orientation, la mise en place des parcours de découverte des métiers et des formations pour les filières aérienne/aéronautique, scientifique, numérique a été accueillie positivement par les collèges. Deux nouveaux parcours de découverte ont été expérimentés à la rentrée scolaire 2016 (« Industrie et savoir-faire » et « Mode et luxe ») ;
- la poursuite et l'achèvement du projet européen @ppor (Partenariat stratégique Erasmus+) avec l'Allemagne et l'Espagne sur la découverte de l'apprentissage avec des partenaires locaux (FACE 93, collège Doisneau de Clichy, le Campus de La Fonderie de l'Image de Bagnolet, FCPE 93) a permis de dresser des pistes pour aider les élèves, les professionnels et les parents dans l'orientation.
- la plateforme départementale des stages a vu le nombre de stages proposés augmenter en 2016, parallèlement à l'amélioration des outils de communication et au renforcement de la mobilisation des acteurs économiques et associatifs du territoire.

Le troisième axe du nouveau PED, « **Agir en faveur d'un climat scolaire serein** et apaisé, pour des conditions optimales d'apprentissage et favoriser le bien-être des adolescents », vise à repenser le collège comme un point de rencontres entre les jeunes et les différents acteurs éducatifs (équipes pédagogiques, parents, associations) pour recréer du lien, apaiser le climat scolaire, favoriser le bien-être, lutter contre le décrochage scolaire et ainsi réunir des conditions optimales d'apprentissage. Cet axe se décline sur trois thématiques :

- le développement de lieux accueillants et sécurisés, qui reprend des actions existantes (rénovation du bâti dans le cadre du Plan ambition collèges, ouverture du collège sur l'extérieur, sécurisation des bâtiments, chèque réussite, internats de proximité, utilisation de la sectorisation pour favoriser la mixité) et en développe de nouvelles (stabilisation des équipes enseignantes, association des habitants aux opérations de construction/rénovation, transition primaire-collège, projet de collège expérimental à La Courneuve...);
- les actions en faveur d'un climat scolaire serein et la lutte contre le décrochage scolaire à travers notamment le dispositif ACTE d'accueil des collégiens temporairement exclus, l'amplification des actions de lutte contre le décrochage scolaire, le travail avec le champ de la prévention spécialisée, les partenariats avec la Mission départementale de prévention de la violence à l'école et avec l'observatoire des violences faites aux femmes, l'accompagnement des équipes pédagogiques ;
- le bien-être et la santé des adolescents à travers notamment les parcours éducatifs de santé, la planification familiale, les lieux ressources innovants, le travail avec les Points d'accueil écoute jeunes, les actions en faveur du sport au collège, les

initiatives durant la pause méridienne, le réseau du jeu, le partenariat avec l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP), les projets en faveur de la santé des jeunes, la formation au secourisme, l'accueil des collégiens sur la base de loisir de Champs-sur-Marne.

L'action « **restauration scolaire** » repose sur des enjeux importants en termes de contenu éducatif, de santé publique, de justice sociale et d'éducation. Au-delà du respect des normes sanitaires et nutritionnelles, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- poursuivre la politique de développement de la fréquentation de la restauration scolaire : de moins de 25 % en 2004, elle se situe en 2016 à 48,75 %. L'objectif est d'augmenter ce taux d'ici à 2020,
- améliorer la qualité des plats proposés aux collégiens,
- améliorer les conditions d'accueil des collégiens et les conditions de travail des agents au sein des collèges et des cuisines centrales,
- construire une politique d'éducation au goût,
- réduire le gaspillage alimentaire, suite en particulier aux nouvelles obligations réglementaires en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Depuis le transfert de la compétence restauration au Département (loi du 13 août 2004), celui-ci a développé une politique d'accès de tous les collégiens à la restauration par la mise en place d'un tarif unique et subventionné sur l'ensemble des collèges publics. Pour rappel, 5 nouvelles cuisines centrales ont ouvert en septembre 2014 dans le cadre du PEI. Au 1er août 2014, le service de la restauration et de l'éducation au goût a été créé pour permettre d'organiser le fonctionnement de ces cuisines qui s'ajoutent à celle ouverte en décembre 2012. L'année 2015 a vu la mise en place du projet de ce nouveau service et la stabilisation de son organisation avec les 6 cuisines centrales (Blanc-Mesnil, Bondy, Clichy-sous-Bois, Montreuil, Saint-Denis, Les Pavillons-sous-bois). Ces cuisines sont entièrement gérées par le Département et livrent chaque jour un menu à double choix. Depuis le 7 mars 2016, les cuisines centrales ont obtenu l'agrément pour une production à J+5. Dans le cadre du Plan ambition collèges, il est prévu de construire une nouvelle cuisine centrale en 2018 au collège Gustave Courbet de Pierrefitte.

2016 a vu l'augmentation de la production des cuisines centrales, passée en moyenne de 2 000 à 2 500 repas par jour. Ce développement a été accompagné d'une augmentation du nombre d'offices (de 57 à 62) et de la baisse corrélative du nombre des cuisines de production (de 59 à 54) ;

Le projet Life+, co-piloté avec le service des affaires européennes, a été déposé en juillet 2016. Il vise à limiter le gaspillage alimentaire et à réduire le gisement des déchets dans les collèges du département, tout en améliorant les conditions de travail des agents des collèges. Ce projet a été refusé en mars 2017 par la Commission européenne. Les actions proposées seront néanmoins mises en œuvre sur un périmètre réajusté.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Citoyenneté des collégiens	Dépenses	-	-	0,429	0,585	0,508
Citoyennete des collegiens	Recettes	-	1	0,085	=	-
Orientation des collégiens	Dépenses	4,445	1,001	1,534	2,081	3,960
	Recettes	0,092		0,030	0,178	0,080
Climat scolaire	Dépenses	-	-	0,303	0,311	0,366
Cilitat scolaire	Recettes	-	-	0,060		0,060
Restauration scolaire	Dépenses	-	10,278	11,317	12,801	12,527
Restauration scolaire	Recettes	-	5,790	6,724	8,355	9,534
Total Programme « Projet éducatif départemental »	Dépenses	4,445	11,279	13,583	15,777	17,361
	Recettes	0,092	5,790	6,899	8,533	9,674

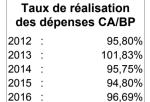
Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Orientation des collégiens	Dépenses	2,424	0,017	0,134	0,151	-
Restauration scolaire	Dépenses	-	0,029	0,353	0,179	0,081
Total Programme « Projet éducatif départemental »	Dépenses	2,424	0,046	0,488	0,330	0,081

Projet éducatif départemental

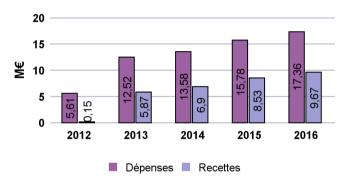
Mise en œuvre : Direction de l'Education

La politique Projet éducatif départemental a pour objectifs de contribuer à la réussite scolaire et personnelle des collégiens et de favoriser leur accès au plein exercice de la citoyenneté.

Moyens financiers



Fonctionnement

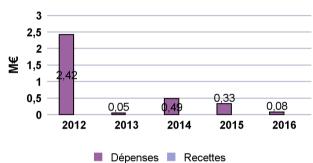


La forte augmentation des dépenses en 2016 s'explique par la montée en charge du chèque réussite, qui a coûté 3 M€ en 2016 contre 1M€ en 2015.

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2012	:	95,71%
2013	:	50,71%
2014	:	159,86%
2015	:	70,68%
2016	:	53,91%

Investissement



Les dépenses d'investissement concernent essentiellement l'équipement des cuisines centrales.

Personnel (31 décembre 2016)

catégorie A: 19
catégorie B: 14
catégorie C: 60
tal de postes: 93

Nombre total de postes: 93

Les postes comprennent les équipes du Projet éducatif départemental ainsi que le personnel dédié à la restauration scolaire.

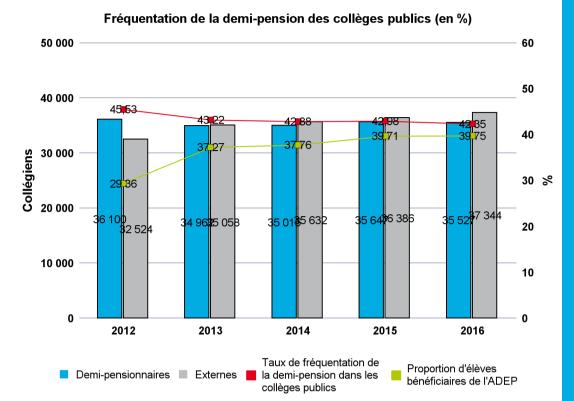
Restauration

La restauration est une compétence confiée aux Départements dans le cadre de la loi du 13 août 2004 sur les nouveaux transferts de compétences aux collectivités locales.

La tarification de la restauration scolaire est également du ressort du Département.

L'objectif fondamental est d'augmenter la fréquentation de la restauration en la rendant plus attractive.

- 3 enjeux sont définis : - l'enjeu éducatif de la socialisation des enfants :
- la question de la santé publique pour les collégiens, par l'accès du plus grand nombre à des repas équilibrés;
- l'enjeu de justice sociale : tarification unique pour les 125 collèges et prise en compte des revenus des familles par l'application du quotient familial.



Plusieurs mesures ont été mises en place depuis 2005 pour augmenter la fréquentation des cantines scolaires : aide départementale à la demipension prenant en compte les revenus des familles (ADEP, depuis la rentrée scolaire 2005-2006), tarification selon le quotient familial (rentrée scolaire 2006-2007), harmonisation des tarifs (2010), amélioration de la qualité des repas et animations lors de la pause méridienne, nouvelle grille de tarification (2013).

Ces mesures ont eu un impact réel sur la fréquentation de la demipension. Aujourd'hui, près d'un élève sur deux est demi-pensionnaire, contre 36 % en 2006-2007.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de subventions	81	97	76	90	95
Montant versé en euros	577 917	461 584	434 513	522 833	577 129

Actions pour la jeunesse

Ce programme relève de la Mission **Education et jeunesse**. Ce programme comporte deux actions :

- Mobilité européenne des jeunes,
- Engagement citoyen des jeunes.

Contexte

La Seine-Saint-Denis est le département le plus jeune de France métropolitaine. 43 % de ses habitants sont âgés de moins de 30 ans et les jeunes de 15 à 29 ans y représentent 21,5 % de la population.

Sur le plan scolaire, près d'un jeune sur trois arrête ses études sans avoir obtenu de diplôme qualifiant (20 % en moyenne en France), soit 54 500 jeunes de 15 à 29 ans. L'accès à l'emploi reste une difficulté majeure, 22,1 % des jeunes de Seine-Saint-Denis étant sans emploi.

En matière d'engagement associatif, 9 % des présidents et 16 % des dirigeants associatifs de Seine-Saint-Denis ont moins de 35 ans, ce qui est supérieur à la moyenne nationale.

L'accès au logement constitue l'un des enjeux principaux pour améliorer l'intégration professionnelle et sociale des jeunes. En Seine-Saint-Denis, la décohabitation est difficile pour les jeunes de 15 à 29 ans : 56 % vivent encore chez leurs parents, 8 % vivent seuls (13 % en moyenne en Île-de-France et en France). 38 % de ces jeunes vivent dans un logement social et 31 % sont locataires d'un logement privé.

Objectifs du programme

Pour la collectivité, l'enjeu est de répondre, par des dispositifs adaptés, à la multiplicité des situations que rencontrent les jeunes, tout au long de leur parcours. L'année 2016 a été marquée par le vote par le Conseil départemental à l'unanimité du Plan jeunesse. Le Département a défini quatre orientations stratégiques :

- coordonner les politiques publiques départementales destinées aux jeunes,
- animer le réseau jeunesse sur le territoire séquano-dyonisien,
- lutter contre les discriminations subies par les jeunes en lançant un diagnostic territorial avec l'appui du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET),
- favoriser la mobilité et la citoyenneté des jeunes.

Mise en œuvre des priorités

L'action **« mobilité européenne des jeunes »** a pour ambition de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par la mobilité européenne. Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans, en particulier ceux en insertion (jeunes suivis par les missions locales ou participant à des chantiers de solidarité) et en apprentissage (au sein des CFA de Seine-Saint-Denis). Cette action se fait en lien avec les acteurs concernés (DDCS, Conseil régional, professionnels de la jeunesse et de la mobilité européenne) et se concrétise par l'émergence de projets de parcours de mobilité coordonnés.

L'année 2016 a été marquée par la remise en cause des financements de la Région sur les enjeux de mobilité internationale. Certaines structures ont rencontré des difficultés sur le montage financier de leurs projets, ce qui a pu générer un report des projets ou leur annulation.

7 projets ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets « mobilité européenne » et 6 retenus par le Département (30 000 euros, pour 77 jeunes concernés).

L'action « engagement citoyen des jeunes » a pour ambition de répondre à plusieurs enjeux :

- faire connaître et valoriser les politiques départementales existantes en direction des 18-30 ans,
- favoriser l'émergence des projets à l'initiative des jeunes, les accompagner et les soutenir dans leur démarche citoyenne et favoriser leur accès à l'autonomie,
- valoriser les initiatives des jeunes du territoire.

Cette action s'appuie en particulier sur le dispositif « Plus Citoyens », initié en 2009, qui a pour objectif d'accompagner et de financer les projets collectifs et citoyens des jeunes de 18 à 30 ans portés par une association, un conseil local de la jeunesse ou un groupe de jeunes représentés par un mandataire. Les projets peuvent concerner un large éventail de domaines : la culture, le sport, l'éducation, la démocratie participative ou le développement durable, dans la mesure où ils favorisent la citoyenneté et la participation, à l'exception des projets à l'international dont le champ est couvert par Via Le Monde. Les critères de sélection des projets sont l'engagement et la motivation des jeunes, le nombre de personnes touchées par le projet, l'utilité sociale du projet et son impact sur la vie locale. Les projets sont financés à hauteur de 30 % maximum, avec un plafonnement à 5 000 euros.

En 2016, le dispositif « Plus Citoyens » a été organisé dans le cadre d'appels à projets. Les deux sessions ont permis de retenir 8 projets pour un montant de 32 500 euros. L'accompagnement systématique des porteurs de projets a permis de diminuer de

manière sensible le nombre de refus, soit en réorientant les projets sur d'autres dispositifs soit en retravaillant le projet avec leurs porteurs. Il reste un travail important pour faire connaître le dispositif, en valorisant par le biais du site ou du magazine du Département les jeunes et les projets financés et en organisant une initiative publique en fin d'année pour présenter les projets. Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec la CAF, un travail de rencontre et de mobilisation des acteurs est à relancer.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement		2014	2015	2016
Mobilité européenne des jeunes	Dépenses	0,033	0,040	0,030
Mobilité édropéenne des jeunes	Recettes	-	0,033	-
Engagement citoyen des jeunes	Dépenses	0,035	0,063	0,057
Total Programme Actions pour la	Dépenses	0,068	0,103	0,087
jeunesse	Recettes	-	0,033	-

Mission

Culture, patrimoine, archives

Programme

Culture

Programme

Patrimoine culturel

Programme

Archives

Programme	Culture
Ce programme relève de la Mission Culture, patrimoine, archives	Ce programme comporte quatre actions : - Structuration d'une offre artistique et culturelle durable, - Développement des publics et renforcement de l'action culturelle, - Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur, - Développement de la coopération culturelle avec les territoires.

Contexte

Le nouvel exécutif régional a fait part de sa volonté de « mieux équilibrer » l'offre artistique et culturelle sur le territoire de l'Ile-de-France (au détriment de Paris et de la Seine-Saint-Denis qui cumulaient jusqu'à présent 42 % des aides régionales). Cette nouvelle orientation a été mise en œuvre dès 2016, avec des baisses de subvention accordées à certains partenaires (Khiasma, festivals de cinéma de Saint-Denis...). Cette amorce devrait se confirmer en 2017 avec les nouveaux dispositifs de la Région et les renouvellements de conventions, ce qui pourrait fragiliser un certain nombre de partenaires petits et moyens et de lieux intermédiaires, qui n'auront pas les capacités de répondre aux exigences des nouveaux cahiers des charges régionaux, notamment en matière d'intervention dans les départements de grande couronne.

Certains festivals et équipements ont également été fragilisés dans des villes comme Saint-Ouen, Bobigny ou Aulnay-sous-Bois suite aux changements de majorité municipale (Mains d'œuvres, le Cap...). En effet, le cercle vertueux des financements croisés étant rompu, les capacités de portage des lieux et manifestations s'en sont trouvées très fortement atteintes. On observe ainsi un mouvement de concentration des financements vers les grandes institutions, ce qui met en danger la survie de certains projets singuliers, qui fonde aussi l'identité de la politique culturelle en Seine-Saint-Denis.

Objectifs du programme

En 2016, les réflexions de fond sur les approches territoriales, éducatives et sociales ont été poursuivies, dans le cadre du renouvellement du projet de direction de la Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs, engagé en fin d'année. Les croisements avec les autres politiques départementales ont été poursuivis :

- une réflexion est en cours pour redéfinir le rôle de la culture dans les politiques sociales du Département. L'enjeu est d'élaborer en 2017 un plan « Culture et action sociale » avec les directions sociales ;
- la collaboration avec la Direction de l'éducation et de la jeunesse a été poursuivie dans le cadre du nouveau Projet éducatif départemental.

La politique culturelle du Département vise à ce que chacun puisse avoir accès à la création, aux arts et à la culture. Elle est articulée autour de plusieurs axes stratégiques :

- consolider les partenaires culturels, afin de structurer une offre culturelle et artistique durable sur le territoire départemental,
- développer l'élargissement des publics, en s'appuyant sur les compétences obligatoires du Département,
- positionner le Département comme « chef de file » sur l'éducation artistique,
- renforcer la coopération culturelle avec les territoires.

En plus de ces objectifs récurrents, plusieurs grands projets seront à mettre en œuvre au cours des prochaines années :

- le Grand projet image,
- la révision du Schéma départemental des enseignements artistiques,
- la construction d'un plan « Culture et action sociale 2017-2021 »,
- une meilleure intégration de la dimension territoriale dans la politique culturelle,
- un renforcement des modes de coopération avec les territoires,
- le positionnement du Département comme « chef de file » sur l'axe éducation artistique qui ouvre un chantier sur les parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

Mise en œuvre en œuvre des priorités

L'action **Structuration d'une offre artistique et culturelle durable** vise à penser l'offre culturelle en recherchant la transversalité des champs artistiques et l'équilibre territorial. Il s'agit au travers de cette action de :

- soutenir les partenaires artistiques et culturels dans leurs actions de création et de diffusion (structures culturelles de dimension nationale, festivals, lieux intermédiaires, théâtres de ville, cinémas, bibliothèques municipales),
- porter des projets départementaux (Art dans la ville, diffusion de la collection départementale d'art contemporain, résidences d'implantation, Chapelle Vidéo..),
- initier, coordonner et évaluer les dispositifs d'aide à la création artistique (résidences artistiques, soutien à la production cinématographique, programme du 1 % artistique, aide au projet).
- Le travail de l'année 2016 s'est organisé selon quatre priorités :
- l'accompagnement et le soutien aux partenaires culturels, qui a été poursuivi dans le contexte rendu plus difficile par la réorientation des financements culturels de la Région. Cet accompagnement a concerné en particulier les lieux de musiques actuelles structurants (Canal 93, Deux-pièces cuisine...), la MC 93 (poursuite des travaux pour une réouverture prévue en mai 2017)) et les institutions parisiennes d'envergure (La Place, Philharmonie, Théâtre de la marionnette...);

- le dispositif des résidences artistiques, qui a été conforté en particulier pour les résidences d'implantation (réalisation d'une évaluation du dispositif), les résidences rayonnant à partir des Centres dramatiques nationaux et les résidences « Ecrivains en Seine-Saint-Denis »,
- le soutien et le développement des démarches de réseaux, dans les domaines des bibliothèques, du jeune public et des théâtres de ville,
- l'achèvement de la phase II du Grand projet image (passation du marché d'accompagnement à la décision).

L'action **Développement des publics et renforcement de l'action culturelle** vise à soutenir les politiques d'élargissement des publics et à développer de nouvelles formes d'action culturelle en direction de publics peu familiarisés avec la culture. Dans ce domaine, l'année a été marquée par :

- la poursuite des actions en direction de la petite enfance avec les parcours d'artistes « Hisse et Oh! » dans les crèches départementales et le renouvellement de la convention avec la ville de Montreuil,
- le développement de projets en direction des personnes âgées et handicapées à travers notamment les projets Figure libre avec les personnes handicapées, la sensibilisation à la pratique vocale en direction des usagers, les actions en direction des aidants et des professionnels de l'accueil de jour « les trois cerisiers » à Aulnay-sous-Bois...,
- l'amplification des actions culturelles dans les parcs avec notamment l'élargissement du programme Lire au parc au parc des Guilands à Bagnolet, le « Jardin d'Emerveille » lieu de pratique artistique et d'éveil à la nature des tout-petits mené par Vincent Vergone au parc de la Poudrerie et la collaboration avec le festival Paris quartier d'été...,
- l'accompagnement des partenaires dans le développement de l'action culturelle et l'élargissement des publics : contrat « Territoire-lecture » à Clichy-sous-Bois et Montfermeil pour dynamiser les bibliothèques, partenariat avec le projet d'Atelier Médicis....

L'action **Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur** vise à favoriser les rencontres artistiques dans la formation et le parcours des jeunes ainsi qu'à améliorer l'offre d'enseignements artistiques et les conditions d'une pratique en amateur. Cette action repose sur deux piliers :

- le renforcement de la présence des artistes dans les collèges au travers du plan Culture et art au collège (CAC), des résidences In situ et du Plan d'éducation à l'image,
- la poursuite de la mise en œuvre du Schéma départemental de développement des enseignements artistiques, en coopération avec les communes.

Concernant l'<u>éducation artistique</u>, on peut noter en 2016 le succès des événements liés aux résidences artistiques dans les collèges (anniversaire des dix ans d'*In Situ*, réalisation d'un feuilleton des résidences, exposition à la Capsule du Bourget) et aux résidences de photographes installées dans trois centres sociaux de Bondy, valorisées par un ouvrage.

La poursuite des partenariats avec les établissements publics nationaux s'est effectuée de manière inégale (en progression avec la Philharmonie, en régression avec le Centre Pompidou et en développement avec le Musée national de l'histoire de l'immigration).

Concernant les enseignements artistiques et les pratiques en amateur, ont été menés en 2016 :

- la finalisation et la restitution auprès des professionnels de l'évaluation du Schéma départemental des enseignements artistiques 2007-2015,
- une mise en réseau de quatre structures de danses urbaines soutenues par le Département,
- l'amplification des actions de DEMOS (dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale). Un second orchestre DEMOS, soit une centaine d'enfants supplémentaires, a démarré son activité au cours de la saison 2015-2016 dans la plupart des villes d'Est-Ensemble ;
- le développement des actions de l'Ecole nationale des arts du cirque (spectacles annuels, rencontres publiques, présentation des créations en cours, conférences, résidence au collège Langevin Wallon de Rosny-sous-Bois, actions en direction des personnes handicapées...).

Enfin, l'action **Développement de la coopération culturelle des territoires** vise à favoriser la coopération entre le Département et les collectivités locales (communes et intercommunalités de Seine-Saint-Denis, ville de Paris), via des conventions.

Dans le cadre du renouvellement du projet de mission de la coopération culturelle, des premiers chantiers stratégiques territoriaux ont été mis en place : art et culture dans l'espace public, parcours d'éducation artistique et culturelle, culture et société, valorisation patrimoniale, culture et sport.

La coopération culturelle a été développée avec la ville de Paris et les villes de proche banlieue autour de la « street art avenue » ainsi qu'à propos des futurs projets de réaménagement des passages entre Paris et les sites limitrophes (porte de Montmartre, porte de la Villette, passage de l'Ourcq et escaliers du boulevard Sérurier). Des rencontres et échanges ont également eu lieu avec d'autres territoires de la métropole (Nanterre, Gonesse). Dix communes (Tremblay, Saint-Denis, Pantin, Bondy, Drancy, Le Bourget, Montreuil, Aubervilliers, La Courneuve et Villetaneuse) et un Etablissement public territorial (Plaine Commune) ont signé en 2016 avec le Département des conventions quadriennales (2016-2019) selon un format renouvelé.

Les conventions de coopération avec les communes de Gournay, Romainville, Clichy, Villepinte et Pierrefitte n'ont pas été renouvelées en 2016, car elles n'intégraient pas assez les nouveaux objectifs définis dans le cadre des chantiers stratégiques. Cependant, des aides à projets hors convention ont été finalisées avec ces villes de façon à ne pas interrompre le cycle fructueux engagé.

Avec les communes de Neuilly-sur-Marne, du Pré-Saint-Gervais, des Lilas, de l'Île Saint-Denis, de Noisy-le-Sec et de Rosny-sous-Bois, les avenants ont été rédigés de manière à orienter progressivement la coopération dans le sens des chantiers stratégiques. Ainsi, il y a eu en 2016 dix-sept conventions de coopération actives et cinq coopérations non formalisées par une convention.

Les relations ont été renouées avec certains territoires qui s'étaient éloignés du Département suite aux changements de majorité municipale (Saint-Ouen et Aulnay-sous-Bois). Enfin, des coopérations se sont engagées avec de nouveaux partenaires (établissement public Ateliers Médicis, avec des projets engagés à Clichy-sous-Bois et Montfermeil, soutien à des résidences d'auteurs sur les futures gares du Grand Paris), ce qui a permis de porter des actions de coopération sur quatre territoires supplémentaires en Seine-Saint-Denis.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Structuration d'une offre artistique	Dépenses	9,799	9,970	12,670	12,407	12,239
et culturelle durable	Recettes	0,027	0,048	0,073	12,407 3 0,048 1 3,387 4 2,259 3 0,427 2 18,479	0,056
Développement des publics et renforcement de l'action culturelle	Dépenses	6,594	6,499	3,381	3,387	3,380
Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur	Dépenses	1,814	1,908	2,234	2,259	2,325
Développement de la coopération culturelle avec les territoires	Dépenses	0,469	0,578	0,428	0,427	0,462
T	Dépenses	18,724	18,991	18,712	18,479	18,406
Total Programme « Culture »	Recettes	0,031	0,048	0,073	0,071	0,056

Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Structuration d'une offre artistique et culturelle durable	Dépenses	0,066	0,048	0,061	0,399	0,519
Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur	Dépenses	0,090	0,121	1,273	1	-
Développement de la coopération culturelle avec les territoires	Dépenses	0,285	0,218	0,356	0,050	0,050
Total Programme « Culture »	Dépenses	0,442	0,388	1,689	0,449	0,569

Mise en oeuvre : Service de la culture de la Direction de la culture, du

patrimoine, du sport et des loisirs.

Culture

La politique culturelle du Département vise à ce que chacun puisse avoir accès à la création, aux arts et à la culture. Il s'agit de structurer l'offre culturelle et artistique en matière d'équipements, de présence artistique et de manifestations, de soutenir les politiques d'élargissement des publics et les nouvelles formes d'action culturelle, de soutenir l'éducation artistique et les pratiques amateurs et de développer la coopération culturelle sur le territoire.

Moyens financiers

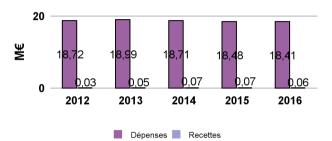
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2012 : 96,6% 2013 : 100,6% 2014 : 99,1% 2015 : 101,9% 2016 : 100,3%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

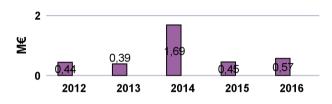
2012 : 49,9% 2013 : 63,4% 2014 : 87,9% 2015 : 63,0% 2016 : 56,1%

Fonctionnement



En fonctionnement, le budget de la culture est constitué en quasi-totalité de subventions aux équipements culturels, aux festivals et réseaux, ainsi qu'aux artistes et compagnies.

Investissement



En investissement également, les dépenses correspondent essentiellement à des subventions. En 2015, elles ont concerné essentiellement le soutien à la rénovation de la MC 93.

Personnel (31 décembre 2016)

catégorie A : 39 catégorie B : 16 catégorie C : 5

Nombre total de postes : 60

Sont comptabilisés les postes affectés au service de la Culture, aux missions MICACO (Art au collège) et MICOPTER (coopération culturelle) et aux services centraux de la DCPSL (Service des affaires générales, direction et secrétariat).

Action

Structuration d'une offre artistique et culturelle durable

Soutien aux résidences artistiques

L'accueil d'artistes en résidence participe :

- au soutien à la création contemporaine et à sa diffusion;
- à la structuration des partenariats avec les acteurs culturels et les communes.
 Un des enjeux est de

Un des enjeux est de s'appuyer sur ce dispositif pour créer davantage de synergies entre les lieux de diffusion et favoriser la coopération territoriale.

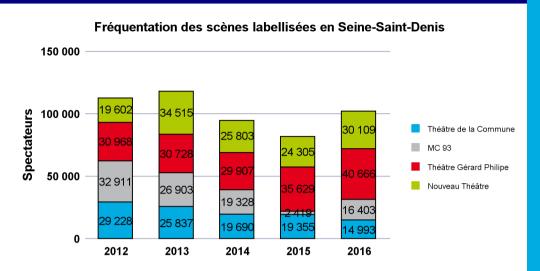
Répartition des résidences par nature en 2016



Le dispositif de résidences couvre l'ensemble du domaine des arts : spectacle vivant, arts visuels, cinéma, livre (dispositif "Ecrivains en Seine-Saint-Denis"), musique, danse, théâtre...

Scènes labellisées

En matière de spectacle vivant, ces partenaires structurants ont vocation à privilégier la création contemporaine tout en développant des programmes de sensibilisation pour le public le plus large. Ces structures développent de nombreuses actions éducatives, notamment en direction des publics scolaires, et accueillent des compagnies en résidences.



Le soutien aux scènes labellisées est un axe fort de la politique culturelle du Département, avec un budget de plus de 4,5 millions d'euros. La fréquentation a connu une baisse exceptionnelle en 2015 avec la fermeture pour travaux de la MC 93. Cette scène a rouvert au public en mai 2017, mais des actions hors les murs ont été menées pendant les travaux.

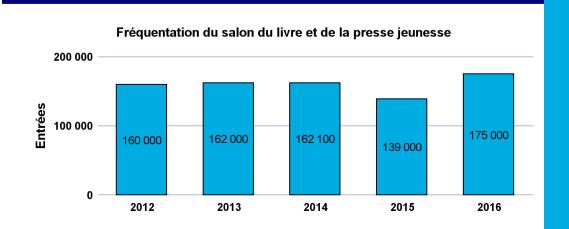
Festivals

Livre et lecture

Nombre de participants	2012	2013	2014	2015	2016
Rencontres chorégraphiques internationales	5 037	4 312	5 916	4 832	5 756
Concerts Banlieues bleues	7 271	7 067	7 249	10 821	22 132
Actions musicales Banlieues Bleues	3 978	5 087	5 433	5 860	6 534
Festival de Saint-Denis	27 117	26 416	17 433	17 363	18 222

Le Département soutient de nombreux festivals, de grande et moindre envergure, dans tous les champs artistiques (cinéma, arts visuels, spectacle vivant, littérature), à condition que ceux-ci soient cohérents avec les grands axes de sa politique culturelle et développent notamment des actions marquées en direction des publics. Le Département soutient en particulier les Rencontres chorégraphiques internationales, festival de danse contemporaine, Banlieues bleues, pour la création et diffusion de concerts de musiques vivantes et innovantes et le Festival de Saint-Denis, festival de musique classique alliant présentation d'œuvres majeures du répertoire et création.

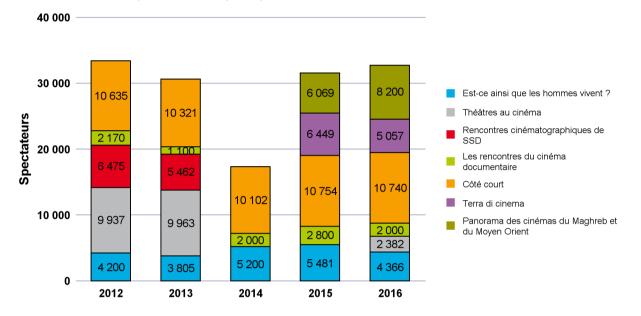
Soutenir la création contemporaine et sa diffusion, développer une dynamique de réseau entre professionnels du livre et impulser une dynamique de projets avec les bibliothèques et les librairies constituent les principaux objectifs en matière de lecture publique et de vie littéraire.



L'accès au livre et à la lecture dès le plus jeune âge est depuis de nombreuses années l'objet de l'intervention du Département, en particulier via le soutien au Centre de promotion du livre de jeunesse (CPLJ), structure organisatrice du Salon du livre et de la presse jeunesse. Le CPLJ a repensé son modèle économique en gérant en interne sa commercialisation, en mettant en place des formations "école du livre" et en obtenant des financements européens. L'édition 2015 du salon a connu une baisse sensible de sa fréquentation dans le contexte des attentats de novembre.

Arts visuels et cinéma

Fréquentation des principaux festivals de cinéma en Seine-Saint-Denis



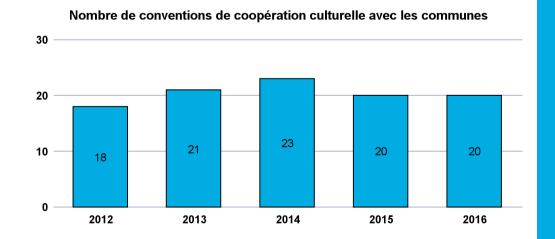
Le Département soutient deux nouveaux festivals de cinéma : Terra di cinema et Panorama des cinémas du Maghreb et du Moyen Orient. Le festival Théâtre au cinéma a changé de nom (« Bande à part ») et de forme : le Département fait désormais partie du comité de pilotage mais ne finance plus ce festival. Côté court, festival du film court en Seine-Saint-Denis, valorise et promeut le court métrage, pan de la création cinématographique inventif et peu diffusé.

Action

Développement de la coopération culturelle des territoires

Conventions de coopération culturelle et patrimoniale avec les communes

l'élaboration de ces conventions permet le partage des constats, des ambitions et des movens avec les partenaires, dans le respect des compétences de chacun. A partir d'un état des lieux partagé, il s'agit d'arrêter des objectifs communs avec les communes. pouvant se décliner en projets, dans le cadre d'une programmation triennale.



En 2016, trois villes sont sorties du dispositif (Clichy-sous-Bois, Gournay et Villepinte) et trois villes y sont entrées (La Courneuve, Neuilly-sur-Marne et Noisy-le-Sec).

Subventions aux associations

Fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de subventions	175	166	177	195	179
Montant versé en euros	15 134 653	14 999 476	15 503 416	15 551 344	14 462 529

Investissement	2012	2013
Nombre de subventions	1	1
Montant versé en euros	30 000	70 000

Patrimoine culturel

Ce programme relève de la Mission **Culture, patrimoine, archives** Ce programme comporte trois actions:

- Recherches archéologiques et patrimoniales,
- Consolidation et transmission des savoirs,
- Structuration des partenariats.

Contexte

Les caractéristiques socio-démographiques du département de la Seine-Saint-Denis – sa jeunesse, la diversité des origines de ses habitants, son caractère populaire, le *turn-over* de sa population – confèrent à la politique patrimoniale de la collectivité une portée particulière.

En effet, dans un département en voie de métropolisation, fortement impacté par les projets du Grand Paris, il est essentiel de préserver et valoriser ce qui fait la singularité de ce territoire et de son héritage : les témoins matériels qui rendent compte de l'histoire des générations qui nous ont précédés, les traces encore visibles d'un passé agricole, d'une industrialisation massive et de la densification urbaine. Le patrimoine, qu'il soit archéologique ou urbain, est un vecteur privilégié pour favoriser la cohabitation au sein d'une société multiculturelle et l'appropriation d'un territoire en constante mutation par ses habitants.

Objectifs du programme

La finalité du programme est de contribuer à la connaissance et à la préservation d'un patrimoine départemental, tant d'un point de vue archéologique qu'architectural, et d'en faire découvrir la richesse à sa population, sur la base de travaux de recherche et de médiation approfondis.

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- mener des recherches ciblées sur le territoire afin de favoriser un aménagement métropolitain durable et respectueux du patrimoine départemental,
- consolider les savoirs relatifs à l'histoire et au patrimoine du territoire afin de les transmettre à un large public,
- structurer des partenariats institutionnels, publics et privés, afin de valoriser les enjeux patrimoniaux.

Mise en œuvre des priorités

L'action **« Recherches archéologiques et patrimoniales »** recouvre les opérations de recherche archéologique et de diagnostic du patrimoine contemporain. Les objectifs stratégiques de cette action sont :

- de poursuivre l'identification du patrimoine archéologique, architectural et urbain de la Seine-Saint-Denis en menant des opérations de recherche sur le terrain,
- d'offrir aux aménageurs et aux pouvoirs publics des outils d'aide à la décision pertinents et optimisés pour étayer leurs projets d'aménagement par des éléments de connaissance historique et architecturale, et ainsi contribuer à la préservation du patrimoine du territoire.

L'année 2016 a permis d'avancer sur plusieurs réalisations :

- l'engagement de la fouille préventive rendue nécessaire pour l'aménagement du Pôle sport handicap dans le parc départemental des sports de La Motte, à Bobigny, assis sur un très important site archéologique d'époques gauloise et romaine,
- l'avancement du travail de post-fouille du premier programme de recherche triennal (2013-2015) sur le site archéologique d'époque mésolithique (7^{ème} millénaire avant J.-C.) situé dans le parc départemental de la Haute-Ile à Neuilly-sur-Marne,
- la finalisation des travaux d'inventaire en cours (Babcock, équipements sportifs...) et la poursuite du travail d'accompagnement des projets d'aménagement de la Société du Grand Paris,
- le suivi opérationnel des suites données au diagnostic patrimonial présenté à l'été 2015 sur le site de Babcock à La Courneuve, qui a fortement influencé la valorisation du site et l'appropriation par ses aménageurs de sa dimension patrimoniale,
- le développement du rôle d'expertise et de conseil aux Communes, dans un souci d'objectivisation de l'intérêt patrimonial, dans le cadre des procédures et plans d'urbanisme,
- le travail d'accompagnement des directions opérationnelles du Département sur les projets portés en interne et présentant des enjeux patrimoniaux, en particulier le Plan ambition collèges par la réalisation des diagnostics d'archéologie préventive nécessaires, le Plan piscines, le Plan petite enfance et parentalité, la stratégie foncière et immobilière ainsi que les projets d'aménagement de voiries et de circulations douces,
- l'accompagnement du projet d'avenir du parc de la Bergère, avec la participation au comité de pilotage du projet de réaménagement du parc ou encore sur la mise en place de l'appel à projets « Réinventer la seine » autour du bâtiment K,
- l'appui apporté à la structuration de l'association régionale des cités-jardins d'Ile-de-France, avec notamment la mise en place de deux commissions thématiques, l'une dédiée à la valorisation et à la promotion (développement de l'événement « Printemps des cités-jardins », engagement d'une démarche de travail collective autour d'une candidature au label des itinéraires culturels européens), la seconde aux questions de préservation et de rénovation de ces ensembles (publication d'un ouvrage, diagnostic des besoins en ressources documentaires...).

A partir des recherches menées sur le terrain, tant dans le domaine de l'archéologie que de l'inventaire, l'objectif de l'action « **Consolidation et transmission des savoirs** » est d'approfondir et de consolider les connaissances mises à jour, d'en assurer la pérennité et de les transmettre à une diversité de publics, notamment les collégiens, les habitants et les usagers du territoire.

En matière de consolidation des données, les priorités de l'année 2016 ont concerné la production du nouveau système d'information (poursuite du projet) et la mise en place d'une stratégie de valorisation éditoriale et numérique.

L'objectif de transmission et de partage des savoirs s'est traduit en 2016 par :

- la remise à plat de la stratégie de valorisation archéologique, tant au niveau de l'Archéosite (refonte des activités, des modalités de gestion, avancement du projet d'aménagement de la clairière néolithique), qu'en marge des opérations de fouille (lancement des opérations de valorisation au stade de La Motte ayant accueilli 650 participants en novembre et décembre 2016),
- la finalisation de la refonte du dispositif De Visu, qui a été de surcroît cette année l'une des étapes de l'opération « Trésor de Paris », et qui a connu une hausse qualitative de sa fréquentation, toujours plus locale et jeune, autour de la thématique du sport.
- la mise en place du commissariat de l'exposition « Georges Horan », qui se tiendra à partir de septembre 2017 au mémorial de la Shoah de Drancy et sera accompagnée de la publication des estampes de Georges Horan dans un ouvrage dédié,
- le lancement du travail pour la réalisation d'outils numériques innovants (time laps, focus numérique, refonte de l'atlas du patrimoine),
- le lancement d'une nouvelle collection « Patrimoine inattendu », graphique et grand public (7 500 exemplaires diffusés) sur la bourse du travail de Bobigny et sur le site de Babcock ainsi que la poursuite du travail de publication d'ici à juin 2017 d'un ouvrage sur les équipements sportifs du territoire dans le cadre de la candidature aux Jeux olympiques,
- le retour du Département dans la programmation des Journées européennes du patrimoine avec la réouverture au public de la bourse du travail (250 visiteurs), le développement de la gamme d'outils de médiation sur place et la création de visites quidées thématiques attenantes,
- l'entrée en phase opérationnelle du projet de Pôle Archéologique de la Haute-Île (PArHI) avec la production d'une étude d'impact sur le projet et la programmation de l'aménagement de la clairière néolithique pour un lancement des travaux à l'été 2017.

Souvent identifiée comme une contrainte, la question patrimoniale n'est audible qu'à condition d'être portée à plusieurs voix. Dans cette perspective, l'action « **Structuration des partenariats** » vise à qualifier les partenariats existants (musées, service de l'inventaire) dans l'objectif de mutualiser les moyens, soutenir les prises de responsabilités et développer les communautés de pratiques scientifiques.

L'année 2016 a permis de répondre à cette priorité selon plusieurs modalités :

- la densification des relations avec le musée d'art et d'histoire de Saint-Denis et le musée de la Résistance nationale, qui commencent à abonder les dispositifs départementaux, notamment en matière d'éducation artistique et culturelle,
- la poursuite des conventions « phares » de projets, avec plusieurs établissements publics nationaux, en particulier le Musée national de l'histoire de l'immigration, avec un partenariat abondé par plus de sept directions du Département ainsi que l'engagement d'un conventionnent triennal avec le Mémorial de la Shoah,
- la réunion d'un comité scientifique autour du projet de reconstitution d'une maison danubienne à l'Archéosite de la Haute-Île regroupant l'INRAP, l'Université Paris I et des agents du Département.

Par ailleurs, un cycle de formation « sensibilisation au patrimoine archéologique et architectural » a été proposé en septembre 2016. Les participants ont été formés pendant deux jours sur les problématiques d'archéologie et de patrimoine contemporain, avec des présentations en salle suivies de visites ou de terrains de fouilles. Ce cycle a été ouvert, en plus des agents du Département, aux services concernés des communes et Etablissements publics territoriaux du département (directions des affaires culturelles et de l'urbanisme, en particulier). Cette formule a été accueillie avec un intérêt marqué et une assez forte participation.

Enfin, les collaborations se sont structurées également avec d'autres partenaires institutionnels ou éducatifs. Peuvent être mentionnées notamment la cinquantaine d'interventions réalisées en 2016 par les chercheurs du service sous des formes très variées (visites de sites ou balades urbaines, interventions lors de tables-rondes, visites guidées d'exposition, formation professionnelle, cours, participation à des jurys de diplôme) et auprès de publics très divers : étudiants (en DSA Patrimoine, en universités, en écoles d'architecture ou du paysage), amateurs ou spécialistes du patrimoine ou de l'architecture (via la Cité de l'architecture et du patrimoine, la ville de Bobigny, le rectorat de Créteil, le CAUE 93 ou les Archives départementales), enseignants, agents départementaux, architectes, journalistes, etc.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Total Programme « Patrimoine culturel »	Dépenses	0,425	0,624	0,590	0,687	0,591
	Recettes	0,138	0,186	0,336	0,028	0,192

Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Total Programme « Patrimoine culturel »	Dépenses	0,105	0,025	0,026	0,036	0,086

PROGRAMME	Archives
Ce programme relève De la Mission Culture, patrimoine, archives	Ce programme comporte trois actions : - Collecte, conservation et traitement des archives, - Communication, valorisation et parcours éducatifs, - Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier.

Objectifs du programme

Constituer, préserver, mettre à disposition et rendre intelligible au plus grand nombre la mémoire écrite et audiovisuelle du Département est plus que jamais nécessaire, d'une part et très immédiatement pour fournir aux administrations et aux administrés un accès rapide et sécurisé aux archives, mais aussi pour inviter toute la population à y trouver des perspectives, des repères, des clés de lecture du monde qui nous entoure, et au-delà, de la fierté ou des sujets de réflexion.

Constituer la mémoire, la DSA le fait par la collecte raisonnée des archives publiques, le travail de préparation de l'archivage électronique dont les données nous arrivent déjà, le choix d'acquérir ou de recevoir tel ou tel fonds d'archives privées ainsi que par la constitution d'une bibliothèque de référence sur l'histoire du Département, par le contrôle des éliminations, et par la réalisation d'instruments de recherche – inventaires, répertoires – adaptés à chaque fonds d'archives, qui permettent de savoir quels fonds nous conservons et ce qu'il y a dans chaque fonds.

Préserver la mémoire, c'est conditionner ces archives, les conserver dans un bâtiment ad hoc, éventuellement les faire restaurer quand elles sont abîmées, et les numériser pour préserver les documents originaux.

Mettre à disposition et rendre intelligible la mémoire suppose des moyens de médiation pour faire connaître nos ressources : en premier lieu des instruments de recherche clairs et précis répondant à des normes de rédaction, puis fournir toute une batterie de moyens de communication et de diffusion pour atteindre différents publics : une salle de lecture pour la consultation des documents originaux, un site internet où des milliers de personnes ont accès aux instruments de recherche et aux documents numérisés et mis en ligne, des actions de valorisation (expositions, tables rondes, catalogues) destinées au plus grand nombre, un service éducatif pour le public scolaire.

Les objectifs stratégiques et opérationnels du programme sont les suivants :

- Au coeur du métier d'archiviste : préserver, classer et décrire les archives :
- préserver les collections par des actions de conservation préventives et curatives (conditionnement, restauration,
- numérisation);
- combler l'arriéré de classement des fonds des Archives départementales ;
- homogénéiser, normaliser et améliorer les instruments de recherche mis à la disposition du public ;
- faire évoluer le système d'information et de description des fonds (objectif commun aux premier et second axes).
 - Archives, images, sons et technologies de l'information : répondre aux défis de la révolution numérique :
- développer et optimiser, à toutes les étapes de la chaîne archivistique, le recours aux technologies de l'information,
- notamment par l'évolution du système d'information des Archives départementales et l'évolution du site Internet des Archives
- départementales ;
- conforter les actions du pôle image (archives audiovisuelles, photographiques et iconographiques);
- trouver les solutions adéquates à la collecte, au traitement, à la description et à la communication des archives numériques
- natives (archives électroniques), pour être à même de répondre aux obligations légales en la matière.
 - Archives et publics scolaires : concourir a l'offre du Département en termes d'actions éducatives :
- porter les parcours du Projet éducatif départemental (PED) : « ateliers d'histoire », « parcours de découvertes urbaines »,
- « parcours archives, histoire, citoyenneté », en lien avec la DEJ et la DCPSL ;
- poursuivre la participation aux stages en direction du public enseignant ;
- porter le Concours national de la Résistance et de la Déportation à l'échelle départementale avec la direction des services
- départementaux de l'Éducation nationale et les associations de mémoire.
 - Archives et histoire(s): fédérer les acteurs de la mémoire en Seine-Saint-Denis:
 - animer le réseau des sociétés historiques et des associations de mémoire ;
- consolider les partenariats scientifiques avec l'université et les milieux de la recherche ;
- organiser des manifestations (expositions, journées d'étude, conférences, visites, participation à des actions extérieures) pour
- diffuser la connaissance scientifique sur le territoire en direction de tous les publics.

Mise en œuvre des priorités

Les archives départementales ont poursuivi des chantiers importants de conservation préventive (conditionnement des fonds), restauration, numérisation et de traitement des fonds qui mobilisent l'essentiel des moyens humains de la Direction et plus de la moitié de ses ressources financières.

L'année 2016 a été marquée par une légère baisse des volumes entrants (420 mètres linéaire en 2016, contre 580 ml en 2015), qui s'explique par la vacance des deux postes d'archivistes référents. De ce fait, l'activité du secteur des archives publiques a été restreinte, mais la priorité a été mise sur vers les relations avec les services versants avec un maintien des actions de sensibilisation et de développement des actions de formation à l'attention des services départementaux. La direction est, par ailleurs, engagée dans des projets transversaux de la collectivité concernant la gestion électronique des documents et la dématérialisation des procédures.

Le nouveau système de gestion des archives, Mnesys, est entré en production en février 2016 pour la partie collecte, classement et conservation des archives. Un accompagnement des agents par des compléments de formation et une préparation de l'informatisation de la gestion des communications en salle de lecture ont été mis en place à cette occasion.

Concernant la communication des archives, la fréquentation de la salle de lecture a légèrement baissé (841 lecteurs en 2016 contre 871 en 2015). On note une baisse du nombre des consultations (16 090 contre 18 070 en 2015). Les agents de la salle de lecture communiquent majoritairement des archives publiques. Même si on observe une baisse du lectorat en salle de lecture, les chiffres de ce même lectorat restent importants du fait de l'absence de mise en ligne des sources généalogiques et de l'existence de fonds très consultés pour un public de chercheurs.

La fréquentation du site internet a augmenté en 2016, le nombre de visites et de visiteurs uniques est en constante augmentation depuis son ouverture malgré l'absence des sources généalogiques en ligne (91 206 visites en 2016 contre 81 198 en 2015).

Les actions éducatives se sont poursuivies avec une augmentation importante du nombre d'élèves accueillis aux Archives départementales (819 élèves en 2016 contre 546 en 2015).

La mise en œuvre du parcours pédagogique intitulé "Parcours Archives, Histoire, Citoyenneté", réalisé en partenariat avec les Archives nationales et les Archives diplomatiques, s'est poursuivie en 2016 avec la préparation d'une nouvelle thématique « la Seconde Guerre mondiale ». Le parcours 2016-2017 a concerné cinq classes et quatre collèges.

La formation des enseignants a été maintenue avec l'accueil d'une session d'un stage « ouverture culturelle » avec la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) du Rectorat de Créteil et la poursuite du travail de partenariat avec l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) [ex-Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) par la mise en place de deux sessions d'initiations à la recherche historique pour les futurs instituteurs/institutrices.

Un travail a été engagé avec la DCPSL (bureau du patrimoine contemporain) afin d'augmenter et de diversifier les classes candidates au Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) organisé en partenariat avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), l'Office National des Anciens Combattants (ONAC) et les associations d'anciens combattants (collégiens et lycéens participants).

En termes de valorisation patrimoniale et scientifique, l'année 2016 a été marquée par l'augmentation du nombre de manifestations (54 en 2016 contre 36 en 2015) et des publics accueillis. Pour l'année 2016, 3 expositions, 9 tables rondes et 23 visites guidées des expositions ont contribué à augmenter le public des actions culturelles, avec 1 300 participants, multipliant presque par deux le public accueilli.

Trois expositions ont été mises en place aux Archives départementales au cours de l'année 2016 :

- « Grandir après la Shoah », réalisée par le musée de l'Histoire vivante et les Archives du PCF de janvier à mars 2016 (55 visiteurs, 8 visites guidées),
- « Regard sur les hôtels de ville : 40 mairies en Seine-Saint-Denis » réalisée à partir de la campagne photographique réalisée par Jérémy Cuénin, photographe à la DSA du 19 mai au 23 septembre (51 visiteurs, 7 visites guidées).
- « La plume au fusil : du roman de guerre à l'œuvre pacifiste » réalisée à partir du fonds d'archives d'Henri Barbusse conservé aux Archives départementales et des estampes de Solange Guéry, autour de l'ouvrage *Le Feu*, du 4 novembre 2016 au 3 mars 2017 (55 visiteurs, 8 visites guidées en 2016).

Le soutien du Département aux associations historiques, de mémoire et du monde combattant s'est poursuivi. Les subventions accordées visent à aider ces structures dans :

- leur fonctionnement quotidien,
- leurs projets d'ordre historique ou patrimonial,
- leurs actions de mémoire.

En 2016, 31 associations dont 23 patrimoniales et 8 de mémoire et d'anciens combattants ont reçu des subventions départementales pour le fonctionnement de leur structure pour un montant de 52 973 euros.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépenses	0,045	0,041	0,045	0,044	0,038
Communication, valorisation	Dépenses	0,028	0,034	0,066	0,014	0,033
et parcours éducatifs	Recettes	0,01	=	0,088	0,044 0,014 - 0,052 0,110	0,010
Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier	Dépenses	0,065	0,067	0,053	0,052	0,052
Total Decreases a Austrian	Dépenses	0,138	0,141	0,164	0,110	0,124
Total Programme « Archives »	Recettes	0,008	•	0,088	•	0,010

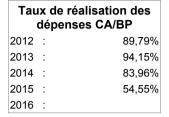
Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépenses	0,070	0,118	0,098	0,144	0,150
Total Programme « Archives »	Dépenses	0,070	0,118	0,098	0,144	0,150

Archives

Mise en œuvre : Direction des Services d'Archives (DSA)

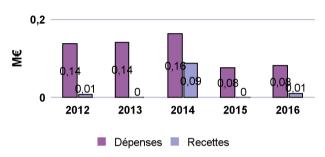
La politique Archives a pour missions fondamentales la collecte, la conservation, le traitement, la description, la communication au public et la valorisation des fonds d'archives et des collections documentaires constituées dans le ressort du Département.

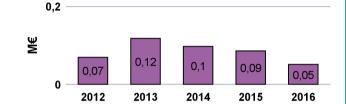
Moyens financiers





Fonctionnement





Investissement

Dépenses

Personnel (31 décembre 2016)

catégorie A: 18 catégorie B: 11 catégorie C: 10

Nombre total de postes : 39

La Direction des services d'archives bénéficie de 2 postes d'Etat de catégorie A, notamment pour les missions de contrôle assurées en son nom, ainsi que de l'appui d'un enseignant en charge du Service éducatif à raison de 6 heures hebdomadaires.

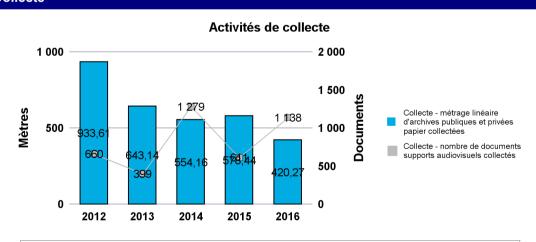
Action

Collecte, conservation et traitement des archives

Collecte

Cette prestation concerne d'une part les documents produits et reçus par toutes les administrations publiques à l'échelon départemental, d'autre part des fonds d'origine privée de toute provenance.

Dans le domaine des archives électroniques, un travail spécifique est mené sur un projet de plate-forme d'archivage électronique.



Le pic de 2012 était lié à la nécessité de prendre en charge les archives historiques de plusieurs OPHLM. Les volumes entrants d'archives papier collectés en 2016 ont été en deça de l'objectif cible de 500 mètres linéaires à cause de la vacance de deux postes d'archivistes référents.

Conservation

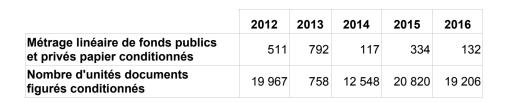
Cette prestation vise à préserver sur le long terme l'ensemble des fonds et collections dans des conditions matérielles optimales.

Les priorités sont : - la conservation préventive ;

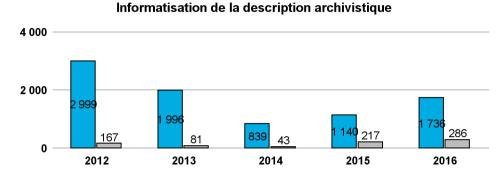
- la restauration des fonds papier;
- la numérisation.

Cettre prestation vise à poursuivre l'informatisation de la description archivistique, pour l'ensemble des fonds et collections.

A ce titre, le projet prioritaire concerne l'évolution du système d'information existant (application Clara).



Traitement



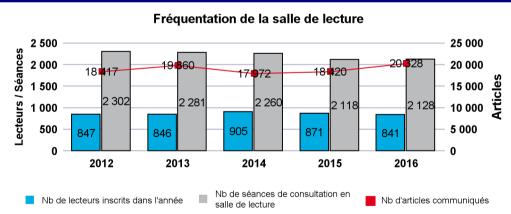
Traitement - nombre de notices "article" Traitement - nombre de notices "entrée" CLARA

	2012	2013	2014	2015	2016
Métrage linéaire d'archives publiques et privés papier traitées	499	800	156	453	161
Nombre de documents audiovisuels traités	2 423	911	1 379	611	3 912
Nombre d'unités de documents figurés traités	14 285	2 064	17 388	22 327	9 702

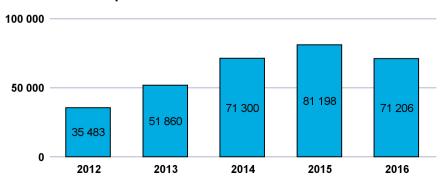
Action

Cette action s'adresse à tous les habitants, et au-delà à toutes personnes intéressées par les documents accessibles aux Archives départementales.

Communication, valorisation et parcours éducatifs

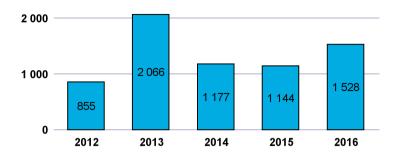


Fréquentation du site internet des Archives



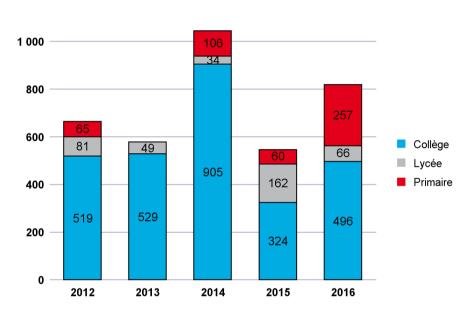
Nombre de visiteurs hors salle de lecture





Nombre d'élèves participants aux actions éducatives





La progression de la fréquentation du site internet est constante depuis plusieurs années. Une montée en charge est attendue au fur et à mesure de la mise en ligne des sources généalogiques.

L'accueil de visiteurs et d'élèves a augmenté au cours de l'année 2016 suite à une hausse des actions culturelles et scientifiques proposées par les archives départementales.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de subventions	33	33	29	29	31
Montant versé en euros	65 073	66 943	53 023	52 073	52 973

Mission

Citoyenneté active et sports

Programme

Sport et loisirs

Programme

Promotion de la vie associative et démocratie participative

PROGRAMME Ce programme relève de la Mission Citoyenneté active et sports. Ce programme comporte trois actions : Développement équitable des disciplines sportives, Actions éducatives de sport et de loisirs, Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables.

Contexte

Bien que carencée en équipements sportifs, la Seine-Saint-Denis connaît depuis plusieurs années une nette progression de la pratique sportive licenciée, notamment dans les disciplines que le Département encourage à s'organiser dans le cadre de projets de territoire.

En 2016, la Seine-Saint-Denis a accueilli sept matchs de la phase finale de l'Euro 2016 de football. Le Département a profité de cette occasion pour promouvoir toutes les formes de football, notamment en relation avec la communauté scolaire. Il a également accompagné la montée en Ligue 2 du Red Star et tenté de construire un projet de développement pérenne du football en Seine-Saint-Denis.

2016 a également été une année olympique. L'engagement du Département et de la ville de Paris auprès du mouvement sportif pour soutenir la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 a été l'occasion de mobiliser les atouts du territoire et de construire un projet original. Son héritage a vocation à bénéficier à la population en termes de pratique sportive, d'aménagement urbain, de transports, de développement économique et de qualité de vie. Des crédits exceptionnels ont été mobilisés pour soutenir ces grands évènements sportifs internationaux.

Objectifs du programme

La politique sportive du Département est construite autour de trois axes majeurs :

- la promotion de toutes les formes de pratiques pour tous les publics : il s'agit de prendre en compte toutes les disciplines sportives (fédérations délégataires ou affinitaires), toutes les formes de pratique (haut-niveau, sport-santé, sport scolaire, sport loisirs) et tous les publics (pratiquants licenciés ou informels, pratiques masculine, féminine ou mixte, pratiquants handicapés, pratiquants de tous âges);
- le développement de démarches éducatives de sport et de loisirs : il s'agit de qualifier les pratiques éducatives des enseignants et des clubs, de favoriser l'échange, la rencontre et la convivialité, et de donner toute leur place au plaisir et au jeu ;
- la prise en compte de la dimension sportive des questions d'aménagement du territoire : il s'agit de remédier au déficit d'équipements sportifs, de promouvoir un aménagement sportif cohérent et durable répondant aux besoins des habitants, et de travailler avec les collectivités locales pour innover dans les projets d'équipement sportif.

Pour mettre en œuvre ces trois axes, la politique sportive du Département s'appuie sur des outils originaux et innovants : le projet de territoire et le Schéma de Cohérence Territoriale des Equipements Sportifs (SCOTES). Cette démarche consiste à :

- s'appuyer sur des têtes de réseau, notamment les Comités départementaux et les Grands clubs partenaires pour s'assurer que l'animation du projet se fait au bon niveau,
- promouvoir les disciplines en tirant profit de la dimension évènementielle, qu'elle soit départementale, régionale, nationale ou internationale.
- intégrer les enjeux liés aux équipements sportifs pour développer des équipements qui correspondent aux besoins des pratiquants, en gérant de manière innovante les équipements sportifs départementaux.

Ce cadre n'a pas vocation à être normatif. La pérennité de cette démarche s'appuie sur un principe de co-construction : il appartient à chaque discipline de trouver les modalités et l'organisation de son projet de territoire. Le Département se positionne ainsi comme facilitateur : il met en relation les acteurs, favorise les transversalités et encourage l'innovation.

Mise en œuvre des priorités

La politique sportive du Département se décline en trois actions.

Action « Développement équitable des disciplines sportives »

L'intervention du Département en matière de sport et de loisirs s'illustre par le soutien en faveur des clubs sportifs, en incitant les partenaires à développer plusieurs principes :

- la mutualisation et la mise en cohérence des projets (Comité départemental et clubs, fédérations, collectivités territoriales, associations d'éducation populaire, réseau du jeu...) au service d'objectifs d'intérêt général,
- la pratique pour tous les publics (féminines, personnes handicapées, tout petits, seniors...),
- la formation des personnels encadrants,
- le développement du sport de haut niveau, eu égard à son rôle de locomotive au sein des disciplines et au très fort potentiel sportif de notre territoire (judo, lutte, gymnastique, handball, tennis, athlétisme...),

- le développement des démarches éducatives, en lien avec les acteurs locaux (centre de loisirs, association de quartiers, établissement scolaires primaires et secondaires, université, centre médicaux),
- la diversification des pratiques (loisirs, compétition, santé...).

Cette structuration d'une offre de sport et loisirs durable prend la forme des Projets de territoire, conclus entre le Département et les disciplines concernées. Le Département intervient sous plusieurs formes pour développer les disciplines sportives :

- le soutien financier au « Grands partenaires », clubs qui assurent un rôle fédérateur auprès de leur famille sportive (2,981 millions d'euros de subventions en 2016 pour 9 partenaires),
- le soutien aux « Dispositifs 93 », qui rassemblent contractuellement les acteurs clés d'une famille sportive (clubs phares et Comité départemental) autour d'un projet commun (1,931 million d'euros pour 20 partenaires),
- les aides financières aux Comités départementaux en fonction du niveau d'élaboration de leur projet via les contrats d'objectifs (17 comités soutenus pour 1,277 million d'euros), l'aide au fonctionnement (45 000 euros), la formation des cadres (18 000 euros), l'aide à l'investissement (80 000 euros) et les manifestations sportives d'envergure départementale (231 000 euros pour 54 manifestations),
- l'accompagnement du réseau sportif sur les enjeux de société, en particulier sur l'accès des personnes handicapées, la santé (course à pied, avec l'association Pierrefitte Multi Athlon), les activités de pleine nature et la professionnalisation des structures associatives (soutien à l'association PSL 93 et à une dizaine d'autres d'associations pour des emplois tremplin),
- le soutien aux clubs de performance (1,160 million d'euros versés à 13 collectifs), afin de permettre aux jeunes du département d'évoluer à un niveau de pratique élevé sans devoir quitter le territoire,
- le soutien aux clubs de niveau national (1,215 million euros pour 131 clubs ou sections),
- les aides aux clubs de niveau international (100 000 euros pour 11 clubs),
- le soutien au sport scolaire via des subventions aux associations sportives des collèges (92 000 euros pour 120 associations) et à l'UNSS 93 dans le cadre du contrat d'objectifs.

L'année 2016 a été l'occasion d'approfondir encore la mobilisation en faveur de la candidature de Paris 2024. En créant la Mission jeux olympiques et paralympiques (MIJOP), le Département a confirmé sa volonté de contribuer à l'élaboration du dossier de candidature, le Service du sport et des loisirs apportant son concours dans la mobilisation des partenaires sportifs, la production d'éléments de diagnostic et l'organisation d'événements. Le Département a adopté le 22 juin 2016 un Plan d'accompagnement de la candidature de Paris 2024 dans lequel figurent près de cent opérations et projets regroupés en 24 actions. Le Service du sport et des loisirs pilote cinq de ces actions et contribue à la mise en œuvre de plusieurs autres.

En juin et juillet 2016, dans le cadre de l'Euro de football, le Stade de France a accueilli sept matchs de la phase finale, dont la finale. Le Département a mobilisé des crédits exceptionnels pour accompagner cet événement sportif international. Pendant les mois qui ont précédé et pendant le temps de la compétition, il a ainsi promu « tous les footballs pour tous les publics », soutenu des actions éducatives et culturelles et organisé des temps festifs et conviviaux dont le point d'orgue a été l'organisation d'un « fan village » au parc des sports de Marville où plusieurs des projets soutenus pendant l'année ont été valorisés.

Sur le plan de la politique sportive, l'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre de la réforme des dispositifs de soutien aux manifestations sportives et aux clubs de niveau national. Etalée sur trois ans, cette modification des conditions de soutien aux clubs vise à inciter chaque discipline à mutualiser les moyens pour les mettre au service d'un projet d'intérêt général. Plusieurs disciplines se sont d'ores et déjà engagées sur cette voie : roller, water-polo, football américain...

En 2016, le projet de Pôle sport et handicap au stade départemental de La Motte a connu des avancées importantes. La phase d'identification des besoins et de définition des objectifs s'est achevée avec l'organisation d'un panel d'experts internationaux en janvier. Depuis lors, le Département a animé le collectif des partenaires afin d'élaborer les statuts d'une association de préfiguration du futur pôle qui aboutira en 2017.

« Actions éducatives de sport et de loisirs »

Le Département intervient pour que les pratiques sportives proposées aux enfants et aux jeunes portent une volonté éducative et permettent leur épanouissement. Deux domaines structurent cette action :

Le sport à dimension éducative

Le Département intervient dans le sport scolaire, en soutenant des parcours de découverte et d'initiation qui intègrent à la fois la pratique sportive, une approche pluridisciplinaire et historique, et en privilégiant l'accès à des pratiques rares ou difficiles d'accès en Seine-Saint-Denis, comme les activités physiques de pleine nature, la voile, l'équitation ou le golf.

Les loisirs éducatifs

L'action du Département vise à structurer et qualifier l'offre de loisirs éducatifs à travers plusieurs dispositifs :

- la gestion de la base de loisirs de Champs-sur-Marne,
- les pôles d'animation d'été (ex « VVV »),
- l'aide aux personnes passant le BAFA ou le BAFD via un dispositif de bourses (délibération du 12 décembre 2013),
- la qualification des professionnels de l'animation et des loisirs via le réseau du jeu,
- le soutien aux associations d'éducation populaire.

En 2016, le Département a pris la décision de reprendre en régie directe la gestion de la base de Champs-sur-Marne. Cette décision a abouti à la dissolution de l'association ADAG-Loisirs qui gérait jusqu'alors le site, à la réorganisation du service par l'intégration d'une nouvelle équipe chargée de gérer l'équipement, au lancement d'un appel à projets et à la mise en œuvre de nouveaux outils de gestion. Si la transition a quelque peu perturbé l'accueil des activités à l'automne 2016, la base de loisirs est désormais en mesure de s'engager dans le pilotage d'un nouveau projet.

Les pôles d'animations d'été, construits en partenariat avec la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité,

accueillent chaque année près de 36 000 personnes. En 2016, le Département a réduit l'enveloppe consacrée à ces dispositifs d'animation en proposant de recentrer l'intervention départementale sur les seules opérations qui se tiennent dans les parcs départementaux. Pour autant, le soutien apporté à Noisy Plage a été maintenu.

Le Réseau du jeu propose des rencontres professionnelles, accompagne des collectivités dans la refonte de leur projet éducatif dès lors qu'il prend en compte le jeu, et déploie des animations dans les collèges du département. En 2015, la commune de Saint-Ouen a fait le choix de suspendre l'organisation de son festival du jeu ainsi que les ateliers jeu qu'elle encadrait dans les collèges de la ville. En 2016, il a été proposé de redéployer les moyens ainsi dégagés afin d'accroître le soutien du Département aux partenaires structurants du Réseau du jeu pour les aider à pérenniser leur projet et renforcer leur capacité d'intervention en matière d'accompagnement, de formation et d'ingénierie.

En 2016, le Département a reconduit son soutien aux partenaires de l'éducation populaire, en réajustant néanmoins une nouvelle fois à la baisse la subvention versée aux Francas de Seine-Saint-Denis. Compte tenu des faibles perspectives d'évolution de l'activité de cette association, il a été proposé de baisser à nouveau le soutien aux Francas en 2017. Au-delà, il conviendra, en 2017, de faire le bilan de la relation aux associations d'éducation populaire.

Action « Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables »

En situation de carence et de vieillissement, les équipements sportifs de Seine-Saint-Denis font cependant l'objet de demandes accrues. Dans ce contexte, le Département a avancé en 2016 sur les deux chantiers prioritaires du SCOTES :

- le « savoir-nager » : avec l'adoption d'un Plan piscines lors de la séance du 10 novembre 2016, le Département a décidé de mobiliser 40 millions d'euros pour soutenir tant la construction de nouvelles piscines que la rénovation du parc existant. Il engagera dès 2017 l'animation du réseau des partenaires concernés pour intervenir également sur l'apprentissage, la formation et la promotion de la natation ;
- les sports de nature : après en avoir adopté le principe lors de la séance du 26 mai 2016, le Département a organisé la première réunion de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) le 24 novembre 2016. Il est désormais engagé dans la réalisation d'un diagnostic partagé sur les lieux de pratique afin d'établir d'ici deux ans la liste des sites prioritaires et expérimentaux qui figureront au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI).

L'année 2016 a également été marquée par plusieurs événements :

- la dernière délibération relative au Plan de rattrapage des équipements sportifs (PRES) a été adoptée en décembre. Un bilan de cette démarche est programmé en 2017 ;
- le démarrage en novembre des fouilles préventives au Stade de la Motte qui vont durer au moins dix-huit mois et pendant lesquelles des actions de médiation sont programmées par le service du patrimoine culturel.

Enfin, en 2016, le service a engagé une concertation sur la définition d'un nouveau projet pour la gestion du stade Raoul Montbrand. Le refus de la Fédération Française des ASPTT de s'engager a provisoirement suspendu ce travail qui devra se poursuivre en 2017. Par ailleurs, le Département a décidé, en 2016, de prolonger de six mois la durée de la délégation de service public confiée à l'UCPA pour la gestion du centre équestre de La Courneuve et du golf de Sevran, afin de disposer du temps nécessaire à la préparation des futurs contrats à renouveler en 2018.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Développement équitable	Dépenses	6,161	10,405	7,376	8,808	8,381
des disciplines sportives	Recettes	0,005	-	0,008	0,022	
Actions éducatives de sport et de loisirs	Dépenses	2,161	1,830	1,856	1,725	1,618
Structuration d'une offre	Dépenses	2,741	2,249	2,296	2,218	2,177
d'équipements sportifs durables	Recettes	0,066	0,041	0,081	0,054	0,055
Total Programme « Sport et loisirs »	Dépenses	11,063	14,484	11,528	12,751	12,176
Total Frogramme « Sport et loisirs »	Recettes	0,071	0,041	0,089	0,076	0,055

Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Développement équitable des disciplines sportives	Dépenses	0,065	0,080	0,105	0,080	0,080
Actions éducatives de sport et de loisirs	Dépenses	0,017		1		
Structuration d'une offre	Dépenses	4,154	2,254	0,624	1,385	2,276
d'équipements sportifs durables	Recettes	0,419	-	-	-	
Total Programme « Sport et loisirs »	Dépenses	4,236	2,334	0,729	1,465	2,356
iotai riogiannine « sport et ioisirs »	Recettes	0,419	-	-	0,006	-

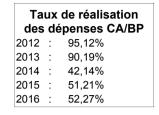
Sport et Loisirs

Mise en œuvre : Service du Sport et des Loisirs de la Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs

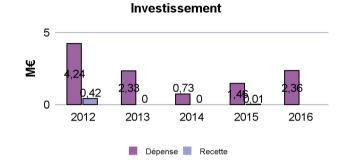
La politique départementale vise à favoriser le développement quantitatif et qualitatif des pratiques sportives, sous toutes leurs formes, en particulier celles des jeunes.

Moyens financiers





Fonctionnement 15 10 5 1,06 1,4,48 1,53 1,2,75 12,18 0 0 0,07 0,04 0,09 0,08 0,06 2012 2013 2014 2015 2016 Recette



L'augmentation des dépenses en 2015 est due aux crédits dégagés pour l'Euro 2016 et la candidature aux Jeux olympiques (380 000 €).

L'essentiel des dépenses d'investissement correspond à des subventions versées aux communes dans le cadre du Plan de rattrapage des équipements sportifs (cf Action "Offre d'équipements sportifs durables").

Personnel (31 décembre 2016)

catégorie A: 14
catégorie B: 4
catégorie C: 21

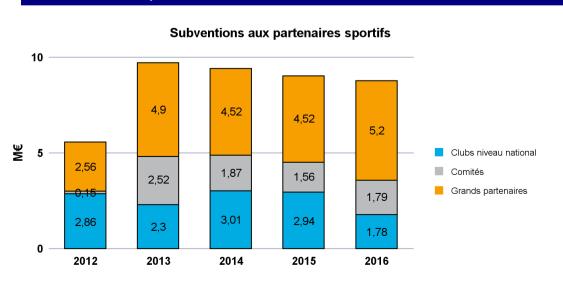
Nombre total de postes : 39

Actions

Développement territorial des disciplines sportives

Promotion des disciplines

La promotion des disciplines et l'élévation de la qualité des pratiques sont un aspect essentiel de la politique sportive du Département. Elles traduisent sa volonté de conjuguer le développement du sport de haut niveau et celui du grand public.

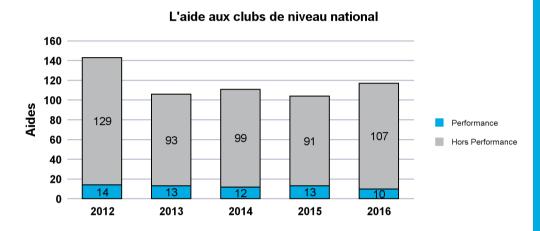


Pour rappel, le Département soutient trois types de partenaires sportifs :

- les "grands partenaires" : partenaires privilégiés du Département, clubs phare dans leur discipline, qui mutualisent les moyens à l'échelle du département, mènent des actions en direction des publics spécifiques (handicapés, seniors, féminines) et accompagnent le réseau sportif sur les enjeux de société (handisport, santé, charte éthique du sport). Les 10 "grands partenaires" sont présents dans les domaines de l'athlétisme, du cyclisme, du rugby, de la lutte, du tennis de table, de la moto, du karting, de la voile, du hockey sur glace et du football américain.
- les comités sportifs, qui portent des projets conciliant la pratique conduisant au haut niveau et le sport grand public. Lorsqu'ils s'appuient sur les clubs locaux référents départementaux, ils constituent des "dispositifs 93" et concernent le tennis, la gymnastique, le judo, le handball.
- le soutien aux clubs de niveau national.

Aide aux clubs pour la pratique de niveau national

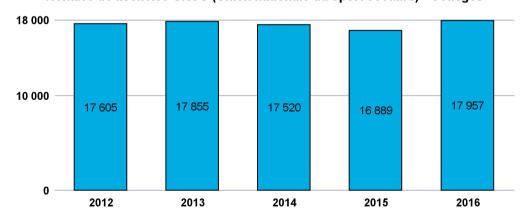
Le Département soutient les clubs évoluant à un niveau national par une subvention pour une partie des frais de déplacement et d'hébergement. Parmi eux, les clubs de performance ont un niveau de pratique (élite) proche des clubs conventionnés. Leur niveau de subvention est corrélé au niveau sportif des équipes premières.



Soutien aux associations sportives de collèges

Nombre de licenciés UNSS (Union nationale du sport scolaire) - Collèges

Les associations sportives des collèges publics ou privés sous contrat affiliés à l'UNSS 93 bénéficient de subventions de fonctionnement qui visent à favoriser les associations les plus actives et les plus en phase avec la charte de l'UNSS 93.



Grandes manifestations sportives départementales

	2013	2014	2015	2016
Nombre de collèges participant aux Jeux des collèges (sur les 125 collèges publics)	74	81	77	74

En 2015, le Département et l'UNSS ont volontairement restreint la participation au Jeux des collèges pour assurer un meilleur accueil des collégiens.

Aide financière aux BAFA et BAFD

Le Département aide financièrement à former les personnels non professionnels des centres de loisirs et de vacances des villes et associations de Seine-Saint-Denis.

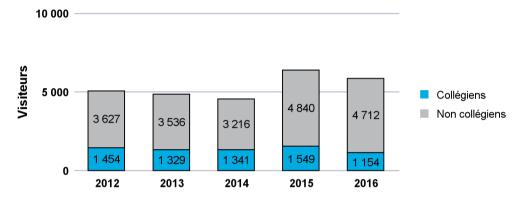
	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de stagiaires ayant bénéficié d'une prise en charge	2 823	2 312	2 481	2 700	2 986

Le Département prend en charge 20 % des coûts des stages BAFA/BAFD lorsque le stage s'effectue avec l'un des organismes formateurs conventionnés avec le Département. La délibération du 12 décembre 2013 a réformé le dispositif, en portant l'aide à 40 % pour les approfondissements de BAFA ayant pour thème l'accueil des enfants porteurs de handicap ou les activités physiques de pleine nature.

Soutien au fonctionnement de la Base de loisirs de Champs-sur-Marne

Fréquentation de la base de loisirs de Champs-sur-Marne

La base de loisirs de Champs-sur-Marne accueille gratuitement des enfants âgés de 6 à 12 ans des centres de loisirs, des collégiens (classes de sixième et de cinquième dans le cadre de leurs cours d'EPS) et des clubs sportifs.

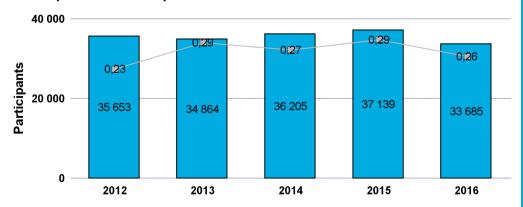


L'année 2015 a été marquée par l'ouverture de la base à de nouveaux publics : clubs et comités ont proposé des initiatives ponctuelles ou régulières qui ont conduit à une augmentation de la fréquentation de 30 %. Le Département a repris en direct la gestion de la base et souhaite l'ouvrir encore davantage à de nouveaux publics dans les années à venir.

Soutien aux dispositifs d'animation d'été

Les animations d'été (ex : VVV), réalisées sur la base d'un montage partenarial ou intercommunal. accueillent des centres de loisirs et des services ieunesse. Il s'agit d'offrir des activités éducatives de sport. de culture et de loisirs à des publics âgés de 7 à 18 ans fragiles ne fréquentant pas les structures d'animation ordinaires.

Fréquentation des dispositifs d'animations d'été et montant des subventions

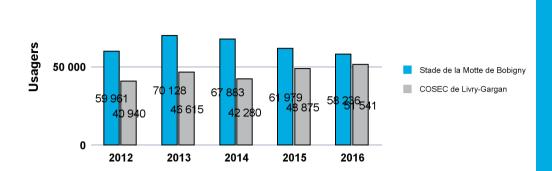


Le Département soutient les dispositifs d'animations d'été (ex : VVV) dans les parcs départementaux, avec notamment le label "Eté en herbe".

Equipements départementaux en gestion directe

100 000

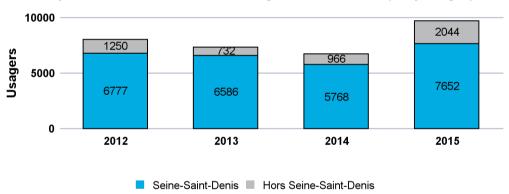
Fréquentation des équipements départementaux en gestion directe



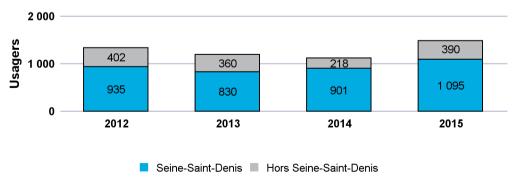
Le COSEC de Livry-Gargan a su diversifier ses activités (roller, handball, arts martiaux, gym, volley) et accueillir davantage de collégiens en journée. La fréquentation du stade de la Motte de Bobigny a diminué du fait des fouilles archéologiques réalisées en vue de la construction du futur Pôle sport et handicap.

Equipements départementaux en gestion déléguée

Fréquentation du centre d'initiation au golf de la Poudrerie (Livry-Gargan)



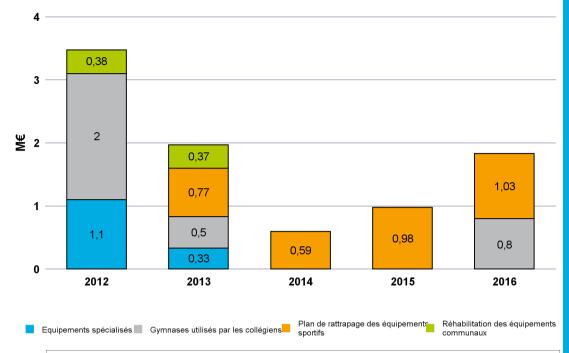
Fréquentation du Centre équestre départemental (La Courneuve)



Le centre d'initiation au golf et le centre équestre sont gérés dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) unique, conclue en octobre 2012 avec l'UCPA. L'augmentation de la fréquentation du centre d'initiation au golf est due au travail de l'équipe de l'UCPA qui a développé la communication, les animations et les partenariats. Ce travail a permis de renforcer l'attractivité du centre.

Aide à l'investissement des communes

Montant des subventions aux communes en investissement



Le Conseil départemental, en séance du 18 avril 2013, a décidé de participer au Plan de Rattrapage des Equipements Sportifs de l'Etat à hauteur de 12,6 millions d'euros. 74 projets ont été retenus. Ils seront financés pour la plupart sur une période de 10 ans. Une majoration de l'aide départementale a été décidée pour les 12 communes les plus en difficulté afin de leur permettre de réaliser tous leurs projets.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de subventions	301	310	300	327	0
Montant versé en euros	7 659 530	10 745 208	8 652 743	8 884 382	0

Promotion de la vie associative et démocratie participative

Ce programme relève de la Mission Citoyenneté active et sports. Ce programme comporte trois actions :

- Relations avec les associations
- Education populaire et démocratie participative

Contexte

Les activités de la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire s'inscrivent dans le contexte d'une fragilisation du tissu associatif de la Seine-Saint-Denis.

De nombreuses associations sont en effet confrontées aux effets croissants :

- du vieillissement et du manque de renouvellement de leurs responsables,
- de l'évolution des modes de participation des citoyens, et notamment des formes de bénévolat,
- des modifications des types de financements et de la réduction des soutiens des partenaires publics, mettant en cause leurs capacités à mener leurs projets et à disposer de salariés pour la mise en œuvre.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- contribuer à l'émergence d'une politique associative départementale,
- renforcer la relation entre le Département et les associations en harmonisant les pratiques des directions dans leur relation aux associations, en dynamisant et valorisant les démarches partenariales et en accompagnant les directions et les associations.
- développer et articuler les démarches d'éducation populaire et de démocratie participative.

Mise en œuvre des priorités

L'année 2016 a été marquée à la fois par la généralisation de la dématérialisation des demandes de subvention et par l'élaboration du premier rapport sur le soutien aux partenaires associatifs, adopté par l'Assemblée départementale, qui présente l'état du soutien du Département aux associations et pose les fondements d'une politique associative du Département.

Concernant la conduite du projet de dématérialisation, le recensement et la prise en compte des besoins des directions et services se sont poursuivis en 2016. Trois dispositifs concernant une trentaine d'associations ont fait l'objet d'une expérimentation pendant l'été 2016. La dématérialisation a été déployée progressivement au cours du second semestre 2016.

Une quinzaine de sessions de formation ont été suivies par une centaine de professionnels et un support de formation a été réalisé. A destination des associations, une réunion d'information et un atelier de mise en situation ont été organisés. Dans le cadre de l'accompagnement des associations, une boite mail (<u>subvention-association@seinesaintdenis.fr</u>) dédiée à la réponse à leurs questions a été créée (réponses faites en moyenne dans les 24h). Des participations à des réunions d'équipe ou en présence d'associations ont permis de compléter le dispositif d'accompagnement.

La généralisation du processus dématérialisé de demande de subvention des associations est effective depuis le 1^{er} janvier 2017.

La DVAEP a poursuivi et accentué son travail d'accompagnement des associations qui sollicitent le Département via le site internet ainsi que la boite mail dédiée « <u>vie-associative@seine-saint-denis.fr</u>». Elle poursuit également la mise en lien des associations et des directions opérationnelles, notamment pour des projets transversaux ou pour le suivi de projets spécifiques.

Un travail sur l'évolution du Centre de ressources partenaires a été mis en œuvre par la DVAEP, en lien avec la Direction de la Communication, afin de travailler à une communication transversale en direction de l'ensemble des associations. Cette plateforme numérique, lancée en 2015, destinée à l'ensemble des partenaires du Département, confère une place importante aux associations. Ainsi, la veille juridique sur les problématiques traitant de la vie associative, réalisée conjointement avec le service de la documentation, est désormais diffusée via le Centre de Ressources Partenaires. De la même manière, une veille sur les appels à projets proposés hors Département est mise en place et accessible via le Centre de Ressources Partenaires. En 2017, ce travail a vocation à se développer en lien avec les directions opérationnelles dans leur domaine d'expertise.

De nouveaux guides ont été rédigés et diffusés, en 2016, auprès des associations : mise à jour du « guide des relations entre le Département et les associations », réalisation des outils « Je monte mon association » et « Je finance mon association ». Ces outils ont vocation à accompagner les associations dans leur relation avec le Département, mais également dans le financement et la mise en œuvre au quotidien de leur projet associatif.

Quatre courts-métrages sur le bénévolat ont été réalisés. Pour chacun de ces films, il s'agissait de présenter le parcours d'un bénévole dans une association du territoire, afin de le valoriser. Ces films ont été diffusés via le Centre de Ressources Partenaires, et pourront servir de supports dans d'autres espaces afin de partager et d'échanger mais aussi de valoriser le bénévolat.

Enfin, les travaux engagés pour fournir aux Elus, à la Direction générale et aux directions une vison globale du soutien du Département aux associations et, plus largement, des éléments de connaissance sur l'action associative en Seine-Saint-Denis ont été poursuivis. Le premier Rapport sur « Le soutien aux partenaires associatifs » a été présenté et adopté par l'Assemblée départementale à l'unanimité le 26 mai 2016. Il présente des éléments de contexte nationaux et départementaux sur le monde associatif et ses enjeux, un panorama du soutien financier du Département, et les démarches menées pour améliorer les relations entre notre collectivité et ses partenaires associatifs.

Concernant l'Education populaire, le partage d'expériences, d'actions, de ressources et d'outils s'effectue, depuis 2006, via le site co-construit par le Département et le Réseau d'éducation populaire « éducationpopulaire93.fr ». Depuis juillet 2016, ce site est intégré au Centre de Ressources Partenaires. La diffusion de la newsletter de l'éducation populaire tous les 15 jours à 1 300 contacts, s'est poursuivie en 2016.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En euros		2012	2013	2014	2015	2016
Total Programme « Promotion de la vie associative et démocratie populaire»	Dépenses	17000	26 000	-	8 541	4 000

Mission

Réseau routier et mobilité durable

Programme

Réseau routier

Programme

PDU et infrastructures de transports en commun

Programme

Circulations douces et cadre de vie

Réseau routier

Ce programme relève de la Mission

Réseau routier et mobilité durable.

Ce programme comporte trois actions :

- Développement et modernisation du réseau de voirie départementale,
- Mise en sécurité du réseau,
- Développement et accompagnement de nouveaux services aux usagers

Contexte

Le Département dispose d'un patrimoine de 344 km de rues départementales, dont 120,5 km liés au transfert des routes nationales intervenu le 1^{er} janvier 2007. En tant que gestionnaire, il assume l'entretien, la maintenance, la requalification et le développement de ce patrimoine viaire.

L'année 2016 a été marquée par l'adoption, le 30 juin 2016, à l'unanimité, du Plan mobilités durables 2016 – 2020. En mobilisant un montant d'investissement de 50 millions d'euros sur l'ensemble de la période, il démontre la volonté du Département de renforcer son action sur son réseau routier, pour faire face aux enjeux de déplacements et de mobilité actuels et à venir.

Les objectifs du Plan mobilités durables consistent à apporter des réponses aux besoins en déplacements quotidiens de nos concitoyens dans des espaces publics rénovés et sécurisés, d'adapter le réseau d'infrastructures à une offre de transports qui connaît d'importantes mutations structurelles, à l'heure où se développent les technologies liées à la mobilité intelligente, et à une demande forte d'aménagements dédiés aux mobilités actives et durables.

Le plan est développé selon trois grandes familles d'actions :

- Accompagner les grands projets structurants qui vont façonner le paysage de demain et modifier les besoins en déplacements dans un objectif global de développement durable du territoire.
- Favoriser toutes les mobilités durables, réaliser les aménagements cyclables nécessaires pour renforcer l'offre en déplacements alternatifs à la voiture et rendre aux piétons une place centrale dans l'espace public, mais aussi rénover les processus de gestion pour encourager les méthodes alternatives et durables.
- Moderniser le patrimoine, l'adapter aux usages les plus quotidiens, renforcer la sécurité et agir sur notre offre de services, avec le développement d'innovations et des concrétisations rapides sur le quotidien des usagers mais aussi des agents du Département.

Objectifs du programme

Ce programme est structuré autour de deux objectifs stratégiques :

- favoriser une approche multimodale des déplacements à travers une prise en compte systématique des modes doux dans les projets de voirie (requalifications des rues et plan de déplacements urbains),
- faire de la voirie départementale un espace public porteur d'un changement d'image de la Seine-Saint-Denis dans le cadre du projet de ville durable.

Mise en œuvre des priorités

Concernant le développement et la modernisation du réseau de voirie départemental, l'année 2016 a été consacrée :

- en matière de développement du réseau : à la prolongation de la RD 28 à l'Est (création d'une voie nouvelle sur les communes de Pierrefitte-sur-Seine et Stains) sur la section bouclage, avec des travaux achevés sous délégation de maîtrise d'ouvrage à SNCF Réseau, ainsi que la poursuite des travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale (ouvrage de franchissement Dolet, murs de soutènement, remblais et renforcement des sols) ;
- en matière de requalification des voies : à la poursuite des travaux d'aménagement de l'ex RN 370 allée de Gagny à Clichy sous Bois, à la réalisation d'une étude de faisabilité sur la RD 20 à l'Ile-Saint-Denis et à la réflexion de transformation de l'ex-RN 2 en boulevard métropolitain avec des études à caractère pré-opérationnel et l'élaboration d'un programme d'opérations de résorption des premiers points durs identifiés sur la voie et les espaces associés ;
- en matière d'études générales : à la poursuite de réflexions sur les impacts des futures gares du Grand Paris pour le fonctionnement de voirie, à des études générales de déplacements multimodaux, à des études de trafic véhicules particuliers, à des études dans le cadre de l'Observatoire des déplacements et des études relatifs aux modes doux ;
- en matière d'accompagnement des grands projets urbains : à la réalisation des études relatives au projet Carrefour des 6 routes à La Courneuve et à la réalisation des travaux d'aménagement sur l'ex-RN302 à Montreuil, dans le cadre du Plan mobilités durables.

Des travaux de jalonnement ont été réalisés dans la forêt de Bondy et ont donné lieu à la perception de recettes de l'Agence des Espaces Verts.

Concernant la **mise en sécurité du réseau**, les travaux de sécurité routière annuels ont été engagés, poursuivis ou achevés sur les voiries suivantes : RD116 Rue de Brément à Noisy-le-Sec, Carrefour ex-RN2 Avenue Jaurès/ Rue Condorcet à Pantin, Ex-RN370 Avenue Churchill à Livry-Gargan, RD117 Avenue Jaurès à Montfermeil, RD111 Avenue Péri à Saint-Ouen, RD114/RD27 à Aubervilliers, Carrefour ex-RN2 Avenue Jaurès/ Rue de Presles à Pantin, Ex-RN302 Rue de Paris à Montreuil, RD27 Rue Casanova à Aubervilliers, RD114 Avenue Rochet à La Courneuve, Ex-RN401 Avenue Lamaze à Saint-Denis.

Dans le cadre des plans d'investissement en faveur des collèges (Plan Ambition Collège), il s'est également agi de poursuivre les études pour la réalisation des aménagements ou réaménagements des accès et abords des collèges. En 2016, les collèges Pablo Neruda à Stains et Paul Painlevé à Sevran ont été concernés par des études ou des travaux d'aménagement.

Dans le cadre du Plan Mobilités durables, le Département a conduit un programme d'opérations de sécurisation des cheminements des piétons, pour offrir des espaces confortables et de qualité autour des établissements scolaires situés à proximité de voiries départementales. En 2016, trois opérations ont été réalisées aux abords du collège Marie Curie aux Lilas, du collège Jean Moulin à Montreuil et du collège Robespierre à Épinay-sur-Seine.

Dans le cadre de la rénovation et du renforcement de l'éclairage public, il s'est agi de poursuivre la rénovation et le renforcement du niveau d'éclairement de certaines installations très vétustes ou non conformes sur les rues départementales. Les opérations d'éclairage public ont concernés les voies suivantes : Ex-RN 301 avenue Maxime Gorki à Stains, RD 25, avenue Jean-Baptiste Clément à Villetaneuse, Ex-RN 2 Carrefour du 8 mai 1945 à La Courneuve, Ex-RN14 Boulevard de la Libération à Saint-Denis, RD115 Avenue du Général Leclerc à Pantin, Ex-RN370 à Noisy-le-Grand.

En matière de maintenance et d'exploitation du patrimoine, les travaux de grosses réparations sur le patrimoine routier et les ouvrages d'art ont été poursuivis.

Dans le cadre des grosses réparations des berges, les études réalisées en 2016 ont porté sur certains secteurs de l'Ile-Saint-Denis et de Saint-Denis.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Mise en sécurité du réseau	Dépenses	5,884	5,572	5,229	4,483	5,045
Mise en securite du reseau	Recettes	1,335	1,033	1,498	0,955	1,142
Total Programme « Réseau routier »	Dépenses	5,884	5,572	5,229	4,483	5,045
Total Programme « Reseau routier »	Recettes	1,335	1,033	1,498	0,955	1,142

Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Développement et modernisation du réseau de	Dépenses	9,332	12,564	13,117	11,825	4,012
oirie départementale	Recettes	5,521	4,982	7,200	3,485	6,140
Mise en sécurité du réseau	Dépenses	11,716	13,341	15,190	12,536	15,995
Mise en securite du reseau	Recettes	0,594	0,165	0,497	1,677	0,820
Total Programme « Réseau routier »	Dépenses	21,047	25,906	28,307	24,361	20,006
lotai riogiailille « Reseau routier »	Recettes	6,115	5,147	7,697	5,162	6,960

Réseau routier

Mise en œuvre : Direction de la voirie et des déplacements

La politique de voirie vise à garantir de bonnes conditions de déplacements, à réaliser des itinéraires structurants, à maintenir la qualité du réseau viaire, à améliorer la qualité de l'espace public et à augmenter la sécurité des déplacements.

Moyens financiers

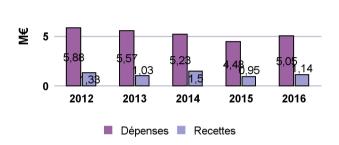
10

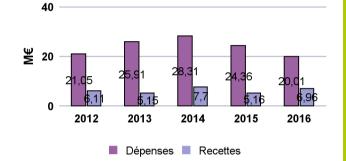
Taux de réalisation des dépenses CA/BP			-		x de réalisation recettes CA/BP
2012	:	99,14%	2012	:	101,43%
2013	:	95,71%	2013	:	98,36%
2014	:	93,64%	2014	:	141,17%
2015	:	88,06%	2015	:	87,52%
2016	:	98,15%	2016	:	90,53%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP			Taux de réalisation des recettes CA/BP				
2012	:	90,14%	2012	:	73,49%		
2013	:	87,96%	2013	:	61,64%		
2014	:	98,06%	2014	:	82,76%		
2015	:	84,44%	2015	:	56,11%		
2016	:	92,97%	2016	:	119,42%		

Investissement

Fonctionnement





En M€	2012	2013	2014	2015	2016	
Charge nette d'investissement	14,93	20,76	20,61	19,2	13,05	

Personnel (1er janvier 2016)

catégorie A : 55 catégorie B : 65 catégorie C : 72

Nombre total de postes: 192

Données de contexte

Patrimoine de voirie départemental

- 344 km de rues départementales dont 120,5 km de patrimoine transférés au 1er janvier 2007,
- près de 15 000 candélabres,
- 298 ouvrages d'art (223 ponts et 75 murs isolés),
- 29 km des berges de la Seine et de la Marne,
- 108 km d'aménagements cyclables (réseau départemental).

Trafic moyen / jour (en véhicules)

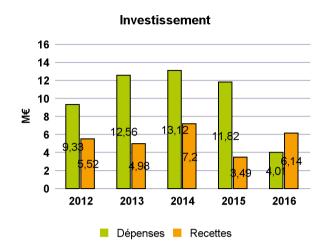
2012	2013	2014	2015	2016
15 000	15 100	14 900	14 900	14 900

Les données de trafic pour 2016 ne sont pas disponibles. les statistiques données pour l'année précédente restent valables en termes d'ordre de grandeur.

Action

Développement et modernisation du réseau de voirie départementale

Cette action inclut les opérations de développement du réseau de voirie départementale, les études, le jalonnement, et les requalifications urbaines.

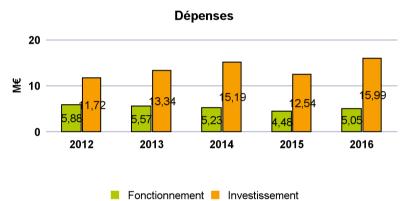


Au titre du développement du réseau et de la requalification urbaine des rues, les crédits consacrés à la prolongation de la RD 28 se sont élevés à 2,515 millions d'euros en 2016. Les crédits consacrés à la requalification urbaine des rues départementales se sont élevés à 930 000 euros.

Action

Mise en sécurité du réseau

Cette action inclut l'entretien et l'exploitation des RD, les grosses réparation de voirie et d'ouvrages d'art, les moyens communs, la rénovation de l'éclairage public, la sécurité routière, et les aménagements d'accès aux collèges.



Les dépenses d'investissement de l'action "Mise en sécurité du réseau" pour 2015 comprennent : 8,521 M€ consacrés aux grosses réparations de voirie, signalisations et ouvrages d'art, 3,9 M€ consacrés à la sécurité routière à travers le traitement des zones accidentogènes, 0,493 M€ consacrés aux aménagements aux abords des établissements scolaires, 1,341 M€ consacrés à la rénovation et au renforcement de l'éclairage public et 0,29M€ consacrés au programme de grosses réparations des berges.

	2012	2013	2014	2015	2016
Candélabres	199	608	203	186	280
Inspections	3	5	22	0	31
Ouvrages d'art	36	59	54	15	33
Potences	1	11	0	0	30
Signalisations (STL)	385	414	426	729	

86% des ponts et 95% des murs ont fait l'objet d'une inspection détaillée incombant au Département au cours des 7 dernières années

Subventions aux associations

Fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de subventions	2	2	2	2	3
Montant versé en euros	74 900	72 880	65 000	65 000	42 500

PDU et infrastructures de transports en commun

Ce programme relève de la Mission

Réseau routier et mobilité durable.

Ce programme comporte trois actions :

- Maîtrise des déplacements,
- Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS,
- Amélioration de la circulation des bus,

Objectifs du programme

Dans le cadre des projets qu'il porte, le Département veille au partage de l'espace public départemental, en développant un réseau maillé de transports en commun irriguant l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis. Il s'agit notamment de limiter l'usage de la voiture particulière, au regard des encombrements et de la pollution qu'elle provoque.

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- mettre en œuvre une politique de réduction des émissions urbaines par le développement des réseaux de transports collectifs et des mobilités alternatives à la voiture individuelle, ou tirant profit des stratégies de régulation et d'exploitation des déplacements ;
- donner une lisibilité plus forte à l'organisation du territoire de la Seine-Saint-Denis en reliant entre eux les principaux pôles du département. Il s'agit notamment, pour ce qui relève de ce programme, de créer les conditions de la réalisation des projets de tramways, transports en commun en site propre (TCSP);
- assurer l'accessibilité à des transports collectifs performants et fiables qui permettent de répondre à la diversité des motifs de déplacements. Il s'agit de poursuivre les aménagements dans le cadre d'une approche en termes de points durs bus, en phase avec les orientations du nouveau Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF), dans le cadre d'un plan pluriannuel d'intervention :
- améliorer les déplacements sur les secteurs du cœur du département. Cet objectif se concrétise par les études engagées pour la mise en place d'un Bus à haut niveau de service sur l'ex-RN3 et les études pour le prolongement du T1 vers Val-de-Fontenay;
- poursuivre la mise en œuvre des stratégies de régulation et d'exploitation des déplacements (cf : le programme Réseau routier).

Mise en œuvre des priorités

La politique de **maîtrise des déplacements** sur la voirie de la Seine-Saint-Denis s'inscrit dans le cadre des réflexions sur le partage du temps entre les différents modes de déplacement par la régulation des carrefours à feux.

- Les enjeux majeurs dans ce domaine sont les suivants :
- passer d'un objectif "d'amélioration des conditions générales de circulation" à une politique de "maîtrise des déplacements avec une priorité accrue aux transports collectifs";
- permettre une meilleure gestion des déplacements par la priorité aux transports en commun, une meilleure utilisation du réseau magistral, un renforcement de la sécurité tous modes confondus, une amélioration de l'information multimodale aux usagers, une réduction des nuisances (pollutions atmosphériques et acoustiques)...

Dans ce cadre, le projet GERFAUT 2 s'est poursuivi en 2016 avec notamment :

- l'installation d'un poste déportée au sein du poste de commandement commun du Stade de France utilisé, en 2016, pour l'Euro de football afin de renforcer la gestion des événements,
- l'installation d'équipements dynamiques pour améliorer le dispositif de priorité aux feux pour le tramway dans le cadre du plan d'actions coordonnées de la ligne de Tramway T1 (PACT T1),
- la mise en œuvre du volet interopérabilité du système GERFAUT qui permet un échange de données avec la Direction des routes Ile-de-France (DiRIF) afin d'assurer un bon fonctionnement du site internet Sytadin qui permet de suivre le trafic en temps réel,

Concernant la **réalisation des infrastructures de tramways et BHNS**, les objectifs stratégiques sont d'assurer la remise en gestion des ouvrages réalisés aux différents exploitants pour les opérations de projets de transports (en 2016, celle du Tram'Y T8) et de créer les conditions de la réalisation des projets de transports en en poursuivant les études pré-opérationnelles et opérationnelles.

Les réalisations de 2016 ont concerné :

- le prolongement du T1 de Noisy-le-Sec à Val-de-Fontenay qui reliera Noisy-le-Sec, Romainville, Montreuil, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois, avec la préparation des marchés de travaux, la poursuite des acquisitions foncières et la poursuite des travaux concessionnaires,
- le Tram'Y T8, qui comprend un tronc commun sur la commune de Saint-Denis et deux branches, l'une sur la commune de Villetaneuse l'autre sur celle d'Epinay-sur-Seine, avec la poursuite des levées de réserves et réceptions, les remises en gestion aux différents exploitants et la préparation de l'audit financier,
- le TCSP sur l'ex-RN3, avec l'enquête publique (avis favorable sans réserves), la déclaration de projet du Département.

Dans le cadre du PACT T1, des aménagements de remise à niveau des équipements sur la ligne historique du T1 ont été poursuivis dans l'objectif d'améliorer le fonctionnement global de la ligne : ils ont concerné l'adaptation des stations au futur nouveau matériel roulant et des aménagements de carrefours et de STL.

Concernant l'**amélioration de la circulation des bus,** les objectifs sont de créer les conditions de la mise en œuvre du Plan de déplacements urbain (PDU) en tant que gestionnaire du patrimoine de voirie et de contribuer à l'accessibilité du réseau de transports en commun pour les personnes à mobilité réduite.

Conformément au PDU qui définit un cadre d'intervention pour l'amélioration de la circulation des bus, le Département cible ses efforts sur certains tronçons et carrefours identifiés. En 2016, les travaux ont concerné :

- la ligne 143, avec le démarrage des travaux de la RD 30 avenue Barbusse à La Courneuve, selon un programme repris suite à la découverte d'amiante, en coordination avec les travaux de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) au niveau des quartiers Nord de la ville,
- la ligne 173, avec le lancement des études d'avant-projet pour une opération de requalification de l'avenue V. Hugo à Saint-Ouen inscrite au Plan Mobilités durables,
- le Pôle gare du Raincy, avec des travaux de réaménagement financés à 75 % par le syndicat des transports d'Île-de-France.

Les études ont été poursuivies concourant ainsi à l'élaboration d'un programme d'opérations à individualiser :

- le point dur bus de la ligne 602 au Raincy a fait l'objet de travaux (RD 117),
- l'opération d'amélioration des conditions de circulation de la ligne 613 à Livry Gargan a fait l'objet d'un dossier de consultation des entreprises (DCE) et d'un marché de travaux en attente de notification,
- les études de faisabilité des points durs de la ligne 255 et du point dur de la RD 116 à Villemomble sur la ligne 121 ont été réalisées. Ce dernier fait l'objet d'étude d'avant-projet,
- trois nouvelles études de traitement de points durs bus ont été lancées : sur la ligne 129 (ex RN 302) à Montreuil, sur la ligne 150 (ex RN 301) à Saint-Denis et Stains et sur la ligne 115 (RD 20) à Montreuil-Bagnolet.

Par ailleurs, le Département a poursuivi des aménagements en faveur de l'accessibilité des arrêts bus (UFR), financée par le STIF.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Réalisation des infrastructures de tramways et	Dépenses	0,798	0,832	0,212	0,097	0,082
BHNS	Recettes	0,544	0,683	0,120	0,043	0,057
Total Programme « PDU et infrastructures	Dépenses	0,798	0,832	0,212	0,097	0,082
de transports en commun »	Recettes	0,544	0,683	0,120	0,043	0,057

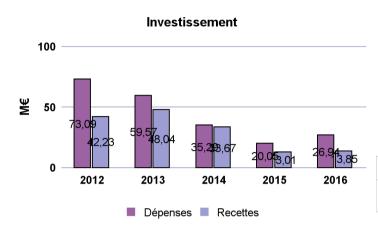
Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Maîtrise des déplacements	Dépenses	5,018	5,422	6,283	4,329	7,057
Mainise des deplacements	Recettes	2,884	2,133	1,225	1,341	1,394
Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS	Dépenses	62,517	49,691	25,667	13,617	16,210
	Recettes	34,829	43,548	30,984	8,935	11,453
Franchissements	Dépenses	-	-	0,216	0,248	0,480
Amélioration de la circulation des bus	Dépenses	5,554	4,458	3,123	1,853	3,192
Amerioration de la circulation des bus	Recettes	4,519	2,354	1,461	2,735	1,001
Total Programme « PDU et infrastructures	Dépenses	73,089	59,571	35,289	20,047	26,940
de transports en commun »	Recettes	42,232	48,036	33,670	13,011	13,848

PDU et infrastructures de transports en commun

Mise en œuvre : Direction de la voirie et des déplacements

La politique de développement des infrastructures de transports en commun a pour objectifs d'améliorer les déplacements sur les secteurs du cœur du Département, d'assurer l'accessibilité aux transports collectifs et d'améliorer la régulation des déplacements.

Moyens financiers



Taux de réalisation des dépenses CA/BP					
2012	117,00%				
2013	85,19%				
2014	68,77%				
2015	53,06%				
2016	72,57%				

En M€	2012	2013	2014	2015	2016
Charge nette d'investissement	30,86	11,53	1,62	7,04	13,09

Au total, 26,94 millions d'euros ont été dédiés au développement des transports en commun, contre 20,05 millions d'euros en 2015. Cette hausse des dépenses s'explique notamment par la montée en charge des dépenses liées au développement des infrastructures de tramway et à l'amélioration de la circulation des bus.

Les recettes se sont élevées à 13,85 millions d'euros, dont 11,453 au titre de l'action "Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS", dont 4,358 millions d'euros de subvention de la Région pour le T8 Saint-Denis – Epinay – Villetaneuse.

Personnel (31 décembre 2016)

dont catégorie A: 19
dont catégorie B: 14
dont catégorie C: 6
Nombre total de postes: 39

Données de contexte

Fréquentation par jour					
Tramway T5 Saint-Denis Garges Sarcelles	Environ 44 000 voyageurs				
Prolongement de T1 de Saint-Denis à Asnières Gennevilliers Les Courtilles	Environ 43 000 voyageurs				
Prolongement de T1 de Bobigny à Val de Fontenay	Environ 52 000 voyageurs pour la ligne nouvelle				
BHNS RN3	Environ 42 000 voyageurs				
Tramway T8 Saint-Denis Epinay Villetaneuse	Environ 55 000 voyageurs				

Action

Amélioration de la circulation des bus

10

n

2012

Un des objectifs du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France est d'améliorer les performances et la qualité de service des lignes de bus "mobiliennes" (temps de parcours, confort, information, qualité de l'espace public...).

Plan de déplacements urbains 4,52 4,46 2,35 3,12 1,82,74 3,19 1

2015

2016

3,192 millions d'euros de dépenses ont été consacrés aux opérations du Plan de déplacements urbains, principalement au titre des travaux d'aménagement de l'axe de la ligne 143 à La Courneuve ainsi qu'à la mise aux normes UFR des arrêts de bus.

■ Dépenses ■ Recettes

Mise aux normes utilisateurs fauteuils roulants

Il s'agit d'un programme financé à 75 % par le STIF qui permet la mise en conformité de l'accessibilité des arrêts d'autobus pour les Utilisateurs de fauteuils roulants (UFR).

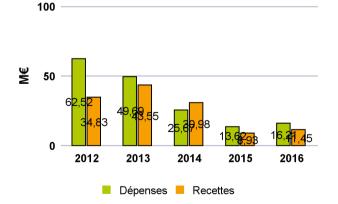
Mise aux normes UFR	2012	2013	2014	2015	2016
Total arrêts de bus sur RD	1 348	1 374	1 361	1 361	1 361
Arrêts mis aux normes dans l'année	17	41	54	40	51
Arrêts mis aux normes	771	831	885	925	976
Arrêts non mis aux normes	577	543	476	436	385
% d'arrêts mis aux normes / total d'arrêts	74,84 %	65,34 %	53,79 %	47,14 %	39,45 %

Action

Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS

Investissement

Cette action vise à développer de nouvelles infrastructures de transports en commun de surface. Elle comprend les projets de tramways et de bus à haut niveau de service (BHNS).



Charge nette en investissement en M€

2012	2013	2014	2015	2016
27,69	6,14	-5,32	4,68	4,76

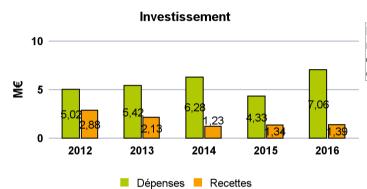
16,210 millions d'euros de dépenses ont été consacrés au développement des transports en commun en site propre en 2016. 11,453 millions d'euros de recettes ont été perçues dont 2,326 millions d'euros au titre de l'opération T1 Saint-Denis – Asnières – Gennevilliers suite à l'audit mené par la Région en fin d'opération.

Fonctionnement 1 0,5 0,8 0,8 0,04 0,08,06 0 2012 2013 2014 2015 2016 Recettes

Les dépenses de fonctionnement de l'action correspondent aux frais d'indemnisation des entreprises riveraines des opérations de transports en commun en site propre.

Action Maitrise des déplacements

L'outil GERFAUT assure la gestion et l'exploitation du système de signalisation tricolore. Sa modernisation permettra à terme la gestion dynamique de près de 600 carrefours en accordant la priorité aux transports en commun notamment aux tramways et BHNS.



Les dépenses de l'action maîtrise des déplacements ont concerné la mise en œuvre du projet Gerfaut II.

Subventions aux associations

Investissement	2014
Nombre de subventions	1
Montant versé en euros	16 017,87

Circulations douces et cadre de vie

Ce programme relève de la Mission

Réseau routier et mobilité durable.

Ce programme comporte deux actions :

- Développement des modes actifs (piétons cyclistes),
- Lutte contre les nuisances phoniques

Contexte

L'attractivité du territoire départemental passe par l'amélioration du cadre de vie. La prise en compte systématique des enjeux environnementaux relatifs aux infrastructures routières du Département constitue une obligation réglementaire dans l'élaboration des projets. Souhaitant dépasser ces contraintes réglementaires, le Département s'est doté de politiques sectorielles volontaristes, notamment en matière de déplacements non motorisés ou encore de lutte contre les nuisances phoniques.

A ce titre, le domaine routier départemental participe à l'amélioration globale de l'environnement :

- il est le support de déplacements non motorisés (marche, vélo, rollers...) contribuant ainsi à la diminution du bruit, de la pollution de l'air, etc.
- il marque le paysage de la Seine-Saint-Denis par la dissimulation des réseaux aériens, la qualité de son aménagement et son niveau de propreté,
- il longe, parfois, les berges des fleuves et des canaux, sites particulièrement intéressants pour les activités de promenade, supports de paysages variés, milieux urbains très favorables au développement de la bio- diversité et par conséquent, écologiquement très riches.
- il permet de réemployer des matériaux pour la construction, recyclant ainsi des déchets du B.T.P. et limitant l'utilisation de matériaux provenant de carrières et la mise en décharge.

Le Plan mobilités durables 2016-2020, adopté le 30 juin 2016, à l'unanimité, marque la volonté du Département de favoriser le développement des mobilités durables. A ce titre, le Département a poursuivi en 2016 son action en faveur des modes actifs, marché et déplacements à vélo. Cet engagement, inscrit dans le Plan Mobilités durables, s'est traduit notamment par la poursuite des objectifs de valorisation de la piste cyclable du Canal de l'Ourcq, la réalisation d'aménagements cyclables sur les voiries départementales, la généralisation d'une signalisation améliorant la visibilité et l'insertion des vélos dans la circulation, ainsi que la réalisation d'aménagements favorisant la marche.

Mise en œuvre des priorités

Concernant le **Développement des modes actifs,** l'année 2016 a été consacrée à l'aménagement de l'Eurovéloroute n°3 (Canal de l'Ourcq) avec des travaux de réfection de la piste et la création d'un éclairage public à Bobigny et à Pantin. Par ailleurs, des études ont été engagées sur la section du canal de l'Ourcq allant du Parc de la Poudrerie à Sevran.

Dans le cadre du programme pluriannuel d'aménagement d'itinéraires cyclables, des travaux d'aménagement ont également été menés en 2016, notamment sur la RD114 Avenue Waldeck Rochet à La Courneuve, sur la RD40 à Tremblay, sur l'ex-Rn14 Boulevard de la Libération à Saint-Denis et à Rosny-sous Bois.

Dans le cadre du Plan mobilités durables (PMD), des travaux d'aménagement veillant à favoriser la marche ont été menés sur les communes de Rosny-sous-Bois, Gagny, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Villemomble, Sevran, Stains, Tremblay, Montfermeil et Villepinte pour un montant total de 3 millions d'euros.

Par ailleurs, des actions de développement de la pratique cyclable ont été initiées avec la rencontre des partenaires associatifs et institutionnels pour la définition d'un plan d'action ambitieux acté dans le cadre du PMD.

Les actions éducatives dans les collèges ont été élargies à la thématique de la mobilité durable grâce à un nouveau partenariat avec l'association Wimoov, spécialisée dans la sensibilisation aux risques liées aux modes actifs et à la promotion de l'usage du vélo.

Concernant les franchissements, les études et les travaux ont été poursuivis :

- entre l'Île-Saint-Denis et Saint-Denis avec la mise en place d'un dossier de prise en considération de l'opération, d'une concertation préalable réglementaire et d'un lancement du concours de maitrise d'œuvre,
- sur la passerelle de l'Ecluse à Sevran avec le remplacement de l'ouvrage au cours de l'été 2016,
- sur la passerelle gare au Blanc Mesnil avec le lancement des études concernant cet ouvrage.

Concernant l'action **Lutte contre les nuisances phoniques**, l'année 2016 a vu la poursuite de la mise en œuvre du Programme expérimental d'isolation de façades sur l'Ex-RN3. Dans le cadre de la convention ADEME n°1, 470 logements ont pu être traités, et 110 nouveaux logements ont pu être intégrés au dispositif, enfin, la convention a été prolongée jusqu'en 2018. Dans le cadre de la convention ADEME n°2, un audit de 200 logements a été réalisé et la convention a été prolongée jusqu'en 2020.

Bruitparif, l'observatoire du bruit en Ile de France, a réalisé une carte du bruit en 2016 qui contribuera à la réflexion du Département pour la mise à jour du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) prévue pour 2018.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Investissement (en millions d'euros)		2012	2013	2014	2015	2016
Développement des modes actifs (piétons	Dépenses	0,130	1,067	0,955	1,491	5,207
cyclistes)	Recettes	1	0,079	0,243	0,245	0,529
Qualité des espaces publics	Dépenses	0,006	-	-	-	0,029
Lutte contre les nuisances phoniques	Dépenses	0,188	0,565	0,271	0,892	0,654
Lutte Contre les huisances phoniques	Recettes	1,728	-	-	0,962	-
Total Programme « Circulations douces et	Dépenses	0,325	1,632	1,225	2,382	5,889
cadre de vie »	Recettes	1,728	0,079	0,243	1,207	0,529

En fonctionnement, les 29 000 euros relatifs à l'action Qualité des espaces publics concernaient des mouvements financiers de réductions ou d'annulations de titres anciens.

En 2016, 5,687 millions d'euros ont été consacrés au développement des modes actifs, dont 3,163 millions d'euros au titre du PMD

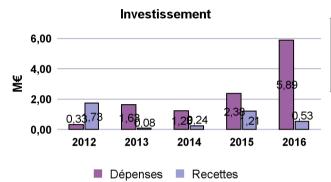
Concernant la lutte contre les nuisances phoniques, 654 000 euros ont été consacrés à cette action.

Circulations douces et cadre de vie

Mise en œuvre : Direction de la voirie et des déplacements (DVD)

La politique Cadre de vie a pour objectif l'amélioration du cadre de vie des habitants notamment à travers la lutte contre les nuisances sonores et visuelles.

Moyens financiers



Les crédits consacrés aux aménagements d'itinéraires cyclables et circulations douces en 2016 se sont élevés à 5,207 millions d'euros dont 0,480 M€ à la poursuite des études et travaux en matière de franchissements.

Personnel (31 décembre 2016)

Catégorie A: 3
Catégorie B: 0
Catégorie C: 0

Nombre total de postes : 3

Action Lutte contre les nuisances phoniques

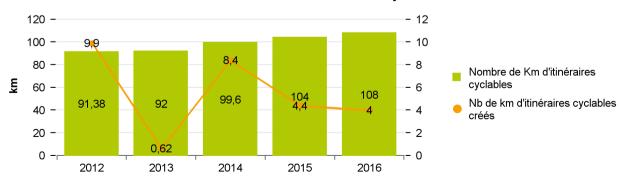
Cette prestation consiste à contribuer à la mise en oeuvre d'équipements de protection phonique. La mise en œuvre du programme expérimental d'isolation de façades sur l'ex-RN3 s'est poursuivie avec le traitement de 470 logements et l'audit acoustique de 200 logements pour un montant de 0,654 M€.

Au cours de l'année 2016, 110 nouvelles conventions ont été signés pour un traitement potentiel de 680 logements

Action

Développement des modes actifs

Etat de réalisation des itinéraires cyclables



5 compteurs permanents ont été installés depuis décembre 2012 sur la piste cyclable du canal de l'Ourcq. Des comptages ponctuels (2 semaines par an) sur le canal Saint-Denis et quelques RD sont également effectués. Ils permettent de constater une forte fréquentation, en déplacements utilitaires en semaine (pics du matin et du soir) et en loisirs le week-end.

Mission

Développement urbain

Programme

Aménagement et mobilités métropolitaines

Programme

Habitat et politique de la ville

Aménagement et mobilités métropolitaines

Ce programme relève de la Mission

Développement urbain.

Ce programme comporte quatre actions :

- Aménagement et développement urbain,
- Prestations sociales de transport,
- Développement des réseaux de transports en commun
- Promotion du transport de marchandises

Objectif du programme

Les objectifs de ce programme sont de :

- réussir l'intégration métropolitaine de la Seine-Saint-Denis,
- promouvoir une ville durable en travaillant sur les enjeux de densité urbaine, sur le paysage et l'environnement des aéroports,
- renforcer la réflexion sur le foncier en poursuivant le recensement des terrains d'intérêts départementaux et en identifiant les enjeux d'évolution des emprises porteuses de projets,
- développer l'offre de transport par le réseau lourd (RER et métro) afin de mieux relier les lieux d'habitat et de travail et ainsi favoriser l'accès à l'emploi ou aux loisirs des séguano-dionysiens,
- restructurer et renforcer le réseau de bus pour une desserte fine et efficace de notre territoire,
- renforcer l'utilisation des infrastructures ferrées et fluviales pour le déplacement des marchandises.

Mise en œuvre des priorités

Le Département a piloté la finalisation d'une étude sur le rapprochement des deux sociétés d'économie mixte (SEM) d'aménagement (Séquano et Deltaville) dont il est l'actionnaire majoritaire et principal. La fusion des deux SEM a été adoptée en conseil départemental le 15 décembre 2016 en vue de la constitution d'une SEM unique en juin 2017 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017. La convention de concession d'aménagement existante sur le secteur CGR à Stains, conclue avec Séquano-Aménagement, a fait l'objet en 2016 d'un nouvel avenant de prorogation jusqu'à fin 2017. Le Département a initié un travail avec Deltaville pour prendre connaissance du projet envisagé sur les terrains Sainte-Anne, foncier départemental intégré à la concession d'aménagement des Pavillons-sous-bois. Le Conseil d'administration de Deltaville du 18 janvier 2016 a autorisé la SEM à acquérir le terrain Sainte-Anne auprès du Département sur la base d'un avis France Domaine. Cette cession doit être envisagée dans l'intérêt du Département.

Dans le cadre du projet d'aménagement à Dugny-La Courneuve et de la candidature aux JOP 2024, le Département a piloté la finalisation du dialogue compétitif de maîtrise d'œuvre urbaine afin de faire émerger sur le site à proximité du Parc Georges Valbon, un projet urbain mixte, ambitieux et exemplaire en matière environnementale. Il serait le lieu, à l'étape des JOP, du Village des médias et d'équipements sportifs temporaires (Tir, Volley). Le jury à désigné le groupement TVK lauréat de l'accord-cadre en mai 2016. Un travail de précision et d'approfondissement du plan-guide a été mené au second semestre 2016 afin notamment d'affiner les relations du futur quartier avec la gare Dugny-La Courneuve et le centre-ville de Dugny.

Le Département a piloté une étude sur l'évolution de la façade ouest du parc Georges Valbon dans un double objectif d'améliorer l'accessibilité et la lisibilité du parc départemental G.Valbon et du parc interdépartemental des sports de Marville et leurs interfaces. Les phases 1 et 2 de diagnostic et de définition des enjeux d'aménagement ont été réalisées en fin d'année 2016 et la phase 3 d'élaboration de scénarios sera finalisée en 2017.

Le Département a accompagné l'Établissement public territorial (EPT) Est Ensemble dans l'élaboration de sa candidature à l'accueil du Village global de l'Expo 2025, ce dernier a proposé un site s'étendant sur la Plaine de l'Ourcq et la Corniche des Forts et intégrant du foncier départemental. La définition de ce partenariat encore à l'étape de projet se poursuivra en 2017. Le Département veille à accompagner cette candidature et à faire en sorte qu'elle soit compatible avec le réaménagement du parc de la Bergère.

En 2016, les derniers versements ont été effectués, dans le cadre du projet Urbain Université Villetaneuse (PUUV) ayant donné lieu à une convention financière établie avec l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Plaine de France pour la réalisation des espaces publics liés à l'arrivée du T8.

Le Département a poursuivi la démarche engagée concernant l'ex RN2 en vue de la transformation de l'axe en boulevard de la Métropole. Un inventaire du patrimoine bâti le long de l'axe a notamment été effectué et versé à l'atelier parisien d'urbanisme (APUR). Sur la prise en compte des livraisons de marchandises, un relevé a été mené selon la méthodologie du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme (CERTU), afin d'estimer le besoin en aires de livraison.

Autour du canal de l'Ourcq, le Département s'est impliqué dans le pilotage du site dans l'appel à projets « Réinventer la Seine et ses canaux » autour de l'ancien tribunal de Bobigny à l'est du parc de la Bergère. A la suite des visites de sites, 3 groupements ont déposé une manifestation d'intérêt en octobre. Le jury a décidé le 7 décembre de retenir un seul candidat.

Le Département a contribué à la rédaction des contrats d'intérêt national (CIN) sur les enjeux départementaux. Deux contrats ont été préparés en 2016, sur le corridor aéroportuaire et sur la Plaine de l'Ourcq. Le premier n'a pu aboutir du fait d'un manque de consensus entre les collectivités. Le CIN d'Est-Ensemble, qui identifie bien plusieurs projets départementaux, notamment le

réaménagement du parc de la Bergère, l'étude de pôle du Pont de Bondy, le TZEN 3, a lui été signé le 9 décembre 2016.

La Métropole du Grand Paris a lancé l'appel à projets «Inventons la Métropole». 61 projets ont été déposés. 24 sites en Seine-Saint-Denis sont concernés, dont 2 propriétés du Département (Tartres Nord à Stains et Pierrefitte et EIF à Montreuil). Le Département sera associé aux différentes phases de l'appel à projets au cours de l'année 2017.

L'Etablissement public foncier d'Ile-de-France a en charge le pilotage de l'Opération d'intérêt national de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD) du Bas Clichy. Cette opération permettra de mettre en œuvre un nouveau projet urbain (intervention sur 1 800 logements). Le Département a été associé en 2016, et le sera en 2017, afin d'étudier l'ensemble des options du projet urbain relatifs aux infrastructures et équipements départementaux.

Le Département a suivi l'étude lancée courant 2016 par l'Etablissement public territorial (EPT) Plaine Commune sur la façade fluviale de son territoire servant à définir le projet Seine de l'EPT. Il est associé à la réalisation de cette étude en tant que partenaire mais aussi comme propriétaire de routes départementales et du parc de l'Île-Saint-Denis.

Une étude urbaine et pré-opérationnelle a été lancée par l'EPT Plaine Commune en octobre 2016 sur les quartiers Fauvette/Joncherolles et Vallès à Pierrefitte-sur-Seine afin de définir la stratégie d'aménagement du secteur. Le Département est associé à la réalisation de cette étude, intégrant du foncier départemental et le projet de piscine, qui en est à l'étape d'élaboration du diagnostic.

Le Département a réalisé un avis sur le projet de Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport du Bourget dans le cadre de l'enquête publique plaidant une approche globale et diversifiée des enjeux environnementaux et urbains autour des infrastructures aéroportuaires. Il a également livré un avis pour le projet Europacity qui a été formalisé par un cahier d'acteur publié en juillet 2016 dans le cadre du débat public portant sur l'opportunité du projet.

Le projet d'atlas du foncier départemental a été poursuivi. Cet atlas a pour objectif de recenser l'ensemble des biens immobiliers du Département afin d'envisager la valorisation de certains sites. En 2016, un travail de terrain a permis de stabiliser les caractéristiques des parcelles. Par ailleurs, une base de données a été constituée qui a permis d'engager des discussions avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF) sur l'implantation de stations gaz naturel (GNV) et de programmes de logistiques urbaines.

Un travail a été poursuivi avec la Direction de l'Education et de la Jeunesse sur la mise en œuvre du Plan Ambition collège, avec des contributions à l'analyse des offres sur le volet urbain et réglementaire.

Le Département a renouvelé la convention de collaboration avec l'APUR. Elle a pour objet le partage de données, l'amélioration de la connaissance du territoire et de son lien à la Métropole et la réflexion sur l'ex-RN2.

Le Département a effectué le suivi du Conseil d'administration et des travaux du Conseil d'architecture, d'urbanisme, et de l'environnement de Seine Saint-Denis (CAUE93) et a participé aux « rendez-vous du CAUE ».

L'année 2016 a été marquée par la dissolution de l'EPA Plaine de France. Une délibération du Conseil départemental a été préparée actant le principe de fusion de l'établissement avec Grand Paris Aménagement.

Le Département a participé aux Conseils d'Administration et Bureaux de l'Etablissement Public Foncier de la Région Ile-de-France (EPFIF). Il a également effectué le suivi et la préparation des Conseils d'administration de l'établissement de Grand Paris Aménagement (GPA).

Concernant l'action **Prestations sociales de transport**, les objectifs opérationnels pour l'année 2016 étaient :

- de suivre les prestations réalisées par le groupement d'intérêt économique Comutitres pour le compte du Département, pour la campagne 2015-2016, toujours encadrées par la convention conclue en 2013 avec le STIF et les transporteurs, pour trois années scolaires,
- de procéder au remboursement des 50 % pour les porteurs de carte, demi-pensionnaires, des collèges publics départementaux, se situant dans les tranches de quotient familial qui ouvrent à l'aide à la restauration du Conseil départemental et qui en font la demande.

Le nombre de scolaires boursiers subventionnés est passé de 5 438 en 2015 à 5 663 en 2016. En 2015-2016, 1 929 collégiens boursiers, au lieu de 1 646 l'an passé, ont pu bénéficier de l'aide « sociale complémentaire » pour l'achat de leur carte imagine R. Le versement de la subvention de 25 % à 3 026 élèves de 3ème, au lieu de 2 784 en 2015, a été réalisé. L'aide à l'achat de la carte imagine R gérée en interne a bénéficié à 1 117 abonnés, au lieu de 1 215 en 2015. Au total, le nombre d'abonnés imagine R bénéficiaires en 2016 des aides du Département s'est établit à 9 524 élèves.

Concernant l'action **Développement des réseaux de transports en commun**, l'objectif est de développer ou d'améliorer l'offre de transport par le réseau lourd, de rendre le mode bus plus attractif et de contribuer l'élaboration de documents stratégiques en termes de mobilité.

Dans le cadre des échanges avec la société du Grand Paris (SGP) et le syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), le Département a poursuivi un travail d'accompagnement des projets de gares du Nouveau grand Paris (NGP) et du T11 express (pôle Gare SGP Fort d'Aubervilliers, gares du T11 sur le territoire de Plaine Commune, pôle gare SGP des Six-Routes à la Courneuve) afin de contribuer à leur insertion urbaine et à la cohérence des aménagements de desserte des futures gares.

Le Département est engagé dans le financement de prolongements de plusieurs lignes de métro :

- Ligne 11 phase 1, de Mairie des Lilas à Rosny Bois Perrier,
- Ligne 12 phase 2, de Front Populaire à Mairie d'Aubervilliers,
- Ligne 14, de Saint Lazare à Mairie de Saint Ouen.

Les travaux du Tram 11 Express entre Epinay-sur-Seine et Le Bourget RER se sont également poursuivis pour tenir l'objectif d'une mise en service en juillet 2017. Enfin, le Département a participé aux études d'opportunité e a soutenu le projet de prolongement du T8 de la station Porte de Paris à la gare Rosa Parks.

En 2016, le Département a défini une méthodologie pour préparer les restructurations du réseau des bus à l'échelle des territoires dans le cadre de l'arrivée du Grand Paris Express. Elle a pour objectifs de :

- garantir un développement coordonné entre les projets urbains et de transports,
- créer des liaisons bus efficaces depuis le réseau lourd et faciliter les échanges,
- renforcer l'accessibilité des principaux pôles.

Parallèlement, le schéma de restructuration lié au Tram 11 Express a été arrêté et des retours d'expériences sur les lignes restructurées ont eu lieu, notamment sur le T8.

Enfin, le programme de résorption des Points Durs Bus (PDB) s'est poursuivi, de même que le travail avec le STIF et les transporteurs pour améliorer les déplacements des collégiens.

Concernant l'action **Promotion du transport de marchandises,** le Département a poursuivi ses actions en faveur d'une logistique urbaine durable.

Le Département a initié des ateliers sur le foncier logistique regroupant des collectivités, des fédérations de transporteurs et des énergéticiens. Ces rencontres ont permis de sélectionner 27 parcelles, appartenant au Département et pouvant présenter des opportunités pour des activités logistiques et/ou des stations GNV.

Dans le cadre du projet de transformation de l'ex-RN 2 en boulevard métropolitain, le Département a étudié les besoins d'aménagement pour les livraisons de marchandises.

Un travail de sensibilisation à la prise en compte des problématiques de logistique urbaine dans les projets d'aménagement a été initié avec les EPT du territoire. Il doit être poursuivi et pourrait conduire à la réalisation d'un livre blanc sur la thématique.

Le Département a également contribué à l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets en participant aux groupes de travail Déchets du BTP, à la mise en place d'ateliers dans le cadre de la « Charte en faveur d'une logistique urbaine durable » avec la ville de Paris et a participé au groupe de travail « transport » dans le cadre de l'élaboration du Plan de Protection de l'Atmosphère piloté par l'Etat.

Dans le cadre de l'Appel à projets Villes Respirables à 5 ans, le Département a travaillé sur la réalisation de fiches actions sur la connaissance du parc circulant en petite couronne et sur une étude de covoiturage urbain dynamique.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement		2012	2013	2014	2015	2016
Mobilité métropolitaine	Dépenses	44,469	45,295	46,200	46,662	47,158
Prestations sociales de transport	Dépenses	0,834	0,818	0,895	0,877	0,912
	Recettes	0,003	0,138	0,001	-	
A /	Dépenses	0,83	1,6	1,34	1,22	1,03
Aménagement urbain	Recettes	1,806	-	-	-	1
Logistique innovante	Dépenses	0,008	-	0,003	-	0,003
Total Programme	Dépenses	46,140	47,710	48,442	48,760	49,102
« Aménagement et mobilités métropolitaines »	Recettes	1,809	0,138	0,001	-	-

Investissement		2012	2013	2014	2015	2016
Mobilité métropolitaine	Dépenses	5,53	5,93	2,52	4,05	10,5
Aménagement urbain	Dépenses	1,01	0,2	0,21	0,22	0,83
	Dépenses	0,04	0,044	0,093	0,047	-
Logistique innovante	Recettes	-	0,029	0,03	0,096	-
Total Programme	Dépenses	6,584	6,174	2,823	4,317	11,325
« Aménagement et mobilités métropolitaines »	Recettes	-	0,029	0,030	0,096	-

Aménagement et mobilités métropolitaines

Mise en œuvre : Direction du développement, des mobilités et de l'habitat (DDMH) La politique Aménagement et mobilités métropolitaines a pour objectifs de promouvoir le renouvellement urbain et la densification raisonnée du territoire, de promouvoir une ville durable, de contribuer à l'amélioration de la desserte en transports en commun de la Seine-Saint-Denis, de favoriser la mobilité des publics scolaires et de promouvoir le transport de marchandises.

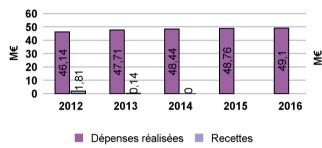
Moyens financiers

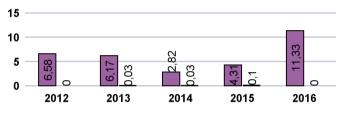


Taux de réalisation des dépenses CA/BP 2012 : 94,44 % 2013 : 102,97 % 2014 : 50,24 % 2015 : 90,46 % 2016 : 153,58 %

Investissement

Fonctionnement





L'augmentation des dépenses de fonctionnement s'explique par la hausse de la contribution au syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), soit 47,095 M€ en 2016 contre 46,63 M€ en 2015.

L'augmentation des dépenses d'investissement s'explique par la forte hausse des dépenses liées au développement des réseaux de transports en commun (+6,4 M€ par rapport à 2015).

Dépenses réalisées Recettes

Personnel (31 décembre 2016)

A 26 B 15 C 10

Nombre total de postes : 51

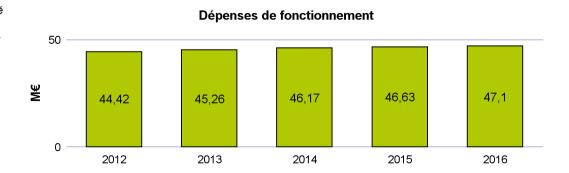
Action

Amélioration et développement des réseaux de transports en commun

Participation au Syndicat des transports d'Ile-de-France

Le STIF est l'autorité organisatrice des transports en lle-de-France.

Il est présidé par la Région.

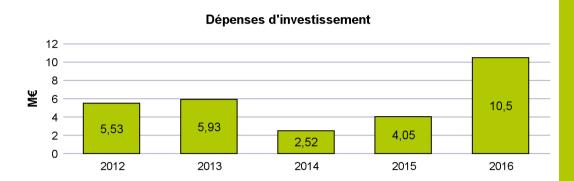


Depuis 2005, année de transfert du STIF à la Région, la participation du Département au Syndicat a augmenté de 92 % (24,519 M€ en 2005).

Entre 2015 et 2016, la participation du Département a augmenté de 1% soit + 0,47 M€.

Développement des réseaux de transports en commun

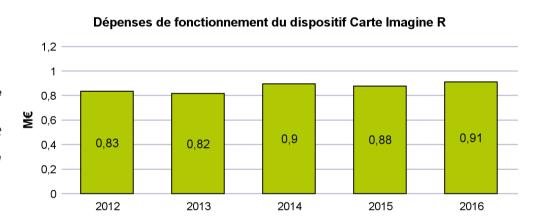
Ces investissements, hors périmètre de maîtrise d'ouvrage départementale, font l'objet de cofinancements entre le Département, la Région et l'Etat.



En 2016, le Département a consacré 10,495 M€ à 3 opérations de prolongement de ligne de métro : 4,416 M€ pour la ligne 11, 3,43 M€ pour la ligne 14 et 2,648 M€ pour la ligne 12.

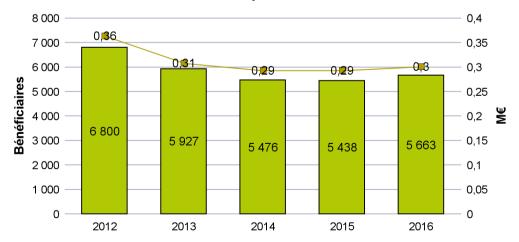
Action Carte Imagine R

Depuis 2012, le Département prend en charge le coût de la carte Imagine R à hauteur de 50 % pour les collégiens boursiers, à hauteur de 25 % pour les élèves entrant en classe de 3ème non boursiers, et à hauteur de 50 % pour les collégiens non boursiers demipensionnaires bénéficiaires de l'aide à la restauration du Département.



La subvention sociale pour les élèves boursiers

La subvention sociale est financée à 64 % par le STIF et à 36 % par le Département.



En 2015-2016, 3 734 lycéens boursiers et 1 929 collégiens boursiers ont été soutenus par le Département pour l'achat de leur carte imagine R pour un montant de 300 966 €.

Programme

Habitat et politique de la ville

Ce programme relève de la Mission **Développement urbain**. Ce programme comporte trois actions :

- Habitat durable et innovant
- Politique de la ville,
- Observatoire de l'habitat et du renouvellement urbain.

Contexte

Les questions du logement et de la qualité de l'habitat, en particulier à travers les enjeux de densité urbaine et de ville durable, sont au cœur des enjeux de la métropole francilienne. Ces questions croisent l'enjeu de réduction des inégalités sociales et territoriales au plan francilien.

En Seine-Saint-Denis, ces enjeux prennent un relief particulier. La Seine-Saint-Denis est le département d'Île-de-France qui compte le plus grand nombre de programmes de rénovation urbaine (PRU). La situation de l'habitat privé appelle une intervention particulière pour accompagner notamment le traitement de l'habitat dégradé ou insalubre tant au niveau des copropriétés que de l'habitat diffus.

L'année 2016 a été marquée par la réorganisation de la Direction de l'Aménagement et du Développement (DAD). Cette réorganisation a abouti fin 2016 à la création de la Direction du Développement, des Mobilités et de l'Habitat (DDMH) et a consacré de nouvelles priorités stratégiques déjà engagées en 2016 par la Direction (renforcement de la transversalité, transition énergétique, développement des mobilités...).

Un travail important a été mené sur les projets d'accueil en Seine-Saint-Denis de deux grands évènements qui impacteraient considérablement le territoire : les jeux olympiques et paralympiques de 2024 et l'exposition universelle de 2025.

Objectifs du programme

Le Département développe son action autour de quatre objectifs stratégiques :

- resituer les problématiques d'habitat rencontrées en Seine-Saint-Denis dans le contexte du bassin d'habitat francilien et contribuer à leur prise en compte dans la construction métropolitaine,
- favoriser la mixité sociale avec une meilleure intégration urbaine des grands quartiers d'habitat social,
- renforcer l'attractivité résidentielle et la fluidité des parcours résidentiels en lien avec le maintien d'un parc privé de qualité,
- accompagner l'émergence d'une ville durable avec une attention particulière portée à la qualité et à la diversité des constructions neuves.

Mise en œuvre des priorités

En matière d'**Habitat**, le Département s'est engagé à accompagner la mise en œuvre du plan de consolidation passé entre Seine-Saint-Denis Habitat (anciennement Office Public de l'Habitat de Seine-Saint-Denis - Oph93) et la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS). Le plan initial 2007-2011 a fait l'objet d'un premier avenant de prolongation 2012-2017 puis d'un second avenant jusqu'en 2020. L'engagement financier du Département sur la durée du plan représente un total de 67,2 millions d'euros. Dans le respect des principes fixés dans le plan de consolidation, la subvention départementale est mise en œuvre à travers trois conventions :

- une convention cadre précisant le soutien financier du Département sur la base des engagements suivants : 19,708 millions d'euros au titre de l'avenant au plan de consolidation 2015-2020 (dont 12 M€ versés en 2015 et 2016),
- une convention pour l'attribution d'au moins vingt logements locatifs par an à des agents du Département sur toute la durée du plan de consolidation. En 2016, 59 agents du Département ont été logés dans ce cadre ;
- une convention annuelle qui précise la liste et la nature des travaux réalisés ainsi que leurs modalités de financement. En 2016, le Département a versé une aide de 5,5 millions d'euros à Seine-Saint-Denis Habitat, affectée à la troisième phase de la réhabilitation de la cité jardin de Stains ainsi qu'aux travaux inscrits dans la convention ANRU (à l'exclusion des travaux de démolition et des travaux d'aménagement de locaux pour l'activité économique) et aux travaux de rénovation et d'amélioration du patrimoine.

Par délibération du 26 mai 2016, le Département a approuvé le changement de dénomination sociale de l'Office Public de l'Habitat de Seine-Saint-Denis (Oph93) en Seine-Saint-Denis Habitat. Enfin, par délibération du 17 novembre 2016, le Département a accordé sa garantie auprès de la Caisse des dépôts et Consignations pour le transfert à Seine-Saint-Denis Habitat du patrimoine de l'Opievoy localisé en Seine-Saint-Denis. Le Département a garanti à hauteur de 100 % le remboursement d'un prêt d'un montant de 70 millions d'euros souscrit par Seine-Saint-Denis Habitat et destiné à financer la reprise de 5 076 logements situés dans 13 communes du département et un foyer étudiants situé à Noisy-le-Sec.

Concernant la cession du patrimoine de la Noue Caillet à Bondy, le Département a clôturé ce dossier, en attribuant sur justificatifs, à la société Elogie, le solde qui restait à recevoir. Parallèlement, dans le cadre de la cession du patrimoine de Pavillons-sous-Bois, un protocole de transfert tripartite entre le Département, Seine-Saint-Denis Habitat et la Société Elogie a été approuvé par la Commission permanente du 1^{er} décembre 2016. Celui-ci prévoit d'organiser la fin du bail emphytéotique et d'assurer la continuité de gestion du patrimoine immobilier locatif.

Le Département a soutenu financièrement la construction de logements sociaux neufs. Le dispositif a concerné 138 nouveaux logements en 2016 dont 32 logements réservés pour les jeunes de moins de 30 ans et 6 logements attribués pour le contingent départemental.

Le Département a également soutenu le développement d'une offre d'accession sociale à la propriété sécurisée. Ainsi, par délibération du 1^{er} décembre 2016, le Département a décidé la cession à la Société Coopérative « les Habitations Populaires » des terrains départementaux formant l'essentiel de l'îlot « FE », avenue Gallieni à Noisy-le-Sec. En 2016, la Coopérative a également commercialisé les opérations de Dugny « l'Orée du Bois » et de « Suzanne Valadon » à Montfermeil.

En conséquence de l'annulation du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2012-2018 par le tribunal administratif de Montreuil le 31 octobre 2013, une démarche de réécriture du schéma a été initiée tout au long de l'année 2014 et 2015 pour aboutir à sa signature en 2016. Le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2016-2022 a été arrêté le 16 février 2016.

Un appel à projets autour des enjeux de la transition écologique et de l'habitat est en cours d'élaboration. Cet appel à projets aura pour but de renforcer l'attractivité du territoire de la Seine-Saint-Denis, de l'aider à s'inscrire dans les grandes évolutions qui doivent marquer l'habitat et l'art de bâtir et d'accompagner les acteurs dans cette transition.

Enfin, le Département a soutenu financièrement les associations d'intérêt départemental œuvrant dans le domaine du logement : la Confédération nationale du logement (CNL 93), la Confédération générale du logement (CGL 93) et l'association « consommation logement cadre de vie » (CLCV 93).

Concernant la réhabilitation du parc d'habitat privé, le dispositif ACGPO a pris fin, aucun dossier n'a été délibéré en 2016. Un courrier a été envoyé à l'ensemble des bénéficiaires dont les dossiers restaient à solder, fixant au 31 octobre 2016 la transmission des pièces justifiant du bon achèvement des travaux pour les dossiers individuels dans l'habitat diffus, et au 31 octobre 2017 pour les bénéficiaires résidant en copropriété. Le Département a ainsi poursuivi les mises en paiement d'aides accordées sur les années antérieures, en étroite collaboration avec les opérateurs en charge du suivi des copropriétés.

Le dispositif Rénov'Habitat 93 s'est poursuivi. L'objectif est d'aider les propriétaires occupants à améliorer et adapter les logements en prévention de la perte d'autonomie et/où à améliorer leur performance énergétique. En 2016, 742 dossiers ont été délibérés. Le Département a participé au salon de la rénovation énergétique sur la commune de Montfermeil afin de promouvoir le dispositif.

Le Département a soutenu les Opérations programmées de l'amélioration de l'habitat (OPAH), les plans de sauvegarde (PDS) mis en place par les communes et les établissements publics territoriaux (EPT). En 2016, une nouvelle convention a été délibérée avec la commune de Montfermeil, trois délibérations ont concerné des versements sur les communes d'Aubervilliers, Bagnolet et Sevran, enfin deux délibérations ont été passées au profit de copropriétés de Clichy-sous-Bois. En 2016, 11 immeubles et 1 448 logements ont ainsi pu être rénovés en bénéficiant d'une aide d'un fonds d'intervention de quartier (FIQ), dans le cadre de 8 OPAH et de 4 PDS.

Le Plan départemental d'hébergement et d'insertion (PDHI) a été conclu avec six villes du Département, pour une durée de cinq ans. Le dispositif est dans sa phase opérationnelle pour 5 communes dont les conventions sont signées : Saint-Denis, Montfermeil, le Pré-Saint-Gervais, Aubervilliers et Saint-Ouen dont la convention a été signée le 20 décembre 2016.

Le Département a poursuivi son soutien à la mission copropriétés de la commune de Clichy-sous-Bois qui regroupe 14 ensembles immobiliers représentant 4 047 logements dans le cadre de l'opération de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD) du bas Clichy.

Le Département qui est membre du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement, s'est particulièrement impliqué dans l'élaboration du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) qui a marqué l'année 2016. Il a veillé à y faire introduire les problématiques départementales en matière d'habitat pour qu'elles soient prises en compte, et à ce qu'une cohérence dans l'action des différents territoires au plan régional soit instituée sur ces questions afin d'y apporter des réponses. Le SRHH aura en effet un impact important sur les conditions d'habitat en Seine-Saint-Denis, ainsi que sur les latitudes laissées au Département pour pouvoir exercer in fine ses compétences en matière de solidarité dans de bonnes conditions. C,c Par délibération du 30 juin 2016, le Département a adopté sa contribution de la Seine-Saint-Denis à l'élaboration du SRHH, puis émis en février 2017 un avis réservé en tant que collectivité lors de sa consultation sur le projet de SRHH, le jugeant pas encore suffisamment solidaire eu égard à la situation départementale et aux publics fragilisés.

Les enjeux concernant la redistribution de certains pans de compétences relatives à l'habitat, dont la question de l'habitat indigne qui touche particulièrement la Seine-Saint-Denis, restent à approfondir. En effet, la Métropole du Grand Paris et les territoires tout juste constitués pour certains d'entre eux, auront à arbitrer de l'intérêt métropolitain, territorial ou local et acter des subdélégations autorisées.

Le Département a par ailleurs organisé la 5^{ème} « rencontre des acteurs de l'habitat » qui s'est tenue le 20 septembre 2016 et rassemblé environ 200 participants sur le thème « un schéma de l'habitat et de l'hébergement au service de l'égalité territoriale ».

Concernant la **Politique de la ville**, le Département a contribué en 2016 au suivi des Nouveaux programmes de renouvellement urbain dont les protocoles de préfiguration sont en cours de discussion. Le Département doit suivre l'avancée de ces projets et les coordonner avec ses programmes de rénovation d'équipements départementaux. Dans le cadre de la rénovation urbain des quartiers prioritaires, le Département est particulièrement sollicité par les porteurs de projets pour répondre à la demande de rénovation ou reconstruction de voiries départementales et d'équipements (crèches, PMI, etc.).

Dans le cadre du redéploiement des crédits du Plan départemental d'insertion, le Département a mis en place une enveloppe de crédits spécifiques « politique de la ville ». Ce sont au total 67 projets répartis sur 22 villes du département qui sont soutenus dans le cadre de cette enveloppe. En 2016, de nouveaux critères ont été définis et s'appliqueront en 2017. Enfin, le Département a poursuivi son soutien au centre départemental de ressources de la politique de la ville porté par l'association Profession Banlieue.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Habitat durable et innovant	Dépenses	0,358	0,184	0,365	0,275	0,246
Habitat durable et illilovarit	Recettes	0,03	1,249	=	-	-
Observatoire de l'habitat et du renouvellement urbain	Dépenses	0,082	0,008	-	-	-
Politique de la ville	Dépenses	0,277	0,12	0,12	0,311	0,31
Politique de la ville	Recettes	0,044				0,005
Total Programme « Politique de la ville et	Dépenses	0,717	0,313	0,485	0,586	0,556
habitat »	Recettes	0,074	1,249	-	-	0,005

Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Habitat durable et innovant	Dépenses	11,078	11,198	9,675	11,500	10,991
Habitat durable et illiovalit	Recettes	0,066	0,037	=	0,086	0,038
Observatoire de l'habitat et du renouvellement urbain	Dépenses	0,018	0,117	-	-	-
Politique de la ville	Dépenses	-	0,3	=	0,7	1
Total Programme « Politique de la ville et	Dépenses	11,078	11,498	9,675	12,200	11,991
habitat »	Recettes	0,066	0,037	-	0,086	0,038

Habitat et politique de la ville

Mise en œuvre : Service de l'habitat et de la politique de la ville (SHPV), de la Direction du développement, des mobilités et de l'habitat (DDMH) L'action du Département en matière d'Habitat et de politique de la ville vise à favoriser la mixité sociale avec une meilleure intégration urbaine des grands quartiers d'habitat social, à renforcer l'attractivité résidentielle et la fluidité des parcours résidentiels avec le maintien d'un parc privé de qualité, et à intervenir contre la dégradation de l'habitat privé.

Moyens financiers



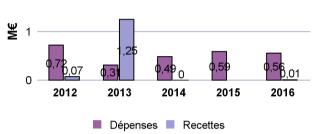
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2012	:	91,88%
2013	:	89,77%
2014	:	91,67%
2015	:	96,01%
2016	:	169,63%

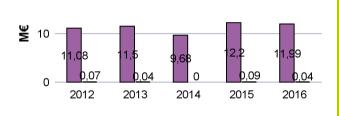
20

Fonctionnement





Investissement



Dépenses Recettes

Personnel (31 décembre 2016)

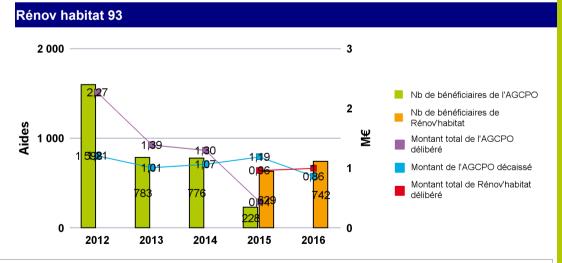
catégorie A: 13 catégorie B: 1 catégorie C: 7

Nombre total de postes: 21

Action

Habitat

Le dispostif Rénov'habitat 93 a pour objectif d'aider les propriétaires occupants de Seine-Saint-Denis à financer des travaux d'amélioration et d'adaptation des logements en prévention de la perte d'autonomie, ou des travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements.

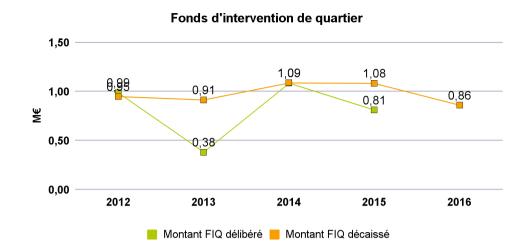


Le Département a poursuivi en 2016 les mises en paiement d'aides ACGPO accordées les années antérieures, en étroite collaboration avec les opérateurs en charge du suivi des copropriétés. Ce travail a permis la mise en paiement d'aides pour un montant total de 0,86 M€.

Concernant le dispositif Rénov'habitat 93, 742 dossiers ont été délibérés en 2016, dont 12 au titre de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, pour un montant total de 0,999 M€ en 2016. Afin de promouvoir ces aides, le Département a participé au salon de la rénovation énergétique sur la commune de Montfermeil le 21 mai 2016, en tenant un stand commun avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

Fonds d'intervention de quartier (FIQ)

Le FIQ, dispositif financier mis en place par les communes, les Communautés d'agglomération d'Est Ensemble et de Plaine-Commune et le Département, a pour objectif de soutenir les propriétaires occupants, bailleurs et syndicats de copropriétaires pour la réalisation de travaux.

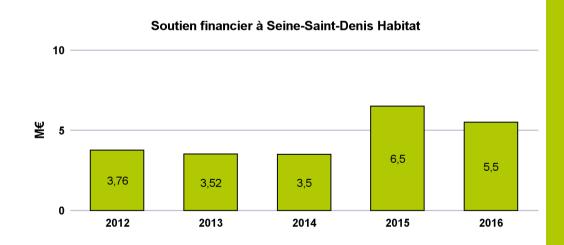


	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre propriétaires occupants, bailleurs et syndicats de copropriétaires soutenus dans le cadre du FIQ	202	57	38	25	11
Nombre d'opérations réalisées dans le cadre du FIQ	19	19	19	11	8
Nombre de logements concernés par une aide du FIQ	3 008	1 896	2 315	1 469	1 448

En 2016, 11 immeubles et 1 448 logements ont pu être rénovés en bénéficiant d'une aide d'un FIQ, dans le cadre de 8 opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et 4 plans de sauvegarde (PDS).

Soutien aux travaux sur le patrimoine de l'Office public de l'habitat 93 (OPH93)

L'objectif est d'accompagner financièrement l'Office départemental de Seine-Saint-Denis dans la mise en œuvre des actions d'intérêt départemental en matière d'habitat, de logement et de développement social et urbain et de favoriser ainsi la présence et la valorisation d'un habitat urbain de qualité.



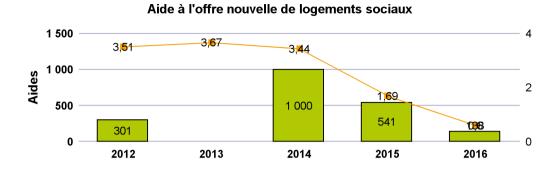
Le Département a approuvé le changement de dénomination sociale de l'Office Public de l'Habitat de Seine-Saint-Denis (Oph93) en Seine-Saint-Denis Habitat.

En 2016 le Département a versé une subvention de 5,5 M€ affectée de la manière suivante :

- 2 000 000 € au titre de la réhabilitation de la cité jardin de Stains (136 logements),
- 1 300 000 € pour les programmes de travaux inscrits dans la convention ANRU,
- 3 200 000€ pour la rénovation et l'amélioration du patrimoine, concourant tout particulièrement au confort et à la sécurité des locataires et aux économies d'énergie.

Aide à l'offre nouvelle de logements sociaux

Cette aide a pour objectif de répondre aux besoins des séquano-dyonisiens, en matière de logements sociaux.



595 900 € ont été versés en 2016 au titre des opérations ayant fait l'objet d'une délibération avant l'annonce du moratoire.

138 logements ont pu être soldés courant 2016 dont 32 logements réservés pour les jeunes de moins de 30 ans et 6 logements affectés au contingent départemental.

Nb d'aides délibérées Mtt décaissé

Le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV)

	2012	2013	2014	2015	2016
Nb d'aires d'accueil pour les gens du voyage subventionnées dans le cadre du SDAGV	122	136	136	136	136

Le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2016-2022 a été arrêté le 16 février 2016.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de subventions	11	5	6	50	45
Montant versé en euros	470 083,12	240 000	416 226,1	519 385,24	482 334,09

Investissement	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de subventions	2	2	3	2	2
Montant versé en euros	230 526,98	513 699,21	470 052,18	39 964,34	527 781,83

Mission

Ecologie urbaine

Programme

Biodiversité et nature en ville

Programme

Assainissement

Programme

Qualité de l'environnement urbain

Biodiversité et nature en ville

Ce programme relève de la Mission **Ecologie urbaine**. Ce programme comporte trois actions :

- Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes,
- Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte,
- Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages.

Contexte

Au cours des années 70-80, le Département a mené des programmes ambitieux d'aménagement pour augmenter la surface d'espaces verts ouverts et permettre d'atteindre 12 m² d'espace vert public par habitant.

Dans les années 1990, une gestion harmonique dans les parcs a été mise en place pour concilier l'accueil du public et la préservation des espèces et des habitats naturels, réaffirmé en 2013 avec le Schéma pour un environnement vert en Seine-Saint-Denis,

En 2016, un nouveau programme d'investissement a été défini pour accompagner une troisième évolution des parcs, en permettant d'en augmenter la fréquentation et la qualité d'accueil tout en veillant à la préservation de leurs qualités écopaysagères. Pour réussir cette mutation, le Département s'est engagé lors de sa séance du 29 septembre 2016 sur un programme d'investissement et de modernisation de ses parcs, planifié sur 2016-2020 structuré autour de quatre objectifs :

1. Renforcer les liens entre les parcs et la ville et améliorer leur accessibilité

La première ambition du Département sera d'ouvrir les parcs sur la ville, d'en améliorer les accès et de gommer les coupures urbaines afin de pouvoir accueillir plus. Les grands parcs verront leurs façades rendues facilement accessibles, reprises afin d'y offrir des espaces de proximité. Les espaces de respiration seront maintenus en cœur de parc pour offrir au visiteur un cadre naturel et privilégié.

2. Intensifier et diversifier les usages pour faire des parcs des lieux de culture, de sport, et de loisirs

Des aménagements neufs notamment sportifs seront mis en œuvre afin de répondre à l'évolution des pratiques et des attentes. Par ailleurs, la programmation artistique et culturelle sera diversifiée et renforcée. De même, la coopération culturelle avec les territoires (villes et EPT) sera mobilisée pour permettre l'émergence de nouveaux projets.

3. Susciter les initiatives en offrant des espaces d'expression, de mises à dispositions et développer de nouveaux modes de gestion

Un des grands objectifs de l'ambition du Département est de rappeler à tous : usagers, associations, services des villes, entreprises, que les parcs départementaux sont à leur disposition. Ouvrir les parcs sur la ville, c'est aussi faciliter leur appropriation par les usagers et les acteurs locaux. Leur présence, leurs initiatives viendront renforcer l'animation des parcs.

4. Faire des parcs départementaux de véritables laboratoires d'innovation sociale, écologique et de gouvernance

Avec ce programme d'investissement et de modernisation, il s'agira de confirmer le rôle de laboratoire des parcs départementaux en matière d'écologie urbaine et notamment en matière d'agriculture urbaine avec l'expérimentation d'une production Made « IN Seine-Saint-Denis » qui sera valorisée auprès des restaurateurs de la Seine-Saint-Denis.

D'autres champs seront également investigués, en matière de participation citoyenne d'une part et en matière de transition écologique d'autre part, à travers notamment la promotion et la valorisation des énergies renouvelables à imaginer et à tester.

Objectifs du programme

Les objectifs de ce programme sont :

Dans le cadre de l'action « Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes » :

- mener les études générales et les études pré-opérationnelles identifiées dans le programme « A vos parcs » et dans le Schéma de l'environnement vert en Seine-Saint-Denis (SEVES),
- poursuivre la réalisation des grands projets de développement, d'ouverture et d'accessibilité des parcs départementaux,
- entretenir, renouveler et développer le patrimoine arboré des rues départementales,
- poursuivre le projet du Chemin des Parcs,
- assurer la création, la rénovation et l'entretien des espaces départementaux qui comprennent les espaces extérieurs des propriétés départementales.

Dans le cadre de l'action Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte »:

- améliorer les espaces existants pour accueillir plus tout en préservant mieux,
- assurer l'entretien des parcs départementaux en recherchant l'adéquation entre le niveau d'entretien et les besoins du public,
- développer la qualité de l'accueil pour accroître et fidéliser les publics,
- faire connaître les parcs et leurs animations,
- faire des parcs des lieux de découverte sportive, culturelle, de nature
- faire des parcs de lieux d'initiatives et d'innovation sociale,
- éduquer au développement durable à partir des parcs,
- accentuer le rôle social et citoyen des espaces et lieux verts.

Dans le cadre de l'action « Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages » :

- définir les enjeux départementaux de lutte contre la perte biodiversité,
- améliorer la qualité écologique de l'ensemble du territoire,
- développer l'innovation en matière d'écologie urbaine et de transition écologique,
- mobiliser et fédérer les acteurs et décideurs de l'aménagement et contribuer au développement de la nature en ville,
- soutenir le développement de la trame verte, la valorisation des paysages et contribuer à leur préservation,
- sensibiliser le public pour l'encourager à agir.

Mise en œuvre des priorités

Concernant l'action **Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes**, le but est de garantir des conditions d'accueil de qualité au sein des parcs, des espaces extérieurs et sur le Chemin des parcs.

De manière générale, l'année 2016 a été marquée par l'ouverture de la maison du parc Jean-Moulin/les Guilands de manière pleine et entière, en juillet pour le secteur animation et la buvette et en novembre pour le personnel du parc. Cette maison du parc inaugure un nouveau modèle de fonctionnement en complémentarité avec un service de restauration et un partenariat très important avec les acteurs du territoire.

Concernant le projet de la Fosse Maussoin, l'année 2016 a permis de revoir la méthode de mise en sécurité des carrières afin de réduire le coût et d'être moins impactant sur la biodiversité. Une programmation de l'achèvement de la sécurisation et des phases d'aménagement est en cours de finalisation.

Dans le cadre du projet d'extension et de réaménagement du parc départemental de la Bergère, après l'étude de préprogrammation du site conduite en interne par les services départementaux en 2014, l'année 2016 a permis de:

- valider les études de pré-programmation pour le réaménagement des entrées centre de Bobigny et passerelle sur le canal et le cheminement permettant de relier ces deux entrées afin de réaliser des travaux d'amélioration de l'accessibilité du parc pour les futurs habitants qui arriveront au Sud du canal dès 2018. Les travaux ont débuté en novembre 2016 et devraient se terminer au printemps 2017. Une aire multi-sport a été livrée dès novembre 2016. Elle est depuis plébiscitée par les usagers qui la fréquentent assidûment.
- valider le programme qui va permettre au premier semestre 2017 de lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement complet du parc entre 2018 et 2020, dans un calendrier concomitant avec le programme du collège Pierre Sémart reconstruit derrière les archives départementales et la crèche départementale de la Bergère.

S'agissant du parc Georges Valbon, un travail sur l'accessibilité et l'ouverture du parc sur la Ville a démarré. Ce travail a été complété par le développement de nouveaux équipements ludiques et sportifs : deux aires de fitness ont été réalisées, une au bord du Grand Lac, la seconde sur la Circulaire au centre du parc. Ces équipements viennent compléter la station d'étirement et d'échauffement déjà réalisée. Toutes ces nouvelles réalisations ont été rapidement investies par le public tous les jours de la semaine.

Par ailleurs, l'accès à la partie supérieur de l'aire de jeux des Tours a été rendu possible par la reconstruction des équipements et le remplacement des sols de réception.

S'agissant du Parc du Sausset, la passerelle de l'étang de Savigny était un lieu de passage extrêmement fréquenté comme équipement support parce qu'elle permet un passage direct pour tout public entre des points majeurs d'attraction du parc. Cette passerelle, a été démontée d'urgence en 2014 pour des raisons de sécurité du fait de sa dégradation précoce. En 2016 un appel d'offre a été ouvert qui a abouti au choix d'un candidat pour la réalisation d'une nouvelle passerelle en 2017.

De plus, le programme de mise aux normes accessibilité s'est poursuivi avec une mise en accessibilité des accès au secteur du Bocage depuis le parking des Erables. Des travaux de réfections d'aires et de voiries ont été réalisés. Les travaux de réfection de la buvette ont été achevés en 2016, permettant sa réouverture.

Concernant le projet du Chemin des Parcs, les réalisations ont été les suivantes :

- l'avant projet de la liaison entre la gare des 6 routes à la Courneuve et l'entrée Marville/Pyrus du parc Georges Valbon a bien été restitué et les éléments issus de la concertation autour de l'avenir du parc ont été pris en compte dans l'étude.
- l'élaboration d'un avant -projet de la liaison entre le parc du croissant vert et les abords du canal de Chelles à Neuilly-sur-Marne.
- la reprise du dossier de conception du chemin de bois de la Couronne à Coubron afin de finaliser la liaison chemin de la glaisière-aqueduc de la Dhuys.

Après plusieurs années de réduction du nombre des interventions d'élagage, l'année 2016 a été marquée par une remise à niveau de l'entretien du patrimoine arboré, notamment par la priorisation de l'élagage de tous les arbres en rideaux. Cette

priorisation vise à permettre le retour à un entretien annuel, moins coûteux sur le long terme, pour cette catégorie d'arbres. Cette nouvelle stratégie d'intervention a permis d'augmenter le nombre d'arbres entretenus. En 2016, 5163 arbres ont été élagués sur 41 axes dans 36 communes.

En matière d'entretien et de valorisation des espaces extérieurs des propriétés départementales, les réalisations ont concerné :

- les collèges : dans le cadre du plan ambition collèges, 55 ont bénéficié de travaux de rénovation et de grosses réparations (cours, plateaux sportifs, etc.).
- les crèches : dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité, Les interventions ont ainsi porté sur 22 crèches, situées dans 18 communes. On peut citer le réaménagement du jardin de la crèche Quai du Moulin à l'Île Saint Denis, et la réfection des structures et revêtements de jeux de la crèche Saint-Leu à Villetaneuse.
- les centres de PMI : les interventions ont permis des opérations de clôture, portail, d'installation de structures de jeux ou de reprise d'allée piétonnière dans 12 sites

Les activités d'entretien des espaces extérieurs des autres bâtiments administratifs ont été poursuivies. 86 interventions ont concerné principalement des travaux de tonte et de grosses opérations de remise en état et de taille de haies.

Concernant, l'action **Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte**, le dispositif de formation des éco-gardes, en matière d'écologie mais aussi d'accueil du public, s'est poursuivi en 2016. Une réflexion plus large sur le coaching des chefs de brigade a été engagée.

Au cours de l'année 2016, le Département a intégré les manifestions départementales, nationales ou internationales à la programmation des parcs en participant à la fête de la Nature (organisée du 18 au 22 mai et pilotée en Île-de-France par Natureparif) et à la première édition de la manifestation nationale «J'agis pour mon patrimoine naturel», portée par la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme et organisée les 17 et 18 septembre 2016.

Dans le cadre du plan de gestion du Parc Georges Valbon, une nouvelle stratégie d'accueil a été élaborée pour rendre plus lisible la fonction des équipements du parc notamment la Maison du Parc (réservée à l'information publique sur l'histoire et l'actualité du parc) et la Maison Edouard Glissant (dédiée aux évènements, animations expositions...).

Des nouveaux temps forts ont ainsi été créés, avec l'ouverture de la saison par la Fête du printemps, et sa clôture par un spectacle nocturne de grande ampleur fin septembre, qui a rassemblé plus de 4000 personnes.

D'autres événements ont été reconduits, comme le Festival 193 soleil ! Pour les tout-petits en mai, la Fête de la musique en juin, l'Eté en herbe, le Playa tour et le Festival Paris Quartier d'été en juillet, et la Fête du miel en septembre.

Sur l'année 2016, le parc a accueilli 121 manifestations soit 20 de plus que l'an passé.

Le parc du Sausset a poursuivi la sensibilisation des professeurs d'EPS et des élèves pratiquant la course d'orientation. Une sensibilisation d'une vingtaine de minutes de l'ensemble des classes est réalisée lors de leur première venue au parc.

Le parc a profité de la 2^{ème} année d'organisation de Cap'ten Habitat (course solidaire) pour créer une journée d'activités physiques de pleine nature nommée Sauss'sport. Cette nouvelle offre a permis de faire connaître le nouvel équipement de street workout au niveau de l'aire de basket et de faire découvrir des jeux collectifs sans contact.

Le dispositif « Eté en herbe » regroupe sous un même label toutes les activités estivales à destination des jeunes et du grand public, qui bénéficie d'une subvention du département et qui se déroulent en partie ou totalement sur le territoire des parcs. Ce label regroupe également l'ensemble des activités proposées dans les parcs pendant l'été.

Pour la deuxième édition « Lire au parc », la médiathèque de L'Île-Saint-Denis s'est étendu au parc Jean-Moulin/Les Guilands. Sur ce nouveau site, la programmation des ateliers s'est fait en lien avec les résidences des artistes du territoire. Sur chacun des deux parcs, cela a été l'occasion d'accueillir 2000 lecteurs.

Dans le cadre de la manifestation « L'Eté du Canal », l'accueil du festival de Bellastock a donné une nouvelle configuration au parc de la Bergère en testant en grandeur nature de nouveaux usages au parc. Comme en 2014 et 2015, la place du vélo a également été à l'honneur par l'intermédiaire d'une préfiguration de la maison du vélo, projet porté par la Direction de la Voirie et des déplacements.

En 2016, le parc forestier de la Poudrerie a accueilli trois bals populaires et un spectacle dans le cadre de Paris Quartier d'Eté. La cyclo croisière entre Paris et le parc de la Poudrerie a accueilli plus de 600 personnes.

Au parc forestier de la Poudrerie, un jardin autour de la petite enfance a été crée. Il a été ouvert 21 fois en 2016 et a reçu plus de 600 personnes. Ces accueils sont des instants poétiques où l'enfant est placé au cœur de sa relation à la nature dans le cadre d'une expérience artistique. Cette expérience a donné lieu à un film qui a été projeté à de nombreuses occasions pour la sensibilisation auprès notamment des professionnels de la petite enfance.

Entre 2015 et 2016, la fréquentation du site internet parcsinfo.seine-saint-denis.fr a baissée. Le ralentissement du rythme des publications sur le site (articles en home) peut en partie expliquer cette diminution du flux de visiteurs. A noter que depuis le passage du site sur mobile en 2014, la consultation de parcsinfo sur mobile et tablettes est en constante évolution depuis 3 ans.

Depuis 2014, une démarche visant à faire connaître les parcs départementaux auprès des entreprises a été initiée, Depuis avril 2016, une grille tarifaire concernant la mise à disposition d'espaces de réception et de réunions dans les parcs a été mise en place.

Au-delà de l'accueil d'entreprises, les sollicitations pour divers types de mises à dispositions se multiplient, tournages et prises de vues manifestations sportives, manifestations culturelles, développement d'activités ludiques (cirques, jeux gonflables, etc.). Le parc Jean-Moulin Les Guilands et le parc Georges Valbon sont les plus sollicités pour les tournages, tandis que le parc forestier de la Poudrerie est très demandé pour des mises à dispositions diverses (réunions, formations).

En termes de fréquentation, on peut noter que :

- pour les maisons de Parc, 14 538 personnes sont venus pour des informations, 16 135 personnes pour des expositions.
- 20 561 accueils de collectifs éducatifs ont été accueillis pour des cycles d'animations ou des actions ponctuelles,
- 55 323 personnes (tous publics) ont été accueillies dans le cadre d'animation et d'évènements,
- 30 parcours-biodiversité impliquant 19 collèges ont eu lieu.

Afin d'accentuer le rôle social et citoyen des espaces et lieux verts, le parc Georges Valbon a accueilli l'association Clinamen, qui y a installé ses bureaux et des logements pour les bergers. Son troupeau de 30 brebis est arrivé début novembre. L'arrivée de Clinamen a engendré l'adhésion de nombreux bénévoles de La Courneuve et d'Aubervilliers, qui viennent participer au projet de l'association : chantiers participatifs, sortie du troupeau, soins aux animaux. Une convention de partenariat a été établie avec Clinamen afin d'expérimenter le pâturage extensif et itinérant dans le parc, ainsi que la présence lors d'évènementiels.

Concernant l'action **Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages,** l'application « observ'acteur » permettant aux usagers de transmettre des données naturalistes à l'Observatoire départemental de biodiversité urbaine (ODBU) a été amélioré avec une gestion des données entrantes des Observ'acteurs. Ce sont ainsi plus de 1 100 données qui ont été collectées en 2016. Des défis espèces ont été lancés aux observacteurs tels que les mammifères et les insectes afin d'augmenter la pression d'observations sur ces groupes.

Les travaux afin d'améliorer la qualité des milieux ouverts ont été poursuivis. Ils contribuent à favoriser l'attrait du public et apporte une plus-value paysagère : extension du pâturage près de la gare de Villepinte, murets en pierre sèche dans le Bocage, etc.

Par ailleurs, le Département souhaite développer des expérimentations afin de pouvoir accompagner gestionnaires publics et privés vers des pratiques plus favorables à la faune et la flore et favorables au rafraîchissement de la ville. Ces expérimentations in situ font l'objet de fiches de présentation diffusées à travers la revue de l'environnement vert en Seine-Saint-Denis (REVES). Plusieurs expérimentations sont actuellement suivies:

- les toitures végétalisées du bâtiment des services techniques Georges Valbon : analyse des prélèvements et analyse des 3 ans de données existantes,
- les totems végétalisés à Jean Moulin Les Guilands : son démantèlement a été opéré car le Département souhaite privilégier des solutions de type grimpantes plus écologiques,
- la reconstitution de sols fertiles initiés en 2012 : selon les conclusions du conseil scientifique des sols réuni en 2016, l'itinéraire agricole est pour le moment peu performant et devra faire l'objet de nouvelles réflexions en 2017.

La septième édition « 24H pour la biodiversité » s'est déroulée les samedi 25 et dimanche 26 juin sur le thème : « Nature & Sport » et sous la forme de véritables « Olympiades de la biodiversité », faisant écho à la candidature de la ville de Paris pour accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024. 42 animations ont été organisées, 52 partenaires ont été mobilisés, plus de 778 personnes ont participé à l'événement et 732 données ont été collectées.

Le Département a également été saisi pour avis, sur certains projets soumis à étude d'incidence :

- aménagement du projet urbain métropolitain autour de la gare de Dugny,
- parvis de la gare Dugny La Courneuve,
- projet de construction de logement proche du parc Georges Valbon.
- évaluation environnementale des Plans locaux d'urbanisme de Gagny, de Montfermeil, de Neuilly-Plaisance, de Vaujours et de Villepinte.

Le suivi technique de la base de plein air et de loisirs de la Corniche des Forts a été assuré avec une participation systématique à tous les conseils syndicaux.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Ouverture des parcs départementaux sur la ville	Dépenses	1,411	1,582	1,571	1,515	1,439
et développement des liaisons vertes	Recettes	0,002	0,012	0,010	0,020	0,035
Accueil, intensification et diversification des	Dépenses	7,433	7,366	7,297	7,595	6,898
usages, valorisation de la trame verte	Recettes	0,663	0,686	0,097	0,863	0,683
Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages	Dépenses	0,427	0,109	0,090	0,273	0,250
Total Programme « Biodiversité et nature	Dépenses	9,271	9,057	8,958	9,382	8,587
en ville »	Recettes	0,664	0,698	0,107	0,884	0,717

Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Ouverture des parcs départementaux sur la ville	Dépenses	4,485	3,887	3,550	2,881	2,438
et développement des liaisons vertes	Recettes	1,865	0,676	0,595	1,112	0,000
Accueil, intensification et diversification des	Dépenses	2,706	3,062	3,107	2,602	3,596
usages, valorisation de la trame verte	Recettes	0,442	0,531	0,102	0,303	0,191
Innovation, connaissance, valorisation de la	Dépenses	0,235	0,204	0,226	0,190	0,185
biodiversité et des paysages	Recettes	0,056	-	0,061	0,133	-
Total Programme « Biodiversité et nature	Dépenses	7,426	7,153	6,883	5,673	6,219
en ville »	Recettes	2,363	1,207	0,758	1,548	0,191

Biodiversité et nature en ville

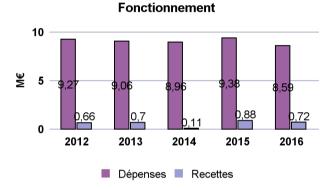
Mise en œuvre : Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodoversité (DNPB) La politique Biodiversté et nature en ville a pour objectifs de contribuer au développement des espaces verts et des continuités vertes en Seine-Saint-Denis, de développer et valoriser la biodiversité urbaine.

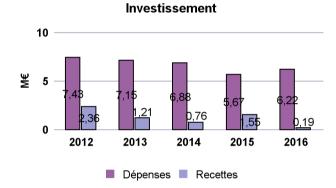
Moyens financiers

	ux de réalis dépenses		
2012	:	100,2 %	201
2013	:	98,0 %	201
2014	:	99,3 %	201
2015	:	105,1 %	201
2016	:	99,0 %	201

	Taux de réalisation des recettes CA/BP								
2012	:	99,9 %							
2013	:	107,0 %							
2014	:	17,8 %							
2015	:	56,8 %							
2016	:	105,3 %							

Taux de réalisation des dépenses CA/BP					de réalisation recettes CA/BP
2012	:	99,5 %	2012	:	80,1 %
2013	:	93,7 %	2013	:	46,0 %
2014	:	86,5 %	2014	:	31,8 %
2015	:	79,7 %	2015	:	54,0 %
2016	:	100,4 %	2016	:	21,8 %





En M €	2012	2013	2014	2015	2016
Charge nette en investissement	5,06	5,95	6,13	4,12	6,03

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 8,5 % par rapport à 2015.

Les dépenses d'investissement augmentent de 9,63 % par rapport à l'année 2015 soit une hausse de 0,547 M€.

Personnel (31 décembre 2016)

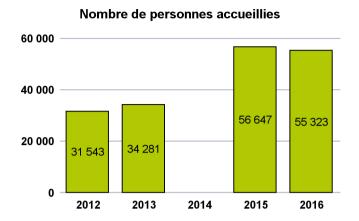
catégorie A : 34 catégorie B : 31

catégorie C : 135

Nombre total de postes : 200

Sont inclus 9 postes transférés de l'Agence des espaces verts dans le cadre de la reprise en gestion du Parc de la Poudrerie et 2 postes pour le recrutement de gardes en renfort pendant la haute saison.

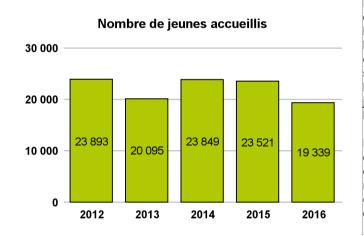
Activitées encadrées - Tout public



Des évènements à caractère sportif, culturel, et des animations en lien avec l'environnement et la biodiversité sont organisés dans tous les parcs.

La fréquentation est en hausse depuis 5 ans du fait d'une programmation de plus en plus riche.

Actions d'éducation à l'environnement - Jeunes



La stratégie départementale d'éducation relative à l'environnement (ERE) pour la période 2015-2020 pose comme principe essentiel, la sensibilisation des habitants, notamment des jeunes, aux enjeux de l'écologie.

Le nombre de collectifs éducatifs accueillis a baissé en 2016 du fait des mesures mises en œuvre dans le cadre du plan vigipirate et de l'état d'urgence.

Maisons de parcs

	Information : nombre de visiteurs		Exposition : nombre de visiteurs	
	2015	2016	2015	2016
Georges Valbon (La Courneuve)	6 196	6 196	2 115	2 115
Jean-Moulin - Les Guilands à Montreuil / Bagnolet	320	476	1 939	2 292
La Bergère à Bobigny	178	219	960	652
L'Ile-Saint-Denis	717	1 092	2 818	2 649
Parc forestier de la Poudrerie de Sevran	1 441	518	5 901	8 250
Sausset à Villepinte / Aulnay-sous- Bois	2 487	2 487	5 762	5 762

Les maisons de parcs ont toutes une fonction d'information au public et d'accueil d'expositions. Elles accueillent également, des réunions ou des activités diverses (animations, activités, etc.) Concernant le parc de la Poudrerie, outre la maison de parc, d'autres bâtiments accueillent du public pour la réalisation d'activités et de réunion.

L'année 2016 a été marquée par l'ouverture de la maison du parc Jean-Moulin/les Guilands.

Fréquentation de la page de garde du site Internet des parcs départementaux

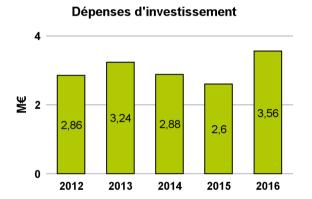
Fréquentation du site Internet 300 000 2015 2016

Entre 2015 et 2016, on note à la fois un recul de la fréquentation globale du site (- 11 %) mais aussi une baisse du nombre d'utilisateurs (- 6 %). Le ralentissement du rythme des publications sur le site peut en partie expliquer cette diminution de la fréquentation.

Action

Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes

Amélioration des parcs départementaux



Les dépenses d'amélioration des parcs départementaux sont les dépenses de travaux de grosses réparations : aires de jeux, sport, sanitaires abris, sécurisation et pérennité du patrimoine végétal, amélioration des milieux, interventions sur voiries, ouvrages d'art.

Montant des autorisations de programme dans le cadre du plan "A vos Parcs !"					
Parc Georges Valbon	8 615 000				
Parc de la Bergère	8 550 000				
Parc de la Haute lle	7 350 000				
Parc de l'Ile-Saint-Denis	1 800 000				
Parc du Sausset	1 620 000				
Parc de la Poudrerie	700 000				

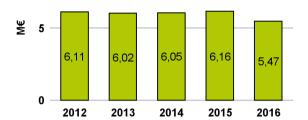
Le Département s'est engagé lors de sa séance du 29 septembre 2016 sur un programme de modernisation de ses parcs, planifié sur 2016-2020, pour permettre l'augmentation de leur fréquentation tout en préservant leurs qualités paysagères et écologiques.

Entretien des parcs départementaux

L'entretien permet de maintenir la qualité des parcs, de rechercher des modes d'intervention adaptés au contexte du parc, tout en limitant les impacts sur l'environnement.



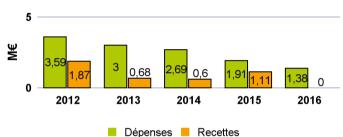
10



Développement des parcs départementaux et liaisons vertes

Dépenses et recettes d'investissement

Le Département contribue aux objectifs inscrits au Schéma pour un environnement vert en Seine-Saint-Denis (SEVES) adopté le 11 juillet 2013.



Les crédits ont été utilisés pour la réalisation d'équipements sportifs au sein du Parc Georges Valbon, la poursuite de la réfection d'allées dans le parc Jean-moulin Les Guilands, et l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité dans chaque parc.

départem	Hectares des parcs départementaux ouverts au public					
	Hectares					
2012	878					
2013	880					

	Hectares
2012	878
2013	880
2014	880
2015	880
2016	880

Le nombre d'hectares des parcs départementaux ouverts au public va augmenter dans les prochaines années :

- le parc de la Bergère sera rénové et agrandi de 2 hectares.
- le parc Georges-Valbon va être agrandi de 12 hectares, - le parc de l'Ile-Saint-Denis va être agrandi de 1,4

hectare.

Gestion du patrimoine arboré des routes départementales et liaisons verts

Gestion des arbres d'alignement	2013	2014	2015	2016
Elagués	5 649	4 873	3 996	5 163
Nouvellement Plantés	98	82	0	26
Renouvelés	30	228	64	129

En 2016, l'abattage des arbres dépérissants, morts, ou endommagés, a été réalisé sur la base des projections de renouvellement du patrimoine, des conclusions apportées par les diagnostics phytosanitaires et de la surveillance visuelle des agents du Département.

Espaces extérieurs des propriétés départementales

Espaces extérieurs des propriétés départementales	Dépenses de fonctionnement 2016 (en M€)	Dépenses d'investissement 2016 (en M€)	Réalisations 2016
Collèges	Budget DEJ	Budget DEJ	Dans le cadre du plan ambition collèges 2015-2020, les travaux de sûreté sur les espaces extérieurs ont été réalisés sur 55 collèges pour un montant de 3,1 millions d'euros : - la réfection de cours, parkings, terrains d'EPS dans 27 collèges, - des travaux de clôtures et de pares-ballons dans 20 collèges, - l'installation et l'amélioration des dispositifs de contrôle d'accès et de vidéo-protection dans 36 collèges.
Crèches	0,395	0,327	Les interventions ont porté sur 22 crèches concernant des réaménagements de jardins, la réfection d'aires de jeux, etc.
PMI	0,047	0,050	Des opérations de clôture, portail, d'installation de structures de jeux ou de reprise d'allée piétonnière dans 12 sites.
Base de loisirs de Champ sur Marne	0,046	0,044	La poursuite d'une étude prospective sur la qualité de l'eau et l'enjeu des cyanobactéries sur les activités de la base
Autres	0,106	0,010	Ces crédits concernent l'entretien des espaces extérieurs des bâtiments administratifs aux abords de la cité 1, de la Bourse départementale du travail, de certains sites déconcentrés de la DVD, des CSS, des circonscriptions ASE, CDDPS et du centre d'archéologie.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de subventions	12	15	14	13	14
Montant versé en euros	191 170	198 670	189 670	191 170	196 670

Assainissement

Ce programme relève de la Mission **Ecologie urbaine**. Ce programme comporte trois actions :

- Développement du patrimoine d'assainissement,
- Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements,
- Bâtiments, équipements et moyens généraux.

Contexte

Le réseau départemental, dont le Département a hérité à sa création, est constitué de 255 km de canalisations non-visitables (hauteurs inférieures à 1,60 m) et de 445 km de collecteurs visitables construits pour les deux tiers après les années 1950. Le réseau du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) compte environ 56 km de collecteurs visitables et 13 km de canalisations non visitables. Sur le territoire départemental, les 32 bassins de stockage représentent une capacité de rétention de 1,4 million de m³.

La vocation du service public d'assainissement est de maintenir ce patrimoine en état sur le long terme et d'en assurer l'exploitation pour maîtriser les inondations et protéger les rivières.

Cette exigence de maintenance requiert :

- un dispositif de gestion en temps réel des écoulements,
- un curage régulier des dépôts afin de maintenir la capacité d'écoulement du réseau,
- un outil de diagnostic de l'état des ouvrages mis à jour par les investigations visuelles de leur état physique qui orientent les programmes d'auscultation et les travaux de réhabilitation,
- un système d'information géographique d'assainissement (SIGA) pour recenser et partager la connaissance,
- l'identification 24 h / 24 des défaillances d'organes électromécaniques (mesure, télétransmission, gestion des flux),
- et un plan de continuité d'activité.

La principale ressource financière provient de la redevance d'assainissement s'élevant à 43 millions d'euros correspondant à un volume d'eau consommée de 80 millions de m³.

Objectifs du programme

La politique d'assainissement est définie par le Schéma de l'assainissement urbain départemental et des actions concertées pour l'eau (AUDACE II), approuvé en novembre 2014 par l'Assemblée départementale.

Ce Schéma relatif à la période 2014-2023 se décline en quatre orientations stratégiques :

- assurer la pérennité du patrimoine départemental. Il s'agit de consolider sa surveillance, sa supervision et son entretien, de disposer d'un état patrimonial régulier du système d'assainissement et de conduire une politique de réhabilitation hiérarchisée,
- lutter contre les inondations. Cet objectif nécessite de pérenniser l'efficacité hydraulique du système départemental, de maintenir et renforcer ses actions pour limiter les apports en amont et de renforcer les actions de réduction de la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des inondations ;
- maîtriser la qualité des rejets au milieu aquatique. Il s'agit de renforcer les capacités de dépollution du système d'assainissement, d'améliorer la qualité des intrants au réseau et de définir et conduire une action cohérente relative aux eaux de nappe,
- développer une gestion solidaire de l'eau et renforcer sa présence dans la ville, en participant activement à l'émergence de la trame verte et bleue sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, en valorisant le système d'assainissement dans son environnement et en promouvant la gestion solidaire de l'eau pour la ville de demain.

Mise en œuvre des priorités

Concernant l'action Développement du patrimoine d'assainissement, l'année 2016 a été marquée par :

- la mise en service du bassin du Ru de Montfort (Aubervilliers) à partir d'octobre,
- l'analyse des offres de la 3ème tranche concernant les collecteurs d'alimentation et les prises d'eau du bassin du Rouailler à Livry-gargan pour un démarrage des travaux en fin d'année,
- le démarrage du chantier du bassin de la Fontaine des Hanots (Montreuil) à la fin de l'été et la préparation de la déclaration de consultation des entreprises pour la 2^{ème} tranche du projet,
- le lancement d'une étude de faisabilité concernant la couverture du bassin de la Molette dans le cadre du projet d'aménagement du quartier métropolitain autour de la gare TEN Dugny La Courneuve.

Le Département est fortement mobilisé par la réalisation des projets de transports sur le territoire. Ces grands projets de transport, qu'ils soient en phase d'études ou de travaux, modifient sensiblement les activités de la Direction de l'eau et de l'assainissement. Ainsi, dans les prochaines années, les engagements pris dans le cadre du schéma Audace 2 seront difficilement atteignables.

Il s'est agi en 2016:

- concernant le tramway T1, d'étudier les interconnexions entre les réseaux départementaux et le tracé du projet,
- concernant le TZEN 3, de recenser les « conflits » du projet avec le réseau d'assainissement, de lancer les investigations sur site (topographie, diagnostics et repérage) et d'établir les dossiers de travaux,
- concernant le prolongement de la ligne 11 du métro, d'étudier les 11 points d'interface du projet métro avec le réseau et d'établir 3 dossiers de consultation d'entreprises (DCE) pour les chantiers de dévoiement importants et 8 dossiers de travaux pour les chantiers exécutés par le biais de marchés à bons de commande,
- concernant la ligne 15 Est du Grand Paris Express, d'étudier les points d'impacts entre le tracé de la ligne et le réseau d'assainissement et de lancer les études de faisabilité et les premières investigations sur site pour 5 points d'impact identifiés,
- concernant la ligne 16 du Grand Paris Express, de poursuivre les études, de réaliser le dossier de travaux de la phase provisoire des dévoiements dont les travaux ont débuté en novembre et de terminer le dossier SNCF nécessaire à la programmation des travaux sous le domaine ferroviaire et à la programmation des ralentissements des trains.
- concernant la ligne 17 Nord du Grand Paris Express, de recenser les interfaces avec le réseau d'assainissement et de lancer les études de faisabilité et les investigations sur site pour 6 interfaces critiques.

Concernant l'action **Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements**, des travaux ont été réalisés à Noisy-le-Sec rue Brément, à Montfermeil avenue Perdrigé et avenue Marguerites, à Neuilly-sur-Marne, avenue Jean Stéphan et à l'aéroport de Paris au Bourget.

Une seule opération a été réalisée dans le cadre des programmes de réhabilitation du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne. Il s'agit de travaux de réfection sur un collecteur à Pantin.

L'entretien courant du réseau d'assainissement s'est poursuivi avec :

- l'inspection télévisée de 22 km de linéaire, qui a permis de vérifier 364 branchements,
- 1132 parcelles enquêtées et 1266 visites effectuées sur le réseau départemental,
- 547 parcelles enquêtées sur le domaine séparatif départemental,
- 76 mises en conformité de raccordements et 59 dossiers d'aides instruits,
- le curage 18305 tonnes de boues (+ 20% qu'en 2015) sur les différents ouvrages (réseau visitable et non visitable, bassins, stations, chambres de dépollution) dont 173 tonnes réalisé en régie sur 14 km de linéaire.

Le projet « Vigies de l'eau » a été développé en 2016 et a pour objectif de développer la citoyenneté, en proposant à des usagers volontaires de participer à la connaissance du fonctionnement du réseau d'assainissement en transmettant aux services du Département des informations locales précieuses (prévention des inondations, prévention des pollutions, état des équipements). La mise en service de cette application est prévue en 2017.

Concernant l'action **Bâtiments, équipements et moyens généraux,** l'objectif est de mettre à disposition des personnels les moyens nécessaires à leur activité et à leur sécurité dans le respect des normes de préservation de l'environnement.

En 2016, les activités ont notamment concerné:

- la finalisation du dossier de consultation des entreprises pour la reconstruction des bâtiments de la cour technique en coordination avec la Direction des bâtiments et de la logistique et la RATP dans le cadre de la prolongation de la ligne 11 du métro,
- l'entretien et la rénovation des bâtiments avec notamment des travaux de chauffage et de climatisation ainsi que des travaux de rénovation des remises.
- la montée en puissance des formations Certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés par le Centre départemental d'entrainement en réseau avec 148 personnes habilitées au cours de l'année.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Gestion du réseau d'assainissement	Dépenses	7,05	4,87	9,22	10,14	9,95
et des écoulements	Recettes	2,87	2,6	7,62	8,76	5,99
Bâtiments, équipements et moyens généraux	Dépenses	2,33	1,94	1,82	1,55	1,79
batiments, equipements et moyens generaux	Recettes	0,03	0,04	0,04	0,1	0,12
Total Programme « Assainissement »	Dépenses	9,38	6,81	11,04	11,69	9,95 5,99 1,79 0,12 11,74
Total Frogramme « Assamssement »	Recettes	2,9	2,64	7,66	8,86	6,11

Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Développement du patrimoine d'assainissement	Dépenses	12,11	12,76	9,15	5,41	8,89
Developpement du patrimonie d'assainissement	Recettes	7,02	8,75	3,63	2,82	2,16
Gestion du réseau d'assainissement et des	Dépenses	30,78	22,45	19,07	24,35	24,39
écoulements	Recettes	5,24	2,35	1,41	3,46	10,6
Bâtiments, équipements et moyens généraux	Dépenses	1,91	1,27	1,25	1,37	0,92
Total Programme « Assainissement »	Dépenses	44,8	36,48	29,47	31,13	34,2
Total Programme w Assamissement //	Recettes	12,26	11,1	5,04	6,28	12,76

Assainissement

Mise en œuvre : Direction de l'Eau et de l'Assainissement

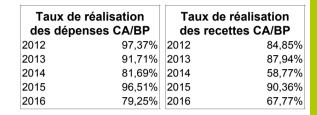
Dans le cadre du Schéma "Assianissement urbain départemental et actions concertées pour l'eau" (AUDACE) adopté en novembre 2013, la politique départementale d'assainissement vise à transporter les eaux usées et pluviales vers les réseaux interdépartementaux et le milieu naturel, à lutter contre les inondations et à lutter contre la pollution de l'eau.

Moyens financiers

20

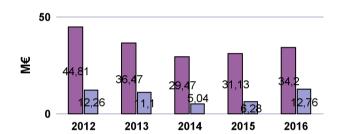
Budget annexe d'assainissement (programme assainissement)

	réalisation enses CA/BP	Taux de réalisation des recettes CA/BP		
2012	96,53%	2012	97,51%	
2013	73,73%	2013	95,26%	
2014	93,01%	2014	116,22%	
2015	94,01%	2015	157,96%	
2016	93,55%	2016	109,35%	



Fonctionnement

10 9,38 0 2012 2013 2014 2015 2016 Dépenses Recettes



■ Dépenses ■ Recettes

Investissement

	2012	2013	2014	2015	2016
Charge nette de fonctionnement	6,48 M€	4,17 M€	3,38 M€	2,84 M€	5,63 M€
	2012	2013	2014	2015	2016
Charge nette d'investissement	32,55 M€	25,37 M€	24,43 M€	24,84 M€	21,45 M€

Durée d'extinction de la dette

En année	2012	2013	2014	2015	2016
Durée d'extinction de la dette	1,49	1,25	1,11	1,09	1,06

La redevance d'assainissement représente la principale ressource du budget de fonctionnement. En 2016, la consommation d'eau relevée a légèrement baissé par rapport à 2015 (- 2,7 %).

Les dépenses propres sont en légère hausse par rapport à l'année précédente mais 85 % représentent des dépenses dites « cœur de métier » au sein de l'action Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements.

Les recettes sont moins élevées qu'en 2015, compte tenu de la baisse des participations liées aux branchements et de la prime Aquex.

Les réalisations liées aux grands travaux ont repris en fin d'année. Il s'agit de la 3ème tranche du bassin du Rouailler à Livry-Gargan (2,695 M€) et du lancement du bassin des Hanots à Montreuil (2,795 M€). L'effort sur les réhabilitations de canalisations et de collecteurs s'est poursuivi avec un budget réalisé de 12,067 M€.

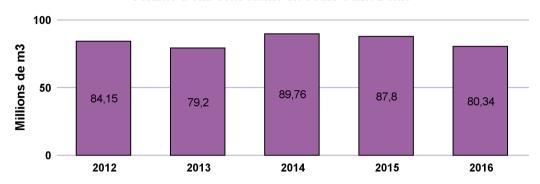
Les dépenses sur les moyens généraux ont été consacrées notamment à des travaux de rénovation et au renouvellement du parc automobile de la DEA. Les différents chantiers nécessités par les futurs lignes de transport en commun ont coûté 9,6 M€.

Les subventions proviennent principalement de la RATP dans le cadre des opérations de la ligne 11 du métro, puis de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) participant notamment au financement des réhabilitations de collecteurs.

Taux de la redevance d'assainissement (en € par mètres cube)

En %	2012	2013	2014	2015	2016
92	0,52	0,54	0,55	0,54	0,55
93	0,5	0,52	0,52	0,52	0,54
94	0,49	0,51	0,53	0,53	0,55
SIAAP	0,81	0,86	0,97	0,97	1

Volume d'eau consommé en Seine-Saint-Denis



En 2016, la recette de fonctionnement apportée par la redevance s'est élevée à 43,384 M€ en baisse de 2,74 % par rapport à 2015 (44,606 M€). Ce montant correspond à la consommation de 80,345 millions de m3 au cours de l'année pour un montant de 0.54 € par mètre cube d'eau consommé (+ 2 centimes d'euro en 2015).

Personnel (31 décembre 2016)

51 Α

В 76

С 125

252

L'ensemble des postes rattachés à la Direction de l'eau et de l'assainissement participe indistinctement à la mise en œuvre des programmes "Assainissement" et "Qualité de l'environnement urbain".

Nombre total de postes :

Action

Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements

Connaissance du patrimoine

La connaissance du patrimoine est essentielle pour prioriser et planifier les travaux de réhabilitation.

En km	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de réseau départemental	700	700	700	700	700
Réseau visitable	445	445	445	445	445
Réseau non visitable	255	255	255	255	255

Engagement AUDACE : Poursuivre l'inspection des réseaux non visitables

En km	2012	2013	2014	2015	2016
Réseau ausculté	8,21	14,7	13	42	ND
Réseau non visitable inspecté par caméra	22,4	8,5	14,7	22	ND

En km	2012	2013	2014	2015	2016
Estimation du nombre total de branchements :	34 700	35 000	35 000	35 000	35 000

En nb de branchements	2012	2013	2014	2015	2016
Branchements contrôlés	1 056	765	896	1 489	1 382
Branchements mis en conformité	19	19	24	20	54

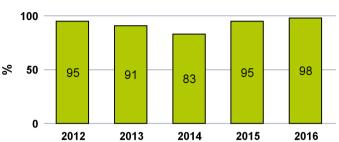
La connaissance patrimoniale de l'état du réseau est conforme aux objectifs du schéma AUDACE.

Entretien du patrimoine

> Engagement AUDACE : Maintenir un haut niveau de curage préventif

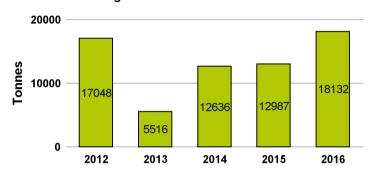
Il s'agit de maintenir le patrimoine (réseau et stations locales) en bon état de fonctionnement en supprimant les dépôts et en réparant les ouvrages et les équipements électromécaniques. Les travaux permettent d'assurer la sécurité des agents de la DEA et des riverains.

Part des interventions d'urgence réalisées sous 3 heures



Le délai moyen d'intervention est évalué à 1 heure. La durée moyenne d'intervention est de 1 heure 30, la durée minimum est de 20 minutes et maximum de 5 heures.

Tonnage de boue extrait des réseaux

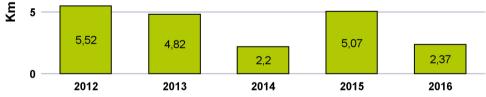


Réhabilitation du patrimoine

Cette prestation vise à garantir l'intégrité physique du patrimoine.

Réseau (visitable et non visitable) réhabilité





Les réhabilitations ont concerné :

- Pour le secteur nord : Aubervilliers, chemin de l'échange ; Saint-Denis, rue Charles Michel; Drancy, rue Jean Jaurès ; La Courneuve, avenue Jean Jaurès
- Pour le secteur sud : Montreuil, route de Romainville ; Bobigny, boulevard Edouard Vaillant ; Bobigny, avenue Henri Barbusse

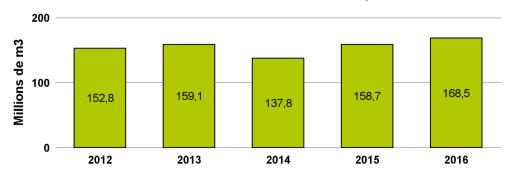
Gestion des eaux

Volume d'eau stocké en bassin pendant les pluies

Il s'agit d'optimiser l'utilisation du patrimoine d'assainissement pour une meilleure gestion des écoulements.



Volume d'eau acheminé vers les stations d'épuration



Pluviométrie annuelle en mm

2012	2013	2014	2015	2016
766,1	735,2	774,2	543	665,9

La pluviométrie 2016 a été de 666 mm en moyenne sur la Seine-Saint-Denis répartis sur 126 jours de pluie. Le cumul de l'année 2016 est quasiment égal à la moyenne départementale.

Action

Développement du patrimoine d'assainissement

Le développement du réseau a pour objectif de résorber les problèmes d'inondations et de pollution en milieu naturel.

Pour la construction des bassins de rétention, les objectifs 2016 ont été atteints : - pour le bassin Villa Maria à Aubervilliers : mise en service en octobre 2016, - pour le bassin du Rouailler à Livry-Gargan : premières visites terrain réalisées pour la construction des 3 prises d'eau, démarrage des travaux début 2017, - pour le bassin de la Fontaine des Hanots à Montreuil : démarrage du chantier début 2017.

Opérations	Montant de l'Autorisation de Programme (en M€)	Dépenses réalisées en 2016 (en M€)	Dépenses cumulées en (en M€)	Taux de réalisation de l'autorisation de programme
Bassin Villa Maria - Aubervilliers	16	0,34	15,2	94,97 %
Bassin Rouaillier - Livry Gargan	31	2,7	15,52	50,06 %
Construction du bassin des hauts de Montreuil	24,3	2,8	3,66	15,08 %

Démarche qualité

La DEA est engagée dans un système Qualité -Environnement et se prépare à une démarche Sécurité.

SMQ	2012	2013	2014	2015	2016
Satisfaction sur enquête (en %)	98	96	94	95	98
Nb de réclamations reçues	9	ND	3	0	2

Qualité de l'environnement urbain

Ce programme relève de la Mission **Ecologie urbaine**.

Ce programme comporte deux actions :

- Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines,
- Gestion des réseaux pluviaux.

Objectifs du programme

Les objectifs de ce programme sont de contribuer à une gestion maîtrisée des déchets, d'agir contre le changement climatique et pour la qualité de l'air, et de préserver les eaux superficielles et souterraines.

Mise en œuvre des priorités

Action Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines

S'agissant des activités relatives à la préservation du climat, l'année 2016 a été consacrée à:

- la préparation et l'élaboration du bilan de la mobilisation départementale autour de la COP 21,
- le suivi de l'appel à projets associatifs COP21 ayant fait l'objet d'un bilan-évaluation lors d'une rencontre avec les associations porteuses des projets, le 9 février 2016 ;
- la préparation d'un appel à projets associatifs sur le thème de la précarité énergétique ciblant des projets permettant des collaborations entre acteurs de l'énergie et de l'habitat et acteurs de la santé et du social ;
- la poursuite du parcours éducatif sur le climat (baptisé « Changements climatiques : biodiversité, air, climat, énergie, eau...tout est lié! ») proposé aux collégiens de Seine-Saint-Denis. Quatre classes ont bénéficié de ce parcours éducatif;
- la finalisation d'une étude sur les gisements valorisables d'énergie produite à partir de la chaleur des eaux usées. Cette étude a été valorisée auprès des Directions bâtisseuses afin d'étudier cette option énergétique dans leurs futurs projets de collèges, d'équipements sportifs et de bâtiments administratifs ;
- le soutien au développement du conseil en énergie avec notamment l'adhésion et la participation à l'Agence locale de l'énergie et du climat de Plaine Commune, l'appui technique à la structuration de la nouvelle Agence locale de l'énergie Paris Terres d'envol et le suivi du projet de plateforme locale de l'agence locale de l'énergie de l'Est Parisien ;
- la participation aux réunions de concertation du nouvel Agenda 21 de la Ville d'Aubervilliers.

S'agissant des activités relatives à la qualité de l'air, les activités ont porté sur :

- le renouvellement du partenariat avec Airparif (convention de renouvellement d'adhésion, participation aux conseils d'administration et aux assemblées générales) pour la préservation et le développement des stations de surveillance de la qualité de l'air en Seine-Saint-Denis, la réalisation éventuelle de campagnes de mesures ponctuelles et le développement des connaissances ;
- la participation à l'actualisation du Plan de protection de l'atmosphère d'Ile-de-France ;
- la participation au projet « Villes respirables en 5 ans » et aux travaux en cours initiés par Paris autour de la qualité de l'air et associant les collectivités directement impactées par la mise en place du plan parisien sur qualité de l'air. L'objectif est de bâtir une convention multipartite entre l'Etat, la Métropole, la Ville de Paris et les 5 autres collectivités engagées qui précisera les actions subventionnées dans le cadre de cet appel à projets.

S'agissant des activités relatives à la gestion des déchets, les activités ont concerné :

- la contribution au montage de la candidature à l'appel à projets européens Life + qui traite du gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire la participation aux instances et aux travaux de l'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France,
- l'appui à la prise en compte de clauses environnementales dans les marchés publics ,
- le travail avec l'agence métropolitaine des déchets ménagers (SYCTOM) dans le cadre de la demande de subvention et de l'offre de conventionnement pour la collecte sélective des biodéchets des collèges,
- la participation au suivi de l'étude sur les déchets dans l'habitat collectif lancée par le Sitom93 et dont la finalisation a eu lieu fin 2016.
- la participation aux travaux de suivi du plan départemental de prévention et de gestion des déchets.

S'agissant des activités relatives à la qualité de l'eau, l'année 2016 a été consacrée :

- à la réalisation et la transmission à la Police de l'eau des bilans d'autosurveillance et des données sur les rejets au milieu naturel.
- au suivi de la mise en place d'une autosurveillance de l'ensemble du système d'assainissement en lien avec la Police de l'eau et les autres gestionnaires d'assainissement de la petite couronne
- au suivi de l'aide à la qualité d'exploitation du réseau d'assainissement (AQUEX) qui a permis de percevoir 675 000 € au titre de l'année de fonctionnement 2014. L'année 2017 sera la dernière année de perception de cette aide.

La problématique de la gestion des eaux est intégrée à chaque projet d'aménagement. En 2016, le suivi du schéma directeur d'assainissement de Livry-Gargan a été finalisé en fin d'année. Le transfert de la compétence « assainissement » aux établissements publics territoriaux (EPT) entrainera une montée en charge du suivi des schémas directeurs d'assainissement qui nécessitera d'actualiser l'ensemble des partenariats sur ce sujet, en lien avec l'Agence de l'Eau.

L'action **Gestion des réseaux pluviaux** a vocation à soulager le réseau départemental et le réseau amont, à connaître, entretenir et réhabiliter le réseau d'eau pluvial et à maintenir, exploiter et gérer les réseaux pluviaux de voirie.

Le Département a assuré le maintien en conditions opérationnelles de l'ensemble des stations locales du réseau départemental. Des travaux d'amélioration et d'entretien ont été mis en œuvre concernant notamment les armoires électriques, les vannes, les dégrilleurs, les équipements de pompages et les équipements de sécurité. De plus, 18 stations locales ont été inspectées au cours de l'année 2016.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Climat, air, déchets, eaux superficielles	Dépenses	2,402	2,415	2,303	2,319	1,808
et souterraines	Recettes	=	=	0,010	=	=
Gestion des réseaux pluviaux	Dépenses	1,520	1,520	1,520	1,520	1,000
Total Programme « Qualité de	Dépenses	3,922	3,935	3,823	3,838	2,808
l'environnement urbain »	Recettes	-	-	0,010	-	•

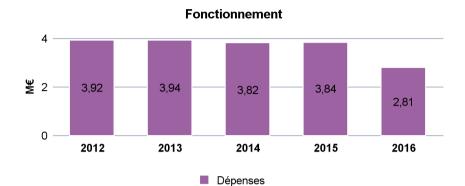
Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines	Dépenses	0,056	0,055	0,013	0,016	-
Total Programme « Qualité de l'environnement urbain »	Dépenses	0,056	0,055	0,013	0,016	-

Qualité de l'environnement urbain

Mise en œuvre : Direction de l'eau et de l'assainissement

La politique Qualité de l'environnement urbain vise à contribuer à la gestion maîtrisée des déchets, à l'amélioration de la qualité de l'air et à préserver les eaux superficielles et souterraines.

Moyens financiers



 Taux de réalisation des dépenses CA/BP

 2012 : 98,17%

 2013 : 97,68%

 2014 : 97,79%

 2015 : 98,33%

 2016 : 95,51%

Les dépenses de fonctionnement comprennent principalement la participation à l'établissement public territorial Grands Lacs de Seine (1,725 M€ contre 2,058 M€ en 2015) et la politique d'écologie urbaine mise en place par la direction de l'eau et de l'assainissement (0,078 M€).

Personnel (31 décembre 2016)

catégorie A: 15 catégorie B: 6 catégorie C: 10

Nombre total de postes: 31

L'ensemble des postes rattachés à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement participe indistinctement à la mise en œuvre des programmes Assainissement et Qualité de l'environnement urbain.

3 équivalents à temps plein de catégorie A du Bureau d'appui aux politiques d'écologie sont intégralement consacrés au Programme Qualité de l'environnement urbain sur les thèmes climat/air/déchets.

Action Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines

Climat	2012	2013	2014	2015
Nb d'actions engagées sur les 23 actions prioritaires du PCED	9	10	11	11
Nb de partenaires extérieurs participant à la concertation territoriale	90	100	85	80
Taux d'engagement des actions prioritaires du PCED	9	11	16	16

Air	2012	2013	2014	2015	2016
Nb d'études ou projets ayant reçu un soutien technique ou financier	8	6	5	1	27

Déchets	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de couverture de la population par un programme local de prévention (basé sur l'objectif régional de 80 %)	83,50%	83,50%	83,50%	83,50%	85,00%

Limiter les débits des ouvrages d'assainissement

En m3	2012	2013	2014	2015	2016
Volume de stockage prescrit dans le cadre d'opérations d'aménagement	16 680	17 955	483	ND	ND
Volume de stockage prescrit dans le cadre de permis de construire	18 500	15 300	15 400	22 114	16 506

Préserver les rivières et respecter l'eau

En %	2012	2013	2014	2015	2016
Taux des eaux usées acheminées vers les stations d'épurations par temps sec	98,6	98,6	97,7	98,4	98,5

En m3	2012	2013	2014	2015	2016
Volume mensuel moyen d'eaux usées et unitaires rejetées au milieu naturel par temps de pluie	309 509	525 299	807 430	404 922	810 184
Volume mensuel moyen d'eaux usées et unitaires rejetées au milieu naturel par temps sec	2 217	658	2 008	3 895	3 047

Développer une gestion solidaire de la ressources en eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Nb de communes et d'EPCI bénéficiaires du -SI assainissement-	3	8	1	0	0

Le système d'information d'assainissement "Niagara" assure le développement et le maintien en état opérationnel de systèmes ou applications permettant la supervision, la sécurité lors des interventions, l'échange de données entre partenaires, le suivi des activités de maintenance, etc.

La commune du Blanc-Mesnil adhère à ce service depuis septembre 2012, les communes d'Aulnay-Sous-Bois et de Livry-Gargan y adhérent depuis 2013 et la communauté d'agglomération d'Est Ensemble depuis 2014.

En 2015 et en 2016, il n'y a pas eu de nouvelles collectivités locales adhérentes à ce service.

Mission

Pilotage et modernisation

Programme

Pilotage et stratégie

Programme

Audit interne

Programme

Innovation et territoire numériques

Programme

Systèmes d'information

Programme

Animation du développement social local

Ce programme relève

de la Mission Pilotage et modernisation.

Pilotage et stratégie

Ce programme comporte sept actions :

- Modernisation et innovation de l'administration,
- Agenda 21 Transition écologique,
- Analyse de gestion,
- Evaluation des politiques publiques,
- Observatoire départemental,
- Conseil et organisation,
- Coopération territoriale,
- Veille et gestion des connaissances.

Contexte

L'année 2016 a notamment été marquée par :

- le vote par l'Assemblée départementale de deux grands plans d'investissement qui s'ajoutent au Plan ambition collège 2020 et au Plan petite enfance et parentalité : le plan mobilité durable et le plan « A vos parcs »,
- l'adoption du Plan départemental d'accompagnement de la candidature aux jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 en séance du Conseil départemental le 22 juin 2016,
- l'engagement de l'Exécutif du Département dans les négociations sur la recentralisation du financement du RSA,
- la mise en œuvre de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) avec la création de la Métropole du Grand Paris et des Etablissements publics territoriaux au 1^{er} janvier 2016, la suppression de la clause de compétence générale pour les Départements et les Régions et la redistribution des compétences entre les collectivités locales. Les évolutions institutionnelles induites par la loi Notre conduisent à repenser les articulations et les modes de coopération entre les différents échelons de collectivités locales sur le territoire,
- l'annonce par le nouvel Exécutif de la Région Ile-de-France de la suppression d'un certain nombre de subventions et l'abandon du Contrat particulier Région-Département, occasionnant un manque de visibilité sur le financement des opérations d'investissement et de certains dispositifs.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme se déclinent en cinq axes :

- contribuer à concevoir les orientations structurantes pour le Département,
- déployer et mettre en œuvre ces orientations au travers des démarches stratégiques de modernisation,
- accompagner les directions en matière d'organisation du travail et de pilotage,
- développer la coopération territoriale et valoriser le travail du Département sur les communes.
- mettre à disposition des ressources et des outils d'observation, de veille et d'aide à la décision.

Mise en œuvre des priorités

L'observatoire départemental a pour mission de développer la connaissance de la Seine-Saint-Denis et de sa population, et l'analyse de leurs évolutions. Il est au cœur de la fonction d'observation, également assurée par d'autres services départementaux et partenaires, réunis dans plusieurs instances d'échanges.

En 2016, ont été publiées des études sur l'aide médicale d'État, sur les populations étrangères de Seine-Saint-Denis. Une nouvelle publication a été mise en place : les Portraits d'EPT, réalisés dans le système d'information décisionnel du Département.

Le Service s'est impliqué par ailleurs dans des chantiers pilotés par la Direction générale ou par les Directions opérationnelles, afin de répondre aux enjeux de représentations cartographiques et d'analyses territoriales. Cette activité est amenée à se développer fortement dans le cadre de l'accompagnement des projets structurants de la collectivité.

Dans le cadre du pilotage de l'ODDS, une importante étude partenariale a été engagée sur l'accès aux droits sociaux, le recours et le non recours. Cette étude comporte trois axes :

- un état des lieux des démarches et actions menées en matière d'accès aux droits et de non recours
- un travail sur l'accès aux prestations sociales sur le territoire
- un travail sur les lieux physiques d'accueil sur le territoire.

Le premier axe a donné lieu à une première publication en novembre 2016. Les deux autres axes, qui comportent un volet cartographique important, vont donner lieu à un rapport dont la parution est prévue pour mai 2017. Ce travail alimentera l'élaboration conjointe avec l'État du Schéma départemental pour l'accessibilité des services au public.

Les principaux projets menés en 2016 en matière d'information géographique (SIG et géoportail93) sont les suivants :

- la mobilisation du Géoportail93 et de ses ressources pour l'exercice de simulation d'une crue exceptionnelle de la Seine, SEQUANA 2016,

- la présentation du Géoportail93 au salon des entrepreneurs, Futur en Seine, Push Start Up et SIMI,
- le travail partenarial avec la DCOM pour alimenter en données la fenêtre cartographique de seine-saint-denis.fr,
- la poursuite de l'intégration des données dans le SIG (cadastre numérisé dans sa version 2016 et transmission aux communes et EPT, orthophoto infrarouge, localisation des opérations prévues dans le cadre du plan parc 2016-2020, lieux culturels, actions insertion, Espace d'Accueil des Jeunes Enfants, Espaces de Médiation Numérique, Permanence d'accès aux droits).
- le lancement du projet SIG sur les arbres d'alignement des voiries départementales,
- le démarrage du chantier de la version 3 du Géoportail93,
- l'expérimentation de l'application patrouillage sur la voirie départementale,
- le test de mise en place de la passerelle « INSPIRE » en lien avec ETALAB.

En matière d'analyse de gestion, l'année 2016 a été marquée par le renforcement des articulations entre la fonction analyse de gestion et les autres fonctions d'aide à la décision, à travers notamment :

- la réalisation de travaux /études conjoints avec la fonction Observation et la fonction Évaluation des politiques publiques : Etude sur le recours aux prestations sociales en Seine-Saint-Denis dans le cadre de l'ODDS, Etude sur les enjeux femmes/hommes dans les politiques du Département, Evaluation du schéma de l'Education à l'environnement (DNPB) ;
- la poursuite de l'intégration de données de contexte et de données territorialisées dans le SID, et l'accompagnement pour la réalisation dans le SID de deux publications transversales : nouvelle version du Bilan par communes et Portrait d'EPT du SOD ;
- le renforcement de la coordination/coopération avec la DBFCG notamment dans le cadre de la préparation du budget et des activités de la collectivité et des missions de contrôle de gestion.

Concernant l'utilisation du système d'information décisionnel (SID) au profit du pilotage stratégique et opérationnel, les réalisations de l'année 2016 ont concerné notamment :

- l'intégration au SID d'importants volumes de données déclinées, issues des applications métiers, utiles au pilotage des directions à travers le développement de flux de données semi-automatisés issues notamment des logiciels IODAS DPAPH/MDPH/SDAF et de Pléiades;
- la création de nouveaux outils de pilotage dans le SID : des outils transversaux tels que le tableau de bord de suivi financier des principales opérations d'investissement ou le tableau de bord des absences pour raison de santé, et des outils dédiés au pilotage des directions tels que la Fiche collèges ou le tableau de reporting PPRS.

Enfin, l'année 2016 a vu le déploiement de la Démarche Open data du Département, récompensée par le prix Territoria de l'innovation. Le site open data du Département a été lancé en janvier 2016. Plus de 300 jeux de données issus du système d'information décisionnel ont été mis à disposition ainsi que de nombreuses études et documents de référence sur la Seine-Saint-Denis et les politiques du Département. Cette démarche a permis d'engager un travail de fond sur la qualification des données à travers la formalisation des métadonnées liées à chaque jeu de données. Par ailleurs, des travaux de data visualisation ont été réalisés. Enfin les chantiers techniques nécessaires à l'établissement de passerelles automatisées entre le SID, le SIG, la bibliothèque numérique Eureka, le site open data ont été identifiés.

En matière d'évaluation de politiques publiques, la priorité de l'année 2016 a été la préparation du nouveau Programme pluriannuel d'évaluation (PPE) des politiques publiques 2017 – 2019. Ce travail a donné lieu à des réunions avec l'ensemble des directions, puis à des échanges avec chacun des membres de la Direction générale, avant validation par le Directeur général des services.

L'année a aussi été marquée par la sollicitation de la Société française de l'évaluation (SFE), dont le Département est adhérent, en vue de participer à l'organisation et au pilotage des Journées françaises de l'évaluation (JFE). L'équipe Evaluation participe activement au Comité de programme des JFE ainsi qu'à la préparation de l'évènement, qui aura lieu les 16 et 17 novembre 2017 à Saint-Denis.

Concernant les travaux d'évaluation, les études et évaluations suivantes ont été finalisées en 2016 :

- évaluation des effets des actions éducatives menées dans le cadre de la Stratégie d'éducation à l'environnement,
- étude sur les consultations de protection infantile, menée par un prestataire externe,
- évaluation du Schéma départemental des enseignements artistiques,
- évaluation du dispositif des résidences artistiques d'implantation,
- évaluation de l'appel à projet économie sociale et solidaire,
- étude sur l'égalité femmes hommes et les politiques départementales (état des lieux puis rapport d'analyse des réponses au questionnaire aux agents, 1500 répondants).

De nouveaux travaux ont été engagés :

- étude sur le travail social en Seine-Saint-Denis, dans le cadre d'un partenariat avec l'Université Paris 8.
- étude auprès de l'ensemble des agents du Départemental sur les discriminations, en lien avec le Label Diversité,
- étude sur le public de la Maison départementale des personnes handicapées.

En matière de modernisation de l'administration, de nombreuses missions ont été menées au cours de l'année 2016 :

- Des missions transversales et stratégiques : finalisation de la Stratégie numérique du Département (pilotée à compter de 2017 par la DINSI), animation d'une réflexion stratégique d'ensemble sur la qualité de la relation aux utilisateurs internes et appui aux projets des directions en la matière, conseil et appui de la Direction générale sur la mise en œuvre d'un nouveau projet d'administration ou encore sur l'évolution de fonctions stratégiques pour la collectivité (fonctions support, notamment), organisation des séminaires d'encadrement pilotés par la direction générale;
- Des missions et/ou des méthodologies nouvelles réalisées avec succès : expérimentation de trois projets innovants en

matière de qualité de la relation aux usagers (sprints créatifs), professionnalisation de la conduite des projets stratégiques de la MDPH et de la DPAPH.

Ces missions ont été conduites de manière simultanée à la réalisation de missions plus habituelles pour le SDTM, au plus près des services et des directions accompagnés : contribution à la création de la Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale (DEIAT) ; accompagnement de l'élaboration de plusieurs projets de direction, mise en place d'ateliers d'échanges entre chargés de projet informatiques du Pôle Solidarité. Enfin, l'année 2016 a vu le démarrage d'un accompagnement du Pôle Solidarité dans sa transformation, mission qui se poursuit en 2017.

En matière de coopération territoriale, des dossiers de coopération ont été préparés en 2016 concernant 80 % des communes du département, permettant d'adapter l'action départementale et de croiser nos informations avec celles des villes et des EPT pour trouver des synergies.

En tout, 48 dossiers ont été élaborés, dont 11 pour préparer les rencontres de la présidence avec les maires, 13 pour de réunions entre directions générales et 6 pour dialoguer avec le nouvel Exécutif de la Région Ile-de-France.

Concernant le partenariat Région, l'année 2016 a été marquée par le souhait de la Région Ile-De France de ne pas construire un nouveau contrat Région-Département (ni pour la Seine-Saint-Denis ni pour les autres départements), et les incertitudes sur le maintien des financements régionaux concernant certains projets et dispositifs essentiels pour la Seine-Saint-Denis.

Le service de la coopération a continué à assister aux réunions des instances métropolitaines et fait des propositions d'adaptation de la stratégie de partenariat avec les collectivités en fonction des évolutions institutionnelles, comme par exemple la construction d'un suivi rapproché de la construction des EPT.

Le Web Communes, site dédié à la coopération avec les villes de Seine-Saint-Denis, a été progressivement intégré au Centre ressources partenaires. La lettre électronique de Valéry Molet aux DGS de Seine-Saint-Denis a été transmise tous les mois pour donner de l'information ciblée sur les événements et les politiques publiques.

Le bilan d'activité annuel des services par commune et intercommunalité, a évolué dans sa forme et dans son contenu, avec une nouvelle édition sous forme de livrets (EPT et Villes, activité en Cartes et un livret interne : pilotage territorialisé), intégrant une présentation des évolutions remarquables concernant la mobilisation des principales prestations départementale sur le territoire.

En matière de gestion des connaissances, les faits marquants de l'année 2016 se situent dans le déménagement physique des bureaux et de la bibliothèque du service et dans sa nouvelle dénomination. Rebaptisé CORPUS, le service a posé, trois ans après, un « point d'orgue » à la transformation de ses missions orientées gestion des connaissances, engagées depuis 2013.

L'année 2016 a permis de mener un travail de diagnostic concernant l'usage des abonnements dans la collectivité afin de préparer les bases d'une nouvelle politique d'abonnement.

Afin de préparer les orientations pour une nouvelle politique d'abonnements, le service a mené au printemps 2016, une enquête téléphonique auprès de tous les agents destinataires d'abonnements y compris le Cabinet de la Présidence (45 % de réponses). On dénombrait, en 2016 au Département, plus de 1 800 abonnements pour 700 titres différents. Il ressort de l'enquête que près de 90 % des agents lisent régulièrement les revues ou la presse quotidienne et qu'ils font circuler leurs abonnements dans leur service dans 85 % des cas. Le lectorat a pu être estimé à presque 1 700 agents. Quant aux motifs du non usage d'un abonnement, ils résident principalement dans l'oubli des codes d'accès ou le mauvais acheminement des revues.

Le service a parallèlement analysé l'usage qu'il faisait lui-même de ses propres abonnements : les 144 revues spécialisées ou quotidiens de presse sont essentiellement exploités par les documentalistes pour 6 usages différenciés : le panorama de presse quotidien sur la Seine-Saint-Denis (535 agents abonnés), l'alimentation de la base de données documentaires (indexation d'articles), la veille thématique du Portail documentaire (plus de 1800 agents abonnés), le prêt (4000), les recherches (270) et les dossiers documentaires (18).

Après trois ans d'exploitation, Eurêka, la bibliothèque numérique de référence (BNR), capitalisait, au 31 décembre 2016, 1 000 documents pour 1 000 téléchargements par mois en moyenne.

De nouvelles fonctionnalités de la nouvelle version de la BNR ont par ailleurs été livrées en mars 2017, permettant les améliorations suivantes :

- du côté du métier : la saisie des métadonnées et l'activation de l'alerte date de révision du document,
- du côté des utilisateurs d'Eurêka : une nouvelle ergonomie de la page d'accueil, une recherche dans tous les champs, un affichage enrichi du descriptif des documents dans les résultats de recherche (auteur, direction et service, mots-clés).

Concernant le projet de création d'une base d'experts dans la BNR, le descriptif des informations nécessaires à la reconnaissance et la recherche d'un expert est établi à la fois pour un expert interne et externe. Le repérage des experts internes et externes est lancé. Les spécifications fonctionnelles restent à décrire pour une mise en œuvre à l'horizon 2018.

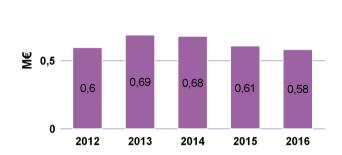
Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Agenda 21	Dépenses	0,043	0,040	0,028	0,015	0,166
Agenda 21	Recettes	-	0,004	0,093	-	
Observatoire départemental	Dépenses	0,023	0,021	0,023	0,011	0,003
	Recettes	-	-	-	0,005	0,049
Analyse de gestion	Dépenses	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
Evaluation des politiques publiques	Dépenses	0,003	0,001	-	0,056	0,047
Modernisation et innovation de l'administration	Dépenses	0,102	0,157	0,241	0,133	0,166
Valle at costion des conneissances	Dépenses	0,423	0,469	0,386	0,392	0,360
Veille et gestion des connaissances	Recettes	-	-	0,008	-	-
	Dépenses	0,595	0,688	0,678	0,607	0,581
Total Programme « Pilotage et stratégie »	atégie » Recettes	-	0,004	0,101	0,005	0,049

PIlotage et stratégie Le programme a pour objectifs de : - contribuer à concevoir les orientations structurantes des politiques départementales et à les mettre en œuvre au travers des démarches stratégiques, - accompagner les directions dans le pilotage de leurs politiques, - favoriser la coopération territoriale, - mettre à disposition des connaissances et des dispositifs d'observation du territoire et de son environnement.

Moyens financiers





Personnel (31 décembre 2016)

catégorie A : 56
catégorie B : 11
catégorie C : 10

Nombre total de postes : 77

Action Veille documentaire

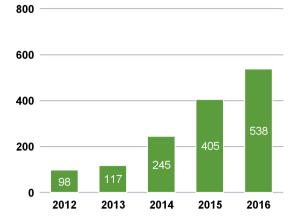
Le Service de documentation met à la disposition des agents départementaux et des Elus des ressources documentaires. Il assure la politique d'acquisition d'ouvrages et d'abonnements.

Mise à disposition de ressources documentaires

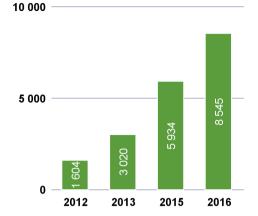


La forte diminution du nombre de prêts consécutive à une baisse du budget du pôle documentaire de la DEA (moins 50 % entre 2015 et 2016) a eu un impact significatif sur le nombre de titres disponibles, de lecteurs et de prêts. En revanche, on a observé une hausse de 200 prêts d'ouvrages consacrés aux concours et de 50 prêts de revues à Picasso malgré le mois de fermeture du centre de documentation pour le déménagement.

Nombre d'abonnées au panorama de presse Seine-Saint-Denis



Nombre d'abonnements aux alertes thématiques du portail documentaire



Nombre de dossiers documentaires réalisés

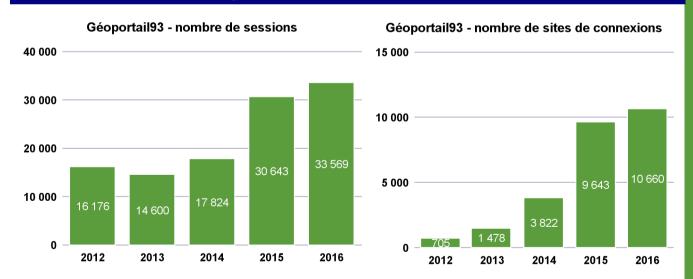


538 agents sont abonnés au panorama de presse quotidien sur la Seine-Saint-Denis : c'est encore 1/3 de plus que l'année dernière (405).

Les abonnés aux alertes du portail documentaire correspondent aux agents inscrits à au moins une alerte thématique, soit 1 245 agents abonnés.

Les abonnements aux alertes poursuivent toujours une forte dynamique (8 545). Un agent est abonné, en moyenne, à 7 thèmes.

Action Observatoire départemental



Le nombre de sessions correspond au nombre d'utilisateurs du Géoportail93. Les sites de connexion au Géoportail 93 comptabilisent, eux, le nombre d'adresses IP différentes qui se sont connectées au cours de l'année.

PROGRAMME	Audit interne
Ce programme relève de la Mission Pilotage et modernisation	Ce programme comporte trois actions : - Mise en œuvre du Plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection, - Contrôle et suivi des recommandations, - Capitalisation et suivi.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont l'analyse des risques, la mise en œuvre des recommandations (externes et internes) de maîtrise des risques et le renforcement des dispositifs internes de maîtrise et de contrôle des risques.

Mise en œuvre des priorités

L'année 2016 a été marquée par le lancement du projet d'outil de gestion des risques dont le marché sera notifié au second trimestre 2017, et par la constitution de la cellule de conformité qui a contrôlé, au cours de l'année 2016, les dix prestations sociales auditées.

Le plan d'audit 2016, ainsi que les missions d'inspection et les audits sollicités par le Directeur général, a partiellement pu être réalisé au cours de l'exercice. Cet écart est dû à une équipe en effectif réduit.

Les audits suivants ont été réalisés au cours de l'année 2016 :

- audit sur le suivi des absences,
- audit sur le recours à des services extérieurs par le CDEF pour l'hébergement des enfants confiés par l'aide sociale à l'enfance,
- audit sur le fonds départemental d'aide aux jeunes,
- audit de la gestion des stocks physiques de la direction des systèmes d'information,
- audit des systèmes de contrôle interne de la régie pour les travaux d'entretien et d'urgence sur les bâtiments,
- audit sur la programmation et de la conduite opérationnelle des actions d'animation dans les parcs départementaux et en particulier dans les maisons des parcs,
- audit du régime du temps de travail,
- audit de suivi des systèmes de contrôle interne de l'exécution des marchés à bons de commande de la Direction de l'eau et de l'assainissement et des risques comptables associés,
- audit de suivi des systèmes de contrôle interne sur les établissements d'hébergement des personnes handicapées,
- audit de suivi des systèmes de contrôle interne sur les établissements d'hébergement de l'aide sociale à l'enfance.

11 audits ont été finalisés en 2016 et 127 recommandations ont été émises.

Un suivi, organisé tous les quatre mois, des recommandations et des plans d'action des directions a été mis en œuvre en 2016. 495 recommandations provenant de 45 audits sont suivies par la direction. En 2016, 159 recommandations ont été réalisées et 6 sont devenues obsolètes, soit 330 recommandations actives émanant de 34 audits.

Les actions de capitalisation et de valorisation des pratiques se sont poursuivies à travers la participation au séminaire annuel de la Conférence des inspecteurs et auditeurs territoriaux à Strasbourg, la participation aux actions de formation de l'INET et des INSET (CNFPT) et l'implication au sein des associations professionnelles (IFACI, AMRAE).

Enfin, la Direction de l'audit interne, du contrôle interne et de la gestion des risques (DACIGR) a conservé sa certification au regard des normes professionnelles pour l'activité d'audit interne.

Récapitulatif des moyens financiers par programme

Fonctionnement En euros		2012	2013	2014	2015	2016
Mise en œuvre du Plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection		0,010	0,034	0,020	0,020	0,018
Total Programme « Audit interne »	Dépenses	0,010	0,034	0,020	0,020	0,018

Innovation et territoire numériques

Ce programme relève de la Mission Pilotage et modernisation Ce programme comporte trois actions :

- Laboratoire d'innovation,
- Aménagement numérique,
- Développement et accompagnement des usages numériques.

Objectifs du programme

Le Département s'est doté d'une stratégie numérique, pour une politique publique du numérique de la Seine-Saint-Denis, adoptée en décembre 2016. La Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information (DINSI) a été créée en décembre 2016.

Outre l'intégration dans ses missions de l'innovation avec la création d'un laboratoire de l'innovation, la DINSI est désormais constituée de deux nouveaux pôles :

- un pôle territoire numérique en charge de la stratégie et des projets liés à l'aménagement en très haut débit et au développement des partenariats et usages,
- un pôle système d'information en charge de l'urbanisation, de la sécurité, du respect de la loi informatique et libertés et l'accompagnement des métiers.

Le laboratoire de l'innovation publique est destiné à insuffler dans les services du Département une culture, une méthode et des outils d'innovation, d'expérimentation, de prototypage de nouveaux services à l'usager.

La nouvelle direction a vocation à anticiper les conséquences de plus en plus fortes du numérique dans la vie quotidienne des usagers, des services départementaux et des partenaires institutionnels. L'émergence et le développement de nouvelles méthodes de travail, de nouvelles modalités de partenariat, de nouveaux métiers et compétences sont à prendre en compte. L'État, comme les collectivités, doivent accompagner la révolution numérique et la structurer au service d'un projet de territoire.

La loi Peillon sur la refondation de l'école, avec le transfert au Département des missions de conception, de mise en œuvre et de maintenance de l'ensemble des systèmes d'information des collèges, a conduit la DINSI à se réorganiser pour assurer progressivement la continuité de service pour les 125 collèges.

Concernant **l'aménagement numérique** (transféré fin 2016 à la DINSI), le Département a poursuivi son action pour la couverture du territoire en FFTH d'îci 2020. Début 2017, 26 % du territoire est raccordé en fibre optique, déployée par deux acteurs privés Orange et SFR, respectivement sur 27 et 7 communes, et un acteur public Débitex sur 6 communes. Il a aussi engagé des travaux de dissolution de l'EPCID Debitex, structure co-portée par le Département avec le Val d'Oise pour gérer la délégation de service public conclu afin de raccorder en fibre optique 13 communes en zones moyennement denses (6 en Seine-Saint-Denis). Elle interviendra au premier semestre 2017 et le Département assurera directement la gestion de la délégation de service public conjointement avec le Syndicat Val d'Oise Numérique.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Aménagement numérique	Dépenses	0,179	0,163	0,175	0,063	0,008
Total Programme « Innovation et territoire numériques »	Dépenses	0,179	0,163	0,175	0,063	0,008

Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Aménagement numérique	Dépenses	0,974	0,737	0,610	0,008	0,100
Amenagement numerique	Recettes	-	=	0,021	-	-
Total Programme « Innovation et territoire	Dépenses	0,974	0,737	0,610	0,008	0,100
numériques »	Recettes	-		0,021	-	-

Systèmes d'information

Ce programme relève de la Mission

Pilotage et modernisation

Ce programme comporte cinq actions:

- Evolution et maintenance des services numériques,
- Maîtrise de la gouvernance numérique et de la donnée,
- Mobilité, équipements et offre de services numériques,
- Sécurité des systèmes d'information
- Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures des systèmes d'information

Objectifs du programme

Le Département est engagé dans une politique volontariste en matière de développement des usages numériques. La maîtrise d'Internet par un nombre croissant de citoyens et l'avènement des services en ligne, rendent aujourd'hui indispensable l'accélération de la mise à disposition d'espaces usagers en ligne permettant un suivi de leurs demandes par les usagers. L'ouverture du système d'information aux agents des sites déconcentrés, aux partenaires extérieurs (autres collectivités, Etat, fournisseurs) et au public (citoyens et usagers) est à développer en respectant les principes de sécurité du système d'information. A cela s'ajoute une demande croissante d'accès à distance au système d'informations par les cadres et les élus.

Face à ces enjeux, les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- faire évoluer le système d'information pour répondre à la demande de mise en œuvre de télé-services à destination des usagers et permettre son ouverture à l'extérieur,
- sécuriser le système d'information pour assurer à la fois la disponibilité des applications critiques, la confidentialité et la tracabilité des données,
- réaliser le raccordement des sites départementaux au très haut débit (sites déconcentrés, collèges, lycées et CFA),
- disposer d'une gouvernance efficace du Schéma directeur des systèmes d'information permettant un suivi au plus près des projets, une plus grande réactivité et une capacité à établir de nouvelles priorités en fonction de l'actualité.

Mise en œuvre des priorités

Concernant le **pilotage et la maintenance des solutions numériques métiers**, 25 nouveaux projets ont été instruits en 2016, et 20 projets ont été terminés et remis en exploitation. Les principales actions d'informatisation menées en 2016 ont concerné :

- le traitement d'adaptations réglementaires et techniques du système financier,
- la poursuite de la dématérialisation comptable, à travers le traitement dématérialisé des factures, depuis leur réception au service courrier jusqu'à leur liquidation dans eGDA,
- le changement d'architecture du logiciel d'exploitation des infocentres BO,
- la mise en œuvre d'un système d'information géographique (SIG) du patrimoine routier départemental,
- la migration de la plateforme open ERP vers ODOO, outil générique pour le développement de la Stratégie Foncière et Immobilière,
- la gestion du mobilier dans Pilot,
- le développement de la phase 2 de l'application pour l'instruction des subventions Renov habitat,
- des adaptations du Système d'information des ressources humaines « Pléiade », tels que la mise en œuvre d'une version majeure (patch V5), le changement de l'outil éditique et le suivi des évolutions réglementaires (Protection sociale complémentaire, RIFSEEP),
- la dématérialisation du dossier RH en généralisant le dossier agent accessible depuis intranet (télé procédures et fiches de paie),
- des évolutions majeures du progiciel IODAS consistant en l'installation de la version iodas web pour le système ASG (DPAPH MDPH), des évolutions fonctionnelles pour la DPAPH et la MDPH (nouvelle procédure PCH) et pour l'ASE (gestion des bons de secours, frais annexe), et des adaptations pour répondre aux enjeux de sécurisation de la délivrance des prestations,
- la préparation du remplacement de logiciels obsolètes: PRISME (PMI), Acteurs FSE (DEIAT), et CROSSWAY (SPAS),
- des améliorations fonctionnelles apportées au logiciel « webRSA » (nouveaux flux CAF, gestion des indus),
- la poursuite du développement d'applications collaboratives dans la GED Alfresco,
- l'évolution de la plateforme de dématérialisation des circuits internes : nouvelles versions de web delib, e-courrier, parapheur électronique,

L'activité de maintenance des logiciels en exploitation. Elle consiste essentiellement à traiter les dysfonctionnements constatés, à assurer le maintien en condition opérationnelle et à réaliser des adaptations mineures sur les fonctions en place. 1 600 actions de maintenance ont été effectuées en 2016.

Concernant les **téléprocédures internes et externes**, 2016 a vu la généralisation des télédemandes internes à une grande partie du catalogue de services proposé par la DBL en s'appuyant sur la plateforme ODOO, ainsi que la mise en œuvre de la nouvelle plateforme CAPDEMAT « évolution », ainsi que la réalisation et la publication d'un téléservice concernant les demandes de subvention et la téléconsultation de l'ensemble des prestations MDPH.

Concernant l'action **Cycle de vie des machines**, le développement de l'automatisation des procédures s'est poursuivi à travers l'automatisation des traitements concernant l'ensemble du parc applicatif et plus particulièrement des applications

régaliennes (IODAS, PLEIADE et GDA). Un travail important a été mené sur la rédaction et la consolidation des dossiers d'exploitation et d'architectures du domaine IODAS (ASG, ASE, TELEB, SDAF).

La plateforme de supervision a totalement été revue en vue d'améliorer l'automatisation des mécanismes de supervision et la proactivité.

Comme chaque année, un arrêt des salles machines a été effectué (travaux électriques dans les salles machines, entretien annuel du poste de transformation électrique par le bailleur, contrôle technique de la sécurité incendie, entretien de l'onduleur, etc.). La messagerie a bénéficié du plan de continuité prévue pour ce type d'intervention. Les procédures ont été ajustées.

Une nouvelle plateforme de virtualisation, avec l'hyperconvergence (puissance de calcul, stockage et réseau embarqués au sein d'une même machine), a été mise en œuvre. Elle doit permettre de développer plus rapidement des nouveaux services réclamant l'ouverture sur Internet et une plus grande flexibilité pour assurer la sauvegarde des données.

Le projet de rationalisation des bases de données Oracle n'a pas été terminé en 2016 en raison de l'obsolescence technologique de certaines applications exigeant des moteurs de base de données anciens. Ce projet va se poursuivre sur 2017.

Le projet de gestion des logs a démarré en 2016. Il consiste à mettre en œuvre une plateforme capable de centraliser la production de traces informatiques quel que soit le système et la technologie utilisés. Fin 2017, les principaux systèmes du Département enverront leurs traces vers cette plateforme qui les exploitera afin de rechercher les causes d'un dysfonctionnement ou d'un accès frauduleux.

La modernisation permanente des infrastructures impose que l'annuaire Active Directory (AD) soit mis à jour dans la dernière version de l'éditeur. Le projet de migration de AD vers la version 2012 s'est poursuivi. Cette nouvelle version de l'outil offrira de nouvelles fonctionnalités.

Les coûts de maintenance de la plateforme Citrix deviennent prohibitifs. Avec la transformation des applications pour tendre vers un accès web, Citrix, à moyen terme, sera abandonné. En attendant, il est envisagé d'adopter une nouvelle technologie, incluse dans les licences Windows Serveur qui offrira le même niveau de service.

Le déploiement d'un antivirus répond à des contraintes qui, parfois, sont très impactantes pour le système d'exploitation sousjacent. Aussi, un projet a démarré en 2016 afin de déployer directement sur les ESX (serveurs physiques pouvant héberger plusieurs dizaines de serveurs virtuels) un antivirus qui protègera l'ensemble des serveurs virtualisés hébergés. L'empreinte de cet antivirus sur les machines devrait être moins importante.

L'augmentation, chaque année, du nombre de serveurs implique de revoir le choix du système d'exploitation à privilégier. A ce jour, le système Linux RedHat équipe majoritairement nos serveurs et son modèle économique devient trop coûteux. Un nouveau modèle de système a été conçu sur la base de Linux CentOS afin de déployer, dorénavant, ce système.

Un projet d'extension de la capacité des systèmes de stockage a été mené en redistribuant l'architecture des espaces de stockage.

La croissance du datacenter implique de revoir la politique d'achat en matière d'équipements. Ainsi, il a été décidé d'acheter des machines plus performantes et plus capacitives de façon à pouvoir redistribuer l'ensemble de serveurs virtualisés sur moins de serveurs physiques et, donc, de diminuer les couts de maintenance des systèmes d'exploitation et de virtualisation sous-jacents.

Concernant les **réseaux**, **télécoms**, **et la sécurité**, une des priorités a été de préparer le changement du cœur de réseau. Ce dernier a presque 10 ans. Il ne répond plus aux exigences de performances et de flexibilité attendus. En outre, de nouveaux protocoles de communication doivent être mis en œuvre (ex : diffusion des séances en ligne). Les achats d'équipements et la majeure partie de la préparation de la mise en œuvre ont été effectués en 2016. Le remplacement du cœur de réseau sera effectué début 2017.

Pour répondre aux enjeux de la dématérialisation du dossier agent, il a été mis en service une plateforme permettant d'assister l'utilisateur quand il doit changer son mot de passe. Ce projet va se poursuivre sur 2017 avec un transfert de compétences et une meilleure exploitation de cet écosystème.

Le projet de migration des systèmes de téléphonie vers la ToIP, initié en 2013 se poursuit. L'intégralité des sites sera migrée en ToIP vers 2017. Le Département, en central, dispose de 6 points d'accès pour son opérateur SFR, tous raccordés selon une ancienne technologie qui ne répond plus aux exigences de performances attendues. De plus, il a été observé une dégradation de la qualité de la voix. Aussi, il a été décidé, en 2016, de faire remplacer ces accès par des accès en fibre optique. Le projet sera terminé mi-2017. Enfin, dans le cadre de la loi Notre, le Département a repris l'intégralité de la gestion des abonnements en téléphonie fixe et mobile des collèges. Cela représente près de 900 numéros (NDI) avec une complexité variable dans le processus de migration. Le projet a démarré en 2016 et va se poursuivre en 2017.

Le projet de raccordement des sites déconcentrés au très-haut débit (collèges, lycées, CFA et cités mixtes), initié en 2010, s'est poursuivi. Concernant le déploiement du WIFI, chaque collège, à terme, sera équipé de la technologie WIDI afin de permettre aux élèves, notamment, d'accéder à Internet depuis les tablettes que le Département octroie. Chaque année, environ 15 collèges sont équipés. Courant 2016, il a été décidé de raccorder le parc Georges Valbon au THD. Certains endroits du parc ont été choisis pour être équipés de la technologie WIFI et permettre aux visiteurs de profiter de la technologie implémentée. Deux nouveaux parcs seront raccordés au THD en 2017.

La métrologie des réseaux fait désormais partie des outils maîtrisés par le service. Cette métrologie est nécessaire pour connaître ce qui transite sur les réseaux, en général, et sur le réseau Internet, en particulier. Cette connaissance permet de prioriser les flux en connaissance de cause. L'augmentation nécessaire de la bande passante Internet implique de remplacer les sondes Ipanema (vieilles de 7 ans) par un nouveau modèle plus puissant. Le projet a démarré en 2016 et se poursuivra en 2017.

Concernant la **mise à disposition de postes de travail numériques**, un projet de service a été conçu, autour d'un objectif de qualité et de simplification de la relation utilisateur.

955 postes de travail ont été installés ou migrés sur Seven. En complément des installations, 3 522 incidents ont été ouverts en 2016. Le nombre d'interventions sur les équipements mobiles (flotte de mobiles étendue aux Smartphones et tablettes) est en forte hausse (400 en 2016). Ces interventions sont aujourd'hui sont plus fréquentes que celles réalisées sur les postes informatiques classiques. Cette tendance s'accentuera dans les prochaines années.

L'objectif de rationalisation des équipements d'impression pour en maitriser les coûts a été atteint. En association avec la DSOE, la démarche Imprimeco a été poursuivie dans plusieurs directions. 44 nouveaux copieurs ont été déployés, 24 copieurs réformés. En outre, les imprimantes locales ont été retirées du parc.

Enfin, concernant la **fourniture de services**, dans le cadre du projet de service, le centre de services a ajusté son organisation. Ce dernier assure aujourd'hui la mise à jour de l'annuaire téléphonique. En complément des actions correctrices manuelles, des synchronisations automatiques entre les différents annuaires ont été mis en place. Sur un total de 23 584 incidents ouverts, 12 114 (51,4%) ont été pris en charge par le centre de services et 9 452 (40,1%) par les correspondants informatiques dans les services.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Evolution et maintenance des services numériques	Dépenses	0,738	0,883	0,898	0,976	0,906
Mobilité, équipements et offre de services numériques	Dépenses	1,016	1,028	0,652	0,430	0,447
Maintien en conditions opérationnelles des	Dépenses	2,195	1,583	1,696	1,553	1,473
infrastructures des systèmes d'information	Recettes	-	-	-	-	0,030
Total Programme « Systèmes	Dépenses	3,949	3,494	3,246	2,959	2,825
d'information »	Recettes	-	-	-	-	0,030

Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Evolution et maintenance des services	Dépenses	3,588	2,236	1,613	1,755	1,167
numériques	Recettes	0,065	0,016	-	-	-
Maîtrise de la gouvernance numérique et de la donnée	Dépenses	-	-	0,570	0,493	1,110
Mobilité, équipements et offre de services numériques	Dépenses	1,561	1,267	1,203	1,055	1,392
Maintien en conditions opérationnelles des	Dépenses	2,551	3,398	4,897	3,717	4,347
infrastructures des systèmes d'information	Recettes	-	-	-	1,515	0,034
Total Programme « Systèmes	Dépenses	7,700	6,900	8,282	7,020	8,017
d'information »	Recettes	0,065	0,016	-	1,515	0,034

Systèmes d'information

Mise en oeuvre : Direction des systèmes d'information (DSI)

La politique informatique et numerique du Département a pour objectifs d'utiliser les ressources informatiques comme leviers d'amélioration du service rendu aux usagers et de répondre aux obligations légales et réglementaires. Elle se décline en trois axes : la modernisation des infrastructures et des réseaux, l'amélioration des relations avec les directions utilisatrices et une nouvelle stratégie des outils logiciels visant à accroître l'efficacité du service rendu.

Taux de réalisation

des dépenses CA/BP

2012 :

2013

2014

Moyens financiers



91,23 % 2015 87,75 % 2016 114,53 %

¥ 2 3,95 3 49 3.25 2,96 2,83

Dépenses de fonctionnement



2014

2015

2016

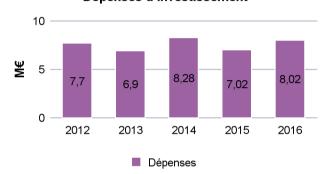
Les dépenses de fonctionnement ont poursuivi leur diminution en 2016 (- 4,39 %).

2013

Dépenses d'investissement

100,87 %

94,10 %



Les dépenses d'investissement ont augmenté sensiblement (+ 14,24 %) en 2016.

Personnel (31 décembre 2016)

2012

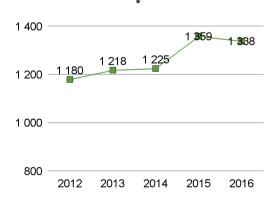
78 catégorie A: catégorie B : 63 catégorie C: 5

Nombre total de postes : 146

Action Mobilité, équipements, et offre de services numériques Dépenses de fonctionnement

1,5 ₩ 0.5 - 1.021,03 0,65 n 2012 2013 2014 2015 2016

Nombre de lignes de téléphonie mobile



Objectif: Maîtriser les dépenses de téléphonie

Les lignes de téléphonie mobile regroupent les abonnements pour les téléphones mobiles simples, les smartphones, les clés 3G, ainsi que certaines connexions "de machine à machine"

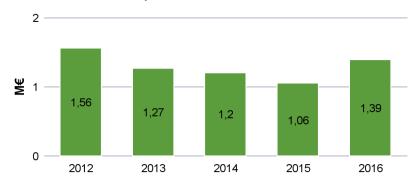
Il s'agit de :
- garantir la continuité
de service,
- fournir la puissance
informatique à la
demande,
- améliorer les

- améliorer les performances et la fiabilité des systèmes,

- réduire le nombre de serveurs,

- réduire les consommations d'énergie.





Le projet de raccordement des sites déconcentrés, collèges, lycées, CFA et cités mixtes au très-haut débit, initié en 2010 se poursuit. Fin 2016, 85 % des collèges et un tiers des sites décentrés sont raccordés.

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de serveurs virtuels	895	996	1 025	1 181	1 330

Action Gouvernance numérique et de la donnée

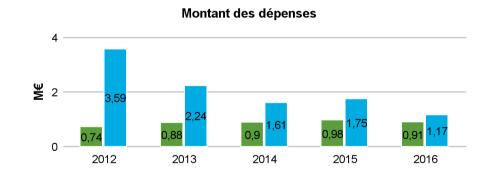
	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de dossiers traités par téléprocédure	3	43	12	15	12

L'année 2016 s'est caractérisée par la généralisation des télédemandes internes à une grande partie du catalogue de services proposé par la DBL en s'appuyant sur la plateforme ODOO, la mise en oeuvre de la nouvelle plateforme capdémat "évolution", la réalisation et la publication d'un téléservice concernant les demandes de subvention, et la téléconsultation de l'ensemble des prestations MDPH.

Action

Evolution et maintenance des services numériques

Cette action vise à répondre aux besoins d'informatisation des services (nouveaux logiciels ou évolution des logiciels en exploitation) dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information (CTP du 28 juin 2013).



■ Fonctionnement ■ Investissement

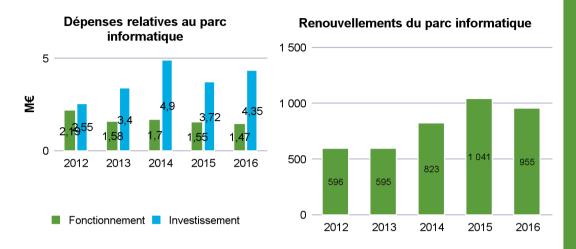
	2012	2013	2014	2015	2016
Nouveaux projets instruits dans l'année	12	14	11	17	25
Projets terminés dans l'année	11	9	7	12	20

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'actions de maintenance	900	1 100	1 020	1 400	1 600

Parc informatique

Objectif: Informatiser les services et rajeunir le parc d'ordinateurs

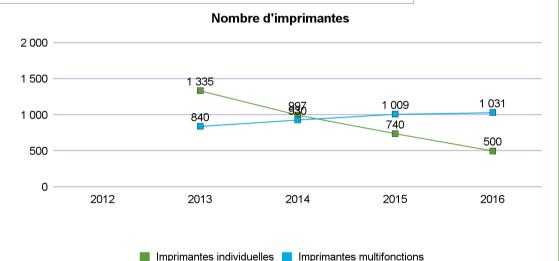
Il s'agit de remplacer les ordinateurs anciens et de doter les services, en particulier dans les sites déconcentrés, de moyens modernes de communication.



L'objectif de dotation ou renouvellement d'au minimum 1 000 postes de travail a été quasiment atteint avec 955 postes de travail installés ou migrés sur Seven.

Matériels d'impression et copies

Objectif : Mutualiser les matériels d'impression et contenir le volume des impressions

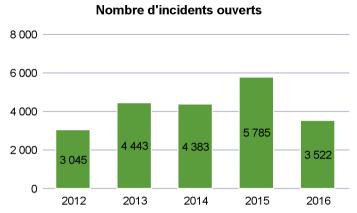


La démarche Imprimeco a été poursuivie dans plusieurs directions. Parmi les 500 imprimantes individuelles restantes, seules 100 sont encore actives (des cartouches sont encore commandées), les autres ne font plus l'objet d'une maintenance ou sont à réformer. Il y avait, en 2016, en moyenne, 3,97 utilisateurs par point d'impression contre 1,7 en 2018. Le volume d'impressions a baissé avec 21,9 millions de copies noir et blanc et 2,4 millions de copies couleur en 2016 (soit respectivement - 4,8 % et - 7,7 % par rapport à 2015).

Centre d'appel

Objectif : Résoudre les incidents dans les meilleurs délais

Le centre d'appel est le lieu unique de traitement des demandes d'intervention sur les postes informatiques de travail.



En 2015, la hausse du nombre d'incidents s'explique par une augmentation du nombre d'incidents survenus lors des déménagements. Le centre d'appels assure également la maintenance de la flotte de mobiles étendue aux smartphones et tablettes. Le nombre d'interventions sur les équipements mobiles est en forte hausse (400 en 2016 contre 288 en 2015).

Animation du développement social local

Ce programme releve de la Mission **Pilotage et modernisation**. Ce programme comporte deux actions :

- Projets sociaux de territoire et innovation sociale,
- Renforcement des pratiques professionnelles et des partenariats.

Contexte

Le Département porte, à travers le Projet social départemental adopté par l'Assemblée départementale en juillet 2013, une démarche de développement social qui doit permettre à la fois une meilleure coordination de l'action sociale locale, la valorisation des actions menées, et un changement de regard sur une population qui doit être considérée comme porteuse de richesses pour le territoire. Il souhaite élargir le périmètre partenarial de l'action sociale à tout ce qui peut contribuer au lien social, à l'autonomie des personnes et à l'initiative citoyenne. C'est pourquoi les acteurs de la culture, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire ont dès le départ toute leur place dans cette démarche ouverte.

Le Projet social de territoire est une ambition nouvelle, qui doit renforcer la transversalité entre les acteurs locaux et donner un élan et un cadre institutionnel aux projets qu'ils mènent afin de renforcer la qualité du service rendu aux usagers.

Il a vocation à se coordonner avec l'ensemble des démarches qui animent le territoire sous l'angle de la santé (Contrats locaux de santé), de l'insertion, des politiques familiales (CAF) ou de l'éducation (projet éducatif).

En 2016, le Département a fait du numérique une priorité de sa politique départementale avec la création du Conseil départemental du numérique, déclinaison locale du Conseil national du numérique et l'adoption d'une stratégie numérique construite autour de 4 grands axes.

Le pôle solidarité est largement impliqué dans le déploiement de ces axes. La MATPPS a été définie comme le point d'entrée du numérique dans le Pôle.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- renforcer les liens entre les usagers et l'institution dans une optique de prévention,
- renforcer le pouvoir d'agir des habitants,
- valoriser et diffuser les pratiques innovantes qui sont quotidiennement mises en œuvre par les agents
- favoriser les coopérations entre les différents services du Département,
- impulser avec nos partenaires une ambitieuse dynamique de développement social local,
- travailler au rapprochement des sphères sociales et économiques, culturelles, éducatives sur le territoire
- renforcer le travail avec l'ensemble de nos partenaires (collectivités, Etat, CAF, associations...).

Mise en œuvre des priorités

Action Projets sociaux de territoire (PST) et innovation sociale

Les réalisations de l'année 2016 ont concerné :

- la signature d'une convention de partenariat PST avec la ville de La Courneuve ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une formation d'accompagnement à la mise en œuvre des PST ;
- l'accompagnement des PST en cours (Bondy, Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Pierrefitte et La Courneuve), sur la base d'apports méthodologiques et de l'organisation d'initiatives qui contribuent au développement social local ;
- le lancement d'un appel à projets Innovation sociale, qui a pour objectif d'encourager l'innovation en créant une possibilité nouvelle de financer des projets émanant des services de terrain, mais aussi des services centraux ;
- l'organisation d'un séminaire PST, à Clichy-sous-Bois, le 2 février 2016, afin de présenter le bilan des premières actions du PST et d'envisager les suites.

Action Renforcement des pratiques professionnelles et des partenariats

Cette action a donné lieu à l'organisation d'une journée d'étude sur le thème « le numérique pour tous, à quelles conditions ? » le 30 mars 2016, avec pour objectif d'introduire une large réflexion suivie d'autres initiatives à court et à moyen terme. Certaines propositions faites durant cette journée se sont vues réalisées ou sont en cours de réalisation : la cartographie des espaces publics numériques, une journée d'étude parentalité et numérique, des rencontres de territoire sur la médiation numérique,

Pour répondre au mieux à ses objectifs d'animation territoriale, la MATPPS a poursuivi le développement de ses outils : espaces collaboratifs, création d'une « innovathèque », bulletin d'information et conférences locales.

Mission

Europe et international

Programme

Coopérations, relations internationales et européennes

Programme

Animation et gestion de projets européens

internationales et européennes
Ce programme comporte quatre actions :

Coopérations, relations

Ce programme relève de la Mission

Citoyenneté active et sports.

- Coopération européenne,
- Coopération et relations internationales,
 - Via le Monde,
 - Culture de la paix.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont :

- de mettre le développement durable au cœur des projets de territoire,
- d'accompagner et soutenir les acteurs locaux dans la réalisation de leurs projets à l'international,
- de sensibiliser les directions départementales, les partenaires, les habitants sur les liens entre développement durable et citoyennetés européenne et internationale, économie sociale et solidaire, démocratie participative, et paix,
- et de favoriser la prise en compte de la dimension européenne et internationale dans l'Agenda 21 départemental.

Mise en œuvre des priorités

La **coopération européenne** a vocation à contribuer à l'enrichissement des politiques publiques départementales notamment concernant la jeunesse et l'éducation, le numérique et la transition écologique.

L'année 2016 a été consacrée à deux projets:

- le projet Erasmus + avec la Ville de Badia del Vallès en Espagne et le Landkries de Anhalt-Bitterfeld en Allemagne. Les partenaires locaux sont le Collège Robert Doisneau de Clichy-sous-Bois, le CFA de Bagnolet, FACE 93 et la FCPE 93. Les actions du projet se sont déroulées tout au long de l'année 2016 sur les territoires des trois partenaires européens et des séminaires de travail ont été réalisés à Badia en février 2016 et à Bitterfeld en juin 2016.
- la préparation du projet Life+, qui traite de la valorisation des déchets alimentaires dans les établissements scolaires du territoire avec un objectif de « 0 déchets alimentaires à la sortie des collèges ». Le projet a été déposé auprès du Ministère de l'Ecologie et de l'Environnement en septembre 2016.

Un travail d'accompagnement et de mobilisation des partenaires a aussi été menée dans le cadre du dispositif "Odyssée jeunes", programme d'aide à la réalisation de voyages scolaires organisés par les collèges de Seine-Saint-Denis.

La veille sur la programmation des subventions dans le cadre de la politique européenne de développement, en lien avec Ile-de-France – Europe (IDFE), et l'information des services départementaux, se sont poursuivies toute au long de l'année.

Action Coopération et relations internationales

De nombreuses actions ont été menées dans le cadre de la coopération décentralisée sur les thématiques suivantes :

Dans le domaine de la santé :

- En lien avec l'Association des maires de Ngazidja et l'Association pour le Développement de la Santé des Femmes, une formation de sages femmes comoriennes a eu lieu en avril 2016. Des outils de communication ont été élaborés pour amplifier la sensibilisation en direction des mères. Cette mission s'est traduite par un temps de restitution en Seine-Saint-Denis avec la diaspora comorienne.
- Le programme « Phu Nu » sur l'insertion socioéconomique des femmes aux Vietnam s'est terminé après trois années. Cette dernière année confirme le besoin et les possibilités d'un travail spécifique sur la question des violences faites aux femmes et notamment sur le harcèlement dans l'entreprise.

Dans le domaine du sport :

En partenariat avec la Fédération Sportive et Gymnique du Travail, les projets concourant à promouvoir la citoyenneté grâce à la pratique sportive et en particulier la pratique féminine, ont été poursuivis à Qalqilya, Tulkarem et Djénine (Palestine) au cours de l'année 2016. Ces actions consistent à former des animateurs et animatrices ainsi que des éducateurs physiques et sportifs. Elles se déroulent en trois sessions de formation continue de 20 stagiaires pour chacune des trois villes, complétée par une semaine de formation en France.

Dans le domaine de l'aménagement et de la gestion administrative locale :

- Une nouvelle convention a été signée pour le projet « Action Vietnam Environnement Compétences » (AVEC) piloté par la Région Ile-de-France et cogéré avec le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) dont le Département est partenaire.
- le projet d'informatisation de la mairie de Ntsudjini (Comores) a été à l'arrêt. La Fondation EDF souhaite réorienter son action vers la réponse à des besoins vitaux tels que l'accès à l'eau et la sécurisation de la fourniture d'électricité à l'hôpital El Maarouf. La rencontre de l'ensemble des autorités en novembre 2016 a permis d'avancer sur les grands axes du futur protocole de coopération.

Dans le domaine culturel, un projet culturel avec l'association AFRICOLOR a été déposé au niveau de l'Union Européenne, sans

succès cependant pour un premier dépôt de financement. Le travail a été poursuivi pour étudier toutes les autres possibilités de cofinancement complémentaire (MAEDI, AFD) et notamment un nouveau dépôt auprès l'UE via un appel à projet spécifique en direction des autorités Comoriennes.

<u>Dans le domaine du développement économique et de l'innovation,</u> le projet porté par l'association Rasmi (Comores): « réhabilitation et électrification de l'école de Mitsmiouli » a obtenu un financement de 15 000 € du Département, ainsi qu'un accompagnement technique de notre partenaire Electriciens Sans Frontières, spécialiste de l'énergie solaire.

Dans le domaine d'écologie urbaine :

Plusieurs projets d'assainissement ont été poursuivis :

- A Qalqilya et à Tulkarem (Palestine), les études diagnostic ont été menées à leur terme et présentées à la population et aux partenaires. La présentation publique s'est déroulée en présence des deux Départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Les deux Villes sont désormais dotées d'un schéma directeur eau et assainissement jusqu'en 2030.
- A Djénine (Cisjordanie), un rattrapage important du retard a pu être enregistré grâce à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage financé par le Département pour accompagner la municipalité dans l'élaboration du cahier des charges du projet.
- A Hai Duong au Vietnam, le travail de pré-étude a été poursuivi sur le nouveau site pilote d'assainissement. Ce travail permettra la signature des conventions technique et le lancement du projet en 2017.
- Dans le cadre du programme d'assainissement conduit à Figuig (Maroc) en partenariat avec le SIAAP, la municipalité de Figuig a sollicité puis obtenu de la Direction générale des collectivités locales marocaine une subvention de 72000 €; permettant ainsi le lancement des études de conception.
- Aux Comores, le projet d'assainissement à l'hôpital de Mitsamiouli a dû intégrer plusieurs éléments retardant sa finalisation. Le marché, permettant d'élaborer le projet définitif et de lancer les travaux, sera finalisé en 2017.

Les 10éme assises de la coopération décentralisée franco-vietnamienne se sont déroulées à Can Tho du 14 au 16 septembre 2016. Le Conseil départemental, avec la ville hôte de Can Tho, présidait et pilotait l'atelier sur la lutte et l'adaptation au réchauffement climatique. Par ailleurs, le Département a poursuivi et participé à des actions ayant vocation à favoriser la mise en réseau des acteurs institutionnels locaux de la solidarité. Un échange entre jeunes de la ville de Montreuil et de la province de Hai Duong a eu lieu en juillet 2016.

Les Assises de la coopération Franco marocaine se sont déroulées les 8 et 9 décembre 2016_à Marrakech. Elles ont réunis plus de 400 personnes avaient pour vocation de rassembler l'ensemble des acteurs de la coopération décentralisée franco-marocaine, en premier lieu les collectivités, mais aussi les associations d'élus, les entreprises, les administrations et le ONG qui contribuent à ces échanges.

Le Département s'est attaché également à renforcer la lisibilité de son action en organisant des réunions transversales visant à faire des restitutions de missions de travail ou à sensibiliser et informer sur nos collectivités partenaires, et ce, en associant les directions partie prenante des projets.

Action Via le monde

Différentes initiatives ont été conduites afin d'ancrer le débat sur les enjeux de la solidarité et de la citoyenneté internationale, dans l'espace public.

Deux Rendez-vous/débat ont été organisés : « Les Organisations de migrants de Seine-Saint-Denis s'engagent pour un monde solidaire et durable » et « (Bio)diversité des semences et (In)dépendances, des plant(s) pour l'avenir » ont rassemblé 120 personnes.

Le Marché de Noël équitable et solidaire, organisé les 8 et 9 décembre 2016, a reçu 710 visiteurs, essentiellement des agents départementaux.

Deux « Rendez-vous de la Doc » ont été réalisés, proposant un débat d'une heure, sur la pause méridienne, à destination des agents départementaux. Le premier s'est tenu le 18 février 2016, autour du livre « Round Midnight...Express », en présence de l'auteur, Olivier Delahaye. La seconde rencontre s'est tenue le 16 novembre 2016, autour du film produit par l'association Nénuphar « les femmes venues d'ailleurs », en présence de la réalisatrice. Ces deux rencontres ont concerné une quarantaine de personnes.

48 séances « cinés-midis » ont été programmées, à destination des agents départementaux, dans un objectif de sensibilisation à l'interculturel, la solidarité, les réalités du monde. Cette initiative a concerné 591 agents.

10 parcours d'Education à la citoyenneté mondiale ont été menés dans dix « structures jeunesse » dont huit établissements scolaires du Département.

Le produit documentaire numérique « l'Elan » a fait l'objet de deux diffusions en 2016 permettant à 153 abonnés de bénéficier de cette offre de ressources dématérialisées. Le fonds documentaire s'est accru de 133 nouvelles références et l'ensemble des services documentaires rendus a concerné 589 bénéficiaires, dont 232 partenaires associatifs et 116 agents du Département.

Deux « Carnets de l'éducation à la citoyenneté mondiale » ont été édités en 2016. L'un sur la pédagogie de projet en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale, l'autre sur l'engagement des jeunes. Ce journal est à l'intention des animateurs, des enseignants, des éducateurs qui accompagnent des jeunes dans la formation de leur esprit critique et de leur citoyenneté sur les enjeux du développement et de la solidarité internationale. Il a été diffusé à plus de 560 exemplaires sur le territoire.

Les activités d'appui au montage de projets de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté mondiale ont été poursuivies avec 141 rendez-vous individuels concernant 120 structures, issues de 32 communes du territoire. Par ailleurs, 25 structures ont été accompagnées dans le cadre de leur préparation de la Semaine de la solidarité internationale. Parallèlement, 25 journées de formations ont pu être organisées, auxquelles 97 personnes ont participé.

Dans le cadre de l'Appel à projets départemental, 20 projets ont pu être financés, dont 5 partenariats de coopération au développement, représentant une aide moyenne de 6 174 €. Ces projets concernent 13 pays différents, principalement sur la zone Afrique. Tous ont des répercussions sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Ainsi, 11 villes du Département sont concernées par les projets et 7 projets sont d'envergure départementale.

Parallèlement, Via le monde a poursuivi ses contacts et échanges de pratiques avec des acteurs ressources qui interviennent aussi dans l'accompagnement des projets. Ainsi, **environ 80 rendez-vous « partenaires »** ont eu lieu en 2016, donnant lieu au-delà des échanges entre partenaires à la mise en place d'un événement commun autour de l'accompagnement des associations de solidarité internationale issues des migrations en janvier 2016 ou à la participation du Département à la campagne sur les préjugés et stéréotypes sur les migrations et les migrant(e)s portée par le Forim.

Une formation dédiée à l'organisation de la Semaine de la Solidarité Internationale (SSI) sur le territoire, a été proposée aux acteurs locaux De plus, deux réunions communes ont été proposées pour faire le bilan de la SSI précédente et préparer la prochaine édition. Ces initiatives et le suivi qui en a été fait par Via le monde (notamment avec les rendez-vous individuels, les propositions de ressources d'animation...) ont permis que se tiennent 80 initiatives et animations locales organisées par 111 acteurs distincts sur 20 villes de Seine-Saint-Denis.

Afin de contribuer à la réflexion et aux travaux des réseaux régionaux et internationaux d'Autorités locales, le Département a participé :

- au forum mondial sur le Développement urbain, le logement et l'environnement, en Corée du Sud en juillet 2016,
- au sommet mondial des élus locaux à Bogota en octobre 2016, lors du dialogue politique sur « Développer l'Esprit de Solidarité », et à présenter la structure Via le Monde à l'atelier « co-créer la ville, droit à la ville de l'apprentissage »,
- à un atelier de travail sur « héritage des JO et inclusion sociale ».

Via le monde met à jour quotidiennement son Observatoire de la solidarité internationale en Seine-Saint-Denis, répertoriant les différents acteurs mobilisés avec leurs contacts, et les projets connus. La base de données de Via le monde, actualisée de manière quotidienne, contient aujourd'hui 1.110 structures, ayant été -ou étant toujours- en contact avec notre centre ressource. Par ailleurs 324 structures créées sur le territoire en 2016, ont été identifiées comme acteurs de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté mondiale, preuve du très grand dynamisme du territoire en la matière.

Action Culture de la Paix

Le Département, a contribué largement à l'organisation des «Initiatives pour la Paix en Seine-Saint-Denis »» qui s'est déroulée entre les 14 septembre et 8 octobre 2016, à l'occasion du 21 septembre, journée mondiale pour la Paix. Le Département a assuré la coordination et la communication de l'ensemble de ces initiatives. Il réalise et publie chaque année une plaquette d'information en direction de la population du département. Cette année, en accord avec les partenaires, il a été fait le choix d'éditer un peu moins de plaquettes (4 000 au lieu de 7 000 exemplaires en 2015).

Plusieurs milliers de Séquano-dionysiens de tout âge ont ainsi été informés ou pu participer aux 34 initiatives publiques qui se sont tenues : débats, rencontres littéraires, projections de films, stands associatifs dans les fêtes de quartiers et activités sportives, notamment le Rallye de la paix, montée des drapeaux de la Paix dans un certain nombre de villes.

Enfin, le Département a proposé aux collèges des affiches marquant la Journée internationale de la paix.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directe)

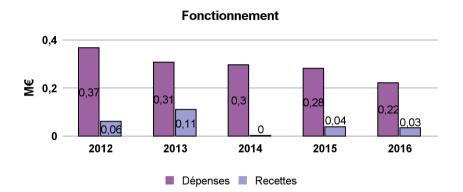
Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Coopération et relations internationales	Dépenses	0,187	0,142	0,113	0,113	0,048
Coopération et relations internationales	Recettes	0,036	0,043	-	-	-
Via le Monde	Dépenses	0,180	0,166	0,184	0,169	0,172
via le Molide	Recettes	0,025	0,068	0,003	0,039	0,034
Total Programme « Coopérations, relations	Dépenses	0,367	0,307	0,296	0,282	0,221
internationales et européennes »	Recettes	0,061	0,111	0,003	0,039	0,034

Coopérations, relations internationales et européennes

Mise en œuvre : Direction des affaires européennes, internationales et de la culture de la paix (DAEICP).

L'ambition de ce programme est d'agir pour un développement durable et solidaire partagé en Europe et dans le monde par le développement d'une culture de la paix, la construction de partenariats mutuellement avantageux, la promotion des projets de la Seine-Saint-Denis au plan européen et le soutien aux porteurs de projets à l'international.

Moyens financiers



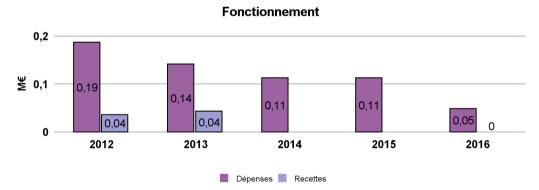
Taux de réalisation				
Année	CA / BP			
2012	89,74 %			
2013	86,63 %			
2014	83,66 %			
2015	83,60 %			
2016	81,38 %			

Personnel (31 décembre 2016)

catégorie A: 14 catégorie B: 2 catégorie C: 1

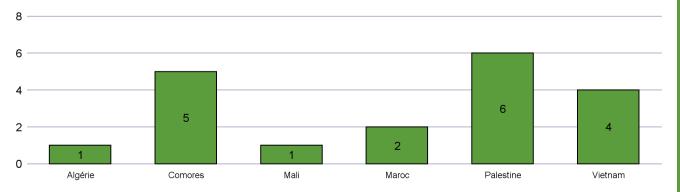
Nombre total de postes: 17

Action Coopérations et relations internationales



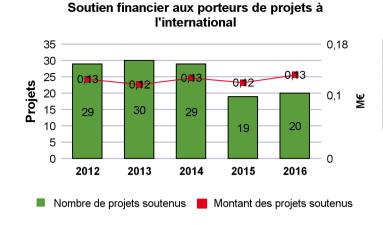
La politique départementale de coopération décentralisée vise le développement de projets mutuellement avantageux.

Répartition géographique des projets de coopération décentralisée soutenus en 2016



Appui aux porteurs de projets à l'international

L'accompagnement des acteurs associatifs passe par des conseils méthodologiques et un éventuel soutien financier. Le Fonds de soutien aux projets associatifs, les bourses aux jeunes porteurs de projets individuels et les partenariats de coopération au développement constituent les 3 entrées possibles du dispositif.



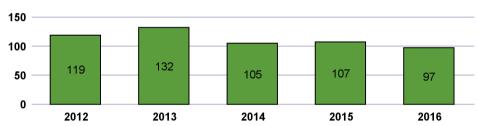
Porteurs de projets reçus				
2012	215			
2013	203			
2014	204			
2015	68			
2016	141			

141 rendez-vous d'accompagnement ont été réalisés. Ils ont concerné 120 structures, issues de 32 communes du territoire, et qui pour plus de la moitié étaient reçues pour la première fois.

Formation à la conduite de projets à l'international

Il s'agit de renforcer les compétences des associations et structures "jeunesse" en montage de projets à l'international.

Nombre de participants aux offres de formation



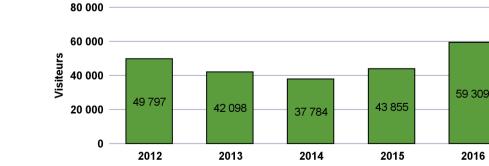
25 jours de formation en groupe ont été dispensés à 97 porteurs de projets sur les thématiques de conduite de projet à l'international.

Mise à disposition de ressources et recherches documentaires

Le Centre de ressources offre à un public essentiellement externe des ressources et services sur les enjeux internationaux.

	2012	2013	2014	2015	2016
Bénéficiares	800	911	643	N/D	417
Recherches	51	54	48	79	49
Prêts	679	684	403	593	417

Fréquentation du site Internet de Via le monde



Le fonds documentaire s'est accru de 133 nouvelles références et l'ensemble des services documentaires rendus a concerné 589 bénéficiaires dont 232 partenaires associatifs et 116 agents.

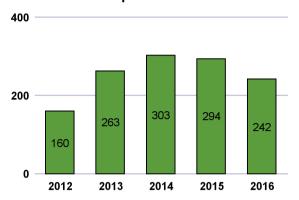
Le produit documentaire numérique « l'Elan » a fait l'objet de 2 diffusions permettant à 176 abonnés de bénéficier de cette offre de ressources dématérialisées.

Le site Internet de Via le monde, vialemonde93.net est une boîte à outils pour les acteurs de la solidarité internationale.

Parcours d'éducation à la citoyenneté mondiale pour les jeunes

Il s'agit de proposer aux enseignants et aux éducateurs des ressources et des compétences pour construire des parcours pédagogiques sur les questions de développement et de solidarité internationale à destination des scolaires.

Nombre d'élèves ayant bénéficié de parcours

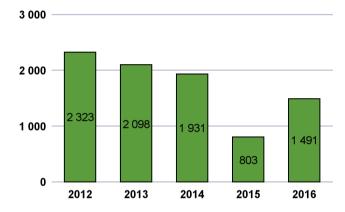


10 parcours d'éducation à la solidarité et la citoyenneté mondiale ont été organisés au sein de dix « structures jeunesse » dont huit établissements scolaires du département.

Initiatives publiques de sensibilisation aux enjeux internationaux du développement durable

Différentes initiatives sont organisées : séances de cinéma pour les agents et pour le grand public, rendez-vous de Via le monde.

Nombre de participants aux initiatives publiques



Afin d'ancrer le débat sur les enjeux de la solidarité et de la citoyenneté internationale, dans l'espace public. Le Département a organisé différentes initiatives publiques :

- 2 rendez-vous/débats qui ont rassemblé 120 personnes,
- le Marché de Noël équitable et solidaire qui a rassemblé 710 visiteurs,
- les « cinés-midis » qui ont rassemblé 591 agents départementaux sur 48 séances.

Action

Culture de la paix

Il s'agit de sensibiliser la population à la Culture de la paix dans ses deux dimensions: promouvoir la paix dans le monde et favoriser le vivre ensemble. Dans ce cadre, le Département soutient les acteurs associatifs dans leurs projets, via des conseils méthodologiques, voire un soutien financier.

Le Réseau des acteurs de la Culture de la paix et de la non-violence, composé de plusieurs dizaines d'associations et coordonné par le Département, a contribué à l'organisation des «Initiatives pour la Paix en Seine-Saint-Denis » qui se sont déroulées entre les 14 septembre et 8 octobre 2016.

Plusieurs milliers de Séquano-dionysiens de tout âge ont ainsi été informés ou ont pu participer aux 34 initiatives publiques qui se sont tenues : débats, rencontres littéraires, projections de films, stands associatifs dans les fêtes de quartiers et activités sportives, notamment le Rallye de la paix, la montée des drapeaux de la Paix organisée dans un certain nombre de villes.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de subventions	41	35	33	29	25
Montant versé en euros	239 287	191 285	182 339	172 952	140 945

Animation et gestion de projets européens

Ce programme relève de la Mission **Direction et animation de l'action départementale**. Ce programme comporte trois actions :

- Gestion des cofinancements européens
- Animation territoriale
- Promotion du Département au niveau européen.

Contexte

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Région Île-de-France est la nouvelle autorité de gestion du Fonds européen de développement régional (FEDER) et des crédits du Fonds social européen (FSE) dédiés à la formation et à l'éducation. Parallèlement, le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social est en charge des crédits FSE sur les thématiques relatives à l'emploi et à l'inclusion. Il confie la gestion des crédits FSE-inclusion aux Départements. Les Programmes opérationnels de l'Etat et de la Région ont été adoptés à la fin de l'année 2014. La programmation effective des opérations FEDER et FSE n'a donc débuté qu'à compter de l'année 2015.

Afin d'améliorer l'insertion des jeunes décrocheurs sur le marché du travail, l'Union européenne a créé un nouveau Fonds européen, l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), qui soutient des actions d'insertion socioprofessionnelle à destination des jeunes de 15 à 25 ans ne bénéficiant ni de formation, ni d'emploi, ni de stage. A titre dérogatoire, le territoire de la Seine-Saint-Denis bénéficie d'une enveloppe de plus de 20 millions d'euros pour soutenir cette politique sur la période 2015 à 2017.

Dans ce contexte, le Département bénéficie, depuis 2015, d'une double délégation de gestion, Le Département est organisme intermédiaire de l'Etat (DIRECCTE) pour la gestion des crédits FSE relevant de l'axe « Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté » du programme opérationnel national FSE 2014-2020. Le Département est organisme intermédiaire de la Région pour assurer la mise en œuvre et le suivi d'une part des crédits IEJ relevant du Programme Opérationnel de la Région.

En février 2016, la Région Île-de-France et le Département ont signé une convention de subvention globale à hauteur de 950 000 euros destinés à cofinancer des actions d'insertion socioprofessionnelle à destination des jeunes « NEET »(sans emploi, n'étant pas en formation, ni en études) de moins de 26 ans, résidant en Seine-Saint-Denis, ainsi qu'une action d'assistance technique pour la mise en œuvre de ce programme. Au 31 décembre 2016, le montant programmé par le Département au titre de la convention de subvention globale Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) 2014-2017 s'élève à 949 372 euros, soit 99,9 % de l'enveloppe totale.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- inscrire le Département au cœur de la Stratégie Europe 2020 et valoriser la Seine-Saint-Denis comme un acteur clef de la politique de cohésion européenne,
- assurer le pilotage de la fin des conventions de subvention globale FSE (2007-2013),
- organiser le pilotage de la convention de subvention globale FSE sur la période 2014-2020,
- assurer la mise en œuvre du volet régional du programme Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) en collaboration avec la Région Ile-de-France,
- permettre aux directions de développer et gérer des projets s'appuyant sur des financements européens (FEDER, FSE, FEADER, ERASMUS +...),
- faciliter l'accès aux programmes européens des acteurs du territoire (Communes, associations, entreprises, collèges, universités) pour la période 2014-2020.

Mise en œuvre des priorités

Concernant la gestion des fonds européens, différents programmes européens ont été suivis.

Concernant le Fonds européen de développement régional (FEDER), l'activité s'est concentrée sur la clôture de la programmation 2007-2013 du FEDER. A la suite d'observations de la Préfecture, des modifications ont été apportées aux bilans des dossiers. Au final, 3 dossiers ont pu être clôturés et ont pu bénéficierd'une recette de FEDER: la Maison des solidarités de Noisy-le-Sec, les études très haut débit et un transport en commun en site propre (TCSP). Le bilan du projet GERFAUT II a finalement été abandonné sur demande de la Direction concernée.

L'objectif de 3,6M€ pour le FEDER est maintenu pour la période 2014-2020 même si les appels à projet FEDER de la Région privilégient avant tout les EPCI. En effet, 90M€ de FEDER et de FSE seront réservés aux EPCI dans le cadre des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI). En 2016, le Département n'a pas déposé de dossier FEDER car les projets du Département ne

correspondaient pas aux appels à projets lancés. A titre d'exemple, aucun appel à projet sur l'axe 8 (relatif à la transition énergétique) n'a été lancé en 2016 ; deux appels à projets devraient être lancés sur cet axe en 2017.

<u>Concernant le Fonds social européen (FSE)</u>, pour la période 2014-2020, le montant de la programmation des crédits FSE s'élève, au 31 décembre 2016, à 17 millions d'euros, soit 71 % de l'enveloppe de la convention de subvention globale 2014-2017.

Pour les premières années de la période de programmation de subvention globale (2014 à 2016), en raison de l'augmentation constante du nombre d'allocataires du RSA, le dispositif Projets de Ville RSA consomme à lui seul la totalité de l'enveloppe attribuée par l'État dans le cadre de la subvention globale FSE. 28 dossiers ont été programmés durant l'année 2016.

Les postes et les marchés publics dédiés au pilotage de la convention de subvention globale FSE font l'objet d'un soutien financier dans le cadre d'un dossier d'assistance technique FSE sur la période du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2018. Les dossiers de demande de subvention ont été préparés et seront déposés début 2017.

Le cofinancement du dispositif « ACTE » de lutte contre le décrochage scolaire s'est poursuivi. La Direction a assuré le suivi de l'état d'avancement et la vérification du bilan 2015 de l'action « Animation territoriale du dispositif ACTE ».

La finalisation du dossier d'assistance technique FSE 2014-2015 (rattaché à la programmation 2007-2013) a permis de percevoir une recette FSE d'un montant de 74 936,80 €.

Concernant la subvention globale de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), le Service des affaires européennes (SAE) a poursuivi son action d'appui dans le montage et la gestion des projets déjà programmés et de nouveaux projets. En 2016, ce travail a abouti à la validation par la Commission permanente du Département de deux nouveaux projets, l'un porté par le Service du patrimoine de la Direction de la culture, du patrimoine, des loisirs et du sport, l'autre porté par une association, mais suivi par le Service de l'emploi et de la formation de la Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale.

Parallèlement, le Département a diffusé les informations sur l'ÎEJ aux acteurs du territoire envisageant de répondre aux appels à projet « Initiative pour l'emploi des jeunes en Seine-Saint-Denis » de la Région et de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte). Deux ateliers d'écriture de projets ont été proposés par le Département, en collaboration avec la Région et la Direccte, aux porteurs du territoire souhaitant déposer un projet IEJ.

<u>Concernant le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)</u>, un suivi de la programmation 2014-2020 en Îlede-France et une veille sur la publication des appels à projets régionaux ont été réalisés.

Concernant l'action **Animation territoriale**, l'objectif est de faciliter l'accès aux acteurs du territoire aux financements européens.

Quatre rendez-vous méthodologiques ont été organisés en 2016 avec trois porteurs de projets du territoire portant un projet soutenu dans le cadre de la subvention globale IEJ/FSE. Parallèlement, un appui méthodologique a été assuré tout au long de l'année par téléphone et par mail aux structures conventionnées.

Par ailleurs, le service a organisé deux réunions conjointes d'animation sur la mise en œuvre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes en Seine-Saint-Denis avec ses homologues de la Région d'Île-de-France et de la Direccte Île-de-France. Ces rencontres ont permis de réunir des opérateurs des trois institutions et de leur proposer un temps d'échange sur la réalisation, la coordination et la complémentarité des actions, d'en présenter certaines ainsi que de faire un état des lieux général des projets mis en œuvre sur le territoire. Lors de ces rencontres, des informations techniques sur l'ÎEJ ont été présentées par le Département, la Région et la Direccte à plus de 50 porteurs de projets du territoire.

Parallèlement, le Département s'est engagé dans une stratégie active de communication et de valorisation des besoins du territoire auprès des instances européennes et nationales en charge de l'élaboration des fonds structurels européens. A travers différents outils de communication (page Europe, newsletter, centre ressources partenaires, etc.), l'information européenne est diffusée auprès des Directions concernées, du grand public et des partenaires du Département notamment les référents Europe des Villes de Seine-Saint-Denis.

Concernant l'action **Promotion du Département au niveau européen**, le Département a poursuivi son partenariat avec l'association Ile-de-France Europe (IDFE). Celle-ci assure une présence permanente à Bruxelles afin de permettre aux élus et aux services des collectivités territoriales franciliennes d'être informés le plus en amont possible des initiatives communautaires, pour se positionner et saisir les opportunités utiles au développement des territoires.

En 2016, le partenariat entre IDFE et le Département s'est matérialisé par plusieurs actions :

- la transmission régulière d'informations ciblées sur les priorités du Département (numérique, jeunesse, mobilité, environnement...),
- l'accompagnement au montage de projet pour le dépôt d'une candidature au programme européen Life (projet de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges du département),
- les prises de contact sur des dispositifs intéressants le Département (Wifi4EU, Erasmus +...),
- la transmission d'un panorama des programmes communautaires mis à jour en mai 2016.

Au vu des évolutions du programme de travail de l'association IDFE et de la non-prise en compte de certaines priorités du Département (jeunesse, culture, sport...), le Département ne maintiendra pas sa participation à IDFE en 2017.

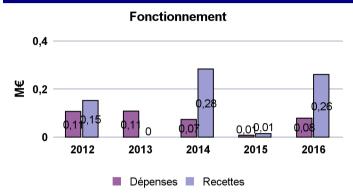
Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Gestion des cofinancements européens	Dépenses	0,028	0,039	0,003	0,008	0,014
destion des connancements europeens	Recettes	0,151	-	0,283	0,014	0,261
Promotion du Département au niveau européen	Dépenses	0,080	0,069	0,070	-	0,065
Total Programme « Animation et gestion	Dépenses	0,107	0,108	0,073	0,008	0,079
des projets européens »	Recettes	0,151	-	0,283	0,014	0,261

Animation et gestion de projets européens

Mise en œuvre : Direction des affaires européennes, internationales et de la culture de la paix (DAEICP). L'objectif de ce programme est d'assurer le pilotage des fonds européens (FSE, FEDER, FEADER, Erasmus +, IEJ...), de permettre aux directions de développer et gérer des projets s'appuyant sur des financements européens et de faciliter l'accès aux programmes européens des acteurs du territoire (communes, associations, entreprises, collèges universités).

Moyens financiers



En 2016, les recettes perçues par le service des affaires européennes sont plus élevées du fait de la perception d'une avance de 0,260 M€ relative à l'assistance technique concernant la programmation 2014-2020.

Taux de réal.					
Année	CA / BP				
2012	56,57 %				
2013	51,36 %				
2014	40,44 %				
2015	7,09 %				
2016	98,18 %				

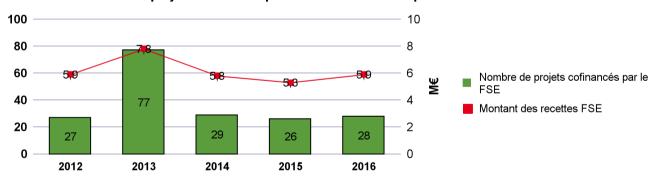
Personnel (31 décembre 2016)

catégorie A : 8 catégorie B : 1 catégorie C : 1

Nombre total de postes: 10

Action Gestion des cofinancements européens

Nombre de projets cofinancés par le Fonds Social Européen et montant des recettes



Fonds social européen (FSE)

Les objectifs principaux du FSE sont l'emploi et l'inclusion sociale. Il vise également à renforcer la qualité et la productivité du travail, à lutter contre toutes les formes de discrimination sur le marché du travail. Le dispositif Projets de Ville RSA mobilise à lui seul la totalité de l'enveloppe attribuée dans le cadre de la subvention globale FSE. Pour l'année 2016, 28 dossiers ont été programmés pour un montant de 5,9 millions d'euros de FSE, et 23 000 bénéficiaires du RSA ont participé à une action cofinancée par le FSE.

Fonds européen de développement régional (FEDER)

Le FEDER vise à corriger les principaux déséquilibres régionaux en matière d'innovation, de transport, d'efficacité énergétique et de développement urbain. L'activité en 2016 s'est concentrée sur la clôture de la programmation 2007-2013. A la suite du contrôle des bilans déposés auprès de la Préfecture de département, le montant maximal devant être versé au Département est de 1 million euros sur l'ensemble des projets du Département cofinancés au titre de la programmation 2007-2013. En 2016, le Département n'a pas déposé de dossier FEDER car les projets du Département ne correspondaient pas aux appels à projets lancés. A titre d'exemple, aucun appel à projet sur l'axe 8 (relatif à la transition énergétique) n'a été lancé en 2016 ; deux appels à projets devraient être lancés sur cet axe courant 2017

Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)

En 2016, l'activité du service a permis d'aboutir à la validation par la Commission permanente du Département de deux nouveaux projets.

Mission

Supports internes

Programme

Bâtiments départementaux

Programme

Logistique

Programme

Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Programme

Secrétariat général

Bâtiments départementaux

Ce programme relève de la Mission **Supports internes** Ce programme comporte quatre actions :

- Construction et rénovations lourdes,
- Travaux de modernisation et de grosses réparations,
- Entretien et maintenance,
- Fluides.

Contexte

La Direction des bâtiments et de la logistique (DBL) intervient aux différentes phases de vie des bâtiments départementaux :

- la construction et la rénovation (choix des matériaux, aménagement...),
- l'aménagement et la fourniture de mobiliers et matériels,
- l'exploitation et la maintenance des bâtiments (sécurité, hygiène et propreté, contrôles règlementaires...),
- l'usage (pollution, consommation de fluides et d'eau...),
- la démolition (déménagement, récyclabilité et valorisation des matériaux choisis...).

Le patrimoine immobilier du Département est relativement ancien et très hétérogène, constitué à la fois de sites sociaux et de bâtiments administratifs et techniques. Au total, on compte 184 bâtiments départementaux, hébergeant 222 entités fonctionnelles. Quelques chiffres clés qui permettent de caractériser le patrimoine immobilier du Département à la charge de la DBL (hors 125 collèges départementaux gérés par la Direction de l'éducation et de la jeunesse) :

- Environ 350 000 m² de surface de référence ;
- 51 % de cette surface est concentrée dans les sites centraux soit dans dix immeubles ;
- Une majorité des sites sociaux et des sites centraux sont des établissements recevant du public (ERP du second groupe);
- Le Département est propriétaire de 60 % des ensembles immobiliers ;
- 78 % des crèches sont chauffées au gaz ;
- 43 % des sites centraux sont raccordés au réseau de chaleur.

Objectifs du programme

Les objectifs du programme s'articulent avec la stratégie foncière et immobilière du Département qui vise à :

- structurer et partager la connaissance du patrimoine,
- mettre en adéquation le parc immobilier avec la stratégie du Département et les besoins des directions,
- optimiser les coûts de construction et d'exploitation,
- valoriser les actifs non utilisés par le Département dans le cadre de ses missions,

Ils s'inscrivent dans le cadre des orientations de la stratégie départementale en matière de Transition écologique concernant l'amélioration de la performance énergétique globale du patrimoine.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- conduire les opérations de relogement, de reconstruction ou de rénovations lourdes, dans le respect des exigences environnementales
- conduire les diagnostics techniques et les travaux nécessaires au maintien en état du patrimoine,
- poursuivre les études et les diagnostics permettant la mise en accessibilité des établissements,
- poursuivre l'organisation et la mise en œuvre des actions en matière d'évacuation incendie et de sécurité des biens et des personnes,
- réaliser des travaux de modernisation et de grosses réparations (TMGR) en priorisant les travaux relatifs à la sécurité incendie, au maintien du patrimoine bâti (clos et couvert), et aux économies d'énergie (chauffage),
- prendre en compte les demandes d'amélioration des conditions de travail et d'accueil du public,
- prévenir les risques professionnels,
- améliorer l'information des usagers dans la conduite et la réalisation des prestations.

Mise en œuvre des priorités

Les priorités du programme ont été les suivantes en 2016 :

- la réalisation du Plan Petite Enfance et Parentalité (PPEP),
- la planification de la reconstruction de la cour technique de la DEA et la construction du garage départemental à Rosnysous-Bois.
- le lancement du plan piscine (piscine de Pierrefitte-sur-Seine),
- le pilotage de la démarche éco-responsabilité à l'échelle du Département et notamment son volet énergétique dans les opérations de rénovation,
- la stratégie de management de l'énergie et les actions s'y référant (plan LED, diminution des consommations liées au chauffage...),
- la mise en place de la Stratégie foncière et immobilière (SFI),
- la formalisation d'une politique d'entretien maintenance.

En matière d'études et conseils en ergonomie, l'année 2016 a été marquée par plusieurs projets :

- l'élaboration d'un référentiel de programmation crèches,
- la conception et le maquettage d'un plan de change petite enfance,
- la réalisation d'un rapport de préconisations organisationnelles pour la prévention des TMS (agents ATTEE des collèges),
- l'intégration dans le projet Life recycling@school de la prévention des risques professionnels dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire et le traitement des déchets en restauration collège,
- les interventions ergonomiques sur plusieurs sites sociaux et sur les accueils physiques des sites centraux.

Les travaux de **maitrise d'ouvrage** ont concerné en 2016 :

- de nouvelles opérations de construction concernant la piscine de Pierrefitte-sur-Seine, la Maison Danubienne, la crèche du parc de la Bergère et la crèche Gagarine à Romainville,
- de nouvelles opérations de rénovations lourdes de la crèche Berthelot et du centre de PMI Calmanovic aux Pavillons sous Bois et de la crèche Fernand Lamaze et du centre de PMI Marcel Cachin à Bobigny,
- des opérations de reconstruction et de réhabilitation en cours concernant le centre technique à Bobigny, les crèches Bernard et Mazoyer à Aubervilliers et Quatremaire à Noisy-le-Sec, les locaux techniques de la DEA et la construction du Garage Départemental à Rosny-sous-Bois.

Concernant les travaux de modernisation et les grosses réparations, en 2016, les projets suivants ont été menés :

- les travaux d'aménagement de la cuisine de production Picasso,
- l'installation de 61 bornes de recharge pour les véhicules électriques,
- la réalisation de travaux liés aux économies d'énergie, que ce soit sur le chauffage, l'électricité, et l'isolation des bâtiments.

Concernant l'entretien et la maintenance, les objectifs mis en œuvre en 2016 ont été :

- la poursuite de l'amélioration de la connaissance du patrimoine (SFI),
- la conduite d'actions préventives,
- la conduite de diagnostics techniques et des travaux nécessaires au maintien en état du patrimoine dans le respect des obligations règlementaires de maintenance et d'exploitation,
- le suivi des opérations de travaux consécutives aux contrats obligatoires d'exploitation et de maintenance,
- le suivi de l'ensemble des contrats règlementaires et périodiques obligatoires,
- la mise en place de carnets d'établissement dans une optique de meilleure conservation du patrimoine bâti.

3 560 interventions ont été réalisées en régie pour la maintenance des sites extérieurs, et 1 646 interventions multiservices ont été réalisées par le prestataire en charge de la maintenance des sites centraux.

Enfin, concernant les **fluides**, l'année 2016 a été marquée par les faits suivants :

- le passage au 100 % électricité renouvelable pour l'alimentation en électricité des sites centraux mi-2016,
- le paramétrage des installations de régulation (horloges) dans les crèches pour optimiser les conditions de chauffage,
- la réalisation d'un bilan énergétique des crèches et la proposition d'une planification de travaux des crèches les plus consommatrices en énergie.
- la réalisation d'un bilan énergétique des sites centraux débuté en 2016, à finaliser en 2017,
- la définition d'une liste de travaux qui feront l'objet de certificats d'économie d'énergie (travaux prévus en 2017),
- l'organisation d'un séminaire énergie,
- le travail de fiabilisation des données (points de livraison, données de consommations).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Entretien et maintenance	Dépenses	5,447	5,243	5,365	4,484	3,613
	Recettes	0,980	0,241	0,222	0,799	1,053
Fluides	Dépenses	4,965	5,354	5,653	5,174	4,130
riuides	Recettes	0,610	1,383	1,396	0,702	0,605
Total Programme « Bâtiments	Dépenses	10,412	10,597	11,018	9,658	7,743
départementaux »	Recettes	1,590	1,641	1,618	1,501	1,658

Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Construction et rénovations lourdes	Dépenses	4,837	5,964	2,445	6,105	7,358
Construction et renovations louides	Recettes	0,338	0,552	0,381	0,024	5,565
Travaux de modernisation et grosses réparations	Dépenses	4,524	3,324	4,156	6,554	8,653
Travaux de modernisation et grosses reparations	Recettes	-	0,560	0,112	0,438	0,550
Total Programme « Bâtiments	Dépenses	9,361	9,288	6,601	12,659	16,011

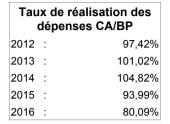
Bâtiments départementaux

Mise en oeuvre : Direction des bâtiments de la logistique (DBL).

La politique de gestion des bâtiments du Département a pour objectifs d'assurer de bonnes conditions d'accueil des usagers et d'améliorer le confort d'activité des agents, tout en agissant pour assurer la sécurité des personnes et des biens, dans les meilleures conditions environnementales.

Moyens financiers

20

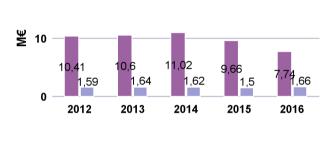


Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2012	:	72,30%
2013	:	93,55%
2014	:	69,70%
2015	:	86,94%
2016	:	60,19%

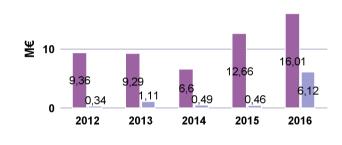
20

Investissement



Dépenses Recettes

Fonctionnement



■ Dépenses ■ Recettes

Personnel (31 décembre 2016)

catégorie A : 20 catégorie B : 28

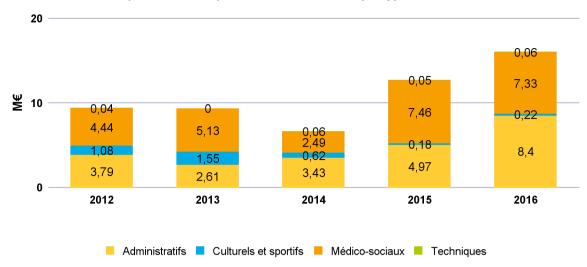
Nombre total de postes: 48

Actions Constructions, rénovations lourdes et Travaux de modernisation et grosses réparations

Dépenses d'investissement par action 20 8,65 Constructions et rénovations ₩ 10 6,55 lourdes 3,32 4,52 Modernisation et grosses réparations 4,16 7,36 5,96 6,1 4.84 2,44 0 2012 2013 2014 2015 2016

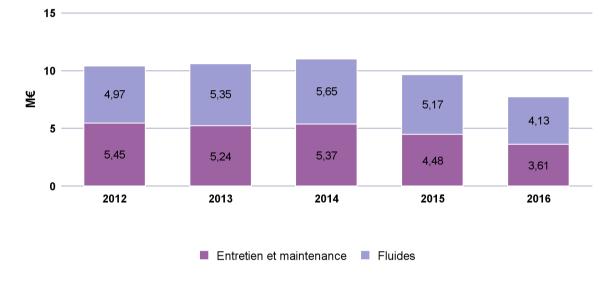
L'augmentation des dépenses d'investissement est principalement due à la mise en oeuvre du Plan petite enfance et parentalité.



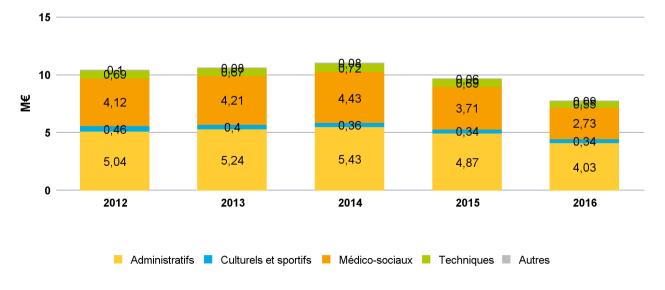


Actions Entretien, maintenance et Fluides

Dépenses de fonctionnement par action



Répartition des dépenses de fonctionnement par type de bâtiment



PROGRAMME Ce programme relève de la Mission Supports internes. Ce programme comporte quatre actions : Logistique liée aux locaux, Logistique liée à l'exercice des missions, Véhicules et déplacements, Restauration des agents.

Contexte

La Direction des bâtiments et de la logistique (DBL) œuvre au bon fonctionnement quotidien de la collectivité à travers une grande diversité de prestations rendues aux utilisateurs externes et internes. La direction joue un rôle clé en matière de fonctions support aux directions départementales et d'accueil des usagers.

La modernisation et l'amélioration de la qualité de la relation et du service aux usagers externes et internes constituent des enjeux majeurs pour la direction. Le développement du centre de contact multi-canal pour l'accueil téléphonique des usagers externes et du centre des demandes d'intervention de travaux des utilisateurs internes en sont deux illustrations.

La direction est particulièrement impliquée dans la stratégie de transition écologique du Département à travers la réduction de la consommation d'énergie, la rationalisation et le verdissement de la flotte départementale, le développement des énergies renouvelables, la réduction des déchets, la lutte contre le gaspillage et la sensibilisation à l'éco responsabilité.

Pour mener à bien ces missions, la DBL a élaboré un nouveau projet de direction, validé en comité technique le 3 juin 2016. De plus, la direction est organisée autour d'un système de management intégré, gage d'une amélioration permanente de la qualité de son organisation et de ses relations avec ses interlocuteurs. Cette démarche reflète aussi l'attention portée à la maîtrise des coûts liés aux activités et à la réduction de leurs impacts environnementaux. La direction a été, une nouvelle fois, certifiée, en 2016, ISO 9001 : 2008 (qualité) pour toutes ses activités et ISO 14001 : 2004 (environnement) sur ses activités de travaux, d'hygiène et de propreté, la gestion des déchets, la reprographie et la flotte automobile.

Objectifs du programme

La politique en matière de logistique a pour objectif de mettre à disposition les prestations logistiques et les moyens matériels nécessaires à la mise en œuvre des politiques départementales, de sensibiliser les directions à la nécessité de maîtriser leurs consommations et d'intégrer à la fonction d'achat des critères de développement durable.

Les objectifs du programme se déclinent notamment à travers :

- la formalisation des engagements de service sur les différentes prestations de la direction,
- l'optimisation des ressources mises à disposition des agents du Département,
- la mise en œuvre des préconisations de la politique d'achat,
- le développement de l'offre de l'outil PILOT en y intégrant de nouvelles prestations,
- le développement d'un centre de contact dédié à l'accueil téléphonique concernant les prestations sociales,
- le verdissement et la rationalisation du parc automobile,
- la consolidation du service de la flotte automobile en vue de l'intégration des futurs locaux de Rosny-Sous-Bois,
- l'accompagnement de la politique départementale en matière de déplacement des agents
- l'optimisation de la politique de stationnement dans les bâtiments des sites centraux,
- la réalisation de l'inventaire mobilier du Département,
- le renforcement de la gestion des déchets produits par la collectivité,
- la dotation aux agents des vêtements de travail et équipements de protection nécessaires.

Mise en œuvre des priorités 2016

En 2016, l'accent a été mis sur :

- le verdissement, la rationalisation, et le rajeunissement de la flotte automobile,
- le déploiement du plan de sécurisation des sites,
- la réduction des consommations de papier,
- l'évolution de l'offre de restauration.

L'élaboration d'un catalogue de service a débuté en 2016. Cet outil, destiné aux utilisateurs internes, présente les prestations de la DBL et les modalités d'accès à ces prestations.

Concernant **l'accueil physique et téléphonique**, 253 322 usagers ont été accueillis dans les bâtiments centraux en 2016, soit une augmentation de 12,6 % de la fréquentation par rapport à 2015 qui concerne principalement le bâtiment Picasso. Concernant l'accueil téléphonique, l'année 2016 a été marquée par l'amélioration du taux d'appels aboutis au standard du Département (84 % en 2016 contre 73 % en 2015) sous l'effet de l'amélioration de la mise à jour de l'annuaire départemental, de la mise en

place d'une nouvelle organisation du standard et de la montée en charge de l'activité du Centre de contact. Ce dernier a dû encore faire face à un volume d'appels très importants en 2016, ce qui explique un taux d'appels aboutis encore limité à 18 %.

La DBL participe aux groupes de travail du SGMAP (Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique) afin de promouvoir l'innovation numérique pour l'accueil et les outils mis à disposition des usagers.

Concernant la **coordination logistique des manifestations de fêtes et cérémonies**, une nouvelle procédure de gestion des demandes de prestations événementielles est en cours d'élaboration afin de clarifier les processus de validation des demandes et de poursuivre la maîtrise de coûts liées à cette activité.

En matière de **sécurité des biens et des personnes**, 37 nouveaux sites sociaux ont été équipés d'un accès sécurisé (visiophones) : 21 crèches départementales, 11 centres de PMI et 3 circonscriptions ASE et 2 circonscriptions de Service social. Ces installations portent à 104 le nombre de sites sociaux bénéficiant d'un accès sécurisé fin 2016, soit 100 % des crèches départementales et 50 % des centres de PMI et des circonscriptions ASE et service social.

Concernant le **patrimoine mobilier**, un plan exceptionnel d'investissement a permis, en 2016, de procéder à l'acquisition de 51 machines de buanderies (lave-linge et sèche-linge) et de 106 équipements professionnels de cuisine. Dans ce cadre, un renouvellement de la quasi-totalité du matériel des buanderies des crèches départementales a été réalisé en deux ans. Au regard du rajeunissement des parcs des matériels de buanderie et de cuisine, le nombre d'interventions de maintenance curative a diminué de 63 % par rapport à 2015. Par ailleurs, le rajeunissement des équipements des cuisines des restaurants Picasso et Colombe, a été achevé en 2016. Enfin en termes d'aménagement, 2 202 mobiliers ont été remplacés dans les différents services du Département dont 19 % en mobilier dit de récupération.

Concernant la logistique liée à l'exercice des missions, les principales prestations assurées ont été les suivantes :

- la reprographie, l'impression et la distribution : la consommation de papier a diminué de 10,5 % en 2016,
- la fourniture de produits manufacturés : le traitement des demandes a été assuré sous 10 jours avec une livraison sous un mois maximum grâce à la mise en place de l'outil PILOT ; les objectifs de développement durable ont été intégrés aux marchés de fournitures de bureau, de produits d'hygiène et de produits d'entretien ; un local a été mis à disposition pour constituer un stock tampon de produits manufacturés.
- la fourniture des dotations vestimentaires et des équipements de protection individuelle : une nomenclature vestimentaire de référence a été élaborée en 2016, un rattrapage des dotations vestimentaires a été effectué (799 dotations initiales réalisées et 1 636 bons vestimentaires attribués). En parallèle, les renouvellements et dotations d'urgence ont été assurés tout au long de l'année.

Concernant les **véhicules et déplacements**, l'engagement du Département dans la transition énergétique s'est répercuté directement sur les prestations mises à disposition des utilisateurs notamment par le verdissement de la flotte automobile, avec l'acquisition en 2016 de 59 véhicules électriques et 13 véhicules hybrides.

Par ailleurs, les quantités en carburant consommées ont baissé de 13 % par rapport à 2015 (déjà en baisse de 12 % par rapport à 2014) et les mesures visant à la réduction du nombre de véhicules dans la flotte départementale se poursuivent (baisse de 25 véhicules par an)

Concernant les déplacements et transports avec chauffeur, 945 courses ont été effectuées en régie, et 28 par l'intermédiaire du prestataire de location d'autocar avec chauffeur.

Enfin, concernant la **restauration des agents départementaux**, 323 955 repas ont été assurés en 2016 en sites centraux, 33 210 en sites extérieurs, et 13 592 en portage de repas. L'année 2016 a été marquée par :

- la mise à jour annuelle des tarifs de restauration en fonction de la réglementation en vigueur,
- la renégociation significative du prix de revient pour la collectivité avec le RIA Préfecture (baisse de 50 centimes par repas),
- le passage en paiement direct sur les sites Colombe, Picasso et Européen 2 en septembre 2016,
- les travaux réalisés au restaurant Picasso,
- le contrôle des restaurants Picasso et Colombe effectués quotidiennement par le secteur contrôle qualité,
- le renforcement de l'achat de denrées alimentaires locales dans le cadre d'un nouveau marché concernant les restaurants des sites centraux,
- la mise en ligne des menus sur l'intranet pour les sites centraux.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Logistique liée aux locaux	Dépenses	8,863	7,486	8,085	8,395	8,868
Logistique nee aux locaux	Recettes	0,090	0,110	0,000	0,077	0,101
Logistique liée à l'exemple des missions	Dépenses	2,135	1,632	1,322	1,149	1,355
Logistique liée à l'exercice des missions	Recettes	-	=	=	=	-
Véhicules et déplacements	Dépenses	1,099	1,001	1,072	1,091	0,965
verlicules et deplacements	Recettes	0,041	0,033		0,037	0,031
Restauration des agents	Dépenses	3,235	3,196	3,398	3,185	3,127
Restauration des agents	Recettes	0,736	0,668	0,630	0,522	0,455
Total Programme « Logistique »	Dépenses	15,333	13,314	13,878	13,819	14,315
	Recettes	0,867	0,811	0,630	0,636	0,587

Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Logistique liée aux locaux	Dépenses	0,529	0,408	0,407	0,788	0,818
Logistique liée à l'exercice des missions	Dépenses	0,048	0,232	0,000	0,022	
Véhicules et déplacements	Dépenses	0,738	0,752	0,692	0,698	1,492
Total Programme « Logistique »	Dépenses	1,316	1,392	1,099	1,508	2,310

Logistique

Mise en œuvre : Direction des bâtiments et de la logistique (DBL) La politique départementale en matière de logistique et de moyens a pour objectifs d'améliorer la qualité du service rendu aux utilisateurs internes (certification ISO 9001) et de renforcer l'éco-responsabilité (certification ISO 14001).

Moyens financiers

20

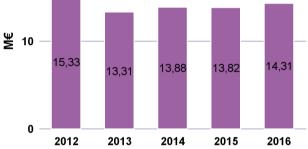
Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement							
2012	:	100,1 %					
2013	:	92,1 %					
2014	:	95,3 %					
2015	:	101,4 %					
2016	:	107,4 %					

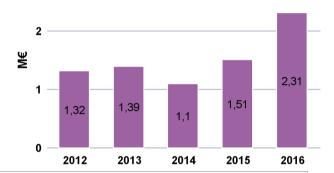
Taux de réalisation des dépenses d'investissement 2012 : 92,0% 2013 : 100,9% 2014 : 97,2% 2015 : 121,7% 2016 : 262,5%

Dépenses de fonctionnement

Dépenses d'investissement

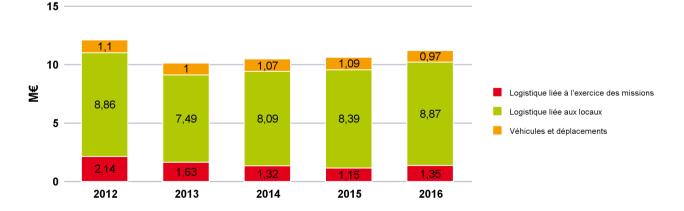






La hausse des dépenses d'investissement en 2016 correspond principalement au renouvellement de la flotte automobile par l'achat de véhicules électriques, dans le cadre de la politique départementale en matière de transition écologique.

Dépenses de fonctionnement par action



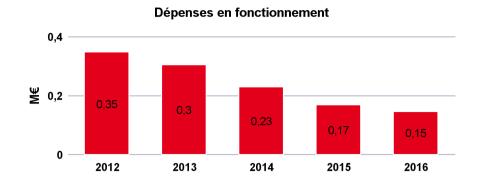
Personnel (31 décembre 2016)

catégorie A: 42 catégorie B : 78 catégorie C: 132

Nombre total de postes : 252

Coordination et logistique évènementielle

Il s'agit de mettre à disposition une prestation de qualité de fêtes et cérémonies et d'assurer les réceptions organisées par le Département.



La réduction des dépenses de coordination et de logistique évènementielle s'est poursuivie en 2016.

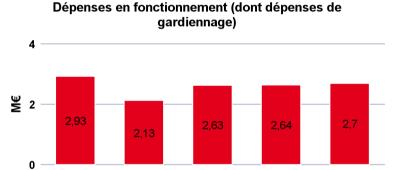
2015

2016

Sécurité et sureté des biens et des personnes

Il s'agit d'organiser le gardiennage et la télésurveillance, la mise en place des moyens de lutte contre l'incendie, la gestion des accès et des parkings ainsi que la signalétique des bâtiments.

10



2014

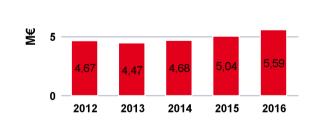
La stabilité des montants masque une forte baisse des dépenses récurrentes, neutralisée par les coûts ponctuels de gardiennage consécutifs aux attentats.

Entretien des locaux et gestion des déchets

2013

Dépenses en fonctionnement

2012

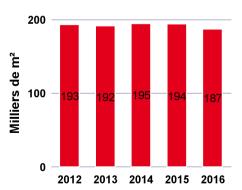


La hausse des dépenses d'entretien des locaux et de gestion des déchets en 2016 correspond aux opérations d'entretien post-déménagement.

Coût d'entretien au m²

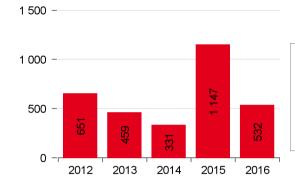


Surface de locaux entretenue



Déménagements et manutentions de postes de travail

Il s'agit d'assurer les déménagements de postes de travail en limitant à 24 h la suspension des activités. Les interventions sont réalisées en coordination avec la DBL et la DINSI.



En 2015, la forte augmentation du nombre de postes déménagés est consécutive à l'emmenagement de plusieurs directions à l'immeuble Européen 3 ainsi qu'aux transferts et emmenagements de postes réalisés à l'immeuble Picasso.

Accueil téléphonique : le standard

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'appels reçus par le standard	200 305	161 909	129 458	153 777	119 949
Nombre d'appels aboutis	186 112	144 088	97 832	110 502	101 031
Taux d'appel aboutis (en %)	92,91	88,99	75,57	71,86	84,23

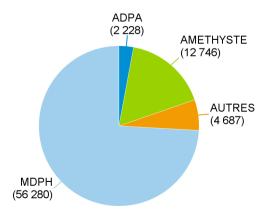
On constate une augmentation du taux d'appels aboutis suite à la mise en place du centre de contacts. Cependant cet effet est limité par à la saturation de ce dernier.

Accueil téléphonique : le centre de contacts

	2015	2016
Nombre d'appels reçus par le centre de contacts	138 727	400 037
Nombre d'appels aboutis	33 319	75 941
Taux d'appel aboutis (en %)	24,02	18,98

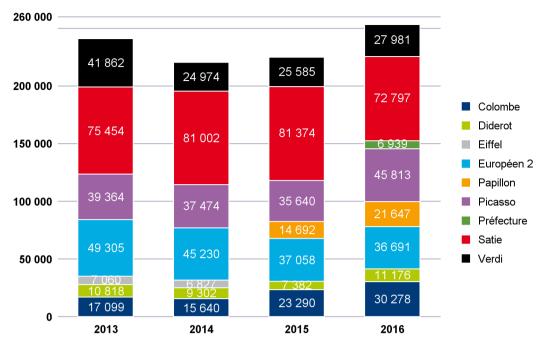
Le centre de contact réceptionne les appels de la MDPH depuis novembre 2015. Le nombre d'appels moyens avant l'intégration de la MDPH était d'environ 3 000 appels par jour avec un taux de réponse égal à 75 %. Les appels concernant la MDPH représentent aujourd'hui en moyenne 90 % du total des appels entrants du centre de contact. Le dimensionnement des équipes ne permet pas à l'heure actuelle d'absorber une telle augmentation du volume d'appels entrants.

Accueil téléphonique : répartition des appels aboutis au centre de contacts



Accueil physique

Nombre de personnes reçues dans les sites centraux

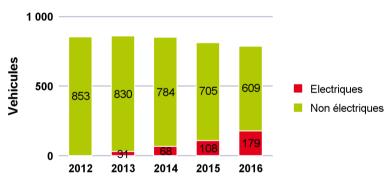


Action

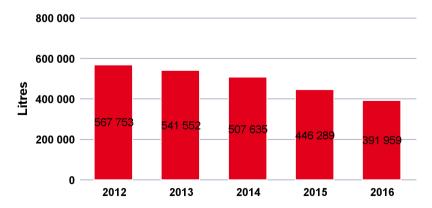
Véhicules et déplacements

La rationnalisation du parc automobile se poursuit avec une baisse de 25 véhicules. Dans le même temps, le verdissement de la flotte automobile progresse, avec l'acquisition de 71 véhicules électriques en 2016.

Composition du parc automobile

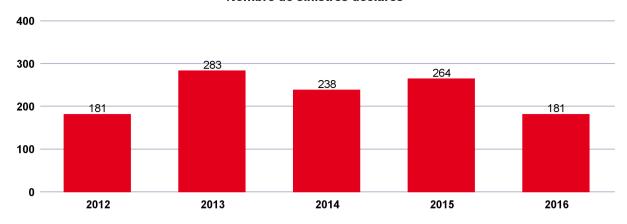


Consommation de carburants



La consommation de carburant (tout type de carburant) a diminué de 12 % pour la seconde année consécutive. Le verdissement du parc, la baisse du nombre de véhicules, et la centralisation de la gestion de la flotte à la DBL ont eu une incidence directe sur la baisse de la consommation de carburant.

Nombre de sinistres déclarés

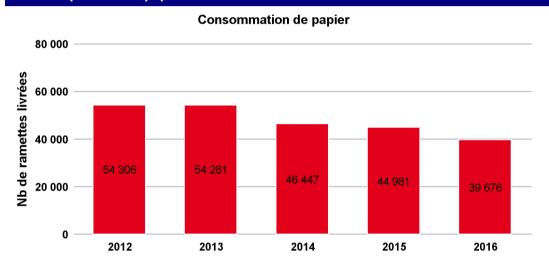


Action

Logistique liée à l'exercice des missions

Mise à disposition de papier

Il s'agit de fournir les services départementaux en papier. Le marché de fourniture de papier fixe des conditions d'éco-responsabilité. Le papier est fabriqué à partir de bois issus de forêts gérées durablement.



La continuité du plan de dématérialisation des documents, la meilleure maîtrise du logiciel PILOT et la sensibilisation aux bonnes pratiques d'impression ont contribué à faire diminuer la consommation de papier.

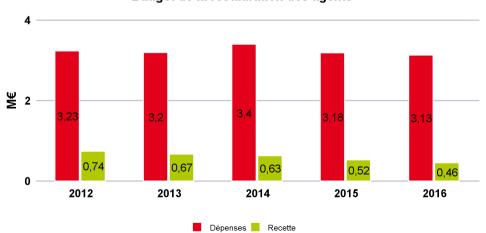
Action

Restauration des agents

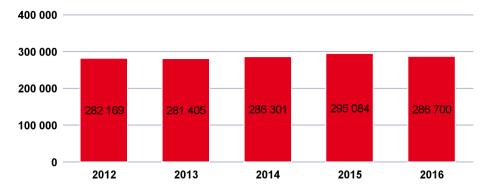
Mise à disposition de repas

Budget de la restauration des agents

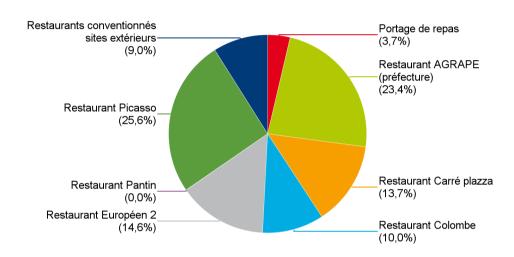
Il s'agit d'assurer la restauration des agents départementaux quel que soit leur lieu de travail. En site central, les agents ont accès aux restaurants administratifs; en site de proximité, ils ont accès à des restaurants conventionnés ou, à défaut, à du portage de repas.



Nombre de repas servis dans les restaurants des sites centraux



Nombre de repas consommés en 2016 par type de restauration



Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Ce programme relève de la Mission Supports internes Ce programme comporte trois actions :

- Gestion immobilière,
- Assurances,
- Conseils juridiques et contentieux.

Contexte

L'année 2016 s'est caractérisée par le lancement des grands chantiers et plans de la mandature. La Direction des Affaires Domaniales et Juridiques (DADJ) a été mobilisée pour la mise en œuvre des différents plans (plan « petite enfance et parentalité », plan « ambition collèges », plan « à vos parcs », plan « mobilité », plan « défi handicap » : une réponse pour chacun »,...,) que ce soit pour l'acquisition des biens immobiliers nécessaires à leur réalisation, les conseils juridiques ou la gestion des contentieux. Plus largement, au titre de son rôle de conseil, de garant des intérêts juridiques du Département ou de principal propriétaire foncier du territoire, la Direction a été sollicitée pour accompagner les grands projets du Département et du territoire.

La DADJ a soumis au vote des élus du Conseil départemental un plan exceptionnel de soutien aux projets de logements, d'aménagement et d'équipements publics, dit « plan de cession n°2 », qui, sur la période 2017-2020 prend la suite du « plan de cession n°1 » (2013-2016).

La direction a participé aux réflexions consécutives aux évolutions induites par la loi Notre notamment la suppression de la clause générale de compétences et la perte de certaines compétences pour les Départements.

Elle a également géré, dans un contexte de contrainte financière forte, une activité contentieuse importante (recours contre les banques, recours contre l'insuffisante compensation de transferts de compétences, recours relatifs au versement du RSA).

Les nombreux défis posés au Département ont conduit la DADJ à intervenir au titre de son rôle de conseil, de garant des intérêts juridiques du Département ou de principal propriétaire foncier du territoire.

L'activité contentieuse est reste soutenue du fait des contraintes financières (recours contre les banques, recours contre l'Etat notamment), de la situation économique et sociale fragile des habitants (contentieux relatifs au RSA) et de l'augmentation du nombre de contentieux en matière de ressources humaines.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- poursuivre la rationalisation des implantations immobilières de services départementaux,
- mettre en œuvre une gestion dynamique du patrimoine immobilier conduisant à se défaire des propriétés inutiles aux besoins du Département et valorisables sur les plans financier et opérationnel,
- garantir l'adéquation de la couverture assurantielle aux besoins du Département,
- défendre les intérêts du Département dans le cadre des contentieux.

La DADJ participe activement à la Stratégie foncière et immobilière (SFI) du Département. Dans ce cadre, elle est particulièrement mobilisée pour mettre en œuvre le Plan exceptionnel de soutien aux projets de logements et d'équipements publics (dit « plan de cession » départemental).

Ce plan répond à plusieurs objectifs :

- mobiliser le foncier départemental au service de la réalisation de projets de logements et d'équipements publics sur le territoire du département.
- faciliter l'action des communes et intercommunalités dans l'aménagement de leur territoire,
- conduire à une gestion active et dynamique du patrimoine départemental,
- valoriser les propriétés départementales, dans un contexte budgétaire contraint, afin d'en tirer des recettes.

Mise en œuvre des priorités

En matière de **gestion immobilière locative**, l'année 2016 est marquée par une baisse des dépenses (- 13,21 %). qui s'explique par le niveau particulièrement élevé des dépenses de l'année précédente avec la prise en location du nouvel immeuble « Européen III » et par les résiliations des baux consécutives au regroupement des services opéré en 2015 (205 baux gérés en 2016 contre 2009 en 2015). Les trois sites ayant donné lieu à résiliation (Saint-Denis/le Vox – Pantin/Eiffel – Le Bourget/Anizan Cavillon) représentent plus de 6.800 m² de bureaux et plus de 160 places de stationnement. Les nouvelles implantations en 2016 ont concerné la prise à bail de plusieurs logements de fonction.

Les charges de copropriété ont également baissé (- 24,47 %). Moins de travaux ont été décidés par les Assemblées Générales de copropriétés dans lesquelles le Département siège. Par ailleurs, depuis 2016, une ventilation des charges de copropriété est

opérée entre section de fonctionnement et section d'investissement, selon la nature des dépenses.

Les dépenses liées aux impôts ont augmenté (+ 8 % soit 17 933 €), sous l'effet de la hausse des taux d'impositions votés et également, dans une moindre mesure, par le relèvement automatique des bases d'imposition. La contestation systématique des rôles reçus permet encore, chaque année, d'obtenir des exonérations importantes.

Les recettes de mises en location de biens immobiliers sont en augmentation par rapport à 2015 (+ 16,88 %).

En ce qui concerne les logements de fonction, la DADJ a participé à la mise en œuvre de la perception de la redevance et des cautions par le Département en lieu et place des établissements scolaires. L'effectivité de cette mesure se fera au 1^{er} janvier 2017.

Les **acquisitions immobilières**, en 2016, ont prioritairement concerné les projets de transports, et essentiellement le prolongement du T1 vers Val de Fontenay. 11 acquisitions ont ainsi donné lieu à signature d'un acte. Les aléas et incertitudes qui ont affecté l'opération « T1 » pendant plusieurs mois ont conduit à une faible consommation des crédits prévus.

Les interventions foncières pour achever les négociations issues du Plan exceptionnel d'investissement (PEI) et mettre en œuvre le Plan ambition collèges (PAC) ont débouché sur la conclusion de trois dossiers en 2016.

11 **cessions immobilières** ont été réalisées en 2016, pour un montant de 6,760 M€ (et une recette nette hors TVA de 5,870 M€).

En matière d'**assurances**, 506 nouveaux dossiers sinistres ont été ouverts en 2016, toutes polices confondues. Les taux de règlement s'élèvent à 46 % pour les 237 sinistres automobile, à 43,6 % pour les 177 sinistres responsabilité civile, 15,3 % pour les 77 sinistres dommages aux biens, 5,8 % pour les 6 sinistres tous risques informatiques, et 124 % pour les 9 sinistres dommages ouvrages.

Par ailleurs, dans le cadre des assurances, la DADJ a traité 28 contentieux en responsabilités et 142 référés préventifs.

Enfin, en matière de **conseil juridique**, le principal objectif de l'année 2016 a été le déploiement du réseau de correspondants juridiques, en parallèle de la mise en place d'une procédure de saisine des demandes de conseils, à travers l'outil informatique de gestion des dossiers juridiques.

Ainsi, 221 activités de conseil ont été menées en 2016 (stabilité par rapport à 2015). Ces conseils ont été menées exclusivement en interne. Ils ont principalement concerné la Direction de l'éducation et de la jeunesse (41 demandes de conseils), la Direction générale (30) et la Direction de la prévention et de l'action sociale (23) avec une hausse des sollicitations pour ces deux directions, et enfin la Direction de l'enfance et de la famille (19).

Un autre objectif majeur a été de permettre la sécurisation de la défense des intérêts départementaux dans l'ensemble des contentieux relatifs à l'attribution des aides financières.

En matière de **contentieux**, en 2016, 187 dossiers ont trouvé un aboutissement (stabilité par rapport à 2015, qui marquait une forte hausse par rapport aux années précédentes). La forte baisse de dossiers terminés liés aux fraudes RSA (18 en 2016 contre 45 en 2015) n'est pas la conséquence d'une diminution du nombre de dossiers, mais d'un allongement des délais d'instruction. Les nombres de contentieux terminés concernant le patrimoine (22) ou les finances départementales (16) sont en légère hausse. Les contentieux terminés relatifs au personnel augmentent notablement (46 dossiers en 2016 contre 29 en 2015).

Sur ces 187 dossiers, 115 ont été clôturés en faveur du Département, et par ailleurs 13 ont donné lieu à un désistement, 6 à un non-lieu à statuer, et 13 à des classements sans suite. 83 % des dossiers clôturés en 2016 ont été traités en interne.

Enfin, 273 nouveaux contentieux ont été ouverts en 2016. 36 % concernent des contentieux relatifs au RSA, droit public et droit privé confondus (refus d'accès aux droits, suspension ou indu, fraude).

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Gestion immobilière	Dépenses	17,313	17,788	17,991	25,252	24,149
	Recettes	2,080	1,420	1,357	1 ,212	1,337
A	Dépenses	1,136	1,095	1,039	1,095	1,100
Assurances	Recettes	0,081	0,239	0,079	0,208	0,153
Consoile juridiques et contentiouv	Dépenses	0,284	0,252	0,235	0,337	0,279
Conseils juridiques et contentieux	Recettes	0,030	0,00 2	0,001	0,001	-
Total Programme « Patrimoine et sécurisation juridique »	Dépenses	18,732	19,135	19,266	26,685	25,529
	Recettes	2,192	1 661	1,438	1,421	1,491

Investissement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Gestion immobilière (cessions)	Dépenses	0,010	0,112	0,000	0,007	0,080
	Recettes	6,069	5,330	4,379	2,178	5,870
Total Programme « Patrimoine et sécurisation juridique »	Dépenses	0,010	0,112	0,000	0,007	0,080
	Recettes	6,069	5,330	4,379	2,178	5,870

Contrairement à la présentation ci-dessus et conformément à la nomenclature M52, les recettes d'investissement liées aux cessions immobilières, sont inscrites au compte administratif en recettes de fonctionnement.

Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

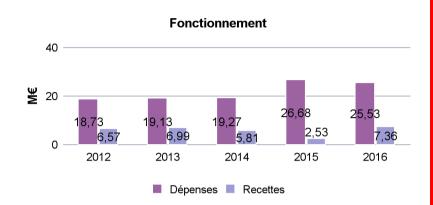
Mise en œuvre : Direction des Affaires Domaniales et Juridiques Les objectifs de cette politique départementale sont de défendre les intérêts et l'autonomie juridique du Département et d'optimiser la gestion de son patrimoine immobilier ainsi que sa politique assurantielle.

Moyens financiers

2016 :

Taux de réalisation des dépenses CA/BP 2012 : 96,90% 2013 : 99,61% 2014 : 100,00% 2015 : 101,02%

94,58%



Dans le cadre de la nomenclature M52, les recettes de cessions sont inscrites en investissement au BP et réalisées en fonctionnement.

Après l'augmentation de 35,5 % des dépenses de fonctionnement en 2015 suite à l'emménagement de plusieurs directions dans le nouvel immeuble Européen 3, 2016 a été marquée par une légère baisse des dépenses (résiliation des baux anciennement occupés par les services désormais regroupés).

Personnel (31 décembre 2016)

catégorie A : 29
catégorie B : 10
catégorie C : 7

Nombre total de postes : 46

Action Gestion immobilière

Acquisitions en 2016 et montant en	M€
Acquisitions au titre des projets de transports (T1 prolongement vers Val de Fontenay)	1,667

Principales cessions en 2016 et mo	ntant en M€
Bobigny / La Motte	1,122
La Courneuve / La noue fondrière	1,350
Pantin / Avenue Jean Jaurès	3.600

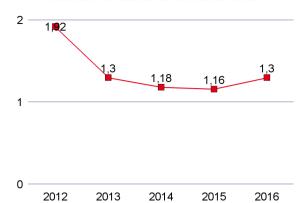
En 2016, les dépenses liées aux acquisitions foncières ont essentiellement concerné les projets de transports en commun portés par la DVD,et plus particulièrement le prolongement du T1 vers Val de Fontenay.

11 cessions ont été réalisées en 2016 pour un montant de 6,760 M€ (5,869 M€ hors TVA) contre 6 prévues à hauteur de 3,790 M€ au BP 2016.

Dépenses de loyers et charges locatives en



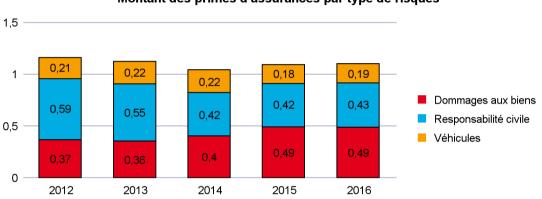
Recettes de mises en location en M€



Action Assurances

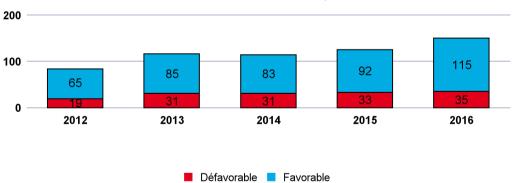
La prestation d'assurance vise à prévenir le **Département** contre tous les types de risques et à assurer la meilleure couverture des risques.

Montant des primes d'assurances par type de risques



Conseils juridiques et contentieux Action

Nombre de contentieux clôturés (hors désistements, non-lieu à statuer et classements sans suite)



Parmi les 187 dossiers clôturés en 2016, 115 ont été clôturés en faveur du Département, 33 en sa défaveur, 13 ont donné lieu à un désistement, 6 à un non-lieu à statuer, 5 à une issue neutre (décisions sans incidence pour le Département) et 13 ont été classés sans suite par le juge.

Secrétariat général

Ce programme relève de la Mission Supports internes

Ce programme comporte deux actions :

- Fonctionnement des assemblées,
- Courrier et gestion administrative.

Contexte

Le Secrétariat général accompagne la dématérialisation des actes administratifs et gère le traitement des courriers. Ces processus impliquent des évolutions des pratiques professionnelles et de compétences mobilisées en interne au Secrétariat général, mais aussi dans l'ensemble des directions. Il coordonne les moyens humains nécessaires au bon fonctionnement des secrétariats de la direction générale et du cabinet de la présidence dans une démarche d'évolution et de qualité des missions.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont :

- d'assurer le bon fonctionnement des Assemblées ;
- de garantir une gestion optimisée du courrier ;
- d'accompagner la dématérialisation des processus de gestion des actes administratifs et du courrier ;
- de moderniser et simplifier les procédures de gestion administrative.

Mise en œuvre des priorités

La dématérialisation des actes de la collectivité s'est poursuivie en 2016, à travers :

- l'extension de WebDelib au Cabinet,
- la télétransmission au contrôle de légalité,
- le traitement des arrêtés dans WebDelib,
- la signature électronique des délibérations par le directeur général des services.

Un important effort de maîtrise des dépenses d'affranchissement a été mené à travers le développement des solutions alternatives à l'envoi de courriers (SMS, mail, tournées...), le recours à des tarifications avantageuses (écopli en nombre), et la réduction du nombre d'envois recommandés.

La modernisation de la fonction courrier se traduit par le déploiement du logiciel Icourier, qui permet d'améliorer la qualité du suivi et de réduire les délais de traitement des courriers.

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Fonctionnement des assemblées	Dépenses	0,021	0,035	0,024	0,033	0,044
	Recettes					
Courrier et gestion administrative	Dépenses	1,776	1,513	1,229	1,016	1,007
	Recettes		0,011	0,000		0,042
Total Programme « Secrétariat général »	Dépenses	1,797	1,548	1,253	1,049	1,051
i otal Frogramme « Secretariat general »	Recettes		0,011	0,000		0,042

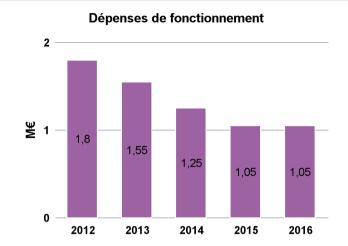
Secrétariat général

Mise en œuvre : Secrétariat général

La politique départementale en matière de secrétariat général a pour objectifs d'assurer le bon fonctionnement des Assemblées et de moderniser les processus de gestion administrative et de gestion du courrier.

Moyens financiers





Personnel (31 décembre 2016)

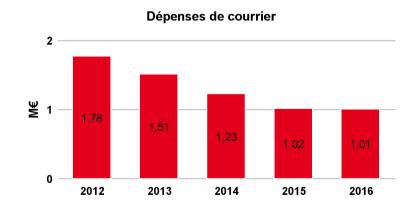
catégorie A : 2 catégorie B : 23 catégorie C : 13

Nombre total de postes : 38

Action

Courrier et gestion administrative

Cette action est mise en œuvre par le Bureau central du courrier du Secretariat général



	2012	2013	2014	2015	2016
Courriers affranchis	1 023 778	1 036 202	940 427	824 701	693 981

Après une baisse importante et continue des frais d'affranchissement depuis 2012 (-43 % entre 2012 et 2016), les dépenses se stabilise en 2016. Un important effort de maîtrise des dépenses postales a en effet été mené : solutions alternatives à l'envoi de courriers (SMS, mails, tournées...), développement des tarifications avantageuses (écopli en nombre), réduction des envois recommandés.

Mission

Ressources humaines

Programme

Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Programme

Politique salariale et gestion des carrières

Programme

Relation sociales et qualité de vie au travail

Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Ce programme comporte cinq actions :

Ce programme relève de la Mission Ressources humaines.

- Communication interne,
- Prospective sur les métiers et les effectifs,
- Formation des agents,
- Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle,
- Maintien dans l'emploi et politique du handicap.

Contexte

L'année 2016 a été marquée par l'élaboration d'une stratégie en matière de ressources humaines pour la période 2016-2021. Il s'agira dans ce cadre de faire évoluer la gestion des ressources humaines du Département.

Au-delà du respect des règles statutaires, la gestion des emplois et des compétences doit à la fois anticiper les évolutions internes (telle la dématérialisation des procédures et des services) et externes (par exemple les évolutions institutionnelles), et leurs impacts sur les métiers et les compétences. Elle doit également répondre aux aspirations individuelles en termes de reconnaissance et de parcours professionnels. L'accompagnement des grands chantiers de modernisation de la collectivité doit intégrer suffisamment en amont la dimension ressources humaines.

La stratégie RH donne une place particulière à la politique Diversité menée par le département, et aux enjeux de formalisation, d'harmonisation, de structuration et de transparence des procédures en matière de gestion d'emploi et des compétences.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- accompagner la mise en œuvre des politiques départementales et des grands projets du Département,
- développer les compétences des agents pour améliorer la qualité du service rendu aux agents,
- accompagner les évolutions des métiers de la collectivité.

Il s'agit également d'accompagner les parcours professionnels de chaque agent, en facilitant les projets de mobilité professionnelle et en répondant aux obligations de formation réglementaires.

Mise en œuvre des priorités

Dans le domaine de la **communication interne**, au cours de l'année 2016, en lien avec la Direction de la communication, les outils de communication interne – tout particulièrement Acteurs et e-acteurs - ont été mobilisés autour de sujets RH concernant l'ensemble des agents. Les élections des représentants du personnel au CDOS, la politique de lutte contre les discriminations (obtention du Label Diversité de l'AFNOR, égalité professionnelle femmes – hommes, réseau des ambassadeurs), la mise en œuvre de la stratégie RH 2016 - 2021, ont été abordés sous différents angles. Une enquête de communication interne menée par le CSA à la demande de la Direction de la communication a permis à plus de cinq cents agents d'exprimer sur leur point de vue sur les différents supports de communication interne.

Les encadrants ont été associés aux enjeux de la stratégie Ressources Humaines dans le cadre de séminaires organisés par pôle. Parmi les autres actions menées, on peut citer les conférences organisées autour des pratiques managériales non discriminantes et celles programmées autour des enjeux de laïcité.

En 2016, 5 matinées d'accueil ont été organisées par le PPRS et ont concerné 238 agents.

Le réseau des référents RH des directions départementales est un des outils permettant de renforcer la communication sur les projets portés par le PPRS. Cinq rencontres du réseau RH se sont tenues en 2016.

En matière de **formation des agents**, 4 541 agents, soit 56 % des effectifs du Département, ont suivi au moins une formation en 2016 (soit +2 % par rapport à 2015). 24 944 journées de formation ont été suivies en 2016, soit un volume global en baisse de 3,68 % par rapport à 2015.

Dans le cadre du déploiement du guide sur la laïcité, 8 conférences se sont tenues avec plus de 350 agents présents. Autour du label diversité, 16 sessions de formation ont été organisées de juin à décembre, mobilisant 166 encadrants.

Au titre de la **gestion des compétences**, 609 commissions de recrutement se sont tenues (566 en 2015) et 569 postes ont été pourvus. 824 demandes de stages ont été satisfaites.

Le cycle de management s'est poursuivi avec 5 sessions de formation (4 sessions d'encadrants de proximité et 1 session d'encadrants de managers). L'Atelier Compétences managériales en direction des cadres expérimentés a évolué, en intégrant

l'analyse des pratiques managériales au moyen d'un groupe de codéveloppement. 9 sessions de codéveloppement au sein des directions ont été tenues en 2016. Les actions de coaching individuel et collectif ont été poursuivies tout au long de l'année : 10 coachings individuels ont été réalisés, ainsi que 3 coachings collectifs, dont 1 en binôme avec un cabinet externe.

Au titre de la **politique du handicap**, le Département compte 647 bénéficiaires de l'obligation d'emploi (8,12 %), en conformité avec le cadre légal.

Concernant le volet insertion, au regard des engagements pris par le Département concernant le recrutement de travailleurs handicapés par la voie directe (dont contrat d'accompagnement dans l'emploi et Emploi d'avenir), une nouvelle dynamique a été engagée dans le cadre d'un partenariat interne avec la Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale et le responsable des Equipes RH, afin de travailler sur de nouveaux sourcing. Une première démarche a été amorcée en novembre 2016 lors de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, à l'occasion des « Défis pour l'emploi » organisés par le Département en partenariat avec Cap Emploi.

Il est prévu de poursuivre et de renforcer ce dispositif, notamment en mobilisant l'ensemble des partenariats du champ de l'insertion et du handicap présents sur le territoire. Concernant l'accueil d'apprentis en situation de handicap, il a été décidé de travailler avec le secteur en charge de l'accueil d'apprentis au PPRS, le Cerfal et le Service des crèches, à l'intégration dès la rentrée 2017 d'apprentis cuisiniers en crèches.

Concernant le volet maintien dans l'emploi, le travail s'est articulé autour de la synergie entre la prévention, l'amélioration des conditions de travail et la prise en compte du maintien dans l'emploi afin de proposer aux personnes en situation de handicap une inclusion professionnelle. Les aménagements de situation de travail réalisés ont permis de faire progresser la réflexion sur l'organisation des prises en charge autour des préconisations de la Médecine professionnelle et préventive et sur la prévention de l'usure professionnelle, notamment celles concernant le travail sur écran.

Afin de limiter le nombre d'actions curatives dans ce domaine, un livret « Conseil à l'aménagement et au réglage du poste de travail bureautique » a été élaboré par le Pôle prévention des risques physiques et techniques. Parallèlement, la démarche de prévention dans les métiers sensibles se poursuit avec le soutien du Fonds national de prévention de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) et la mise en place d'un fonds local pour l'amélioration des conditions de travail.

En 2016, 59 agents ont ainsi pu bénéficier d'un aménagement technique de leur poste de travail. 65 agents en situation de handicap ont bénéficié des fonds alloués par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), permettant de supporter le coût élevé de prothèses auditives et de prendre en charge le transport domicile / travail d'agents exposés à de fortes contraintes de mobilité. Enfin, une expérience d'assistance humaine interne sur des activités professionnelles (auxiliaire de vie professionnelle) se prolongera pour de nouveaux agents.

Le dispositif de requalification professionnelle a été réajusté dans le cadre de la « Démarche d'amélioration du maintien dans l'emploi », de façon à répondre aux dispositions statutaires. 160 agents sont suivis annuellement dans leur parcours de reconversion.

En 2016, 43 agents ont bénéficié d'un soutien médico-psychologique afin d'endiguer les difficultés professionnelles liées à des problématiques de santé. 7 des agents impliqués dans ce dispositif ont parallèlement bénéficié d'un soutien sur leur lieu de travail par des prestataires spécialisés.

Pour faire face à une sollicitation de plus en plus importante de prises en charge liées à des problématiques cognitives, mises en exergue par les évolutions du travail, des séances de remédiation cognitive ont été mises en place. Les résultats obtenus par le biais de ce dispositif notamment sur les aspects concentration et mémorisation ont conduit à la mise en place d'un second groupe.

En termes de communication, les actions de sensibilisation se sont inscrites dans le cadre de la Semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap et se sont articulées, en novembre 2016, autour de trois événements :

- le Forum Action handicap qui a réuni 61 participants autour de la démarche maintien dans l'emploi,
- un rendez-vous Handijob en partenariat avec Cap Emploi dans le cadre du "Forum des métiers organisé par le Département",
- une "Course solidaire' ouverte à tous les agents autour des valeurs du sport afin de véhiculer un message d'entraide et de solidarité vis-à-vis des personnes en situation de handicap.

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Communication interne	Dépenses	0,053	0,087	0,095	0,067	0,088
Formation des agents	Dépenses	0,533	0,628	0,583	0,480	0,375
Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle	Dépenses	0,888	0,717	0,592	0,494	0,458
	Recettes	-	0,030	0,036	0,047	0,003
Maintian dans l'amplai et politique du bandisan	Dépenses	0,170	0,167	0,147	0,208	0,096
Maintien dans l'emploi et politique du handicap	Recettes		0,616	0,587	-	0,552
Total Programme « Modernisation et	Dépenses	1,644	1,599	1,417	1,249	1,017
gestion prévisionnelle des emplois et des compétences »	Recettes	-	0,656	0,624	0,047	0,554

Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Mise en œuvre : Service de la gestion des carrières et des rémunérations

Les objectifs de ce programme sont de favoriser le développement des compétences des agents pour répondre aux évolutions des missions, des organisations et des métiers, et de favoriser la mobilité et les parcours professionnels des agents.

Personnel (31 décembre 2016)

catégorie A : 50 catégorie B : 30 catégorie C : 38

Nombre total de postes: 118

Ne sont pas pris en compte ici les postes ressources et de direction du Pôle personnel et relations sociales.

Action

Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle

Recrutement

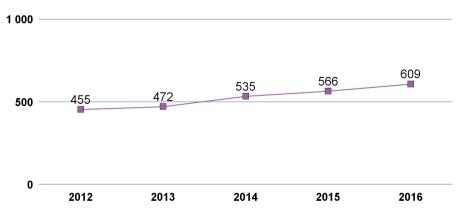
Les objectifs de l'action sont d'anticiper et d'identifier les besoins en matière de compétences, et de permettre ainsi la meilleure adéquation avec les besoins du Département.

Nombre d'agents entrés au Département (et toujours présents au 31/12)



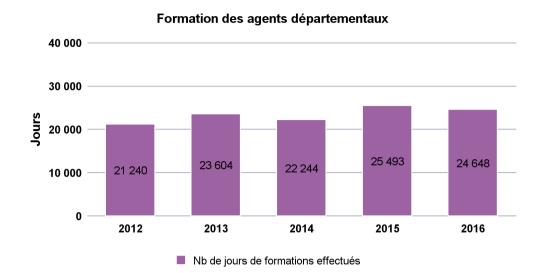
L'évolution des entrées en 2014 correspond en particulier au pourvoi de postes créés dans le cadre de l'ouverture de cinq nouveaux collèges.

Nombre de commissions de recrutement



Formation des agents départementaux

Les objectifs de l'action sont d'anticiper les besoins en matière de compétences, de favoriser la professionnalisation du management et d'accompagner le développement des compétences.



Nombre d'agents ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations :

2012	2013	2014	2015	2016
4 425	4 191	4 331	4 483	4 525

En 2016, on constate une baisse de 3,3 % du nombre de jours de formation (après une forte hausse de 14,6 % en 2015) et une légère hausse de 0,9 % du nombre d'agents formés par rapport à 2015. 61 % des agents femmes départementaux et 64 % des hommes - et 75 % des agents de catégorie A, 72 % des agents de catégorie B, et 55 % des agents de catégorie C - sont partis en formation en 2016.

Action

Maintien dans l'emploi et politique du handicap

Personnes reconnues comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi

L'objectif de l'action est de se conformer au taux légal d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés, de favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'agents bénéficiant de l'obligation d'emploi	534	570	594	634	670
Part d'agents reconnus comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans l'effectif total	7,0 %	7,1 %	7,4 %	7,9 %	8,1 %

En 2016, le Département employait 670 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi, soit 8,1 % de l'effectif total (y compris les assistantes familiales). Ce taux est en constante augmentation depuis plusieurs années. Parmi les 670 agents du Département bénéficiant de l'obligation d'emploi, on comptait 567 femmes et 103 hommes. 394 agents étaient reconnus en qualité de travailleurs handicapés par la CDAPH, 12 agents avaient été victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 %, et étaient titulaires d'une rente et 264 agents étaient en reclassement professionnel.

Politique salariale et gestion des carrières

Ce programme relève de la Mission **Ressources humaines**. Ce programme comporte quatre actions :

- Pilotage de la masse salariale,
- Engagement professionnel,
- Déplacement des agents,
- Ressources humaines de la Direction de l'eau et de l'assainissement.

Contexte

L'un des chantiers lancés dans le cadre de la stratégie RH 2016-2021 vise à favoriser et à reconnaître l'engagement professionnel des agents de la collectivité, dans un contexte réglementaire statutaire qui évolue fortement (accord « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » et régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Les chantiers liés à la mise en place du Système d'information de ressources humaines (SIRH) et à la sécurisation des procédures de paie et de carrière sont poursuivis, et parallèlement, la dématérialisation du dossier agent doit permettre de mieux informer les agents sur leur carrière et leur bulletin de paye. Dans une même optique de réponse aux agents, l'expérimentation de la mise en place d'un bureau retraite a été lancée.

Dans le même temps, le déploiement obligatoire de l'entretien professionnel annuel (EPA) conduit à réinterroger la place de la manière de servir dans la gestion de la carrière.

Enfin, dans le cadre du label diversité, mieux définir les critères de promotion interne constitue un objectif important.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- gérer la carrière, les situations administratives, la mise en œuvre des évolutions statuaires dans la sécurité juridique et selon des critères simples et transparents favorisant l'engagement professionnel,
- rémunérer les agents en assurant sécurité juridique, équité et bonne compréhension des éléments de paie,
- mettre en œuvre un pilotage efficace de la masse salariale.

Mise en œuvre des priorités

Action engagement professionnel et pilotage de la masse salariale

Concernant la gestion des carrières, 2 621 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon, 422 d'un avancement de grade, et 39 d'une promotion interne. 4 502 entretiens professionnels annuels ont été réalisés en 2016.

En janvier 2017, une nouvelle procédure de promotion interne présentée pour avis au Comité technique a été mise en place pour permettre de mieux prendre en compte l'engagement professionnel des agents.

Concernant la maîtrise de la masse salariale, l'année 2016 marque la première année de stabilité des dépenses salariales depuis 2004.

Au cours de l'année, 375 nouveaux agents ont intégré les effectifs, et 489 ont quitté le Département. Parmi ces derniers, 156 agents sont partis à la retraite.

En juillet 2015 a démarré la mise en place d'une expérimentation d'un pôle retraite, qui a pour objectif de traiter l'ensemble des demandes d'information dans ce domaine. En 2016, la montée en charge du nombre de traitement des demandes a permis de mieux répondre aux besoins des agents.

Concernant les moyens dédiés aux directions, le Département a employé en moyenne 47 personnes en contrats aidés, 123 en contrats d'accompagnement dans l'emploi, 150 personnes en contrats de renfort ou de remplacement, 351 vacataires, et 33 apprentis. 78 stagiaires accueillis ont été gratifiés. 17 personnes ont été accueillies au titre du service civique.

Enfin, un certain nombre de mesures réglementaires ont été mises en œuvre. Ainsi, 132 agents ont bénéficié de la Garantie du pouvoir d'achat, et 1 753 de l'indemnité dégressive. 21 468 heures supplémentaires ont été attribuées dans les directions. Enfin, 243 personnes ont perçu l'allocation perte d'emploi en 2016.

Action déplacements des agents

Le Département souhaite promouvoir l'usage des transports en commun ou de tout autre mode alternatif qui permet de réduire l'empreinte écologique des activités. Cet objectif se concrétise notamment par la prise en charge de 60 à 70 % du Pass Navigo unique depuis septembre 2015 (en fonction des revenus des agents) et par l'attribution de prêts à taux zéro pour l'acquisition d'un véhicule électriques ou hybrides ou d'un vélo électrique.

Une seconde série de mesures vise à encourager les pratiques éco-responsables pour les déplacements professionnels. Il s'agit de s'engager sur des objectifs de diminution de l'empreinte énergétique des déplacements des agents dans le cadre de leur mission, de favoriser l'utilisation des modes de déplacement alternatif à la voiture dans le cadre des déplacements professionnels. La mise à disposition régulière des statistiques sur les déplacements professionnels de leurs agents a pour objectif de renforcer leur prise en compte de ces enjeux.

Par ailleurs, plusieurs objectifs ont été poursuivis concernant les déplacements professionnels, notamment :

- le renouvellement des marchés dits « congés bonifiés » et « déplacements professionnels » dans une logique de baisse des coûts et de maintien de la qualité de service aux agents,
- la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de frais de déplacements,
- la finalisation du déploiement de la dématérialisation des demandes de remboursement de frais en intégrant le service de PMI dans le dispositif,
- la réduction des délais de remboursements aux agents.

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Pilotage de la masse salariale	Dépenses	313,454	322,318	328,729	331,343	329,854
Filotage de la Masse Salanale	Recettes	6,964	7,792	9,346	3,345	10,428
Déplacement des agents	Dépenses	1,533	0,988	1,178	0,965	0,726
Total Programme « Politique salariale et	Dépenses	314,987	323,307	329,907	332,308	330,580
gestion des carrières »	Recettes	6,964	7,792	9,346	3,345	10,428

Politique salariale et gestion des carrières

Mise en œuvre : Service de la gestion des carrières et des rémunérations

Les objectifs de ce programme sont de :

- mettre en œuvre un pilotage efficace de la masse salariale,
- gérer la carrière, les situations administratives, la mise en œuvre des évolutions statutaires dans la sécurité juridique et selon des critères simples favorisant l'implication professionnelle,
- rémunérer les agents en assurant sécurité juridique, équité et bonne compréhension des éléments de paie.

Personnel (31 décembre 2016)

catégorie 0 :

catégorie A: 24 catégorie B: 51 catégorie C: 13

Nombre total de postes: 88

Ne sont pas pris en compte ici les postes support et de direction

du pôle PPRS.

Politique salariale et gestion des carrières

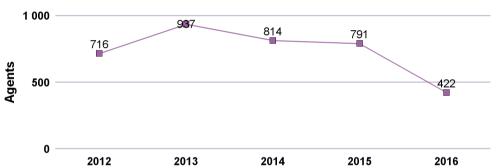
Avancement de grade

L'avancement de grade constitue l'un des dispositifs prévus par le statut pour assurer le déroulement

de la carrière des fonctionnaires.

nt

Nombre d'avancements de grade



En 2016 , 422 agents ont bénéficié d'un avancement de grade. Parmi eux, 321 femmes et 101 hommes.

34,36 % étaient de catégorie A, 7,58 % étaient de catégorie B,

58,06 % étaient de catégorie C.

Promotion interne

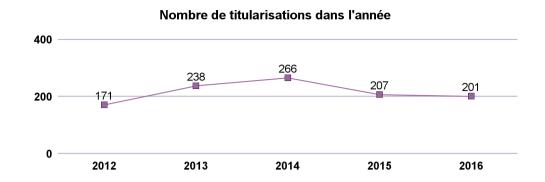
Cette modalité d'avancement permet d'accéder sans concours à un cadre d'emploi de niveau supérieur.

	2012	2013	2014	2015	2016
Nb d'agents inscrits sur liste d'aptitude	16	58	67	39	43

43 agents ont été inscrits sur liste d'aptitude en 2016 (12 femmes et 31 hommes). La diminution en 2015 s'explique essentiellement par l'absence d'organisation par le centre interdépartemental de gestion de promotion interne au choix pour les agents de maîtrise. Cette promotion, qui est la seule à ne pas être contrainte par un quota, avait été organisée en 2014 et avait permis d'inscrire 25 agents.

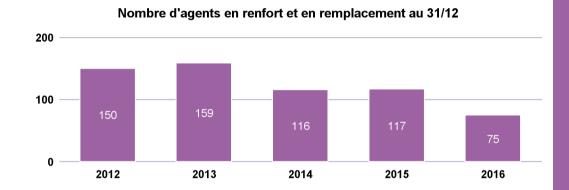
Résorption de l'emploi précaire

L'objectif du
Département est
d'avoir recours aux
agents non titulaires
uniquement
en l'absence de
candidatures de
titulaires répondant
aux critères définis
par les directions.



Gestion des renforts et des remplacements

Le recrutement d'agents non-titulaires pour des remplacements ou des renforts répond à l'absence d'agents ou à des besoins occasionnels.

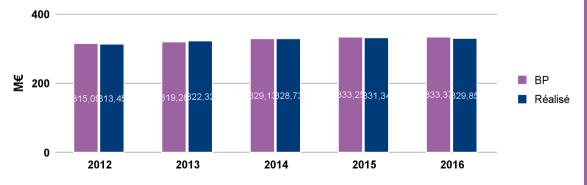


Au 31 décembre 2016, le nombre de renforts remplacements était en baisse par rapport à fin 2015. En moyenne sur l'année, les renforts et remplacements ont été de 74 en 2016 contre 122 en 2015.

Rémunérations et charges

Taux de réa	Taux de réalisation des dépenses CA/BP							
2014	99,9 %							
2015	99,4 %							
2016	98,9 %							

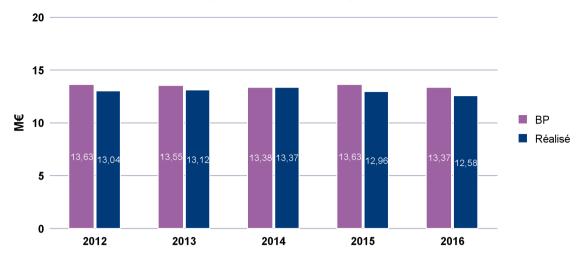
Rémunérations et charges de personnel - Budget principal



La masse salariale a baissé de -0,7 % en 2016.

Elle représentait 19,53 % des dépenses de fonctionnement du Département (budget principal, hors gestion de la dette).

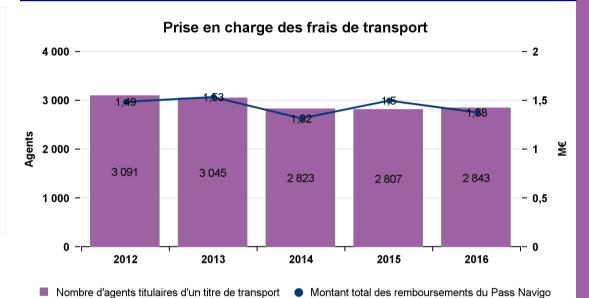
Rémunérations et charges de personnel - Budget annexe (Assainissement)



Action Déplacements des agents

Déplacements des agents : prise en charge des frais de transport

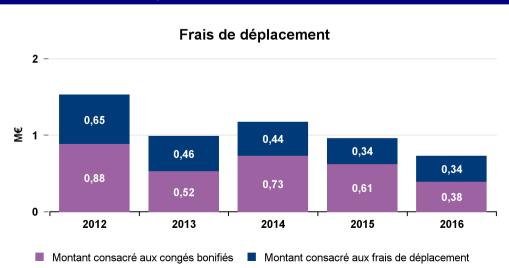
Le Département s'engage pour une meilleure mobilité du personnel en favorisant les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, à travers une participation de 60 à 70 % au Pass



Au 31 décembre 2016, le montant moyen des frais de déplacements s'élevait à 51 € par agent.

Remboursement des frais de déplacement

On note en 2016 une baisse de 38 % du montant consacré aux congés bonifiés par rapport à 2015, les congés bonifiés connaissant une cyclicité se traduisant par un pic tous les 3 ans ; ce pic a eu lieu en 2014. Concernant les frais de déplacement, on observe une stabilité par rapport à 2015.



Relations sociales et qualité de vie au travail

Ce programme relève de la Mission **Ressources humaines**. Ce programme comporte cinq actions :

- Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail,
- Organisation du travail,
- Dialogue social,
- Action sociale du personnel,
- Conditions de travail de la DEA.

Contexte

La fonction RH intervient de manière curative dans la gestion des risques professionnels ou des situations de précarité.

Le Département compte un nombre relativement élevé d'agents en surnombre (près de 200 agents hors poste) ou présentant un risque de désinsertion professionnelle, dont une vingtaine par an peut être affectée sur des postes vacants à la suite d'un parcours de requalification.

Par ailleurs, la capacité de travail mobilisée par le service public départemental est impactée par un taux d'absentéisme de 9.85 %.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont de :

- renforcer la qualité du dialogue social en direction des agents et des équipes,
- prévenir les situations de travail qui peuvent conduire à la dégradation de l'état de santé physique ou psychique,
- améliorer la qualité de vie au travail des agents en améliorant la prise en compte de leurs conditions de travail et de leurs besoins sociaux.

Mise en œuvre des priorités

L'une des priorités de l'année 2016 a été de développer une démarche globale de qualité de vie au travail. Une première série de mesures a visé à poursuivre un dialogue social en mode partenarial. Une deuxième série de mesures a visé l'amélioration des conditions de travail. Les mesures concernent la protection de la santé des agents et notamment la prévention des risques psychosociaux, la prise en charge des troubles psychosociaux, la prévention de l'usure professionnelle (troubles musculo-squelettiques, parcours professionnels de secondes carrières) et la déclinaison du plan d'actions en faveur du maintien dans l'emploi des agents en situation d'inaptitude médicale. Une troisième série de mesures a visé à répondre de façon adaptée aux besoins des agents en matière d'action sociale notamment concernant la protection sociale complémentaire et la lutte contre la précarité (surendettement, logement...)

Par ailleurs, des actions ont été menées afin de promouvoir la diversité en luttant contre les discriminations et en maintenant les agents dans l'emploi. Il s'agit de poursuivre, renforcer et partager avec les directions et les agents l'ensemble des dispositifs et actions mis en place dans le cadre de la démarche de maintien dans l'emploi. Cette politique s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des procédures et devra faire l'objet de bilans qualitatifs et quantitatifs réguliers.

Un autre axe prioritaire a été la sécurisation et l'harmonisation de la gestion des temps pour mieux répondre aux attentes des usagers du service public. Une clarification des règles en matière de gestion des temps de travail et des absences (congés, CET, autorisations d'absences) a été nécessaire et a fait l'objet de plusieurs mesures administratives et institutionnelles. Le régime des autorisations d'absences a été réformé pour tenir compte notamment des évolutions règlementaires. Une partie de l'année 2016 a été consacrée à la rédaction du cahier des charges pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion du temps.

Par ailleurs, un plan de lutte contre l'absentéisme et de prévention de la désinsertion professionnelle a été mis en œuvre. Un premier axe de travail a été de mettre à disposition des directions des indicateurs de suivi de l'absentéisme, point de départ d'un pilotage de l'absentéisme. Il s'agit ainsi de mieux articuler la politique de prévention de l'absentéisme à la prévention des risques psychosociaux et à l'approche pluridisciplinaire qui la caractérise. Sur ce point, des actions prioritaires ont été inscrites dans le programme pluri annuel d'amélioration des conditions de travail 2016-2018.

Dans le domaine du **dialogue social**, des accompagnements auprès des directions et services concernant l'application du protocole d'exercice des droits syndicaux et du dialogue social ont été réalisés ainsi que des concertations autour de thématiques de l'agenda social 2016. Par ailleurs, l'année 2016 a vu l'organisation des élections pour le renouvellement du Conseil d'administration du CDOS en février.

Concernant **la santé et les conditions de travail**, les priorités ont été la consolidation de l'organisation des acteurs de la santé et de la sécurité au travail du Département, le renforcement des démarches de prévention pluridisciplinaire individuelles afin de préserver la santé au travail, et la poursuite de démarches collectives d'évaluation et de prévention des risques (réduction de la pénibilité et amélioration des conditions de travail).

Concernant **l'action sociale du personnel**, la priorité a été de poursuivre l'objectif d'amélioration continue du service rendu sur l'ensemble des prestations. Cette orientation s'est déclinée à travers :

- une réflexion sur la participation de l'employeur à la complémentaire santé et prévoyance voisant à mieux couvrir les agents les plus fragilisés,
- la mise en œuvre de nouvelles modalités de gestion et d'instruction des aides financières sous forme de subventions et d'allocations et des chèques vacances,
- la poursuite de la gestion dématérialisée des dossiers des médaillés,
- la mise en œuvre de la nouvelle convention avec l'APSAD, en identifiant des réponses pour la mise à disposition des locaux à l'issue de la déconstruction de la cité administrative 2,
- la poursuite et l'ajustement du partenariat avec le Centre interdépartemental de gestion pour l'intervention d'une conseillère en économie sociale et familiale.

Ainsi, en terme de valorisation des services rendus, outre l'hommage aux agents médaillés (374 agents ont reçu une médaille d'honneur) et retraités (127 dont 73 % avec bonification de congés), et les voyages offerts à 136 d'entre eux, quatre réceptions ont été offertes lors des départs de cadres supérieurs. 273 agents et 397 enfants ont bénéficié, en 2016, d'aides financières sous forme d'allocations et de subventions notamment pour faire face aux frais de garde d'enfants (dont 16 798 journées de garde pour 130 enfants). Le nombre d'agents bénéficiaires de chèques vacance a augmenté de 5 % en 2016. 100 agents ont bénéficié d'un suivi par la conseillère en économie sociale et familiale. Enfin, 63 familles ont pu être relogées dans le cadre de la prestation logement.

Concernant les prestations visant à l'amélioration de la qualité de vie professionnelle et personnelle de l'agent, l'évolution du dispositif de protection sociale complémentaire a fait l'objet d'une concertation avec les représentants du personnel. En 2016, 2 772 agents ont bénéficié du versement de la participation employeur.

Parallèlement, les relations développées avec les associations du personnel, le CDOS et l'APSAD 93, ont permis de promouvoir les activités de loisirs, culturelles et sportives pour les agents départementaux.

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Santé, conditions de travail et qualité de vie au	Dépenses	0,385	0,398	0,474	0,346	0,368
travail	Recettes	0,000	0,150	0,026	0,062	0,110
Dialogue social	Dépenses	0,016	0,012	0,014	0,004	0,007
Action sociale du personnel	Dépenses	2,240	2,158	1,943	2,135	1,968
Action sociale du personnei	Recettes	0,039	0,019	0,003	0,002	0,002
Total Programme « Relations sociales et	Dépenses	2,640	2,568	2,431	2,486	2,343
qualité de vie au travail »	Recettes	0,039	0,169	0,029	0,064	0,112

PROGRAMME Relations sociales et santé au travail Les objectifs du programme sont : - d'approfondir le dialogue social, - d'agir en faveur de la santé des agents et de leur bien-être au travail, - d'élaborer la stratégie d'informaiton et de communication interne de la collectivité, - d'intégrer les nouveaux agents et de favoriser leur implication professionnelle, - de valoriser les services rendus par les agents.

Personnel (31 décembre 2016)

catégorie A : 25 catégorie B : 12 catégorie C : 31

ombre total de postes : 68

Ne sont pas pris en compte ici les postes support et de direction

du PPRS.

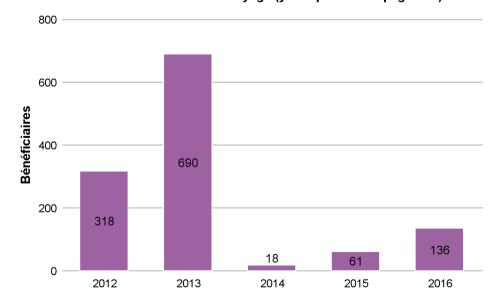
Action Action sociale du personnel

Valorisation des services rendus par les agents (médaillés et retraités)

Il s'agit de rendre un hommage institutionnel officiel aux agents médaillés et retraités ainsi qu'aux cadres quittant la collectivité.

	2012	2013	2014	2015	2016	
Nombre d'agents partant à la retraite ayant bénéficié d'une réception et d'un cadeau	95	85	91	115	127	
Nombre de médaillés	313	309	316	343	374	

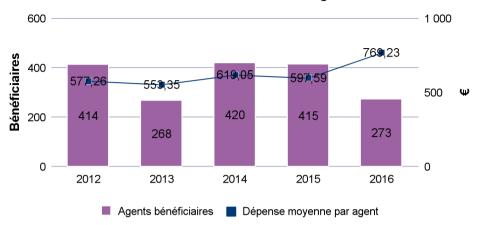
Nombre de bénéficiaires du voyage (y compris accompagnants)



Aides financières : subventions et allocations aux agents (garde d'enfants, prêts...)

	2012	2013	2014	2015	2016
Montant des aides financières et des allocations (en M€)	0,24	0,15	0,26	0,25	0,21





Les dépenses d'allocations représentent 85 % des aides financières. Elles sont constituées des allocations de prise en charge d'enfants et de jeunes adultes porteurs de handicap (57 %) et des allocations pour frais de garde d'enfant de moins de trois ans (43 %). Le Département a pris en charge 16 498 journées de garde d'enfants pour 130 enfants, soit 127 jours de garde par enfant au taux moyen de 4,65 € la journée. Avec ou sans hébergement, les subventions liées aux loisirs ont concerné 157 enfants et ont représenté 10 % des dépenses.

Les chèques vacances

	2012	2013	2014	2015	2016
Chèques vacances - contrats reconduits	207	239	279	308	313
Chèques vacances - nouveaux contrats souscrits	191	197	197	175	194
Total des contrats	398	436	476	483	507
Total des dépenses (en M€)	0,22	0,24	0,25	0,25	0,24

Globalement davantage d'agents ont souscrit aux chèques vacances en 2016 (+ 5 %). La prestation intéresse toujours toutes les catégories d'agents mais à 75 % les agents de catégorie C. 30 % des souscripteurs sont rattachés à la Direction de l'Education et de la Jeunesse (ATTEE).

Mutuelles santé / prévoyance

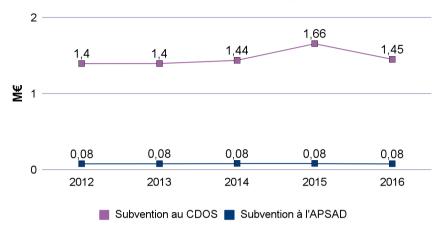
	2012	2013	2014	2015	2016	
mbre d'agents couverts	3 718	2 254	2 559	2 622	2 772	

Depuis la mise en place du nouveau dispositif de protection sociale complémentaire en 2013, il n'y a plus de packs santé/prévoyance. Seuls les contrats santé et prévoyance labellisés ouvrent droit séparément à une participation de la collectivité. Le dispositif de protection sociale complémentaire a poursuivi son développement en terme de nombre de bénéficiaires : 2 772 agents ont bénéficié du versement de la participation du Département pour des contrats en santé et/ou en prévoyance.

Les relations avec les associations du personnel

Les relations développées avec les associations du personnel, le CDOS et l'APSAD, visent à promouvoir les activités de loisirs, culturelles et sportives des agents du Département. Le Bureau de l'action sociale veille à la mise en œuvre des moyens nécessaires au bon déroulement des activités de ces associations.

Subventions aux associations du personnel



Le partenariat entre le Département et le CDOS se matérialise par trois conventions signées le 19 novembre 2014 pour une durée de trois ans :

- une convention de moyens et d'objectifs,
- une convention de mise à disposition du personnel,
- une convention relative à la prestation offerte aux agents médaillés et retraités.

La participation financière du Département s'est déclinée en 2016 de la façon suivante :

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 265 966 euros qui a connu une croissance de 1 % liée à l'évolution de la masse salariale,
- une subvention pour la gestion de la prestation offerte aux agents médaillés et retraités de 167 049 €.

A ces montants s'ajoute une subvention supplémentaire d'un montant de 274 973 € versée pour compenser le remboursement par le CDOS des salaires des six agents mis à disposition.

Mission

Conduite de l'action départementale

Programme

Stratégie budgétaire et financière

Programme

Gestion de la dette

Programme

Commande publique

Programme

Information et communication

Programme

Mission Jeux olympiques

Stratégie budgétaire et financière

Ce programme comporte huit actions :

- Ce programme relève de la Mission
- Conduite de l'action départementale
- Analyse financière globale,
- Recettes générales,
- Expertise financière,
- Gestion comptable du patrimoine,
- Gestion mandatements et recettes,
- BSPP et préfecture de police,
- Finances assainissement
- Contrôle de gestion.

Contexte

Malgré l'amplification des efforts de gestion concernant les dépenses courantes, la situation financière du Département demeure complexe, compte tenu de la croissance continue des dépenses d'allocation RSA et des prélèvements toujours plus importants sur les recettes générales.

L'allocation RSA a ainsi de nouveau progressé en 2016, atteignant 472 millions d'euros, contre 450 millions d'euros en 2015 (soit près de 5 % d'augmentation). Le Département a dû ajouter une enveloppe supplémentaire de 27 millions d'euros lors de la décision modificative pour assurer le paiement intégral de cette prestation.

L'année 2016 a été marquée par les négociations sur la renationalisation du financement du RSA entre l'Assemblée des Départements de France et le Gouvernement. Elles se sont soldées par un échec en raison de divergences sur l'année de référence. Les Départements continueront donc à assurer le financement du RSA.

Plus largement, les trois allocations individuelles de solidarité (AIS) ont représenté un montant de 598 millions d'euros en 2016, soit un tiers des dépenses réelles de fonctionnement du Département.

Les dépenses du pôle solidarité représentent au total les deux tiers des dépenses réelles de fonctionnement du Département. Outre les AIS, elles recouvrent notamment les frais de séjours et d'hébergement en établissements médico-sociaux pour près de 300 millions d'euros, la rémunération des assistants familiaux pour 39 millions d'euros, et les cartes améthystes à hauteur de 21,7 millions d'euros.

Parallèlement, en 2016, les recettes générales du Département ont progressé de 3,6 % par rapport à l'année 2015, sous l'effet de la hausse du taux de la taxe foncière sur le bâti de 1,41 point, d'un niveau exceptionnel de DMTO (203 millions d'euros, soit le plus haut niveau jamais atteint par le Département) et d'un produit de 5,5 millions d'euros issu du Fonds exceptionnel destiné aux Départements en difficulté financière.

Cependant, les prélèvements sur les recettes générales n'ont jamais été aussi élevés. En effet, ils ont atteint 44,7 millions d'euros en 2016, répartis de la façon suivante :

- 22,2 millions au titre de la contribution du Département à la réduction du déficit public. Ce montant est identique à celui prélevé en 2015 et sera reconduit en 2017. Entre 2013 et 2017, la contribution totale du Département devrait atteindre près de 80 millions d'euros;
- 12,7 millions d'euros au titre du Fonds de péréquation sur les DMTO (10,6 millions d'euros en 2015). Cette progression s'explique par le haut niveau de DMTO atteint en 2015 ;
- 9,8 millions d'euros au titre du prélèvement pour le Fonds de solidarité sur les DMTO (9,4 millions d'euros en 2015). Cette progression s'explique également par le haut niveau de DMTO atteint en 2015.

La situation financière du Département s'est certes stabilisée en 2016 grâce à une conjoncture économique plutôt favorable et à des évènements ponctuels (recours au levier fiscal, fonds d'urgence). En effet, les recettes liées aux DMTO et à la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui représentent près de 430 millions d'euros, sont corrélées au marché immobilier et à la santé des entreprises.

Mais le transfert, dès 2017, de 25 points de CVAE départementale à la Région Ile de France, remplacés par une dotation figée, altérera encore davantage le dynamisme des recettes générales du Département.

Le Département a néanmoins fait le choix d'investir massivement pour l'avenir, au bénéfice du territoire et de sa population. Ainsi, en complément des plans déjà lancés (PPEP, PAC 2020), deux plans majeurs ont été adoptés en 2016 : le plan mobilités durables, doté d'une enveloppe de 50 millions d'euros, et le plan « à vos parcs », doté d'une enveloppe de 54 millions d'euros.

Objectifs du programme

- Les objectifs de ce programme sont les suivants :
- proposer une stratégie financière pluriannuelle à travers une veille juridique active,
- apporter aux Elus une expertise financière, outil d'aide à la décision, dans la définition des priorités du Département,
- assurer le financement des actions du Département,
- accompagner les directions dans la préparation et le suivi de leur budget,
- favoriser la recherche active de nouvelles recettes en support des directions opérationnelles,
- garantir la lisibilité des fonds alloués par le Département à ses partenaires (subventions),
- accompagner les directions dans leurs relations avec leurs partenaires externes en leur apportant l'expertise financière nécessaire,

- poursuivre la dématérialisation de la chaîne comptable,
- améliorer la qualité de l'exécution comptable des dépenses et des recettes,
- fiabiliser les écritures comptables de fin d'exercice et avoir une vision exhaustive du patrimoine départemental.

Mise en œuvre des priorités

En termes d'analyse financière globale, l'activité 2016 a porté sur plusieurs axes, notamment un accompagnement des directions dans l'exécution de la dépense, l'analyse des rattachements, la mise en place d'une procédure de dématérialisation des virements de crédits, et le suivi des recettes.

Le cadrage budgétaire 2016, défini sur la base d'une prospective en termes de recettes générales, s'est de nouveau appuyé sur la définition de plafonds en fonctionnement et en investissement. Ces plafonds ont ensuite été ventilés par pôle, tout en garantissant une fongibilité entre pôles.

En matière d'**expertise financière**, plusieurs axes de travail ont été privilégiés.

Ainsi, la Direction du Budget, des Finances et du Contrôle de Gestion (DBFCG) a apporté un accompagnement à la Délégation à la Vie Associative et à l'Education Populaire (DVAEP) dans la montée en charge de l'outil de gestion des risques associatifs OGRA, et a par ailleurs contribué au rapport sur la politique associative.

D'autre part, un outil de pilotage financier a été mis en place, comprenant des indicateurs sur la situation financière des partenaires, communs avec ceux d'Ogra. Les 9 tableaux de bord sont adressés à la Direction générale et aux directions opérationnelles, deux fois par an. Ces tableaux ont permis d'identifier 16 structures dont la situation financière était dégradée et de proposer un accompagnement spécifique de leur suivi conjointement avec les Directions opérationnelles concernées.

Enfin, la DBFCG a assuré ses missions récurrentes d'expertise financière. En 2016, 109 organismes partenaires du Département ayant bénéficié d'une subvention supérieure à 75 000 euros ou présentant des problématiques particulières ont fait l'objet d'un suivi. Avec un double objectif d'alerte financière et d'accompagnement des directions opérationnelles dans leur dialogue de gestion avec les partenaires subventionnés, 41 notes d'analyse, dont 12 analyses approfondies et 29 analyses synthétiques ont été réalisées. L'année 2016 a été également marquée par le rapprochement du contrôle de gestion et de l'expertise financière en vue de la réalisation d'un audit financier et organisationnel, portant sur un partenaire habilité à l'aide sociale et tarifé par le Département. L'analyse financière d'un patrimoine immobilier du Département a également été réalisée, avec participation aux négociations pour la détermination de son prix de vente.

En termes de **Gestion comptable du patrimoine**, l'année 2016 a été marquée par un travail de rapprochement entre l'inventaire physique et comptable et l'ajustement avec l'état de l'actif du compte de gestion, notamment au niveau des immobilisations financières.

Concernant la **Gestion des mandatements et recettes,** une procédure de contrôle interne comptable a été mise en place (contrôles aléatoires sur certaines dépenses avant mandatement).

En 2016, la situation a évolué avec un taux de rejet comparable à l'année précédente en dépense (2,27% au lieu de 2,29%) mais inférieur en recette (3,34% au lieu de 4%)

Les actions entreprises en 2015 pour améliorer la qualité comptable se sont poursuivies en 2016 avec notamment la formalisation de guides de procédures à usage interne (guides, fiches de procédures et notes ont été diffusés et intégrés dans le site collaboratif I-COMPTA) et la poursuite d'une réflexion sur la professionnalisation de la fonction comptable (accompagnement des directions, préparation d'une formation interne sur la qualité comptable).

Enfin, concernant l'action **BSPP** et **Préfecture de police**, la direction a participé aux réunions budgétaires de la BSPP, et a effectué le contrôle et la vérification du montant des appels de fond à l'appui des décisions et pièces budgétaires votées lors des commissions consultatives de gestion.

Fonctionnement (en millions d'euros)	2012	2013	2014	2015	2016
Analyse financière globale	Dépenses	0,091	32,079	24,507	48,892	19,368
Analyse illianciere globale	Recettes	70,676	70,680	77,920	73,370	94,922
Desettes séréveles	Dépenses	14,352	2,412	13,798	20,035	24,498
Recettes générales	Recettes	1 541,557	1 586,541	1 675,050	1 700,664	1 761,088
Expertise financière	Dépenses	0,136	0,091	0,046	0,121	0,017
	Dépenses	48,713	49,110	55,310	54,094	50,599
Gestion comptable du patrimoine	Recettes	9,621	10,930	9,420	9,852	10,250
Gestion des mandatements et des	Dépenses	0,968	0,561	0,743	1,242	0,487
recettes	Recettes	0,053	9,818	5,220	11,169	-
BSPP et préfecture de police	Dépenses	34,546	34,819	36,007	35,311	35,890
Financial	Dépenses	0,687	0,784	0,709	0,741	1,485
Finances assainissement	Recettes	48,044	46,285	48,124	46,048	45,052
Total	Dépenses	99,493	119,856	131,120	160,436	132,344
Programme Stratégie budgétaire et financière	Recettes	1 669,951	1 724,254	1 815,734	1 841,103	1 911,311

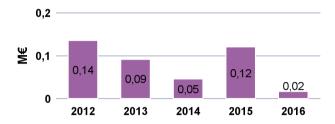
Investissement (en millions d'euros)		2012	2013	2014	2015	2016
Analyse financière globale	Dépenses	28,836	21,422	0,004	54,823	41,772
Analyse ilitariciere giobale	Recettes	28,836	21,422	1,481	54,823	41,772
Recettes générales	Recettes	23,405	28,011	36,673	34,227	23,522
	Dépenses	9,621	10,930	9,420	9,852	10,250
Gestion comptable du patrimoine	Recettes	48,713	49,110	55,310	54,094	50,599
BSPP et préfecture de police	Dépenses	2,212	1,815	1,817	1,214	1,234
Figure	Dépenses	13,570	2,852	3,400	5,649	19,904
Finances assainissement	Recettes	29,287	17,267	14,944	14,369	22,458
Total	Dépenses	54,239	37,019	14,641	71,538	73,160
Programme Stratégie budgétaire et financière	Recettes	130,241	115,810	108,408	157,513	138,353

Stratégie budgétaire et financière

Mise en œuvre : Direction du budget, des finances et du contrôle de gestior La politique financière du Département a pour objectif d'assurer la capacité à mettre en œuvre les politiques départementales sur la durée en en maîtrisant le coût financier.

Moyens financiers

Dépenses de fonctionnement



Sont représentés ici uniquement les frais de dépenses directes de fonctionnement propres à la Direction du budget, des finances et du contrôle de gestion.

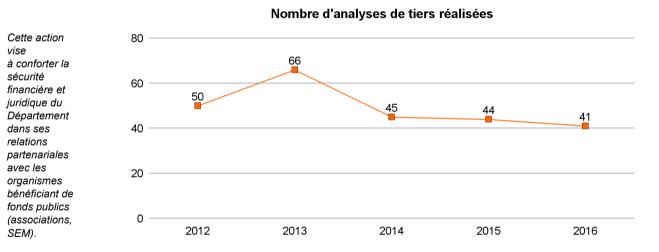
Personnel (31 décembre 2016)

Catégorie A : 22
Catégorie B : 8
Catégorie C : 7

Nombre total de postes: 37

Action Expertis

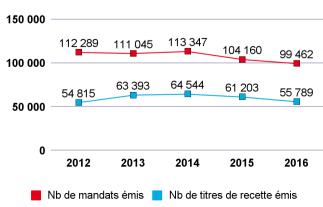
Expertise financière des tiers



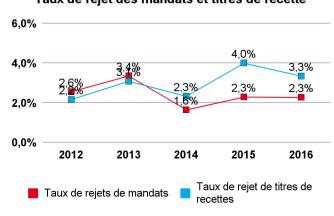
Action Gestion des mandatements et des recettes

Gestion mandatements et recettes

Emission de mandats et de titres de recette



Taux de rejet des mandats et titres de recette



Gestion de la dette

Ce programme relève de la Mission

Conduite de l'action départementale

Ce programme comporte deux actions :

- Dette
- Trésorerie

Contexte

La stratégie du Département en matière de gestion de la dette s'inscrit dans un contexte d'accélération de sa politique d'aménagement territorial. Les plans d'investissement qui en résultent sont financés prioritairement par des prêteurs publics. En parallèle, à la faveur d'un contexte de taux bas, le Département poursuit sa politique de désensibilisation de son encours structuré tant par la voie judiciaire que par la négociation.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont :

- d'assurer la pérennité et la sécurité des sources de financement en matière d'emprunts,
- de diversifier les sources de financement et les prêteurs,
- d'assurer la disponibilité de ressources suffisantes tout en limitant le coût de mobilisation d'outils de trésorerie.

Mise en œuvre des priorités

Pour la première fois depuis plusieurs années, l'encours de la dette a baissé. Au 31 décembre 2016, le stock de dette était ainsi de 1,229 milliard d'euros, soit une baisse de 0,8 % par rapport au 31 décembre 2015 (1,237 milliard d'euros). Ce désendettement est dû à un emprunt 2016 inférieur de près 12 millions d'euros à l'amortissement annuel du capital.

Le Département a, par ailleurs, procédé, en 2016, au refinancement d'un emprunt à taux variable doté d'une marge bancaire de 2,90 %. Le taux du nouvel emprunt est de 1,26 %. Ce refinancement devrait permettre au Département d'économiser près de 21 millions d'euros sur une durée de 20 ans.

Pour financer ses dépenses d'investissement, le Département a privilégié l'emprunt auprès des banques publiques ou parapubliques. Le Département a ainsi signé avec la Caisse des dépôts et consignations deux prêts à taux zéro pour un montant total de 7,7 millions d'euros. Le Département a également levé 103,07 millions d'euros auprès de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (BDCE). Cet emprunt constitue la deuxième tranche de l'enveloppe de 200 millions d'euros signée en novembre 2015 avec la BDCE, consommée à hauteur de 58 %

En 2016, 90 % de l'encours aura été noté 1A selon la charte de bonne conduite, contre 50 % en 2012.

Concernant la trésorerie, les outils de suivi ont été mis à jour et amélioré tout au long de l'année en coordination avec la Paierie départementale. Le Département dispose d'un emprunt assorti d'une ligne de trésorerie qui n'a pas été utilisée en 2016.

Fonctionnement		2012	2013	2014	2015	2016
Dette	Dépenses	40,231	40,990	165,407	59,279	44,813
Dette	Recettes	2,452	1,830	110,415	58,062	2,857
Trésorerie	Dépenses	0,001	0,015	-	=	-
Total	Dépenses	40,232	41,005	165,407	59,279	44,813
Programme Gestion de la dette	Recettes	2,452	1,830	110,415	58,062	2,857

Investissement		2012	2013	2014	2015	2016
Dette	Dépenses	59,805	63,019	92,789	70,874	115,906
	Recettes	127,719	126,408	153,900	88,593	107,253
Total	Dépenses	59,805	63,019	92,789	70,874	115,906
Programme Gestion de la dette	Recettes	127,719	126,408	153,900	88,593	107,253

Commande publique

Ce programme relève de la Mission

Conduite de l'action départementale

Ce programme comporte trois actions :

- Sécurisation juridique des marchés publics
- Développement d'une commande publique durable
- Dématérialisation de la commande publique

Contexte

L'année 2016 a vu l'entrée en vigueur de la réforme du droit de la commande publique, entrée en application au 1^{er} avril. Ce nouveau corpus entérine des évolutions en faveur d'une rationalisation de l'achat public et d'un assouplissement des procédures, concourant aux deux objectifs majeurs que sont la simplification des normes relatives à la commande publique et la contribution de l'achat public au développement durable.

Le 10 décembre 2016 a été promulguée la loi « Sapin II » relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dont le titre III porte sur « la modernisation des règles de la domanialité et de la commande publique ». Elle autorise le Gouvernement à adopter la partie législative du Code de la commande publique par voie d'ordonnance, dans un délai de 24 mois.

Le nouveau Code de la commande publique est donc attendu pour fin 2018 - début 2019. La constitution d'une base juridique ainsi unifiée, permettra d'atteindre l'objectif de simplification du droit de la commande publique.

En termes d'impact sur les procédures internes au Département, peuvent être retenues la précision apportée sur l'obligation de motiver toute dérogation à la règle de l'allotissement, et surtout, la réaffirmation de la responsabilité de l'acheteur public dans la lutte contre les offres anormalement basses. Celui-ci doit en effet désormais mettre en œuvre tous les moyens lui permettant de les détecter et de les écarter. Bien que cette problématique soit déjà bien intégrée dans les pratiques de commande publique de la collectivité, la vigilance, en phase d'analyse, quant au respect de cette obligation, devra être maintenue. Sur ces sujets, les services de l'Etat, qui ont renforcé leurs compétences en matière de commande publique en 2016, sont particulièrement attentifs lors du contrôle de légalité des pièces de marché.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- contribuer au développement d'une politique d'achat,
- être garant du respect des règles juridiques en matière de commande publique,
- contribuer au renforcement de la fonction achat,
- développer le pilotage de l'activité de commande publique,
- être force de proposition pour la prise en compte du développement durable dans les achats départementaux,
- assurer le contrôle des objectifs d'achat public socialement responsable.

Mise en œuvre des priorités

En 2016, la Délégation à la commande publique (DCP) a notifié 240 contrats de commande publique, pour un montant total de 350 millions d'euros (intégrant le CP4, contrat de partenariat 2016-2038). 105 contrats comportaient au moins une clause sociale et/ou environnementale, soit 44 % des contrats passés en 2016. 98 marchés notifiés par le Département en 2016 comportaient une clause environnementale. 17 marchés comportaient une clause sociale (dont 5 marchés entièrement dédiés à l'insertion et 1 marché réservé au secteur de l'emploi protégé).

Suite à la réforme du droit de la commande publique d'avril 2016, le *Guide interne des procédures liées à la passation des marchés publics* a été mis à jour.

Le travail de rédaction d'un Schéma départemental des achats publics responsables, visant à entériner les objectifs de la collectivité en termes de commande publique responsables s'est poursuivie en 2016.

La DCP a assuré son rôle de conseil et de sécurisation juridique, auprès des directions, permettant de prévenir le risque contentieux. Ainsi, seuls deux recours ont été formés sur la totalité des marchés notifiés, dont un rejeté par le tribunal administratif et l'autre toujours en jugement. Aucune lettre d'observation de la préfecture n'a été reçue. L'accompagnement de la DCP a porté également sur la pertinence des choix contractuels.

En 2016, la DCP a organisé 23 commissions d'appels d'offres, 4 séances de jurys de concours, 3 commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL) et 2 commissions départementales des contrats de partenariat (CDCP). Le Département s'est investi dans la gouvernance du logiciel de commande publique, en participant notamment à différentes instances en lien avec d'autres collectivités utilisatrices. Le logiciel de commande publique a notamment connu une évolution importante au 1er avril 2016, afin d'intégrer les évolutions issues de la réforme de la commande publique.

La veille juridique a été marquée par les évolutions réglementaires d'avril 2016, pour lesquelles plusieurs communications ont été adressées aux agents du Département (notes, guide des procédures) afin de les informer des principales évolutions.

En termes d'amélioration de la performance économique des offres, la DCP a travaillé en 2016 sur le développement de la négociation. 68 % des marchés notifiés en 2016 ont été passés selon des procédures éligibles à la négociation. Cette dernière a concerné 44 marchés, soit 26 % des procédures éligibles, dont 34 marchés à procédure adaptée (MAPA). L'économie issue de la négociation s'est élevée à 157 380 €. Par ailleurs, la DCP a continué à développer le mode projet dans la conduite de certains achats complexes, ou marqués par un portage (achats relatifs aux prestations d'hébergement, aux prestations de transport, et à la construction d'une maison danubienne). Ces approches permettent d'accompagner les directions vers une meilleure définition du besoin.

Une formation à la commande publique durable a été dispensée et le Département a participé à l'élaboration d'un guide « Commande publique et climat », sous la direction du Groupe d'études marchés « Développement durable », coordonné par le service des Achats de l'Etat.

Un recensement des besoins de marchés a été réalisé, par la DCP, en 2016, en collaboration avec les directions. Ce travail fera l'objet d'une présentation par pôle.

En matière de qualité, et de poursuite la démarche d'amélioration continue dans le cadre de la certification, la DCP a maintenu sa certification ISO 9001.

Les projets de la DCP relatifs à la dématérialisation de la commande publique et à la modernisation de ses outils numériques s'inscrivent dans le cadre de la stratégie numérique du Département. La DCP a pu obtenir davantage d'offres dématérialisées (obligation au-delà de 3 millions d'euros) : sur les consultations lancées en 2016, 614 offres dématérialisées ont été déposées, ce qui constitue 25 % des plis remis. Ce chiffre est en augmentation de 3 % par rapport aux consultations lancées en 2015.

Au titre de la passation des contrats de commande publique, la DCP s'est par ailleurs investie dans la mise en œuvre des grands plans d'investissement du Département. Ces plans donnent lieu à la passation d'un nombre important de MAPA de travaux, ou la conduite de contrats plus conséquents tels que les marchés globaux de performance. La construction ou reconstruction de collèges ou de crèches selon la loi MOP a impliqué également l'organisation de jurys de concours et la passation d'appels d'offres pour des marchés travaux de montants conséquents. Enfin, la mise en œuvre des plans d'investissement occasionne parfois une consommation accélérée d'accords-cadres à bons de commande et un renouvellement anticipé des contrats. L'instance Transmarchés, copilotée par la DCP, est un support pour l'organisation de la passation de ces contrats utilisés par plusieurs directions.

En 2016, la DCP a été sollicitée dans le cadre de marchés en lien avec la candidature de Paris aux jeux olympiques et paralympiques de 2024, concernant les projets relatifs aux équipements sportifs (Marville, piscine de Pierrefitte, etc.) ou au développement de certains quartiers (jurys de concours pour l'aménagement du futur quartier métropolitain autour de la gare Dugny-La Courneuve, ou pour la création d'une passerelle sur la Seine dans le cadre du quartier UniverSeine).

Fonctionnement En euros		2014	2015	2016
Plateforme de dématérialisation des marchés	Dépenses	22 235	21 830	19 070
Total Programme « Commande publique »	Dépenses	22 235	21 830	19 070

Commande publique

Mise en œuvre : Délégation à la

Les objectifs du programme sont le respect des règles juridiques de la commande publique et la prise en compte des enjeux de développement durable dans les achats départementaux.

Moyens financiers

Dépenses de fonctionnement



Depuis 2014, le service de la commande publique de la Direction du budget et des finances est devenu la Délegation de la Commande Publique (DCP), et dispose d'un budget propre.

Personnel (31 décembre 2016)

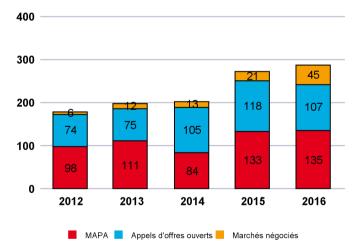
Catégorie A: 10
Catégorie B: 5
Catégorie C: 0

Nombre total de postes : 15

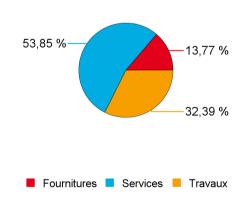
Assistance et conseil pour l'élaboration des marchés publics

Cette action consiste à assister et conseiller les directions dans leur processus d'achat et à vérifier la bonne application des règles de passation des marchés et d'achat public.

Nombre de notifications par type de procédures



Part des notifications 2016 par type de marchés



MAPA 2016	Nombre	Part
Inférieur à l'estimation	74	70,5 %
Supérieur à l'estimation	31	29,5 %
Total	105	100 %
Attribution au moins disant	32	30,5 %

CAO 2016	Nombre	Part
Inférieur à l'estimation	64	60 %
Supérieur à l'estimation	28	26 %
Procédure infructueuse	15	14 %
Total	107	100 %
Attribution au moins disant	67	63 %

Programme

Information et communication

Ce programme relève de la Mission

Conduite de l'action départementale

Ce programme comporte trois actions :

- Information générale,
- Communication sectorielle,
- Communication interne.

Contexte

La Direction de la communication est mobilisée dans la mise en œuvre des différents plans d'investissement de la nouvelle mandature : plan « petite enfance et parentalité », plan « ambition collèges », plan « à vos parcs », plan « mobilité », plan « défi handicap : une réponse pour chacun » .

Les contraintes budgétaires conduisent à interroger systématiquement le bien-fondé des actions de communication et l'efficience des outils utilisés, à poursuivre la recherche d'économies (impression, stockage, prestations d'agence), et à développer de nouvelles formes de communication (internet, communication en ligne...).

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- faire connaître le Département et les politiques départementales,
- permettre aux usagers d'être informés sur les prestations auxquelles ils pourraient prétendre,
- développer l'interactivité avec les citoyens,
- valoriser les initiatives,
- répondre aux besoins des directions en matière de communication sectorielle,
- bâtir une communication de proximité et utile à l'agent.

Les objectifs stratégiques de 2016 s'inscrivent dans la poursuite des années précédentes avec la construction d'une meilleure connaissance des politiques départementales et l'identification de l'institution par la reconnaissance ou l'usage de ses services publics. Cette orientation s'est notamment traduite par le développement de liens plus directs avec la population, la mise en valeur du territoire par ses services, la reconnaissance des actions mise en œuvre par les agents départementaux.

Mise en œuvre des priorités

Concernant l'**information générale**, en 2016, la périodicité du magazine « Seine-Saint-Denis » a été augmentée de 6 à 10 numéros.

La poursuite du travail éditorial en lien avec les vidéos et les contenus rédactionnels sur le web s'est accompagnée d'un renforcement de la présence et de la visibilité du Département sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et Twitter).

Dans le cadre de la promotion de la vie démocratique, la Direction de la communication a également assuré, en 2016, la diffusion des 9 séances de l'Assemblée départementale, accessibles en direct ou en différé. Des temps d'échanges avec les citoyens, via des actions collectives et notamment des conférences ont par ailleurs été menés. Les invitations aux initiatives et événements ont pu être diffusées grâce à l'amélioration de la base de données, et a posteriori, la couverture des initiatives vient enrichir la bibliothèque d'images.

En matière de **communication sectorielle**, la Direction de la communication accompagne les directions opérationnelles dans la conception de leurs plans d'actions. En 2016, le Direction a notamment accompagné le PPRS dans le déploiement de la stratégie RH 2016-2021, et l'obtention du label diversité de l'AFNOR : en interne avec le développement d'une charte graphique spécifique, l'élaboration d'un guide de la laïcité diffusé à 4 900 exemplaires, et de dépliants et affiches pour la promotion de l'égalité, mais aussi en externe avec la communication réalisée lors de l'obtention du label et l'élaboration d'un dossier presse égalité hommefemme et du dépliant « jeunes contre le sexisme » diffusé à 800 exemplaires par l'observatoire des violences envers les femmes.

Dans le domaine social, la problématique de la communication aux allocataires s'est révélée prégnante, et une réflexion a été engagée sur l'utilisation du SMS, qui permettrait une information instantanée et personnalisée aux usagers.

2016 a vu également se développer l'organisation et l'harmonisation de la communication de réseau : le Centre de ressources partenaires, plateforme permettant de relier le Département à l'ensemble de ses partenaires (association, entreprise, porteur de projet, collectivité territoriale), a été développé. Une seconde version de cet outil de coopération est prévue en 2017, dotée de davantage de fonctionnalités.

Enfin, la nécessité d'adresser des informations ciblées à des publics particuliers a été poursuivie et renforcée à travers l'envoi des différentes newsletters du Département, parallèlement à un travail de mise à jour de la base de données « Arc » permettant un adressage spécifique.

En matière de **communication interne**, la diffusion du magazine ACTEURS s'est poursuivie (même nombre de numéros et même tirage moyen qu'en 2015). L'enquête de lectorat effectuée en 2016, auprès de 600 agents, révèle des résultats positifs avec notamment une estimation de 80 % de lecteurs parmi les agents du Département.

Par ailleurs, l'intranet est devenu l'espace virtuel privilégié de l'agent, où il trouve accès à sa messagerie, aux applications métiers, ou à son dossier personnel RH. La Direction de la communication a notamment accompagné le PPRS dans la dématérialisation de la fiche de paie. Enfin, l'effort sur l'éditorialisation du suivi de l'actualité du Département s'est poursuivi.

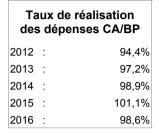
Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Information générale	Dépenses	2,619	2,516	2,305	2,432	2,531
Thornation generale	Recettes	0,083	0,055	0,057	0,055	0,010
Communication sectorielle	Dépenses	0,780	0,583	0,594	0,481	0,290
Total Programme	Dépenses	3,399	3,099	2,899	2,913	2,821
« Information et communication »	Recettes	0,083	0,055	0,057	0,055	0,010

Information et communication

Mise en œuvre : Direction de la

La politique départementale en matière de communication a pour objectifs de répondre aux besoins de communication des différentes directions départementales et de promouvoir les actions du Département en développant des outils de communication modernes et performants.

Moyens financiers



Taux de réalisation des dépenses CA/BP 2012 : 102,6% 2013 : 96,9% 2014 : 98,6% 2015 : 73,5% 2016 : 78,0%

4,00 2,00 3,40 3,10 2,90 2,91 2,82 0,00 0,05 0,06 0,05 0,01

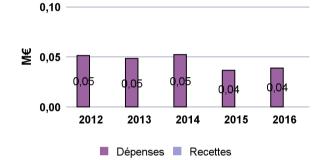
2014

Dépenses Recettes

2015

2013

Fonctionnement



Investissement

En 2016, les dépenses de ce programme sont restées stables par rapport à 2015, en fonctionnement comme en investissement.

2016

Par rapport à 2012, les dépenses relatives à l'information et à la communication ont diminué de près de 20 %. C'est le résultat de plusieurs actions : la rationalisation de la gestion du stockage des publications et autres supports, la mise en place d'un pôle "création" (limitant le recours aux agences), la rationalisation de la production et de la diffusion du magazine Seine-Saint-Denis et l'internalisation de la mise en page du magazine Acteurs.

Personnel (31 décembre 2016)

2012

catégorie A : 19 catégorie B : 19 catégorie C : 3

Nombre total de postes: 41

Action Communication

Site Internet et Intranet

Nombre de visiteurs du site Internet Nombre de pages vues sur le site Internet

Nombre de visiteurs du site Intranet Nombre de pages vues sur le site Intranet Nombre de visionnages du JT départemental

2012	2013	2014	2015	2016
662 522	736 316	612 426	500 221	454 246
2 103 795	2 235 259	1 887 074	1 808 733	1 470 099

2012	2013	2014	2015	2016
1 346 414	ND	1 306 076	1 513 438	1 449 058
5 204 250	ND	4 086 684	4 130 288	3 895 176
4 800	ND	2 284	4 350	2 996

Réseaux sociaux

Nombre d'abonnés aux publications sur les réseaux sociaux

Compte Facebook Compte Instagram Compte Twitter

2014	2015	2016
17 588	19 819	22 689
306	483	809
4 149	6 872	9 483
22 043	27 174	32 981

Total

Newsletters

Nombre de newsletters de "l'eMag" publiées

Nombre d'abonnements à la dernière newsletter de "l'eMag" de l'année publiée

Taux d'ouverture de la dernière newsletter de "l'eMag" de l'année

2014	2015	2016
35	14	36
44 364	61 174	48 580
22,30 %	20,70 %	18,80 %

Nombre de newsletters thématiques publiées

Nombre d'abonnements aux dernières newsletters thématiques publiées dans l'année

Taux d'ouverture moyen des dernières newsletters thématiques publiées dans l'année

2014	2015	2016
22	17	38
42 734	63 625	79 255
25,82 %	28,22 %	24,80 %

Reportages

Nombre de reportages vidéos réalisés

2014	2015	2016
342	236	138

Nombre de reportages photos réalisés

En externe En interne **Total**

 2014
 2015
 2016

 347
 358
 205

 273
 210
 351

 620
 568
 556

Supports de communication

Nombre de supports de communication imprimés

En interne et en externe

2014	2015	2016
632	321	556

Programme

Mission Jeux olympiques et paralympiques

Ce programme relève de la Mission

Conduite de l'action départementale

Contexte

La mission Jeux olympiques et paralympiques (MIJOP) a été créée le 1^{er} février 2016 pour accompagner la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques en 2024. Elle est composée d'agents de différentes directions du Département, déchargés à plein temps ou à temps partiel, afin de couvrir la diversité des sujets inhérente au caractère transversal de la mission (sport, culture, éducation, aménagement, communication...).

La Seine-Saint-Denis est un des territoires les plus concernés par la candidature de Paris. Plusieurs des équipements et infrastructures majeurs indispensables à l'organisation des JOP y seraient localisés en cas de succès de la candidature parisienne : village olympique (sur les communes de Saint-Denis, Saint-Ouen et l'Île-Saint-Denis), village des médias à Dugny, Stade de France et centre aquatique à Saint-Denis, cluster olympique du Bourget et La Courneuve et bassin de water-polo au parc des sports de Marville.

La mission mobilise toutes les ressources de la collectivité pour accompagner, soutenir et valoriser la candidature auprès de la population et des grands acteurs du territoire. Cette candidature et, le cas échéant l'organisation des JOP à Paris et en Seine-Saint-Denis, sera un moyen d'accélérer le développement du territoire au sein de la Métropole du Grand Paris.

Objectifs du programme

La mission JOP a trois objectifs principaux :

- faire le lien avec le comité de candidature Paris 2024 et les autres partenaires institutionnels (Ville de Paris, Région Ilede-France, établissements publics territoriaux et communes de Seine-Saint-Denis) afin de participer à l'élaboration du dossier de candidature,
- mobiliser l'ensemble des directions du Département pour promouvoir la candidature, construire ou orienter certaines politiques publiques afin d'accompagner la candidature dans l'objectif de produire un héritage matériel et immatériel de la candidature (puis, le cas échéant, de préparer l'organisation des JOP eux-mêmes) pour le territoire de la Seine-Saint-Denis,
- valoriser auprès des habitants, associations, acteurs économiques la candidature comme moyen d'accélérer la dynamique de développement du territoire et susciter leur adhésion.

Mise en œuvre des priorités

Concernant **l'élaboration du dossier de candidature**, ce dernier est composé de trois dossiers techniques à remettre successivement au CIO par le comité de candidature Paris 2024. Le Département, pour chacune des parties du dossier, a mobilisé ses ressources afin de contribuer à leur élaboration.

Le dossier technique n°1, qui vise en particulier à définir les sites d'accueil des JOP, a été remis au CIO le 17 février 2016.

Le dossier technique n°2 a été remis au CIO le 7 octobre 2016. La constitution de ce dossier a été permise par l'adoption lors de la séance du Conseil départemental du 29 septembre 2016 des garanties juridiques (lettres d'engagement du Département), des garanties financières (engagement de 67 millions d'euros en investissement), des modalités de gouvernance et par la transmission des études concernant les sites (site de Marville, village des médias et site de Dugny-La Courneuve) et du protocole d'accord pour la gouvernance du site de Dugny-La Courneuve.

Le dossier technique n°3, remis au CIO le 3 février 2017, concerne le volet héritage territorial, l'identification des sites d'entraînement, la détermination des modalités de gouvernance, la signature du contrat de gouvernance (20 mars 2017) et la contribution à l'élaboration du livret blanc environnemental.

Concernant **la mobilisation des directions pour promouvoir la candidature et réorienter les politiques publiques**, il s'est agit de faire en sorte que les Jeux, si la candidature de Paris est retenue, ne soient pas qu'un événement ponctuel mais permettent au territoire de Seine-Saint-Denis et à ses habitants d'en bénéficier durablement. Cet accompagnement de la candidature a pris la forme :

- d'un plan départemental d'accompagnement comportant des actions à réaliser pour animer le territoire de la Seine-Saint-Denis et fédérer ses forces vives dans de nombreux secteurs (sport, culture, social, économie, éducation, aménagement...),
- d'une convention de coopération territoriale avec les collectivités les plus concernées par la candidature (Ville de Paris,

- Etablissements Publics Territoriaux et communes de Seine-Saint-Denis), comportant des actions communes pour accompagner la candidature,
- d'un document relatif aux perspectives d'héritage de l'accueil des Jeux pour la Seine-Saint-Denis, dans les tous les secteurs (développements économique, urbain, environnemental, sportif, culturel, éducatif...) pour faire partager au plus grand nombre les atouts du territoire et les bénéfices qu'il peut tirer de l'organisation d'un tel événement.

Les activités menées en 2016 ont essentiellement concerné l'élaboration d'actions dont la mise en œuvre était, pour la plus grande partie, prévue en 2017. Avant cela, le travail engagé au sein des directions du Département a permis :

- d'identifier ou réorienter des actions existantes à valoriser dans le cadre de l'accompagnement de la candidature (projet éducatif des crèches, appel à projets pédagogiques, dispositif de soutien aux manifestations sportives, résidences d'artistes, 24 heures de la biodiversité, De Visu, Jeux des Collèges...), de pour proposer de nouvelles actions (dispositif Génération 2024, Grand Paris Terrains de Jeux, relais des collèges,
- valorisation du patrimoine sportif, rencontres de jeunes de Paris et de Seine-Saint-Denis...).

La valorisation de la candidature et du département a été mise en œuvre en 2016 autour de trois axes :

- la tenue des réunions de concertation : lancement de la concertation autour de l'événement « Faites vos jeux » le 6 avril 2016 en salle des séances, réunions de concertations spécifiques avec les collégiens, les acteurs économiques, le mouvement sportif et les acteurs culturels,
- la valorisation du Département à Rio lors des JOP 2016 : déplacement d'Elus et de techniciens à Rio, organisation de soirées promotionnelles, visites techniques de sites,
- la popularisation de la candidature et l'information auprès des habitants de la Seine-Saint-Denis : réalisation d'un tabloïd, utilisation des moyens de communication du Département, lancement en janvier 2017 d'une lettre d'information numérique.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 205 000 euros en 2016.

Mission

Orientation des politiques départementales

Programme

Assemblée départementale

Programme

Moyens des groupes politiques

Assemblée départementale

Ce programme relève de la Mission

Orientation des politiques départementales

Ce programme comporte une seule action :

- Assemblée départementale.

Objectifs du programme

Ce programme comporte les moyens nécessaires au travail de l'Assemblée départementale :

- secrétariat des Assemblées (Conseil général et Commission permanente),
- établissement des ordres du jour et réalisation des procès verbaux,
- secrétariat des commissions de travail de l'Assemblée et de la Conférence des Présidents,
- gestion des désignations des Conseillers généraux dans les organismes extérieurs,
- réalisation des arrêtés de délégation de signature,
- dernier examen puis suivi dans le circuit de signature des arrêtés de portée générale et des conventions,
- publication des actes (RAAD) et archivage,
- gestion des situations individuelles des Conseillers généraux et des moyens des groupes d'élus.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Programme « Assemblée départementale »	Dépenses	2,087	2,460	2,429	2,327	2,494

PROGRAMME

Moyens des groupes politiques

Ce programme relève

de la Mission

Orientation des politiques départementales:

Ce programme comporte une seule action :

- Groupes d'élus.

Objectifs du programme

Ce programme concerne la rémunération des personnels affectés aux groupes d'élus.

Fonctionnement En millions d'euros		2012	2013	2014	2015	2016
Programme « Moyens des groupes politiques »	Dépenses	0,541	0,495	0,441	0,478	0,470